



HAL
open science

**Les vellétés du Roi Abdallah Ier de Jordanie sur la
Palestine autour de la guerre israélo-arabe de 1948.
Ambitions et concrétisations, réception dans le monde
arabe en général et dans la presse libanaise francophone
en particulier**

Diane Coussa

► **To cite this version:**

Diane Coussa. Les vellétés du Roi Abdallah Ier de Jordanie sur la Palestine autour de la guerre israélo-arabe de 1948. Ambitions et concrétisations, réception dans le monde arabe en général et dans la presse libanaise francophone en particulier. Histoire. 2017. dumas-01592665

HAL Id: dumas-01592665

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01592665v1>

Submitted on 25 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Master 1 Recherche en Histoire

Diane Coussa

Année académique 2016-2017

Laboratoire de recherche : Institut des Mondes Africains (IMAF)

Spécialité : Histoire de l'Afrique, mention Histoire du monde arabe contemporain

Directeur de recherche : M. Pierre Vermeren

Les velléités du Roi Abdallah I^{er} de Jordanie sur la Palestine autour de la guerre israélo-arabe de 1948

*Ambitions et concrétisations, réception dans le monde arabe en général et dans
la presse libanaise en particulier*



Carte : "Jordan". Microsoft® Encarta® Online Encyclopedia 2001. © 2000 Microsoft Corporation, publiée par NITLE Arab World Project

Photographie : Le Roi Abdallah Ier de Jordanie - Source inconnue, publiée sur le site Touristic Sites in Jordan [<http://tsjor.blogspot.fr/2012/08/king-abdullah-i.html>]

Remerciements

À l'issue de cette année de recherche, je tiens à remercier les nombreuses personnes qui me sont venues en aide pour mener à bien mon travail de mémoire de master 1.

Je tiens tout d'abord à remercier mes professeurs MM. Pierre Vermeren et Philippe Pétriat, qui m'ont guidée dans la méthode de la recherche historique et dont les enseignements variés me furent très enrichissants.

Je souhaite également remercier Mme Clothide Houot, doctorante de l'université Paris 1, spécialiste de la Jordanie à l'époque mandataire, qui m'a accordée de son temps pour m'aider à m'orienter dans mes recherches bibliographiques et d'archives.

Je suis également très reconnaissante aux différents personnels du Centre des archives diplomatiques de La Courneuve, de la Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations Orientales (BULAC), de l'*Institute for Palestinian Studies*, de l'*American University of Beirut* et de la Bibliothèque Orientale de Beyrouth. Ils m'ont guidée avec patience dans mes recherches, et m'ont accueillie avec bienveillance dans leurs institutions. De même, je tiens à remercier le personnel de l'Institut des Mondes Africains (IMAF), et plus particulièrement de la Bibliothèque de Recherches Africaines (BRA) qui m'a accueillie dans ses locaux pendant toute la durée de rédaction de mon mémoire.

Je dois également adresser mes sincères remerciements à tous mes camarades de l'IMAF, qui m'ont soutenue continuellement et avec lesquels j'ai pu échanger mes expériences de recherche. Ensemble, nous avons partagé de très bons moments de rires mais aussi de réflexions, tant sur l'histoire du monde arabe et de l'Afrique que sur l'actualité.

Je remercie tout particulièrement M. Maxime Ruiz pour la relecture et la correction de mon mémoire.

Enfin, j'adresse mes plus grands remerciements à ma famille sans qui rien n'aurait été possible.

Sommaire

Introduction	6
Présentation des sources	24
I – L’indépendance, une occasion de redéfinir ses frontières (1946-1947)	30
II - 1948 : l’année décisive : l’occupation des territoires de Jérusalem-est et de la Cisjordanie en temps de guerre	61
III – De décembre 1948 à la mort du Roi Abdallah, en passant par le 25 avril 1950 : le Royaume de Jordanie hachémite	100
Conclusion	137
Annexes	146
Sources	177
Bibliographie	181
Table des matières	185

Chronologie

Avril 1921 : Création de l'Émirat de Transjordanie sous protectorat britannique, suite à des accords passés pendant la Première Guerre mondiale avec les princes arabes dont fait partie la dynastie hachémite.

Décembre 1922 : Instauration du mandat britannique sur la Palestine incorporant le protectorat de Transjordanie.

1936 – 1939 : Révolte arabe contre l'accélération de l'immigration juive en Palestine et pour la création d'un État arabe indépendant

1936-1937 : Commission Peel qui instaure l'idée des deux États en Palestine

1945 : Création de la Ligue arabe

22 mars 1946 : Signature du traité d'alliance et d'amitié entre la Grande Bretagne et la Transjordanie

15 mai 1946 : Déclaration de l'indépendance de la Transjordanie – l'Émir Abdallah devient roi.

Août 1946 : Elias Sasson rencontre le Roi Abdallah

15 mai 1947 : Création de la Commission Spéciale des Nations Unies pour la Palestine

17 novembre 1947 : Rencontre secrète entre Golda Meyerson et le Roi Abdallah

29 novembre 1947 : Publication du plan de partage de la Palestine de l'ONU, refusé par les deux partis - Déclenchement de la guerre israélo-palestinienne.

Janvier 1948 : L'Armée de libération arabe est créée et envoyée combattre en Palestine

12 janvier 1948 : Création du Gouvernement de toute la Palestine, qui siège à Gaza

7 février 1948 : Rencontre entre Abu el-Huda et Bevin à Londres. Dans ses Mémoires, Glubb atteste que la Grande-Bretagne donne alors le feu-vert à la Transjordanie pour l'annexion des territoires arabes de Palestine.

15 mars 1948 : Renouvellement du traité d'alliance et d'amitié entre la Grande Bretagne et la Transjordanie

9 avril 1948 : Massacre de Deir Yassine

10 avril 1948 : La Légion arabe est autorisée par la Ligue à entrer en Palestine pour protéger les habitants

30 avril 1948 : Le Conseil de la Ligue décide de nommer le Roi Abdallah commandant suprême de toutes les armées arabes agissant en Palestine

11 mai 1948 : Rencontre secrète, dans la nuit du 10 au 11 mai, entre Meyerson et Abdallah

12 mai 1948 : Le Conseil de la Ligue ratifie la décision d'envoyer les armées d'Égypte, d'Irak, de Syrie et du Liban en Palestine aux côtés de la Légion arabe - Incident de Gush Etzion

14 mai 1948 : Fin du mandat britannique sur la Palestine – Proclamation de l'État d'Israël

15 mai 1948 : Déclenchement de la guerre israélo-arabe

17 mai – 28 mai 1948 : Bataille de Jérusalem qui voit l'affrontement des forces transjordaniennes et israéliennes

11 juin – 8 juillet 1948 : Cessez-le-feu imposé par la médiation du comte Bernadotte

27 juin 1948 : Première proposition de partage du comte Folke Bernadotte consistant en une confédération des deux États juif et arabe, avec l'attribution du territoire arabe au royaume transjordanien

18 juillet – 15 octobre 1948 : Deuxième cessez-le-feu

16 septembre : Deuxième proposition de partage du comte Folke Bernadotte où l'idée de confédération disparaît

17 septembre 1948 : Assassinat du comte Folke Bernadotte par un homme du groupe Stern

1^{er} octobre 1948 : Premier congrès arabe palestinien à Amman

1^{er} décembre 1948 : Deuxième congrès arabe palestinien à Jéricho

28 décembre 1948 : Troisième congrès arabe palestinien à Naplouse

7 janvier 1949 : Fin de la guerre israélo-arabe avec la victoire d'Israël lors de l'affrontement avec l'armée égyptienne dans le Néguev.

31 janvier 1949 : Réunion d'un congrès arabe à Jérusalem présidé par Camille Chamoun

3 avril 1949 : Signature des accords d'armistice jordano-israéliens

26 juillet 1949 : Abdallah al-Tall démissionne de la Légion arabe

14 mars 1949 : Promulgation du décret royal n°17 qui supprime l'administration militaire en Palestine arabe pour la remplacer par une administration civile.

1er juin 1949 : Un décret du ministre de l'Intérieur précise les limites des trois provinces de la Palestine arabe

Janvier 1950 : Abdallah al-Tall fournit des informations à la presse égyptienne sur l'alliance secrète entre Abdallah et les sionistes

24 avril 1950 : Proclamation de l'unité des deux rives du Jourdain par le Parlement jordanien. Date retenue généralement comme celle de l'annexion officielle

12 mai 1950 : La Ligue arabe se réunit pour étudier le cas de la Jordanie. L'Égypte propose son exclusion de la Ligue.

17 juillet 1951 : Assassinat de Riad al-Solh à Amman

20 juillet 1951 : Assassinat du Roi Abdallah à l'entrée de la mosquée al-Aqsa de Jérusalem

1958 : Publication de *Karithat Falastin* : Abdallah al-Tall révèle par écrit les négociations secrètes entre Abdallah et les sionistes.

1976 : Publication de *From the wings, Amman memoirs 1947-1951*: Kirkbride révèle la rencontre de février 1948 entre Bevin et Abu el-Huda

Principaux hommes d'État de la période 1946 - 1951

Médiateurs de l'UNSCOP :

- 1948 (*mai - septembre*) : Comte Folke Bernadotte
- 1948 - 1950 : Ralph Bunche

Ambassadeur de Grande-Bretagne à Amman :

- 1946 - 1952 : Sir Alec Kirkbride

Ministre des Affaires étrangères britanniques :

- 1945 - 1951 : Ernest Bevin

Premiers ministres du royaume de Jordanie hachémite :

- 1946 : Ibrahim Hashem
- 1947 : Samir al-Rifai
- 1947 (*décembre*) - 1950 (*avril*) : Tawfic Abu al-Huda
- 1950 (*décembre*) - 1951 (*juillet*) : Samir al-Rifai

Chefs du gouvernement du Royaume hachémite d'Irak sous Fayçal II (1939 – 1958) :

- 1946 (*février - juin*) : Tawfic al-Suwaidi
- 1946 (*juin - novembre*) : Arshad al-Umari
- 1946 (*novembre*) - 1947 (*mars*) : Nouri Saïd
- 1947 (*mars*) - 1948 (*janvier*) : Sayyid Salih Jabr
- 1948 (*janvier - juin*) : Sayyid Muhammad al-Sadr
- 1949 (*juin*) - 1949 (*janvier*) : Muzahim al-Pachachi
- 1949 (*janvier - décembre*) : Nouri Saïd
- 1949 (*décembre*) - 1950 (*février*) : Ali Jawdat al-Ayoubi
- 1950 (*février - septembre*) : Tawfic al-Suwaidi
- 1950 (*septembre*) - 1952 (*juillet*) : Nouri Saïd

Premiers ministres de la République libanaise sous la présidence de Béchara al-Khoury (1946 – 1952) :

- 1945 (*août*) - 1946 (*mai*) : Sami Solh
- 1946 (*mai - décembre*) : Saadi Mounla
- 1947 (*décembre*) - 1951 (*juillet*) : Riad El Solh

Présidents de la République syrienne (1946-1958) :

- 1943 – 1949 (*mars*) : Choukri al-Kouatly
- 1949 (*mars - août*) : Husni al-Zaïm
- 1949 (*août*) : Sami al-Hinnawi
- 1949 (*août*) – 1951 (*décembre*) : Hachem al-Atassi

Chefs du gouvernement du royaume d'Égypte sous le Roi Farouk (1922-1953) :

- 1946 (*février - décembre*) : Isma'il Sidqi Pacha
- 1946 (*décembre*) – 1948 (*décembre*) : Mahmoud al-Nukrashi Pacha
- 1948 (*décembre*) – 1949 (*juillet*) : Ibrahim Abdel Hadi Pacha
- 1949 (*juillet*) - 1950 (*janvier*) : Hussein Sirri Pacha
- 1950 (*janvier*) – 1952 (*janvier*) : Mustapha al-Nahhas Pacha

Introduction

J'ai choisi de traiter la question des ambitions du roi de Jordanie Abdallah Ier sur la Palestine de 1946, l'indépendance de la Transjordanie, à 1951, année de l'assassinat du roi. Cette problématique suppose la focalisation de mon axe de réflexion sur la figure-même du Roi Abdallah, en confrontation avec d'autres figures personnelles ou collectives fondamentales telles les autorités sionistes puis israéliennes, les autorités britanniques, les États arabes voisins, les Palestiniens, Glubb Pacha, Abdallah al-Tall, etc. Il s'agit ici d'un travail d'histoire politique avec comme ligne directrice le traitement du territoire palestinien par une personnalité arabe suivant une stratégie politique inédite pour l'époque.

J'ai découvert un intérêt particulier pour la Jordanie lors d'un voyage touristique que j'ai effectué dans ce pays en 2014. J'ai été interpellée par sa composition démographique et sociale. Je ne me rendais pas compte, avant de me trouver sur place, de l'immense proportion de citoyens d'origine palestinienne dans ce pays qui m'était présenté comme désertique et tribal.

Cette découverte m'a particulièrement intéressée. En effet, j'entretiens depuis un certain temps un lien particulier avec la question palestinienne. Sans ne m'être jamais engagée dans quelconque militantisme, mon esprit a été troublé par cette question quasi-omniprésente au Liban, où j'ai vécu durant mon adolescence. La problématique délicate des réfugiés, la discrimination envers la population palestinienne, et paradoxalement aussi un antisémitisme latent étendu à l'ensemble de la société libanaise, ont assez rapidement soulevé mon attention. Pendant mes premières années d'études en sciences humaines à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, j'ai été surprise du traitement beaucoup plus pondéré réservé à la question palestinienne. Il me tenait donc à cœur, à l'occasion de mon mémoire de recherche de master 1, de traiter la question palestinienne. Transparaîtrait éventuellement dans mon écriture un attachement plus fort pour la cause palestinienne que pour l'État d'Israël. Cela dit, j'estime que mon travail final n'a pas été incommodé par mes considérations personnelles. J'ai ici tenté de mener un travail historique scientifique, sans jamais prendre parti (ce qui aurait desservi mon étude).

L'intérêt scientifique que je porte à la Jordanie est donc issu de mon étonnement de ne l'avoir que très rarement étudié dans le cadre des enseignements d'histoire contemporaine au cours de ma licence. Ainsi, j'ai choisi d'étudier une zone géographique qui m'a paru originale, et qui me permettrait de découvrir des problématiques que je n'avais encore jamais abordées.

L'ambition grande-syrienne qui anime le Roi Abdallah Ier de Transjordanie m'a particulièrement intéressée. J'ai souvent réfléchi sur le bien-fondé des frontières du Moyen-Orient établies au début du XX^{ème} siècle. Je les ai souvent interprétées, surtout au Proche-Orient, comme un morcellement territorial peut-être peu représentatif des réalités socio-culturelles. J'ai donc trouvé intéressant d'étudier d'une part une époque où toute réorganisation territoriale pourrait être possible : celle des indépendances et de la guerre israélo-arabe ; et d'autre part un homme d'État qui dévoue sa carrière à la création d'un État unifiant le Proche-Orient.

Afin de mieux cerner les problématiques et les enjeux du royaume de Jordanie de 1946 à 1951, il nous faut revenir sur la personnalité de son souverain, sur les particularités de l'État transjordanien et de son territoire, ainsi que sur le contexte plus large du Moyen-Orient.

Abdallah Ibn Hussein est né en 1882 à La Mecque, d'une famille revendiquant sa descendance du Prophète : les Hachémites. En 1891, il est contraint de s'exiler à Constantinople avec son père Hussein et ses frères (Ali son aîné et Fayçal son cadet), où il fait par la suite ses études. En 1908 Hussein est nommé Chérif de La Mecque, où lui et ses fils retournent vivre. Abdallah est alors âgé de 25 ans, mais il retourne régulièrement à Constantinople entre 1910 et 1914 en tant que député du Hedjaz au sein du nouveau Parlement de l'Empire ottoman établi par les Jeunes-Turcs. Ainsi, Abdallah Ibn Hussein grandit dans deux des plus importantes villes du Moyen-Orient au XIX^{ème} siècle : La Mecque – Ville sainte de l'islam et centre des consciences et pratiques religieuses - et Istanbul – capitale de l'Empire ottoman et centre du pouvoir politique.

Durant la Première Guerre mondiale, Abdallah Ibn Hussein est, derrière son père et avec ses frères, un des meneurs de la révolte arabe contre les Ottomans (1916-1918). C'est là qu'il se rapproche pour la première fois des autorités britanniques. En effet, les multiples victoires des Arabes, appuyés par la Grande-Bretagne, libèrent la province arabe de la domination ottomane. En dépit des promesses faites aux Hachémites, la Grande-Bretagne ne leur accorde pas la possibilité de créer un royaume arabe. En octobre 1918, les Britanniques partagent cette province en trois zones militaires : la Palestine en zone britannique, le littoral du Liban jusqu'à la Cilicie en zone française, et l'intérieur des terres en zone hachémite. Abdallah devient alors l'un des clients de la politique moyen-orientale de la Grande-Bretagne dans le territoire

mandataire de Transjordanie¹. En 1921, il est nommé émir de Transjordanie. À cette époque, l'essentiel de la population du pays est organisé selon une structure sociale tribale : les confédérations tribales y assurent le principal cadre de références politique, économique et sociale. Abdallah construit son État en faisant participer activement les tribus à l'organisation politique, économique et sociale du territoire.

L'émirat est placé sous mandat britannique par la Société des Nations le 16 septembre 1922. En 1925, les pouvoirs administratifs et législatifs sont attribués à l'émir, mais la Grande-Bretagne continue de gérer la diplomatie et la défense de la Transjordanie. En 1923 est créée la Légion arabe qui compose une branche de l'armée britannique, avant d'être progressivement transférée sous le contrôle de l'émirat de Transjordanie. Elle reste cependant commandée par des officiers britanniques, et composée de soldats arabes ou circassiens. John Baggot Glubb, surnommé Glubb Pacha, en prend son commandement à partir de 1939, et jusqu'en 1956.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'émirat d'Abdallah soutient la Grande-Bretagne. La Légion arabe intervient notamment en 1941 en Irak, puis en Syrie et au Liban lors de la guerre du Levant. Après la guerre, une série d'accords donne l'indépendance à la Transjordanie : celui du 27 juin 1945 marque son émancipation, et celui du 22 mars 1946 met fin au mandat britannique. L'émirat devient alors le royaume de Jordanie hachémite, et Abdallah est nommé roi. Parallèlement, la Transjordanie signe la charte de la Ligue des États arabes le 22 mars 1945 au Caire, se liant à l'idée d'une coopération politique à l'échelle régionale.

Au moment de la prise d'indépendance, le Roi Abdallah fait face à des tensions entre les nationalistes et les pro-britannique en Transjordanie. Il adopte alors une position intermédiaire en incorporant des nationalistes au gouvernement, et en maintenant une alliance forte avec les autorités britanniques². C'est la stratégie qu'il suit tout au long de son règne sur le royaume de Transjordanie.

À l'époque de l'Empire ottoman, soit entre le XIV^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, la Transjordanie est une zone indifférenciée des provinces de la Syrie. À partir de 1865, la Syrie ottomane est divisée entre les principaux vilayets de Syrie, d'Alep, de Beyrouth, le sandjak du Mont Liban, et enfin le sandjak de Jérusalem. L'espace transjordanien se situe à cheval entre le sandjak de Jérusalem et le vilayet de Syrie. Du fait de la grandeur et de la centralité de l'Empire,

¹ CHAIGNE-LOUDIN Anne-Lucie, « Jordanie », *Les clés du Moyen-Orient*, mis en ligne le 1^{er} février 2010 [<http://www.lescledumoyenorient.fr/Jordanie.html>], consulté le 13/12/2016

² WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.60)

l'autorité ottomane n'a alors pas d'impact politique direct sur l'ensemble de son territoire, surtout sur les espaces les plus désertiques et marginaux, comme celui de Transjordanie. La carte suivante illustre les divisions de la province syrienne ottomane³ :

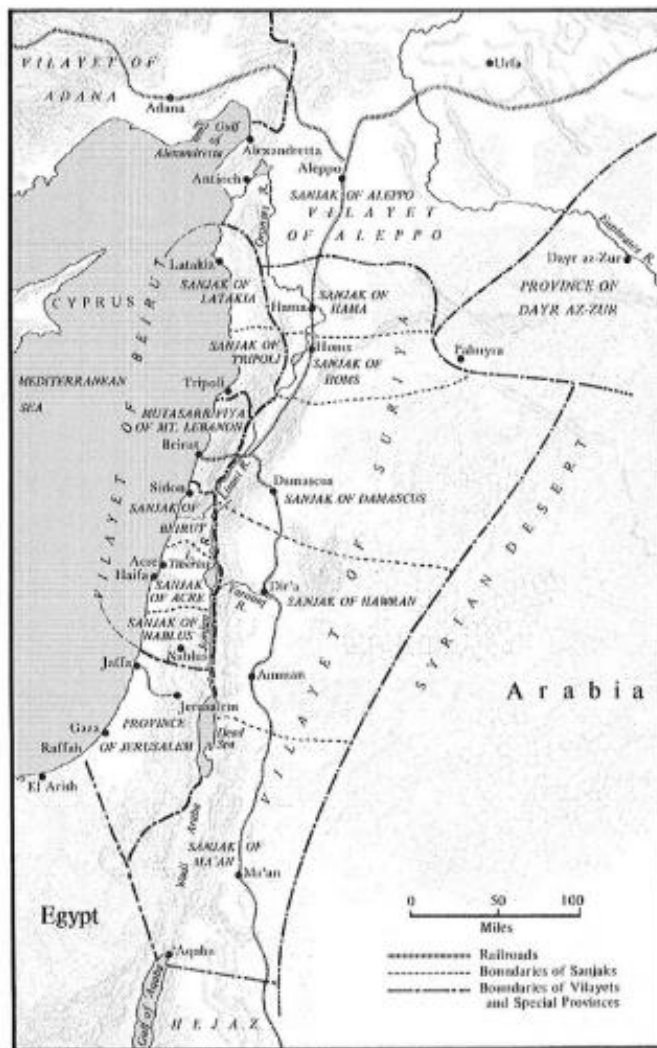


Figure 3. Ottoman Syria in 1914. Until World War I, the Ottoman Empire contained the whole of Greater Syria, though parts of it were only loosely controlled.

Si le territoire transjordanien n'a jamais formé une entité territoriale et politique propre, c'est en grande partie à cause de sa pauvreté en ressources et en hommes, ainsi que de son manque d'urbanisation, élément essentiel au développement des villes moyen-orientales. Dans son article intitulé « The Jordanian-Palestinian Pendulum », Joseph Nevo souligne cette carence par une comparaison entre la Transjordanie et la Palestine⁴. En 1948, la Transjordanie compte 450 000 habitants, contre 900 000 habitants en Cisjordanie, soit une densité de trente fois inférieure. Il relève également la différence « qualitative » de ces deux populations : les

³ PIPES Daniel, *Greater Syria, the history of an ambition*, Oxford University Press 1990 (p.17)

⁴ NEVO Joseph, "The Jordanian-Palestinian Pendulum", *Middle East focus*, vol. 9, n°5, été 1987

Palestiniens dépassent les Transjordaniens dans presque tous les domaines : la littérature, l'éducation, le niveau culturel, celui des services sociaux, etc. Ce « retard » socio-culturel, mis en perspective par le contraste avec les pays voisins, peut s'expliquer selon moi par une mise au point sur ce qui fait, depuis l'époque médiévale au moins, la richesse, reconnue et réelle, d'un pays arabe. Il s'agit principalement de la présence de villes, de centres culturels et professionnels ; et de l'accès à la mer qui permet la commercialisation à l'échelle régionale (voire internationale). Or, l'espace transjordanien, en 1946, ne dispose ni de l'un, ni de l'autre.

L'indépendance de la Transjordanie s'opère dans le contexte plus général d'après-guerre au Moyen-Orient qui mène à l'indépendance et à l'autonomisation de l'ensemble des pays arabes. Cela va de pair avec un engouement très général pour des courants de pensée ayant pour objectif de s'incarner dans le politique. Il s'agit principalement des idées de nationalisme et d'unité arabes, issues d'abondants débats remontant à la *Nahda* au XIXe siècle et s'intensifiant dans la période de l'entre-deux-guerres, qui permettent une émancipation politique de la région. Ces débats touchent aux sujets de l'identité arabe, de la place de l'islam dans l'arabité, et de ce qu'est la nation arabe : locale ou unificatrice, et dans ce dernier cas à quel degré géographique⁵. Ainsi, dans les années 1940 s'implantent des domaines de références propres aux pays arabes. Au milieu des années 1940, les projections nationalistes arabes trouvent leur accomplissement dans la création d'États-Nations indépendants de toute mainmise étrangère. De la même façon, les projets jusqu'alors proprement idéologiques d'unité de la nation arabe tentent de trouver leur accomplissement dans l'entreprise de la Ligue des États Arabes. Créée à Alexandrie en 1945, elle vise à affirmer l'unité de la nation arabe et l'indépendance de chacun de ses membres.

Par ailleurs, l'indépendance de la Transjordanie ne marque pas une autonomisation complète du royaume vis-à-vis de son ancienne puissance mandataire avec laquelle elle entretient une relation intime et particulière. Voulant s'attirer le soutien de plusieurs pays arabes au Moyen-Orient, la Grande-Bretagne encourage depuis 1941 l'idée d'indépendance en Syrie et au Liban. Cela dit, contrairement à la Syrie - où l'objectif, en soutenant l'indépendance, est d'acheter le soutien des Arabes qui risquent sinon de se faire ennemis de la Grande-Bretagne – la Transjordanie est depuis les années 1920 son meilleur ami arabe, lui étant toujours resté fidèle (le plus récemment pendant la Seconde Guerre Mondiale). Rien ne menace alors la position de

⁵ ROMEO Lisa, « Nationalisme arabe dans l'entre-deux-guerres : l'émergence », *Les Clés du Moyen-Orient*, mis en ligne le 30 mai 2011 [<http://www.lesclesdumoyenorient.com/Nationalisme-dans-l-entre-deux.html>], consulté le 29/03/2017

Londres dans ce pays, notamment car aucun mouvement nationaliste de grande envergure n'y sévit. Ceci s'explique d'une part par la politisation moindre de sa population ; et d'autre part du fait qu'une extension de l'autonomie de l'État transjordanien aurait comme conséquence essentielle l'élargissement du pouvoir absolu de l'émir, et non pas une émancipation du peuple transjordanien en tant que tel⁶. Tout cela semble logiquement tenir à la composition démographique et socio-économique de cette jeune entité territoriale et étatique. Il s'agit de structures sociales de type tribal intégrées à l'État mais globalement effacées derrière la toute-puissance du souverain.

Si le Roi Abdallah est reconnaissant envers la Grande-Bretagne de lui avoir accordé une place au Proche-Orient, ses aspirations politiques ne se réduisent pas à un royaume en Transjordanie. En effet, le souverain projette ses ambitions dans la lignée de la lutte de son père Hussein, qui aspirait à créer un État arabe unifié allant d'Alep à Aden. Dans ce contexte, son projet politique sur le moyen terme est de créer un royaume de Grande-Syrie dont il serait le souverain. Cette entité territoriale correspond à l'unification sous de mêmes frontières des États actuels de Syrie, Liban, Jordanie et Palestine.

Dans le vocable d'unité arabe peuvent être incorporés plusieurs projets politiques de différentes natures, ce qui confère un avantage considérable d'élasticité à cette notion. Il peut notamment s'agir d'une coopération interarabe : l'alignement de l'idéologie des différents pays arabes et leur solidarité politique, ce qui sous-entend la logique de nations proprement définies et distinctes les unes des autres. C'est en tout cas le sens retenu généralement dans la sphère politique arabe de la fin des années 1940, et entériné par la création de la Ligue arabe. Subsistent néanmoins d'autres acceptations de l'unité arabe, qui font référence à des projets politiques plutôt en vogue dans le Moyen-Orient du début du XX^{ème} siècle, et qui renaissent dans des idéologies nationalistes d'un genre différent retenues par exemple par le Parti Social Nationaliste syrien, le parti Baas et celui des Frères musulmans.

Ainsi, à la fin des années 1940 le décor politique moyen-oriental peut être schématisé de la manière suivante. D'une part, les aspirations politiques des hommes au pouvoir dans les nouveaux États-Nations se détachent des grands projets panarabistes jugés alors comme des rêveries. À tâtons, ces personnalités découvrant depuis très récemment les rouages du pouvoir cherchent à construire des États souverains. D'autre part, les aspirations politiques se

⁶ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.147)

radicalisent, prônent parfois le « nationalisme arabe transnational »⁷. Elles sont influencées en partie par des points de l'idéologie nazie, et le discours est intransigeant quant au détachement des puissances occidentales (le parti Baas, les Frères musulmans). Cela dit, ces deux tendances se rejoignent en ce qu'elles visent toutes les deux à la souveraineté des pays arabes, notamment vis-à-vis des anciennes puissances mandataires.

Bien que prônant le même « nationalisme arabe transnational », le Roi Abdallah ne fait pas partie de cette génération nouvelle structurée autour du parti Baas ou des Frères Musulmans. Il ne ressemble pas non plus aux classes politiques des pays voisins, en ce qu'il assume les bénéfices tirés de son alliance avec la Grande-Bretagne.

En fait, son projet politique d'union territoriale des pays arabes, ou au moins de l'ancienne province syrienne, est à cette époque plutôt dépassé. Il était à son apogée dans les années 1920-1930, à l'époque du royaume arabe de Fayçal à Damas (d'octobre 1918 à juillet 1920), et dans l'atmosphère de la révolte arabe contre l'opresseur ottoman (de 1916 à 1918). Le contexte n'est plus le même en 1948 : l'Ottoman a quasiment disparu, et les Européens sont diabolisés du fait de leur ancien statut de mandataire mais aussi par solidarité avec le peuple palestinien. C'est notamment pour cela qu'Abdallah est parfois raillé par les États voisins, et traité avec mépris. Cela dit, ne pas se situer dans l'actualité, voire la « mode » politique, n'équivaut pas forcément à être totalement incohérent dans ses idées.

Afin d'aborder ma recherche et mon raisonnement avec justesse, je me suis intéressée au cheminement historiographique de mon sujet.

Étant donné que je n'ai que très peu étudié la Jordanie auparavant, je pensais avoir affaire à une bibliographie très réduite. En effet, la Jordanie est une aire géographique peu traitée dans la recherche française. Cela pourrait s'expliquer par une tendance plus forte à l'étude des anciennes colonies, protectorats ou mandats français, sûrement pour des raisons pratiques : l'accès aux archives, la langue, l'interaction entre chercheurs français et étrangers, et la connaissance du pays en général. De ce fait, la grande majorité de ma bibliographie est anglosaxonne, émanant d'auteurs britanniques, israéliens, et dans une moindre mesure arabes.

⁷ DAKHLI Leyla, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 103, mars 2009, p. 12-25, [<http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2009-3-page-12.html>], consulté le 11/04/2017 (p.16)

À ce sujet, nous noterons que les traductions d'extraits d'archives et d'ouvrages qui figurent dans mon développement sont réalisées par mes soins.

Les ouvrages historiques focalisant leur réflexion sur la figure du Roi Abdallah n'ayant émergé qu'à partir des années 1980, il paraît logique de revenir en premier lieu sur une historiographie englobante, débutant avec l'évènement central de cette période, soit l'année 1948, celle de la guerre israélo-arabe, qui convoque la responsabilité de chacun de ses différents acteurs. Les réflexions menées sur le Roi Abdallah et ses ambitions dans la période ne peuvent être audibles qu'après l'analyse de ce point fondamental.

La guerre israélo-arabe de 1948 est sujette à une littérature historique exhaustive depuis le tout début des années 1950 jusqu'à aujourd'hui. Les premiers ouvrages sur le sujet sont rédigés essentiellement par des témoins directs des évènements, et issus des différents camps de la guerre, donnant naissance à des histoires officielles reflétant des expériences très différentes et menant à la construction de « mythes historiques »⁸.

La version officielle de l'État israélien constitue un moyen de légitimation nationale, relayé par les institutions éducatives et militaires. Dans ce cadre, la guerre de 1948 est dénommée « guerre d'indépendance » et est largement emprunte de mystification. Cette histoire dépeint l'État d'Israël naissant seul dans la guerre, et renvoie au mythe de David contre Goliath : des États arabes intransigeants, plus forts numériquement et soutenus par les Britanniques. Cette histoire est basée sur les témoignages et Mémoires des participants à la lutte.⁹

Dans le cas palestinien, le terme « histoire officielle » est difficile à utiliser puisque l'officiel relève par définition du travail d'institutions relevant d'un État. L'absence d'État palestinien ne permet pas d'étudier un processus de construction d'une histoire étatique. De ce fait, les historiens palestiniens ont travaillé dans des conditions variables, orientant leur production, des années 1930 au début des années 1950, très souvent sous la forme de la chronique, et visant essentiellement à défendre la cause arabe palestinienne¹⁰. C'est dans ce

⁸ Cette expression est utilisée par BOURMAUD Philippe, « Une approche des champs de production historique israélien et palestinien », *Labyrinthe*, vol. 13, 2002, mis en ligne le 04 mai 2007 [<https://labyrinthe.revues.org/1497>], consulté le 13/02/2017

⁹ L'ouvrage principal de ce mouvement est celui de KIMCHE Jon, KIMCHE David, *Both sides of the hill: Britain and the Palestine War*, Secker & Warburg, Londres, 1960

¹⁰ ANTONIUS Georges, *The Arab Awakening*, Hamish Hamilton, Londres, 1938 ; AL-'ARIF 'Arif, *Al-Nakba, 1947-1952* (« Le Désastre, 1947-1952 »), 6 vol. , al-Maktaba al-'Asriya, Beyrouth, 1956, cités dans BOURMAUD Philippe, « Une approche des champs de production historique israélien et palestinien », *Labyrinthe* vol. 13, 2002, mis en ligne le 04 mai 2007 [<https://labyrinthe.revues.org/1497>], consulté le 13/02/2017

champ historique contemporain, en étroite conformité avec les consensus d'idées des sociétés arabes, que naît la terminologie de la *Nakba*, la « Catastrophe ». Ce thème fait couler beaucoup d'encre, au départ sous la forme de Mémoires et de témoignages, et plus tard sous celle d'une histoire palestinienne aux courants variés se rejoignant sur leur adhésion au mouvement national palestinien. À la fin des années 1950 apparaît ainsi la nécessité de contrecarrer l'historiographie israélienne du conflit et de la guerre de 1948 par des moyens académiques : Walid Khalidi en est l'un des principaux architectes¹¹.

En ce qui concerne la production historiographique des pays arabes sur 1948, elle n'est pas unifiée contre le récit national israélien. Elle répond plutôt à des logiques nationales propres à chaque pays et de ce fait à des nécessités politiques de légitimation nationale. Cela s'explique largement par la défaite des Arabes qui mène à un renouvellement des classes politiques, quittant les régimes libéraux hérités des mandats pour des régimes ayant pour ligne de conduite le nationalisme arabe, souvent dominés par une classe militaire. De même que dans les deux types d'historiographies immédiates précédentes, les auteurs des premiers ouvrages sur la question sont les acteurs des événements (souvent des militaires), publiant leurs Mémoires. Ils expliquent les causes de la défaite arabe, focalisées sur la trahison des hommes politiques alors en charge, collaborant encore avec les forces impérialistes, et sur les divisions internes du théâtre régional arabe. Par exemple, Nadine Picaudou décrit l'historiographie syrienne de cette époque comme « *traversée par la hantise des ambitions d'Amman sur la Palestine et sur l'ensemble du Croissant fertile* ». L'historiographie égyptienne est notamment empli du thème de la trahison des hommes politiques, dans le cadre d'une entreprise de délégitimation de l'ancien régime civil.¹² Ces ouvrages historiques arabes n'ont pas pu être consultés car publiés pour une large partie en langue arabe.

Cette mise en perspective générale nous permet d'étudier à présent une question historiographique intéressante pour notre sujet, soit l'historiographie jordanienne sur la guerre de 1948. Cette question est traitée dans un article d'Eugene Rogan, qui revient sur les principaux courants de l'historiographie jordanienne pour insister sur l'idée d'une persistance

¹¹ KHALIDI Walid, "What Made the Palestinians Leave ?", dans *Middle East Forum*, juillet 1959 (pp. 21-24) ; "Plan Dalet : The Zionist Masterplan for the Conquest of Palestine, 1948", dans *Middle East Forum*, novembre 1961 (pp. 22-28), cité dans BOURMAUD Philippe, « Une approche des champs de production historique israélien et palestinien », *Labyrinthe* vol. 13, 2002, mis en ligne le 04 mai 2007 [<https://labyrinthe.revues.org/1497>], consulté le 13/02/2017

¹² PICAUDOUD Nadine, « 1948 dans l'historiographie arabe et palestinienne », *Violence de masse et Résistance - Réseau de recherche*, publié en ligne le 15 février 2010, [<http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/1948-dans-lhistoriographie-arabe-et-palestinienne>], consulté le 21/02/2017

du biais officiel de l'histoire dans le traitement de la guerre de 1948 jusqu'à aujourd'hui.¹³ L'histoire est utilisée pour légitimer la stratégie politique suivie par le Roi Abdallah et l'État qu'il s'applique à fonder. De ce fait, la plus grande partie de ce qui est publié sur le sujet en Jordanie prend la forme de Mémoires des participants à la guerre de 1948 et au gouvernement d'Abdallah¹⁴ ; ou d'ouvrages d'historiens contemporains de la guerre reprenant à leur compte ces travaux déjà publiés¹⁵. Ainsi se constitue une histoire officielle de 1948 qui reprend la perspective de l'armée et du gouvernement jordaniens dans l'analyse de la guerre, et où subsistent de nombreux tabous.

Cela dit, cette histoire officielle est rapidement contestée par une « contre-histoire » qui gagne la sympathie de certains États arabes comme l'Égypte. Le leader de cette contre-histoire est Abdallah al-Tall, sous-commandant de la Légion arabe pendant la guerre puis gouverneur militaire de Jérusalem en 1949. Il participe à l'effort tant militaire que diplomatique du Roi Abdallah, mais démissionne de ses fonctions en 1949. Il est le premier, en 1958 dans son ouvrage *Karithat filastin*, « La catastrophe de Palestine »¹⁶ à révéler la « collusion » de la Transjordanie avec l'Agence juive, une des causes selon lui de la défaite de 1948. Se développe alors une littérature subversive sur les « secrets de 1948 », publiée en grande partie au Caire¹⁷. C'est donc dans le cadre de l'écriture d'une histoire largement imprégnée de l'idéologie nationaliste arabe des années 1950 menée par le président égyptien Gamal Abd al Nasser qu'est interprétée la figure du Roi Abdallah comme celle d'un traître à la cause arabe, ayant à cette période pour centralité la cause palestinienne. Cette historiographie, bien que remettant en question une histoire officielle simplificatrice et passant sous silence des événements fondamentaux, est elle-aussi largement biaisée, puisqu'elle est essentiellement fondée sur les Mémoires d'Abdallah al-Tall et est le fait de personnalités opposées politiquement au gouvernement jordanien.

¹³ ROGAN Eugene L., « Chapitre 4. La Jordanie et 1948 : persistance d'une histoire officielle », in ROGAN Eugene L. et al., *1948 : la guerre de Palestine*, Autrement « Mémoires/Histoire », 2002, pp. 95-117

¹⁴ ABU NUWAR Ma'n, *Fi sabil al-quds* (« Sur la route de Jérusalem »), Amman, 1968 ; AL-MAJALI Hazza', *Mudhakkirati* (« Mes Mémoires »), Amman, 1960, cités dans ROGAN Eugene L., *Ibid* (p.96)

¹⁵ MUSA Sulayman, *Tarikh al-urdunnfi 'l-qarnal- 'ishrin* (« L'histoire de la Jordanie au XXe siècle »), Amman, 1959, cité dans ROGAN Eugene L., *Ibid* (p.96)

¹⁶ AL-TALL Abdallah, *Karithat filastin* (« La catastrophe de Palestine »), Le Caire, 1958, cité ROGAN Eugene L., *Ibid* (p.96)

¹⁷ SAYIGH Anis, *al-Hashimiyun wa qadiyya filastin* (« Les Hachémites et le problème de la Palestine »), Beyrouth, 1966 ; Salih sa'ib AL-JUBURY, *Mihnat Filastin wa asraruha alsiyasiyya wa 'l-askariyya* (« Le désastre de Palestine et ses secrets politiques et militaires ») ; Muhammad Faysal 'ABD AL-MUN'IM, *Asrar 1948* (« Secrets de 1948 »), Le Caire, 1968, cités dans Eugene L. Rogan, *Ibid* (p.96)

C'est donc dans ce cadre historiographique très subjectif et surtout très empreint de combats politiques et personnels qu'apparaît la question de la « collusion ». Celle-ci se théorise au niveau scientifique dans un contexte totalement différent. Avec l'ouverture des archives israéliennes et britanniques sur la période de 1948 en 1978, les analyses se complexifient du fait de la multiplication des sources et de leur caractère inédit. Cela donne naissance dans les années 1980 à un courant historiographique en Israël : les « révisionnistes », « positivistes », ou « nouveaux historiens », qui se détachent de l'histoire officielle simplificatrice et glorifiant la nation israélienne alors dominante. Ce phénomène propre à la scène scientifique israélienne s'insère dans un contexte politique et sociétal propice : les auteurs de ces ouvrages révisionnistes sont issus d'une nouvelle génération à la recherche de plus d'objectivité, plus extérieure à la question par rapport à l'ancienne génération qui a participé à cette guerre et qui fut directement concernée. Cela s'inscrit également dans le contexte du développement du pays qui devient une superpuissance régionale, n'ayant plus besoin d'écrire une histoire protectrice ou défensive.¹⁸

L'ouvrage fondateur de cette nouvelle histoire israélienne est celui de Simha Flapan, *The Birth of Israel : Myths and Realities* (1987)¹⁹. Cependant, le premier auteur qui aborde le sujet clé des relations jordano-israéliennes et plus précisément des intentions jordaniennes pendant la guerre dans une nouvelle perspective est Avi Shlaim²⁰. Jusque-là, l'histoire traditionnelle israélienne dressait le portrait de la lutte d'Israël contre un ennemi arabe monolithique cherchant à s'octroyer la Palestine. Dans *Collusion across the Jordan : King Abdullah, the Zionist Movement and the Partition of Palestine*, Shlaim complexifie cette représentation de l'ennemi arabe en se concentrant sur les relations secrètes entre le roi et le mouvement sioniste de 1921 à 1951. Par ce biais, il prouve la profonde division des dirigeants arabes. L'étude du Roi Abdallah devient alors un sujet très intéressant pour les révisionnistes, puisqu'il est un des outils essentiels de déconstruction des mythes de la nation israélienne. Cette mode historiographique occupant un large espace dans la scène scientifique des années 1980 est condamnée par d'autres auteurs israéliens, l'accusant d'attribuer l'entière responsabilité du

¹⁸ SCHULZE Kirsten, "The 1948 war: the battle over history" in PETERS Joel, NEWMAN David (eds), *The Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict*, London, 2013, pp.45-55 (p.48)

¹⁹ FLAPAN Simha, *The Birth of Israel: Myths and Realities*, Croom Helm, 1987, cité dans SCHULZE Kirsten, *Ibid* (p.48)

²⁰ SHLAIM Avi, *Collusion Across the Jordan: King Abdullah, the Zionist Movement, and the Partition of Palestine*, Columbia University Press, New York, 1988.

cycle de violence touchant le Moyen-Orient depuis 1948 à Israël, et de diaboliser cet État de manière générale²¹.

Ce courant historiographique a intéressé certains auteurs palestiniens : l'approche adoptée par les nouveaux historiens israéliens est généralement bien reçue par les historiens palestiniens. Certains essaient de faire de même pour l'histoire officielle palestinienne. Ils s'engagent avec eux sur plusieurs points, notamment sur l'idée que les États arabes étaient plus intéressés par leurs propres agendas expansionnistes que par la libération de la Palestine en tant que telle. En outre, une évolution de ces années 1980 et 1990 dans l'historiographie palestinienne est que certains révisionnistes palestiniens, en particulier Rashid Khalidi²², introduisent la question de la faiblesse de la société palestinienne à la veille de la guerre de 1948. Cette idée tranche avec les productions historiques antérieures qui auraient tendance à éradiquer toute responsabilité des Palestiniens dans leur propre échec. Néanmoins, cette voix révisionniste palestinienne n'a pas grand écho sur les scènes scientifiques arabe et palestinienne. Restant attachée au courant des nouveaux historiens israéliens, elle ne s'étend pas dans un champ littéraire proprement palestinien.

On peut voir ici l'aubaine d'une entente scientifique entre Palestiniens et Israéliens. Elle reste cependant uniquement scientifique, car les opposants à ces histoires révisionnistes sont les auteurs de l'histoire traditionaliste qui garde toute sa puissance car entretenue par les leaders politiques passés et actuels. D'autant plus que l'investissement dans des institutions académiques du côté palestinien est réduit, du fait-même de l'inexistence d'un cadre étatique fixe, bien qu'il en existe dans la diaspora (notamment l'*Institute for Palestinian Studies*, avec deux antennes, à Washington et à Beyrouth). En outre, le peuple palestinien, local ou de la diaspora, n'est peut-être pas encore prêt à relativiser les conditions de son histoire. Comme le souligne Philippe Bourmaud :

« Le relativisme ne séduit pas les Palestiniens, qui attendent encore que leur tragédie prenne fin, et qu'une réalisation de leurs aspirations nationales leur permette de vivre dans la

²¹ Par exemple KARSH Efraim, *Fabricating Israeli History: the "new historians"*, Frank Cass, 2000

²² KHALAF Issa, KHALIDI Rashid, "The Palestinians and 1948: the Underlying Causes of Failure", in ROGAN Eugene L. and SHLAIM Avi (eds), *The War for Palestine : Rewriting the History of 1948*, Cambridge University Press, 2001

stabilité et de prendre des distances à l'égard de leurs revendications générales et de leurs stratégies. »²³

On mesure alors ici la centralité de la tension entre milieux académiques, en particulier historiques, et milieux et/ou situations politiques.

Dans l'historiographie jordanienne, ce renouvellement des approches historiques sur la guerre de 1948 n'est pas du tout intériorisé, à l'exception peut-être de Salama Musa²⁴, qui admet l'idée des contacts entre Jordaniens et Israéliens, sans remettre néanmoins en cause les fondements du récit historique officiel jordanien. Cet aspect hermétique de la production historique jordanienne s'explique d'une part par le caractère relativement autoritaire du régime jordanien depuis sa création malgré une certaine démocratisation depuis quelques années ; et d'autre part par l'inaccessibilité des documents d'archives donnant la perspective jordanienne sur l'histoire de 1948. En effet, les papiers privés et publics de la famille royale jordanienne n'ont jamais été ouverts au public, bien qu'un cercle étroit d'historiens jordaniens (loyaux au régime) aient pu y avoir accès dans une certaine mesure. Une preuve de la récente alimentation de cette histoire officielle jordanienne légitimatrice est la publication de la thèse de Khaled Abu al-Ghanam. Vraisemblablement Jordanien d'origine transjordanienne, il publie sa thèse en 1993 et la soutient à la Texas Tech University : « The question of the legitimacy of the Jordanian presence in Palestine »²⁵. Cette thèse de sciences politiques apporte une légitimation de la ligne de conduite du Roi Abdallah par rapport à la Palestine par une interprétation certes intelligente mais étroite des textes de loi internationaux et du fonctionnement du gouvernement jordanien à l'heure de l'annexion. Cet auteur ne semble pas avoir continué dans le domaine de la recherche car aucun ouvrage de lui n'a été publié par la suite. Toutefois, cette publication semble témoigner d'une intériorisation de l'histoire officielle par une partie de la population jordanienne, instruite et même de la diaspora. À fortiori, on peut y voir une revendication de

²³ BOURMAUD Philippe, « Une approche des champs de production historique israélien et palestinien », *Labyrinthe*, n°13, 2002, mis en ligne le 04 mai 2007, [<http://labyrinthe.revues.org/1497>], consulté le 20/02/2017 (§19)

²⁴ MUSA Salama, *Ayyam la tunsu, al-urdun fi harb 1948*, (« Des jours que l'on n'oublie pas, la Jordanie dans la guerre de 1948 »), 1982, (2^e ed. 1997), Amman, cité par PICAUDOU Nadine dans « 1948 dans l'historiographie arabe et palestinienne », *Violence de masse et Résistance - Réseau de recherche*, publié le 16 février 2010 [<http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/1948-dans-lhistoriographie-arabe-et-palestinienne>], consulté le 20/02/2017

²⁵ Khaled ABU AL-GHANAM, "The question of the legitimacy of the Jordanian presence in Palestine", Texas Tech University, 1993. J'ai pu consulter cette thèse à la bibliothèque de l'*Institute for Palestinian Studies* de Beyrouth.

cette ligne historique, éventuellement dans un objectif « civique » de préservation de l'autorité dynastique.

Si la critique de la nouvelle histoire israélienne est surtout le fait des disciples de l'histoire officielle, elle permet également de faire avancer la réflexion historique sur le thème de la « collusion », devenu réel débat historiographique (essentiellement dans la littérature israélienne). En effet, les premiers ouvrages utilisant les sources nouvellement ouvertes ont souvent tendance à réduire les relations diplomatiques jordano-israéliennes à une alliance et une entente parfaite entre les deux partis pour se partager les territoires de Palestine. Les œuvres ultérieures relevant cette simplification scientifique mettent l'accent sur la complexité de la relation inédite entre Israël et la Jordanie en insistant en particulier sur la question du territoire de Jérusalem pendant la guerre²⁶. Nous reviendrons sur ces ouvrages au cours de notre développement.

Le « feu vert » britannique à l'annexion des territoires de la Palestine arabe par les Jordaniens est une autre question traitée récemment. De la même façon que pour la collusion des intérêts israéliens et jordaniens, les auteurs des premiers ouvrages révélant le contenu des négociations entre Britanniques et autorités transjordaniennes dressent un tableau simplificateur de l'appui britannique à l'annexion transjordanienne qui se fonde essentiellement sur la révélation de la rencontre entre Bevin et Abdu al-Huda en février 1948. La critique de cette approche, menée notamment par Tancred Bradshaw²⁷, se fonde sur la plus grande complexité de cet appui, qui était alors inavouable par les autorités britanniques ; et sur la question de Jérusalem, en mettant en lumière les dissensions entre le roi et ses propres commandants britanniques. Nous y reviendrons au cours de notre développement.

D'une manière générale, les axes qui ressortent de l'interprétation de la figure du Roi Abdallah dans ces différents courants historiographiques sont de trois ordres. Abdallah est vu, surtout dans la littérature historique britannique et israélienne, comme le seul partenaire politique arabe possible dans la situation de crise régionale de 1946 à 1951. Il pourrait faire office de médiateur. Pour les Britanniques, face à qui les États arabes mais aussi les autorités sionistes sont méfiants, le Roi Abdallah est l'ultime allié de réelle confiance. Pour les Israéliens, la Transjordanie est le seul État arabe avec qui il est possible de négocier, mais aussi de partager

²⁶ Notamment SELA Avraham, "Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality", *Middle Eastern Studies*, vol 28, n°4, Octobre 1992, pp.623-688 ; JEVON Graham, "The Arab Legion and the 1948 war: The conduct of 'collusion'?", *English Historical Review*, Vol. 130, n°545, août 2015

²⁷ BRADSHAW Tancred, "Israel and the West Bank, 1948-1951", *Israel Affairs*, vol. 16, n°2, avril 2010, pp. 234-250

des ambitions sur le territoire de Palestine - les deux étant corrélés -, tout en maintenant une posture de force. Ainsi, pour ces deux acteurs essentiels du conflit de 1948, le Roi Abdallah apparaît comme l'un des uniques partenaires des négociations. Par ailleurs, le Roi Abdallah est dépeint – et se dépeint lui-même – comme la figure « modérée » du conflit, entre les intransigeances des autorités sionistes et celles du clan du mufti de Jérusalem Hajj Amin al-Husseini. Cette interprétation est celle à la fois des Britanniques puisqu'Abdallah est l'acteur du conflit qui revendique les choses les moins problématiques, et d'une certaine partie de la scène politique palestinienne, en particulier le clan opposé à Hussein : la « voie du milieu »²⁸. Finalement, l'autre habit revêtu par le Roi Abdallah est celui du traître car négociant avec l'ennemi sioniste et ayant fait passer ses intérêts personnels avant ceux de la nation arabe plus vaste. Cette vision est propre aux tenants fermes du nationalisme arabe à l'époque de la gloire de Gamal Abd al Nasser dans les années 1950 et 1960.

Une analyse de la politique menée par le Roi Abdallah vis-à-vis de la Palestine a particulièrement retenu mon attention, son interprétation m'ayant parue assez inédite. Il s'agit de celle de Mary C. Wilson exposée dans son ouvrage *King Abdullah, Britain and the making of Jordan* publié en 1987²⁹. Si la plupart des analyses considèrent la politique d'Abdallah comme totalement divergente de celle des autres chefs d'État arabes de l'époque, c'est-à-dire le nationalisme arabe (au moins dans l'idéologie), Wilson pointe le fait que l'ambition du roi transjordanien était la même, mais le chemin pris différent, plus sinueux, du fait de la nature de son royaume (pauvre en ressources, en matériels et en hommes). Selon elle, l'élargissement de son territoire est une nécessité pour construire son indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, objectif commun à tous les autres États arabes. J'ai donc choisi de suivre la même ligne d'analyse tout au long de mon développement. Je la définis plus en détails dans ma première partie, et amène par la suite des nuances à certains de ses propos.

Quant à moi, je situe mon étude dans la continuité des travaux les plus récents sur le sujet. Je tente d'amener une approche synthétique et critique des ambitions du Roi Abdallah dans les territoires arabes de Palestine et de leurs concrétisations. C'est dans cet objectif que je

²⁸ C'est ainsi qu'est présenté le clan de Ragheb Nashashibi dans NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990, ouvrage écrit par le neveu de Ragheb Nashashibi, sur lequel nous reviendrons au cours de notre développement.

²⁹ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 ; voir également Mary C. WILSON, "King Abdullah and Palestine", in *British Society for Middle Eastern Studies bulletin*, vol 14, n°1, 1987, pp.37-41

m'appuie sur les ouvrages des nouveaux historiens israéliens et des historiens britanniques qui présentent les faits (fruit d'un travail exhaustif sur les fonds d'archives britanniques et israéliennes) et amènent des lignes d'analyse que je mettrai en valeur ou auxquelles j'apporterai des nuances. Pour ce faire, je m'appuie sur une étude du traitement de ce sujet dans la presse libanaise francophone qui m'apporte à la fois le point de vue original d'un pays du Moyen-Orient, et une porte ouverte sur la réception de l'action politique d'Abdallah dans les pays arabes en général. J'explicitai la méthode de recherche que j'ai adoptée au cours de la présentation de mes sources, qui suit directement l'introduction.

L'histoire de l'annexion de la Palestine arabe par le Roi Abdallah est un sujet trop large pour avoir la prétention de le traiter entièrement dans le cadre d'un mémoire de master 1. J'ai donc choisi d'exposer cette histoire de manière synthétique, en m'arrêtant sur certains points qui me paraissent problématiques, et que je développe à partir d'une analyse de mes sources, parfois en soulevant des hypothèses.

Mon sujet de mémoire a comme ambition de déceler la nature ainsi que les grandes lignes de la stratégie politique conduite par le Roi Abdallah qui mène à l'annexion des territoires de la Palestine arabe. Son axe second consiste à analyser la réception des ambitions d'Abdallah sur la Palestine, ainsi que leurs concrétisations à partir de la fin de l'année 1948 dans la presse libanaise francophone.

Dans un premier chapitre, j'étudierai dans quelle mesure la période de l'indépendance est une occasion pour le Roi Abdallah de redéfinir ses frontières. Nous questionnerons d'abord la nature et les enjeux de l'alliance entre l'État transjordanien et son ancienne puissance mandataire. Cela nous permettra d'évaluer les apports de cette coopération avec la Grande-Bretagne pour le jeune royaume hachémite, notamment dans la construction de sa souveraineté ; ainsi que la réception de cette alliance dans le monde arabe en général et dans la presse libanaise francophone en particulier. Cela nous donnera un premier aperçu de l'opinion publique et politique du Moyen-Orient vis-à-vis du Roi Abdallah au lendemain de la période mandataire. Par la suite, nous nous concentrerons sur les ambitions grande-syriennes du Roi Abdallah. Il est là intéressant d'évaluer la réception des sollicitations du roi en Syrie et au Liban afin de comprendre les fondements réels de l'entreprise grande-syrienne d'Abdallah. Cette partie nous permettra également de définir plus en détails les enjeux d'une expansion territoriale pour le

royaume hachémite, cela en nous appuyant sur l'analyse qu'en fait Mary C. Wilson³⁰. À partir de cette base, nous étudierons la stratégie politique qu'adopte le Roi Abdallah en Palestine dans son ambition de s'étendre sur les territoires arabes de cette entité encore mandataire. En effet, il s'agit pour lui à la fois de se rendre indispensable dans les affaires intérieures des Arabes palestiniens, et de s'assurer une coopération politique mais secrète avec les Juifs de Palestine.

Dans un second chapitre, je me concentrerai sur l'année 1948, décisive en ce qu'elle est celle de la guerre israélo-palestinienne puis israélo-arabe, et qu'elle aboutit à l'occupation des territoires de Jérusalem-est et de la Cisjordanie par la Légion arabe. J'étudierai dans un premier temps l'intervention arabe en Palestine qui, par l'arrivée tardive des armées régulières et les indécisions de la Ligue, se fait au profit des plans établis par le Roi Abdallah. Ensuite, je me concentrerai sur les combats à Jérusalem, qui marquent l'affrontement entre les forces armées transjordanienues et israéliennes, mettant en péril l'alliance des deux États établie lors de leurs négociations secrètes. Ce sera également l'occasion de mettre en exergue la pression arabe qui pèse sur le Roi Abdallah lorsqu'il s'agit du terrain spécifique de Jérusalem ; ainsi que la complexité de l'intervention de la Légion arabe dans cette zone. Je terminerai ce chapitre en étudiant la victoire transjordanienne à la fin de l'année 1948 qui est illustrée par la revendication de l'unification des deux rives du Jourdain lors du congrès de Jéricho le 1^{er} décembre 1948. Il sera intéressant là aussi d'en étudier la réception dans la presse libanaise francophone. Le deuxième point de cette partie sera consacré à l'analyse de la notion de traître pour définir le Roi Abdallah dans le monde arabe au moment des évènements.

Dans un troisième chapitre, j'analyserai l'unification de la Palestine arabe et de la Jordanie en tant que telle, de la fin de l'année 1948 à la mort du Roi Abdallah en 1951. Cela passe d'abord par l'étude du processus d'annexion, totalement légal, qui consiste en une incorporation des affaires extérieures de l'État transjordanien concernant la Palestine à ses affaires intérieures. Il sera là intéressant d'étudier les réactions à l'unification, dans le monde arabe en général et dans l'opinion publique libanaise francophone en particulier. Ensuite, nous tenterons de déceler la réalité politique et économique de l'État unifié. Pour cela, nous analyserons la nature et les enjeux de l'intégration de la communauté palestinienne au sein du nouveau gouvernement jordanien ; ainsi que la gestion des nouveaux espaces jordaniens en

³⁰ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 ; et WILSON Mary C., "King Abdullah and Palestine", *British society for Middle Eastern studies bulletin*, vol. 14, n°1 1987, pp.37-41

nous appuyant sur l'analyse qu'en fait Jamil Hilal³¹. Enfin, nous nous concentrerons sur les significations de l'assassinat du Roi Abdallah le 21 juillet 1951. Quelle branche de l'opposition au régime hachémite est responsable ? Pour répondre à cette question, nous étudierons notamment les conclusions du procès publiées par Alec Kirkbride en septembre 1951³², ce qui nous permettra de dresser un portrait renouvelé de l'opposition à la politique abdaliennne en 1951, après l'annexion de la Palestine arabe. En confrontant l'assassinat du Premier ministre libanais Riad al-Solh, qui a lieu trois jours avant, à celui du Roi Abdallah, nous tenterons d'expliquer le sens de ces assassinats politiques. Pour cela, nous nous appuierons sur des articles de presse de *L'Orient* et *Le Jour*. Ces assassinats politiques répétés sont-ils le signe de la fin d'une époque pour les pays du Moyen-Orient ?

³¹ HILAL Jamil, "West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967", *Review of Middle East Studies*, n°5, 1992, pp.33-37

³² PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Sir A. Kirkbride to Mr K. Younger, 17 September 1951, 'Events leading up to the murder of King Abdullah'" [FO 371/91839], cf annexe 13 p.174

Présentation des sources

Pour ce travail de recherche, j'ai choisi de me concentrer sur deux types de sources principaux : d'une part des sources proprement officielles diffusées pour l'essentiel par le biais des organes diplomatiques français et anglais ; d'autre part des articles des deux organes de la presse quotidienne libanaise francophone : *L'Orient* et *Le Jour*.

Les sources officielles sont des archives diplomatiques britanniques et françaises. En effet, j'ai eu accès à une sélection d'archives britanniques publiées dans la collection *Records of Jordan*³³ disponible à la BULAC³⁴. Cette collection a pour ambition de regrouper les documents clés des 45 premières années d'existence de l'émirat puis royaume de Jordanie. Il s'agit essentiellement de rapports diplomatiques, mais figurent également des articles importants de la presse britannique. Je n'ai donc pas eu accès à l'ensemble du corpus d'archives britanniques concernant la Jordanie. Cela dit, j'ai pu soulever des problématiques intéressantes à partir de certains documents qui ont été sélectionnés pour être publiés dans cette collection. Par exemple, le rapport sur la diffusion par *Radio Rome* d'un document du Brigadier Clayton à l'ambassadeur britannique du Caire en février 1948³⁵ concernant un plan d'annexion de la Palestine par la Jordanie, apparemment divulgué dans la presse égyptienne, m'a permis de relativiser le caractère occulte attribué au « feu vert » britannique dans l'historiographie de mon sujet.

En outre, je me suis procurée un certain nombre d'archives du Ministère des Affaires étrangères français disponibles sur le site de La Courneuve³⁶. Il s'agit essentiellement de rapports rédigés par les agents de la Légation de France en Jordanie ; et de textes de lois, de résolutions, de discours, etc. émanant du gouvernement jordanien, traduits et envoyés depuis l'ambassade d'Amman au Ministère des Affaires étrangères de Paris³⁷.

Ces sources officielles me permettent de mener une analyse des différentes étapes du processus légal et officiel de la prise de possession par le gouvernement transjordanien des

³³ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), 6 (1948-1950), 7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996

³⁴ Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, 65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris

³⁵ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), 6 (1948-1950), 7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap 6.06: "Text of report quoted by Rome Radio regarding publication of document sent by Brig. G. Clayton to Ambassador in Cairo, 21 February 1948, 'Transjordan plan to annex Palestine'" [FO 371/68821], cf annexe 6 p.156

³⁶ Centre des archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères, 3 Rue Suzanne Masson, 93120 La Courneuve

³⁷ MAE La Courneuve, fond « Palestine » (côte 373QONT), carton 425 ; fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), cartons 437, 439, 444, 448

territoires palestiniens. Je dispose par exemple du texte des résolutions du congrès de Jéricho du 1^{er} décembre 1948³⁸, fondateur dans l'entreprise d'association du roi avec des notables palestiniens, qui lui permet d'objectiver la nécessité et le bon-vouloir, par une partie des Palestiniens, de l'union de leur territoire avec celui du roi de Jordanie. De même, j'ai pu trouver les deux traités d'alliances entre la Grande-Bretagne et la Transjordanie de 1946³⁹ et 1948⁴⁰ dans la collection *Records of Jordan*.

Par ailleurs, j'ai pu avoir accès à des sources émanant du roi et d'autres acteurs de mon sujet dans des ouvrages postérieurs. Par exemple, Glubb Pacha, dans ses Mémoires intitulées *Un soldat avec les Arabes*⁴¹, publie une lettre manuscrite que le Roi Abdallah lui a adressé personnellement pendant la bataille de Jérusalem⁴². De même, Nasser Eddin Nashashibi publie en 1990 un ouvrage sur l'œuvre politique de son oncle à partir de ses documents et archives personnels⁴³. Plusieurs pages de ce livre m'ont aidée à analyser la relation que le Roi Abdallah entretient avec les personnalités politiques palestiniennes, et ici en l'occurrence Ragheb Nashashibi, chef du clan politique opposé au mufti de Jérusalem Hajj Amin Al-Husseini. Il s'agit là de documents de nature hybride, utilisables à la fois en tant que sources et ouvrages bibliographique. Je m'en sers donc comme sources pour relever des éléments factuels que j'analyse par la suite ; et comme appui bibliographique pour comprendre les phénomènes historiques liés à mon sujet.

Mon choix de me focaliser sur la presse libanaise francophone s'est fait de manière assez pragmatique. *L'Orient* et *Le Jour* sont les uniques quotidiens libanais de locution française au Liban à cette époque. Cela me permet donc de mener une analyse complète de la perception au jour le jour par les milieux francophones libanais des ambitions du roi de Jordanie sur la Palestine et de manière extensive sur la « Syrie naturelle » qui inclut le Liban. La presse de langue anglaise est alors très peu présente au Liban à cette époque, et la presse de langue arabe

³⁸ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » : « 2^e Congrès arabe palestinien », lettre 294/AL, 9 décembre 1948

³⁹ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap. 5.28: "Treaty of alliance between HMG and the Emir of Transjordan, 22 March 1946" [CO 537/1844], cf annexe 1 p.146

⁴⁰ *Ibid*, vol. 6 (1948-1950), chap. 6.02: "Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 15 March 1948 with enclosure: Treaty of alliance between HMG and King Abdullah of Transjordan, 15 March 1948" [FO 371/68820]

⁴¹ GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958

⁴² *Ibid* (p.102)

⁴³ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990

ne m'est pas accessible, ne disposant pas d'un assez bon niveau d'arabe littéraire pour pouvoir tenir une analyse sérieuse. Ainsi, je suis amenée à conduire une enquête délimitée et précise, en conformité avec le temps dont je dispose pour écrire mon mémoire, et légitimée par la confrontation de la vision de deux quotidiens. L'intérêt est d'analyser le point de vue original d'une opinion publique qui est d'une part extérieure à la Jordanie et à la Palestine, et cependant concernée, de plus ou moins loin selon les périodes, par les ambitions du roi de Jordanie ; et d'autre part simplement intéressée, comme les autres pays arabes à ce moment-là, par la politique menée par ce chef d'État qui tient alors une place très importante dans les affaires et relations proche-orientales.

L'Orient est fondé le premier à Beyrouth en 1924 par les cofondateurs Georges Naccache, rédacteur en chef et directeur du journal ainsi que ministre des Travaux publics, de l'Information et du tourisme, ambassadeur du Liban en France, et cofondateur du parti politique des Phalanges ; et Gabriel Khabbaz, directeur du journal et député de Beyrouth. Durant le mandat français, la ligne éditoriale de *L'Orient* est affectée par sa proximité des autorités françaises et du président de la République Emile Eddé. Puis, entre 1943 et 1958, le journal défend la souveraineté du Liban et s'oppose de fait à toute politique d'ingérence étrangère.

Le Jour est fondé en 1934 par Michel Chiha qui est le principal rédacteur de la Constitution libanaise, banquier, philosophe, homme politique, conseiller et parent proche du président de la République Béchara el-Khoury. Au contraire de *L'Orient*, pendant le mandat le journal soutient la ligne du parti « Doustour » de Béchara el-Khoury qui lutte alors pour l'indépendance. En 1952 il s'oppose néanmoins à la reconduction du mandat présidentiel de ce même homme par respect des pratiques démocratiques. On peut évaluer sa ligne éditoriale comme soutenant dès le départ l'indépendance puis s'attachant à la souveraineté, l'aspect démocratique et la modernité du Liban.

La confrontation du contenu de ces deux journaux de même type mais aux lignes éditoriales sensiblement différentes permet de guider l'analyse de leurs articles concernant les ambitions du roi de Jordanie au Liban. Bien que s'affrontant parfois sur les sujets de politique politicienne, leur vision macro-politique défend les mêmes valeurs démocratiques. D'autant plus que les fondateurs de ces deux journaux ont des profils socio-professionnels assez similaires. Ils mènent tous trois leur carrière dans le domaine étatique et administratif, d'où peut-être une certaine pression exercée par le gouvernement libanais sur la ligne éditoriale de ces deux journaux, ou plus légèrement un consensus sur les actions politiques qu'il mène. Ce biais adopté indirectement par ces deux lignes éditoriales peut être intéressant en ce qu'elles

transmettent ainsi l'opinion du champ politique libanais alors en place, notamment par rapport aux ambitions du Roi Abdallah de Jordanie entre 1946 et 1951.

Le fait qu'ils se rejoignent sur l'idée de souveraineté nécessaire du Liban peut être relativisée du fait qu'à la même période de la fin du mandat l'un soutenait les autorités françaises et l'autre soutenait l'opposition pour l'indépendance. Cependant, la question d'un attachement plus ou moins fort à la condamnation d'une expansion territoriale du Roi Abdallah en Palestine et la menace ainsi exposée au territoire libanais adjacent n'est pas à lier avec le soutien ou non des autorités mandataires. En effet, on peut considérer que la souveraineté territoriale du Liban est un thème soutenu par les autorités françaises dans leur volonté de pérenniser ses liens avec ce pays à la démographie particulière dans la région. Cela dit, la menace exercée par l'expansion territoriale transjordanienne semble toujours rester secondaire par rapport au traitement plus conséquent du sujet de l'ingérence syrienne dans les affaires libanaises, demeurant ce qui est considéré comme la première des menaces à la souveraineté dans l'opinion diffusée par les deux quotidiens à cette époque.

Le lectorat de *L'Orient* et *Le Jour* est le même. Étant donné qu'il s'agit d'un organe de presse francophone, on peut supposer que les lecteurs de ces deux quotidiens maîtrisent le français. Or, la population qui maîtrise le français au Liban à la fin du mandat est en majorité citadine, instruite et chrétienne.

Pour mener ce travail sur les archives de presse, je me suis appuyée sur une chronologie des événements importants dans la quête des territoires arabes palestiniens par le Roi Abdallah, de l'indépendance de la Transjordanie en mai 1946 à l'assassinat du roi en juillet 1951. Néanmoins, ce n'est pas uniquement les ambitions du roi sur les territoires de Palestine, mais aussi sa quête d'une Grande-Syrie qui m'a paru être un thème essentiel dans l'étude de la réception au Liban du comportement du roi. En effet, les ambitions du roi sur la Palestine sont souvent interprétées dans l'historiographie comme une solution alternative à son désir premier de se hisser à la tête d'un royaume hachémite regroupant l'ensemble de la « Syrie naturelle ». À chaque date d'un événement correspondant à ma chronologie, je feuilletais l'ensemble du contenu du journal sur une ou deux semaines, et retenais tout sorte d'articles qui concernaient l'évènement en question : les Unes et leur développement ; mais aussi des éditos, qui par le style de rédaction et le vocabulaire choisi, me permettent d'analyser les opinions des principaux journalistes, qui reflètent la ligne éditoriale de chaque quotidien.

Sur les conseils de Carla Eddé, directrice du département histoire-relations internationales de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Saint Joseph, je me suis penchée, à la Bibliothèque Orientale de Beyrouth, sur le volume 9 de l'ouvrage de Joseph Chami, *Mémorial du Liban* (le volume du mandat de Béchara al-Khoury - 1943-1952)⁴⁴. Cet ouvrage me permet d'avoir une approche sur le plus long terme de la perception libanaise des ambitions du roi de Jordanie sur la Palestine puisqu'il s'agit d'un mémorial : je peux y noter ce qui a été gardé en mémoire et donc ce qui est encore perçu comme fondamental pour l'opinion publique libanaise à l'échelle de l'histoire du Liban de 1861 à 1990. Cette étude n'a finalement pas été fructueuse étant donné que l'ouvrage de Chami se concentre très essentiellement sur l'histoire du Liban. Il n'a rien apporté de plus à l'analyse de mon sujet.

Par ailleurs, j'ai fait la découverte, dans la conclusion d'un article sur l'affaire Altalena et l'implication couverte de la France dans la guerre israélo-arabe⁴⁵, de l'existence d'une requête secrète formulée par Riad el-Solh en juin 1948 pour l'assistance de la France dans la lutte contre la souveraineté jordanienne. Elle suivrait une requête similaire du président syrien Choukri al-Kouatly. Cet élément aurait été intéressant à étudier en profondeur car d'une part il témoigne de l'ampleur de la menace ressentie alors par les chefs d'État libanais et syriens face à l'expansion territoriale du Roi Abdallah ; et d'autre part il met en exergue l'entrée en jeu du conflit franco-anglais dans les affaires régionales proche-orientales. Cependant, la référence associée à cette archive dans l'article de Zamir (« AN457AP125, Bidault's papers, Nos. 556-60, Beirut, 10 June 1948, Pofilet to Quai d'Orsay ») ne m'a pas permis d'accéder au document original. Je me suis entretenue avec un archiviste du Centre d'archives diplomatiques de La Courneuve qui m'a conseillé de consulter le fond « Bidault » du Centre des archives nationales de Pierrefitte. Malgré mes efforts, je n'ai pas réussi à trouver le document en question.

Un handicap principal dans le traitement de mon sujet a été mon incapacité à me pencher sérieusement sur des sources en arabe. J'aurais été particulièrement intéressée à mener une enquête sur différents organes de presse du Proche Orient de langue arabe pour pouvoir croiser les points de vue, et notamment les intensités de condamnation du comportement du Roi Abdallah qui transparaîtraient dans la rédaction des articles sur le sujet.

⁴⁴ CHAMI Joseph G., *Le Mandat Béchara el-Khoury : 1943-1952*, col. Le Mémorial du Liban (vol.2), Beyrouth, 2002

⁴⁵ ZAMIR Meir, "‘Bid’ for Altalena : France’s covert action in the 1948 war in Palestine", *Middle Eastern Studies*, vol.46, n°1, janvier 2010

Un autre regret est celui de n'avoir pas pu avoir accès aux textes des négociations secrètes entre le Roi Abdallah et d'une part les forces sionistes, d'autre part les autorités britanniques. Les sources primaires concernant ces évènements diplomatiques n'ont pas été à ma disposition car soit non-existantes (négociations exclusivement orales), soit conservées dans des centres d'archives israéliens ou britanniques où je ne me suis pas déplacée. Je dispose cependant de documents de seconde main traitant de ces négociations secrètes, notamment dans les Mémoires d'Alec Kirkbride⁴⁶, alors ambassadeur de Grande-Bretagne à Amman et proche conseiller du Roi Abdallah Ier. J'utiliserai donc des passages de cet ouvrage postérieur (publié en 1976) en tant que sources.

Dans ma recherche d'archives et d'ouvrages sur mon sujet au Liban, j'ai eu l'idée de me rendre à l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO). Cependant, rien n'était disponible puisque cette institution dispose d'une branche à Amman où sont stockés tous les documents concernant la Jordanie. De fait, l'institut de Beyrouth ne dispose essentiellement que de documents qui concernent le Liban.

J'ai tenté de me pencher sur le plus possible d'archives de différents types et émanant de lieux de production variés afin d'apporter à mon sujet une analyse qui soit la plus complète et la plus juste. Le temps, et aussi l'expérience, me manquent cependant pour arriver à ce résultat et je dois donc délimiter mes axes d'analyses et, par conséquent, la consultation et l'utilisation des sources.

⁴⁶ KIRKBRIDE Alec, *From the wings: Amman memoirs 1947-1951*, Frank Cass, 1976

I- L'indépendance, une occasion de redéfinir ses frontières (1946-1947)

Le 22 mars 1946, un traité d'alliance est signé entre la Grande-Bretagne et l'Émirat d'Abdallah Ibn Hussein, scellant le retrait du mandat britannique de la zone transjordanienne. Le 25 mai de la même année est déclarée l'indépendance de la Transjordanie et Abdallah est sacré roi. Ainsi se mettent en place les premières fondations de l'État transjordanien à l'échelle nationale. Au-delà de cette dimension légale, il est temps pour le nouveau royaume de construire ses bases stratégiques et idéologiques aux niveaux national et régional. Dans les premières années de son existence apparaissent d'emblée trois éléments qui semblent essentiels à l'accomplissement du royaume hachémite de Transjordanie. D'une part, il s'agit de l'attachement politique et militaire à la puissance britannique, même après la proclamation de l'indépendance. D'autre part, - selon la ligne d'analyse de Mary C. Wilson⁴⁷ - il y a la nécessité pour ce nouvel État faible en ressources d'agrandir son territoire, cela dans le cadre d'un projet politique grand-syrien suivi de longue date par Abdallah. Dans cette optique originale de construction nationale, l'enjeu stratégique du roi est la construction d'alliances multiples à l'échelle régionale autour de la question palestinienne.

L'explication de ces différents enjeux permet de mettre d'emblée en lumière les stratégies fondamentales de développement du tout nouvel État transjordanien. Elles visent essentiellement et presque immédiatement à l'expansion de son territoire, notamment à l'appropriation de l'espace palestinien. Cela met également en exergue les premières difficultés et contradictions qui découlent de ces choix politiques.

1. L'allié britannique : Abdallah tiraillé entre nécessité matérielle et désir de souveraineté

D'occupant, de puissance mandataire, la Grande-Bretagne devient au printemps de 1946 un allié d'égal à égal avec le Roi Abdallah. En lui accordant l'indépendance, elle lui donne une certaine marge de manœuvre politique ainsi que l'occasion de s'ériger comme l'unique décisionnaire au sein de son État, et d'en construire la souveraineté tant territoriale que politique. Cela dit, le retrait britannique des instances avant tout militaires, mais également plus généralement politiques, ne se fait pas de façon immédiate ni catégorique, au contraire.

⁴⁷ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987

Ce phénomène est à replacer dans le contexte d'après-guerre au Moyen-Orient, qui mène à l'indépendance et à l'autonomisation de l'ensemble des pays arabes. Cela va de pair avec l'implantation de domaines de référence politique et idéologique propres aux pays arabes. Ainsi, au milieu des années 1940, les projections politiques issues du nationalisme arabe trouvent leur accomplissement dans la création d'États indépendants de toute mainmise étrangère. De même, pour répondre aux attentes panarabes est créée la Ligue arabe en 1945.

Dans ce contexte, la pérennité de l'appui britannique à la nouvelle nation transjordanienne provoque de vives critiques à l'égard du royaume d'Abdallah de la part des pays arabes voisins, atmosphère à laquelle le roi doit faire face pour affirmer la souveraineté de son tout nouvel État.

a) L'appui matériel de la Grande-Bretagne à la Transjordanie

Les contradictions émanant de l'indépendance de la Transjordanie au printemps 1946 sont intéressantes à étudier en ce qu'elles font apparaître à la fois les fondations et les difficultés du nouvel État du Roi Abdallah. Le maintien de l'ordre et la défense militaire sont les dimensions essentielles de la souveraineté de tout État, et sont en Transjordanie le lieu d'un traitement spécifique au moment de l'indépendance. L'appui matériel, surtout militaire, de la Grande-Bretagne à la Transjordanie semblant rester prédominant à cette période, on étudiera ici ses tenants et ses aboutissants par le biais de documents légaux.

o Le traité d'amitié et d'alliance de 1946

Un premier document essentiel dans l'analyse des fondements de l'indépendance transjordanienne est le traité d'amitié et d'alliance signé entre le roi de Grande-Bretagne et l'Émir Abdallah le 22 mars 1946, qui scelle la reconnaissance par la Grande-Bretagne de l'indépendance transjordanienne, sous quelques conditions. La signature de ce traité est l'aboutissement de plusieurs années de négociations entre les deux parties et d'hésitations du côté britannique. Cependant, par rapport aux autres pays qu'elle mandate, il n'y a pour la Grande-Bretagne, à la fin de la guerre, que très peu de danger à accorder l'indépendance à la Transjordanie. En effet, l'émir a été l'un de ses plus fidèles alliés pendant la guerre. Le 13 novembre 1945, le ministre des Affaires étrangères, Ernest Bevin, annonce que le comité anglo-américain procédera en Palestine à la construction d'un arrangement acceptable et viable pour l'instauration de nouveaux termes à son mandat. Abdallah est invité à Londres pour discuter de

ce projet, où les négociations, fluides et rapides, sont conclues par la signature d'un traité le 22 mars 1946⁴⁸. Les clauses essentielles de ce traité sont l'octroi de l'indépendance à la Transjordanie, la souveraineté d'Abdallah, ainsi qu'une paix et une amitié perpétuelles entre les deux parties.

Cela dit, il ne s'agit en fait pas là d'une émancipation totale. Dans l'article 6 est annoncé que des précisions sur la dimension militaire de l'alliance entre la Grande-Bretagne et la Transjordanie sont exposées dans une annexe au traité. Cette annexe militaire du traité est aussi, sinon plus importante que le traité lui-même. De manière quantitative d'une part, puisqu'elle ne contient que quatre articles de moins que le texte du traité en tant que tel et fait l'objet de deux des six pages de l'ensemble du texte. De manière qualitative d'autre part, puisque dans ces dispositions annexées, il est stipulé que la Grande-Bretagne poursuit son soutien financier⁴⁹, matériel, logistique et humain (des commandants essentiellement)⁵⁰ à la Légion arabe en échange de facilités militaires et économiques⁵¹ en Transjordanie⁵². Selon Mary C. Wilson, avant les négociations l'Émir Abdallah est inquiet d'un retrait de l'appui britannique à la Légion arabe : *“One question had particularly worried Abdullah beforehand: he feared that, with independence, Whitehall might stop or greatly reduce its support of the Arab Legion.”*⁵³. Cela est envisageable du fait de l'affaiblissement des forces britanniques à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, mais ne semble pas avoir été dans l'intérêt des autorités britanniques. En effet, la Transjordanie constitue alors leur seul allié stable et fiable au Moyen-Orient. Par ce traité, la Grande-Bretagne dispose d'une base militaire sur place⁵⁴ et – de manière indirecte – d'un droit de regard certain sur l'une des armées du Moyen-Orient. Cela ne peut lui être que bénéfique en cas de guerre à l'échelle régionale.

Ainsi, par ce traité de 1946 la Transjordanie est officiellement indépendante, mais dans les faits reste pour une grande partie financièrement et militairement dépendante de la Grande-Bretagne. D'autant plus que certaines habitudes de longue date ne sont pas non plus

⁴⁸ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap. 5.28, “Treaty of alliance between HMG and the Emir of Transjordan, 22 March 1946” [CO 537/1844], cf annexe 1 p.146

⁴⁹ *Ibid*, articles 5 et 8

⁵⁰ *Ibid*, article 9

⁵¹ *Ibid*, articles 6 et 7

⁵² *Ibid*, articles 2 et 4

⁵³ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.148), « Une question inquiétait particulièrement Abdallah préalablement [aux négociations] : il avait peur qu'avec l'indépendance, le Whitehall suspende ou réduise considérablement son appui à la Légion arabe ».

⁵⁴ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap. 5.28, “Treaty of alliance between HMG and the Emir of Transjordan, 22 March 1946” [CO 537/1844], cf annexe 1 p.146, article 1

abandonnées instantanément au profit d'une autonomie décisionnelle totale des transjordanien. Le Premier ministre, les membres du Conseil ministériel, et Abdallah lui-même, continuent de consulter Sir Alec Kirkbride, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Amman, au sujet d'affaires officielles ou privées, et de l'en informer⁵⁵.

- Le renouvellement du traité d'alliance en 1948

Dans le contexte de la première phase du conflit israélo-palestinien (de décembre 1947 à mai 1948), le traité d'alliance anglo-transjordanien est renouvelé et signé le 15 mars 1948⁵⁶. C'est l'aboutissement d'environ deux mois de négociations à Londres entre Ernest Bevin et le Premier ministre transjordanien Tawfic Abu al-Huda accompagné du ministre de la Défense Fawzi el-Melki et de Glubb Pacha, le commandant en chef de la Légion arabe. Ces tractations concernent principalement la question du retrait des troupes britanniques de Palestine ; le devenir de la Légion arabe, notamment des troupes qui stationnent en Palestine ; et la révision de certaines clauses du traité d'alliances de 1946. Selon Tancred Bradshaw⁵⁷, du point de vue anglais, négocier ce nouveau traité a pour objectif premier de faire taire les critiques pointant le monopole britannique sur la politique transjordanienne (formulées par les Arabes et à l'international), en réaffirmant l'indépendance du royaume d'Abdallah. Cependant, l'intérêt réel pour les britanniques est de garantir la validité de ses positions stratégiques au Moyen-Orient (notamment pour contrer une entrée de la puissance soviétique dans la région), en l'occurrence en Transjordanie. Cela se fait dans le contexte politique britannique d'une recherche d'appuis militaires au Moyen-Orient : elle essaie, parmi ses anciennes zones d'influence, de s'assurer des facilités militaires en temps de paix et le droit à une base militaire sur place en temps de guerre. Dans ce sens, le nouveau traité d'alliance signé avec l'Irak le 15 janvier 1948 s'avère être un échec ; de même pour les négociations que la Grande-Bretagne mène avec l'Égypte en été 1946, qui n'aboutissent pas à une révision du traité anglo-égyptien de 1936 qui lui serait favorable.⁵⁸

⁵⁵ "Kirkbride to FO, 24 September 1946, FO 371/52936"; "Kirkbride to FO, 16 February 1948 FO 371/68819", cités dans WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.149)

⁵⁶ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 6.02, "Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 15 March 1948 with enclosure: Treaty of alliance between HMG and King Abdullah of Transjordan, 15 March 1948" [FO 371/68820]

⁵⁷ BRADSHAW Tancred, "Israel and the West Bank, 1948-1951", *Israel Affairs*, vol. 16, n°2, avril 2010, pp. 234-250

⁵⁸ Par le traité de 1936 établi pour vingt ans, il est annoncé que la Grande-Bretagne évacuerait toutes les troupes britanniques présentes sur le sol égyptien, à l'exception des dix mille hommes nécessaires à la protection du canal de Suez. En outre, le Royaume-Uni s'engage à approvisionner et entraîner l'armée égyptienne, et à protéger le pays

Ainsi, le nouveau traité anglo-transjordanien autorise, lui, les autorités britanniques à utiliser les infrastructures transjordaniennes en temps de guerre. S'ajoute à cela le souci de préserver la Transjordanie des menaces extérieures, c'est-à-dire d'assurer son intégrité territoriale. Ainsi, l'aspect fondamental qui ressort de la révision de ce traité est qu'elle fonde la base d'un pacte de défense mutuelle, ce à quoi la Grande-Bretagne aurait aimé arriver également avec l'Égypte et l'Irak, en vain.

De fait, la révision de ce traité, bien qu'elle soit en partie destinée à calmer les critiques, est en réalité la garantie renouvelée des intérêts et positions stratégiques de la Grande-Bretagne en Transjordanie ; en échange de son aide militaire et financière, qui permettrait la préservation de l'intégrité territoriale du royaume. Deux ans après la proclamation de l'indépendance du royaume hachémite de Transjordanie, l'appui britannique semble toujours être indispensable à sa survie, surtout dans le contexte de tensions régionales croissantes.

Si la pérennité de cet appui britannique s'applique essentiellement au domaine militaire, c'est parce que la Légion arabe constitue alors l'institution la plus puissante de l'État transjordanien. Glubb Pacha, son commandant, met en exergue dans ses Mémoires⁵⁹ les difficultés de la Légion arabe en mai 1948, se résumant au fait que son budget était le même qu'en août 1947, « *alors qu'il n'était pas question de la guerre de Palestine* »⁶⁰. Cela dit, elle comptait 6000 hommes en tout, dont 4500 pouvaient quitter le sol transjordanien. La Légion arabe est ainsi la seconde armée la plus importante des pays arabes, derrière celle de l'Égypte qui compte 10 000 hommes. Les chiffres annoncés ne sont pas officiels, et ont pu être augmentés ou diminués selon les besoins de la propagande de chaque État. Par ailleurs, Glubb notifie que :

*« Durant toute cette période [de 1941 à 1948] elle avait été entièrement approvisionnée par l'armée britannique, qui assurait également tous les services médicaux, sauf une formation sanitaire. Les ateliers, l'entretien et la réparation du matériel étaient également assurés par l'armée britannique. »*⁶¹.

en cas d'agression. En 1946 la puissance britannique tente de réviser certaines clauses du traité de 1936 afin de renforcer sa présence sur place, en vain.

⁵⁹ GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958

⁶⁰ *Ibid* (p.65)

⁶¹ *Ibid* (p.71)

On comprend alors les inquiétudes d'Abdallah de voir le retrait de l'aide britannique avant la signature du nouveau traité : tout est assuré par un financement britannique, et cela est acté de nouveau par le traité de 1948.

Par conséquent, la Légion arabe constitue à ce moment-là une force armée puissante et prête à entrer en guerre, surtout par rapport aux appareils militaires des autres pays arabes. Pendant la période mandataire, l'Égypte et l'Irak s'étaient lancés dans la constitution d'armées modernes, mais les Britanniques avaient marginalisé ces armées arabes, s'étant méfié des officiers gagnés aux thèses nationalistes durant la Seconde Guerre mondiale. Elles n'avaient donc jamais eu d'expérience concrète de la guerre, et dépendaient totalement du matériel britannique. Comme le dit Henry Laurens, dans le Proche-Orient de 1947 : « *Seule la petite Légion arabe, avec ses officiers britanniques soucieux de transmettre leur art de la guerre aux cadres jordaniens, constituait un élément de valeur, parfaitement entraîné.* »⁶².

L'appui matériel britannique à la Transjordanie, dans sa dimension militaire au moins, constitue donc un point très stratégique de la diplomatie britannique au Moyen-Orient. Néanmoins, il profite à l'accomplissement national de la Transjordanie en ce qu'elle détient alors l'une des armées les plus puissantes du Moyen-Orient. Elle peut, dans le même temps, se proclamer officiellement indépendante. On peut ainsi dire avec une certaine justesse qu'il s'agit d'une alliance profitant aux intérêts des deux parties, et non d'une sujétion pure et simple de la Transjordanie à la Grande-Bretagne. Tout en gardant cependant en tête l'inégalité du rapport de force entre une puissance internationale et un jeune État globalement démuné de richesses.

Quoi qu'il en soit réellement, la persistance de cette dépendance du Roi Abdallah à l'ancienne puissance mandataire est ardemment critiquée par les pays arabes voisins.

- b) Les critiques des pays arabes en général et de la presse libanaise francophone en particulier à l'égard du Roi Abdallah

À la fin des années 1940, l'atmosphère politique mais aussi populaire régionale est à l'éloge du nationalisme et de l'arabisme. Par conséquent, elle est aussi à la lutte contre les impérialismes occidentaux. De fait, dans la région, le nouveau statut de la Transjordanie est

⁶² LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome troisième, 1947-1967, l'accomplissement des prophéties*, Fayard, Paris, 2007 (p.25)

officiellement bien accueilli, mais officieusement dénigré. Les réactions arabes à la signature du nouveau traité anglo-transjordanien de 1948 permettent d'en faire la démonstration.

- Le rapport de M. Walker sur les réactions des États arabes au traité de 1948

Un rapport envoyé par M. Walker au Foreign Office sur les « Réactions des États arabes au traité anglo-transjordanien » en avril 1948⁶³ fait le résumé de cette réception médiocre. Il recense trois manifestations : une d'ampleur « minime » d'étudiants transjordanien de l'université de Damas, sous l'influence de l'opposant Subhi Abu Ghanima exilé en Syrie ; et deux de plus grande ampleur à Bagdad. Les commentaires défavorables dans la presse syrienne, dénonçant la perpétuation de la dépendance de la Transjordanie envers le « colonisateur », restent relativement peu abondants. Les observations de la presse égyptienne sont plus nombreuses, mais ce sont surtout les réactions en Irak qui sont dites les plus « virulentes » et « injurieuses ». Le traité signé par Abdallah est qualifié dans les journaux irakiens de « tyrannique », de « menace pour l'ensemble du monde arabe », d'un « challenge lancé au mouvements nationalistes égyptiens et irakiens » ; ou plus violemment par le journal *Al Wattan* de « sabotage de la revendication principale du monde arabe qu'est le retrait des troupes étrangères » et de « coup de poignard dans le dos aux mouvements de résistance nationale égyptiens et irakiens ». Des soupçons quant au soutien du nationalisme arabe sont faits à l'égard d'Abdallah par tous les organes de presse dits « extrémistes » : ils insinuent que le pacte de défense commune dont les dispositions sont développées en annexe du traité est si défavorable à la souveraineté transjordanienne qu'il n'a pu être accepté par le roi qu'en échange d'un soutien britannique à son projet grand-syrien. Par ce qualificatif d'« extrémistes », l'auteur du rapport pourrait éventuellement vouloir faire passer ces idées pour des conceptions complotistes. Cela peut être aisément remis en question quand on sait que c'est au cours de ces négociations du début de l'année 1948 qu'Ernest Bevin aurait donné le « feu vert » au Premier ministre transjordanien pour l'annexion des territoires arabes de Palestine. Nous y reviendrons ultérieurement.

En outre, l'auteur notifie qu'à la demande du gouvernement irakien, la visite du roi et du Premier ministre transjordanien à Bagdad a été annulée pour raisons de sécurité. De plus, est ajouté à la main, à la fin du rapport, une annotation qui informe que l'ambassadeur, vraisemblablement britannique à Bagdad, est chargé de porter l'attention du gouvernement

⁶³ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 6.02, "Minute by Mr M. Walker, 1 April 1948, 'Reactions of the Arab States to the Anglo-Transjordan Treaty'" [FO 371/68820], cf annexe 2 p.151

irakien sur le danger d'autoriser des manifestations de ce type. Cela nous permet de mesurer l'ampleur de ce mécontentement général : ces actions de résistance populaire semblent inquiéter la légation britannique irakienne.

Par ailleurs, le rapport de M. Walker au Foreign Office indique que, bien que plusieurs journaux libanais aient commenté favorablement ce traité, la majorité des organes de presse libanais le critique, en reprochant notamment au Roi Abdallah de n'avoir pas consulté la Ligue arabe avant de le conclure. Cela rejoint l'accusation formulée dans l'ensemble du Moyen-Orient selon laquelle le roi va à contre-sens du mouvement général pour la souveraineté des pays arabes. Selon eux, acquérir le statut d'État indépendant n'est pas suffisant pour participer à un renouvellement de la structure politique régionale : la souveraineté des pays arabes doit passer par la séparation effective des puissances européennes. Il faut donc revendiquer, par ses actions politiques, son détachement vis-à-vis du « colonisateur ».

- La réception du traité de 1948 dans la presse libanaise francophone

Plusieurs articles, de différents types, sont publiés dans les quotidiens libanais francophones *L'Orient* et *Le Jour*, à l'issue de la signature du traité anglo-transjordanien. Nous nous concentrons, par nécessité pratique et de synthèse, à deux d'entre eux.

Dans *L'Orient*, l'encadré « L'opinion des autres » est destiné à mettre en perspective les réactions des différents organes de presse libanais et étrangers sur un sujet donné. Celui du 9 avril 1948, intitulé « L'Emir et son traité »⁶⁴ nous donne à voir les dimensions plus complexes de la réception du traité dans la société libanaise et plus largement dans le monde arabe.

La dénonciation est unanime d'une perpétuation de la « colonisation » transjordanienne, interprétée par le journal *Baryak* comme une voie d'infiltration de cette colonisation à tous les autres pays arabes, où seul le Liban peut être épargné. Y sont cependant dénoncés, dans le *Telegraph* (par un « correspondant occasionnel ») l'assentiment et l'esprit de contradiction de certains acteurs libanais, qui « [expriment] des félicitations à la Transjordanie », après s'être levés contre l'idée d'une alliance avec une des puissances mandataires il y a un an de cela. *Al Ahrar* dénonce quant à lui plus largement le laisser-passer de la Ligue arabe : « Pourquoi ne proteste-t-elle pas contre la présence de troupes britanniques en Transjordanie, de la même manière qu'elle s'était élevée contre la présence de troupes françaises en Syrie et au Liban ? ». Apparaît ici, comme dans l'extrait du *Telegraph*, une référence au fait que la souveraineté de

⁶⁴ « L'Emir et son traité », *L'Orient*, 9 avril 1948, cf annexe 3 p.152

ces deux pays a été scellée par le retrait des troupes mandataires en 1946, bien que l'accord de la France pour leur indépendance ait été acté un an avant.

L'atmosphère est donc à la dénonciation, non pas seulement du traité en lui-même, mais aussi de l'inaction de la Ligue arabe, qui semble ici être accusée de laisser passer volontairement ce traité : « *Si elle ne le fait pas [protester], on sera porté à croire que la Ligue arabe emploie deux poids et deux mesures* ». Cette accusation peut éventuellement sous-entendre que, malgré ses discours idéologiques sur la primauté de l'action des Arabes dans leurs territoires, la Ligue arabe serait elle-même, plus ou moins, sous l'influence d'une puissance étrangère. Entre la France et la Grande-Bretagne, il s'agirait plutôt de la Grande-Bretagne qui, rappelons-le, a largement participé à la construction de la Ligue arabe. Elle est à l'origine de ce projet politique, cela dans l'objectif de se lier à la cause panarabiste, et ainsi, par extension, de pouvoir perpétuer des liens diplomatiques, mais aussi économiques et militaires, cordiaux avec les pays arabes.

Le choix de cette sélection d'opinions est le fait du journal *L'Orient*, qui, par ce procédé, a certes pour objectif d'élargir les axes d'analyse exposés dans son journal, mais exprime également les points de vue qui lui semblent intéressants.

Nous avons également retenu ici un article d'opinion émanant du journal *Le Jour*, qui précise sa ligne éditoriale sur le sujet du traité d'alliance. Il est publié le 17 mars 1948, soit deux jours après la signature du traité, et est intitulé « Paradoxes arabes »⁶⁵. Il est signé M.C., les initiales de Michel Chiha, le fondateur du *Jour*, qui publie régulièrement des éditoriaux dans le quotidien. Il y dénonce la liberté d'action, dans toute son inconséquence, de la Transjordanie. Cela lui permet d'élargir sa critique à l'ensemble du système politique moyen-oriental, en plaidant pour une plus grande cohérence entre les idées et les actions des pays arabes. Il s'agit de blâmer une « *pudeur collective* », et le fait que « *systématiquement, dans les affaires arabes, la forme l'emporte sur le fond* ». En se concentrant sur l'interprétation du traité dans sa seule forme, il est aisé de fermer les yeux sur le fond du traité, soit son annexe militaire, que Michel Chiha pointe ouvertement comme étant une grande infidélité aux entreprises politiques arabes:

« *Ainsi la Transjordanie, qui vit si clairement au-dessus de ses moyens, accepte allègrement et en poussant à leurs dernières limites les lois de l'hospitalité, une présence de celles qu'on trouve tout à fait choquante dans le voisinage.* ».

⁶⁵ CHIHA Michel, « Paradoxes arabes », *Le Jour*, 17 mars 1948, cf annexe 4 p.153

On décèle aisément dans ce texte, et c'est là tout l'intérêt de l'article d'opinion, le mépris, le mécontentement, et l'offusquement de l'auteur. L'intransigeance prônée par ce journaliste peut s'expliquer par la trajectoire passée du journal : pendant la période mandataire, *Le Jour* soutenait la ligne du parti Doustour de Béchara el-Khoury, qui luttait pour l'indépendance. Étant donné que l'auteur de cet article est le fondateur-même du journal, on comprend mieux l'exigence formulée d'une indépendance de tous les pays arabes, à tout prix. Ce pamphlet pour une honnêteté et une conséquence plus grande de la classe politique arabe révèle ainsi la complexité de l'affaire du traité anglo-transjordanien. Il n'y a pas une ligne arabe, notamment regroupée dans la Ligue arabe, qui soit prête à se dresser ouvertement contre une action incohérente de l'un de ses membres. Bien que ces pays soient acquis à la même idéologie, les réactions ne sont pas totalement unanimes et surtout, efficaces.

La ligne éditoriale de ces deux quotidiens libanais francophones se rejoint en ce qu'ils dénoncent tous deux gravement les conséquences du renouvellement du traité anglo-transjordanien. D'autant plus que le Liban, comme la Syrie, a donné le ton à l'action politique « anti-impérialiste », en refusant, à l'issue de leur indépendance, de se lier militairement à une puissance occidentale. C'est donc avec mépris que ce pan de la presse libanaise dénonce la persistance de la dépendance transjordanienne à la Grande-Bretagne.

L'étude de ces documents nous permet de donner une idée du décor abscons du Moyen-Orient au lendemain de la période mandataire. L'atmosphère y est tendue, entre la recherche encore passionnée de la souveraineté nationale de chacun, le challenge des premières manœuvres politiques de ces États fraîchement indépendants, et l'aspiration à la création d'une entente politique régionale saine et cohérente. Dans ce contexte, la persistance de la dépendance transjordanienne à la Grande-Bretagne dans la dimension militaire est très mal perçue par les pays arabes. Y compris dans la presse libanaise francophone qui, bien que gardant un ton modéré par rapport à certains de ses voisins, est poussée à exprimer sa déception et ses angoisses.

Malgré la dépendance effective de la Transjordanie à son ancienne puissance mandataire et les nombreuses dénonciations qui en découlent, l'engouement régional pour la construction de souverainetés nationales n'épargne pas le Roi Abdallah.

c) La construction d'une souveraineté

Le nouvel État transjordanien ne peut être réduit à être au ban des nations. Le roi de Transjordanie, en plus de s'assurer une survivance militaire avec l'appui britannique, entreprend d'affirmer la souveraineté de son royaume, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

o La nécessité de souveraineté

Cet élément a une signification essentielle pour le royaume de Transjordanie puisqu'il n'a jamais été défini ni reconnu comme une entité territoriale en elle-même. En effet, à l'époque de l'Empire ottoman, soit entre le XIV^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, la Transjordanie est une zone indifférenciée des provinces de la Syrie. À la fin de la période ottomane, la Syrie ottomane est divisée entre les vilayets de Syrie, d'Alep, de Beyrouth, le sandjak du Mont Liban, et enfin le sandjak de Jérusalem, dans lequel se situe l'espace transjordanien.

Pendant la période mandataire, l'entité politique de la Transjordanie est définie d'une manière particulière. Elle fait partie intégrante du mandat britannique sur la Palestine, mais est régie par des dispositions spécifiques. Selon le texte du mandat présenté au Parlement britannique en date du mois de décembre 1922⁶⁶, l'administration britannique de Palestine dispose en Transjordanie de tous les pouvoirs de législation et d'administration⁶⁷, avec comme objectif d'encourager une autonomie des institutions à l'échelle locale⁶⁸. Elle est par ailleurs responsable de la conservation et de la protection de l'intégrité territoriale de l'ensemble du territoire de Palestine⁶⁹. Globalement, les dispositions du mandat valant pour l'administration de Palestine le sont également pour celle de la Transjordanie ; à l'exception de celles qui sont indiquées dans une note spéciale annexée au texte. Sont supprimées du texte du mandat valant pour le territoire de Transjordanie les dispositions touchant au projet de fondation du foyer national juif (reconnaissance de l'Agence juive comme corps public coopérant avec l'administration de Palestine, facilitation de l'immigration, de l'appropriation de terres, de l'acquisition de la citoyenneté palestinienne, etc.). Par ailleurs, l'administration centrale et

⁶⁶ TOYE Patricia (dir.), *Palestine Boundaries 1833-1947, Volume 3 Palestine-Syria II – Palestine-Transjordan*, Archive editions, Slough, chap. 3.28, "Mandate for Palestine together with a note by the secretary-general relation to its application to the territory known as Trans-jordan under the provisions of Article 25 – presented to Parliament by Command of His Majesty, December, 1922" [ZHC1/8277]

⁶⁷ *Ibid*, article 1

⁶⁸ *Ibid*, article 3

⁶⁹ *Ibid*, article 5

générale du mandat britannique est située en Palestine, et son pouvoir décisionnel vise en premier lieu le territoire de Palestine : celui de Transjordanie semble y être subordonné.

Ce retour historique sur la gestion politique de la Transjordanie depuis la période de l'Empire ottoman permet de conclure que cette entité a toujours été légalement subordonnée à une entité territoriale plus vaste, syrienne puis palestinienne, gérée par une instance politique impériale puis mandataire. D'où un enjeu majeur pour le Roi Abdallah à partir de 1946 : consolider et affirmer l'existence politique de son État. Cela bien que le statut particulier d'Émirat dont il jouissait pendant la période mandataire lui permit d'organiser en amont les bases socio-politiques fondamentales de son royaume. D'autant plus que, si le territoire transjordanien n'a jamais formé une entité territoriale et politique propre, c'est en grande partie à cause de sa pauvreté en ressources et en hommes, ainsi que de son manque d'urbanisation, élément essentiel au développement des villes moyen-orientales. L'indépendance de son État ainsi que son couronnement royal sont l'occasion de construire un État viable et pertinent à l'échelle régionale et internationale.

- Les fondements de la souveraineté transjordanienne

Un moyen d'évaluer les stratégies du Roi Abdallah pour la construction de la souveraineté de son État est d'analyser la rhétorique de ses discours. J'ai choisi de m'appuyer sur deux de ses multiples discours. Le premier document est un extrait du discours du trône adressé à ses députés lors de l'ouverture du conseil législatif du 11 novembre 1946 (le premier depuis l'indépendance officielle)⁷⁰. Le second est adressé à l'ensemble de son peuple à l'occasion de son retour de Londres, après y avoir signé le traité de 1946⁷¹. Il est proclamé depuis le balcon de l'Hôtel de Ville d'Amman lors de la réception organisée par la municipalité de la capitale. Ces documents sont traduits respectivement de l'arabe à l'anglais et de l'arabe au français.

Ressort tout d'abord de ces deux documents le fait que l'élément essentiel et unificateur de la nation est le roi lui-même. Cet élément est illustré par le procédé rhétorique de l'utilisation du pronom « nous » en rappelant le couronnement du Roi Abdallah le 25 mai 1946 : «

⁷⁰ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap. 5.28, "Extract from translation of speech from the throne by King Abdullah, 11 November 1946" [FO 371/52936]

⁷¹ MAE La Courneuve, fond « Généralités » (côte 214QO), Carton 37, *Livre blanc transjordanien*, Librairie nationale, Amman, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie], « Proclamation de son Altesse adressée au peuple, à l'occasion de son retour de Londres, après avoir obtenu le traité d'indépendance et d'alliance » [s.d.] (p.131)

proclaiming us king. » (« nous proclamant roi ») ; et en évoquant les actions politiques du roi : « *Durant notre présence à la tête de ce cher pays* », « *Les difficultés que nous avons rencontrées ne nous ont pas empêché de poursuivre la politique que nous nous sommes assignée* ». A cela s'ajoute que, comme rappelé dans le discours du trône, la proclamation de l'indépendance complète de la Transjordanie a lieu le même jour que le couronnement du roi. Ces éléments sont présentés dans ces proclamations officielles comme indissociables.

Par ailleurs, ces deux documents ont comme point commun la référence aux Arabes en général, en plus, et même parfois davantage, que celle faite au peuple et à la nation transjordanienne : « *la politique que nous nous sommes assignée tendant à l'unité, la liberté et l'indépendance des Arabes* » ; « *we long for unity soon* » (« nous désirons arriver à l'unité très bientôt »). L'aspiration du Roi Abdallah, qu'il étend à l'ensemble de son État, est l'unification des pays arabes. Plus encore, plus d'une réflexion est faite concernant la Palestine et les Palestiniens dans ces deux documents. Devant son peuple, le roi remercie les « *personnalités palestiniennes qui ont bien voulu se déplacer à cette occasion* », éventuellement ses alliés Palestiniens comme par exemple le maire d'Hébron. Devant ses députés, il évoque la discussion qu'il a tenu avec le roi d'Égypte sur la question de la « *dear Palestine* » (« chère Palestine »). Cela démontre la position centrale occupée par la Palestine dans les projets politiques du Roi Abdallah dès 1946. Nous y reviendrons.

Étant donné que ces discours ont tous deux été proclamés peu après le retour du Roi Abdallah de Londres, de nombreuses références sont faites au traité d'alliance et à la « *grande alliée* » de la Transjordanie. Sont alors rappelés la relation d'égal à égal entre la Grande-Bretagne et la Transjordanie ainsi que l'indépendance du royaume d'Abdallah. Est évoquée dans le discours adressé au peuple l'annexe militaire au traité anglo-transjordanien. Elle est destinée à « *sauvegarder la situation du pays et [à] garantir sa force* ». Cela met en exergue l'importance, une fois encore, que revêt la dépendance de la Légion arabe à la Grande-Bretagne. Nous utilisons le terme importance ici tant dans son sens quantitatif que figuré : l'armée est une composante essentielle à la souveraineté de l'État hachémite, car elle est puissante, mais elle ne peut l'être sans l'appui britannique.

La mise en commun des idées formulées dans ces deux discours destinés à un public plus ou moins élargi permet de mettre en lumière les fondements principaux de la souveraineté du nouvel État indépendant. Le roi est conscient et exprime la consistance de son État : il est intimement lié à sa propre royauté ; aspire à l'unité des Arabes ; et bien que dépourvu de richesses, il rayonne par la puissance de son armée.

Si le royaume de Transjordanie n'est objectivement pas autosuffisant, notamment dans sa dimension militaire, et dépend toujours en grande partie de son ancienne puissance mandataire, son roi aspire à l'ériger en un État à part entière, souverain, et aux aspirations amples. C'est cela qui fait toute la complexité de cette jeune entité politique, et de la stratégie de son souverain. L'enjeu est de construire un État fort qui puisse être reconnu comme tel, ce qui passe par l'affirmation de l'autorité du roi, tout en préservant ses atouts qui ne sont issus pour l'instant que de l'extérieur : la puissance britannique et l'unité des pays arabes. En effet, Abdallah Ier ne peut pas ignorer les critiques des pays voisins, puisque ce qu'il convoite le plus - l'unité arabe - ne peut être acquis sans leur bon vouloir.

2. Les ambitions grandes-syriennes du Roi Abdallah

En 1946, Abdallah achève l'indépendance formelle de la Transjordanie. Il est pourtant conscient, autant que ses détracteurs, de la nature limitée de cette indépendance. Cependant, à ses yeux, ce n'est pas la Grande-Bretagne qui barrait la route à la complète indépendance. Pour lui, ce sont ses voisins qui bloquent son expansion et la création d'un royaume économiquement viable et politiquement fort.⁷²

En effet, Abdallah reste attaché à son projet de longue date de fonder un royaume englobant les territoires de l'ancienne province syrienne ottomane dont il prendrait la tête. C'est une ambition personnelle mais surtout dynastique : il se sent l'héritier de cette entreprise menée par son père Hussein, le *sharif* de La Mecque qui rêvait de construire un empire arabe regroupant toutes les régions arabophones d'Asie. Abdallah interprète la création de la Grande-Syrie comme le but premier de la révolte arabe menée par son père entre 1916 et 1918, la Syrie étant le cœur de l'arabisme. Son unité doit précéder de plus ambitieux schémas, et pour cela elle doit être constituée. Par conséquent, la Grande-Syrie est la pièce centrale de la politique étrangère de Transjordanie de 1921 à 1951. L'émir, puis roi, combine deux stratégies. D'une part, il s'applique à se rendre utile aux Britanniques et aux Français pour qu'ils lui lèguent leurs mandats, ce qui échoue. D'autre part, il s'attache à gagner le soutien des habitants de la Syrie

⁷² WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987, (p.150)

« historique ». ⁷³ À cette fin, il sollicite de manière quasiment constante les hommes d'État syriens et libanais.

En ce qu'elle est l'occasion d'une restructuration de la politique régionale, l'indépendance des pays arabes est un moment opportun pour la mise en place de projets panarabistes. Pour le Roi Abdallah, cela passe par de multiples tentatives de fédérations régionales (avec l'Irak, où Nouri Saïd l'encourageait, mais aussi la Syrie et la Turquie). Il plaide plus généralement pour l'unité du Croissant fertile (région qui traverse plus ou moins l'ensemble des pays du Proche-Orient), et met en avant un plan pour la Grande-Syrie. Mais surtout, il est porté par une obsession et une persévérance certaines pour parvenir à l'acquisition du centre géographique de son projet que sont la Syrie et le Liban. Il est intéressant d'étudier les paramètres auxquels Abdallah est attentif sur place, sa stratégie, et la réception de ses ambitions grande-syriennes en général. Mary C. Wilson explique ce comportement politique inédit pour l'époque par la nécessité de l'expansion territoriale de son royaume afin d'en préserver son existence, et comme une façon originale de s'inscrire dans le mouvement général des nationalismes arabes à la fin des années 1940.

- a) Les États syrien et libanais contemporains, noyau de la Grande-Syrie convoitée par Abdallah : quelle réception aux sollicitations du roi ?

Si l'origine de l'ambition grande-syrienne du Roi Abdallah est bien antérieure à 1946, l'indépendance des pays arabes et la construction de leurs États sont l'occasion d'intenses sollicitations de la part du roi pour la formation d'une unité régionale syrienne.

Les ouvrages bibliographiques que j'ai consultés sur les ambitions grande-syriennes du Roi Abdallah ne mettent globalement pas en évidence la réception réelle de ces sollicitations continues du roi dans les sociétés libanaise et syrienne ⁷⁴. À leur lecture, l'impression donnée est la ridiculisation du Roi Abdallah, ce qui est éventuellement le fait d'une approche à tendance téléologique de la question (partir du principe qu'il n'arrivera de toute façon pas à ses fins). La persévérance de cet homme d'État dans ses projets ainsi que sa déconnexion des ambitions de la sphère politique arabe à l'indépendance sont souvent moquées. De fait, avant de me pencher

⁷³ PIPES Daniel, "Abdallah's 'pure joke' and the Greater Syria Plan", *Middle East review*, vol.20, n°1, automne 1987, pp.43-54 (p.45)

⁷⁴ Par exemple PIPES Daniel, *Greater Syria, the history of an ambition*, Oxford University Press 1990 ; NEVO Joseph, *King Abdullah and Palestine, a territorial ambition*, St Martin's Press, 1996 ; Mary WILSON, *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987

sur mes sources, je pensais trouver un ton uniquement hautain dans les articles de presse, et plus généralement de quoi justifier une déconnexion de la réalité des projets du roi de Transjordanie. Cependant, les articles de la presse libanaise francophone et les rapports britanniques que j'ai consultés donnent une image plus contrastée de l'effet procuré par la recrudescence de l'idée d'une Grande-Syrie dans les sociétés libanaise et syrienne fraîchement indépendantes.

Bien qu'on ne puisse nier son aspect continu, certaines périodes sont particulièrement propices à une intensification du discours grand-syrien du Roi Abdallah. Nous nous concentrons ici sur la période des indépendances. C'est un moment où les États se construisent, et donc où tout est possible. L'entreprise de propagande la plus célèbre du roi en faveur de la Grande-Syrie est le *Livre Blanc transjordanien* publié par la librairie nationale transjordanienne en mai 1947⁷⁵, pendant une période d'élections en Syrie et au Liban. Y sont réédités des textes datant pour l'essentiel de la Première Guerre mondiale et soutenant de près ou de loin l'union du territoire grand-syrien. Ce livre est apparemment diffusé en Syrie où, quelques mois après, est publiée une *Réplique syrienne au Livre Blanc transjordanien*, sous-titrée « *La voilà, la Grande-Syrie* », publiée par « *la presse et les écrivains arabes* » et éditée par la revue *El Dounia* de Damas⁷⁶. Du fait de son siège à Damas et de cette publication, il pourrait s'agir de la revue officielle du gouvernement, ou d'un périodique proche du pouvoir. S'appuyant sur les « *faits, histoire et documents* », il a pour objectif de rappeler la nature républicaine et souveraine de l'État syrien indépendant, et constitue un contre-pied aux ambitions transjordanienes.

- La « fièvre grande-syrienne » de novembre 1946

Par ailleurs, au mois de novembre 1946 est observée une recrudescence de la « fièvre » grande-syrienne dans les États du Levant. C'est ainsi que ce phénomène est défini par un membre de la légation britannique en Transjordanie au Premier ministre britannique Clement Attlee dans son rapport intitulé « *Movement for a Greater Syria* » et daté du 9 décembre 1946 : « *I have the honour to report that during November the Levant State have been suffering from a recurrence of the Greater Syria fever* »⁷⁷. Le 6 novembre, Samir al-Rifai, le Premier ministre

⁷⁵ MAE La Courneuve, fond « Généralités » (côte 214QO), Carton 37, *Livre blanc transjordanien*, Librairie nationale, Amman, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie]

⁷⁶ MAE La Courneuve, fond « Généralités » (côte 214QO), Carton 37, *Réplique syrienne au Livre blanc transjordanien*, El Dounia (ed.), Damas, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie]

⁷⁷ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap. 5.30, « Mr. H. Eyres to Mr C. Attlee, 9 December 1946, 'Movement for a Greater Syria' » [FO 371/52355], « J'ai l'honneur de vous signaler qu'en novembre les États du Levant ont souffert d'une recrudescence de la fièvre grande-syrienne. »

transjordanien, déclare à Beyrouth, devant la presse, que l'union des pays de l'ancienne province syrienne doit être le but ultime de l'époque, qu'il ne s'agit simplement que de définir le statut de son gouvernement, républicain ou monarchique, et que le Liban sera très bienvenu à s'y joindre quand il le voudra⁷⁸. Cette déclaration a énormément d'écho dans la presse libanaise, et occasionne une réplique passionnée de Philippe Tacla, ministre libanais des Affaires étrangères, lors de la séance de l'Assemblée le 13 novembre⁷⁹. Cette tension ambiante entre le Liban et la Transjordanie pousse les gouvernements syrien et libanais à la discussion, ce qui mène à l'organisation d'un débat à l'Assemblée syrienne le 23 novembre. Là, des députés de tous bords déclarent assez violemment leur opposition à la construction d'une entité politique grande-syrienne en dénonçant l'aliénation de la Transjordanie à la Grande-Bretagne ainsi que sa violation de la charte de la Ligue arabe selon laquelle aucun pays membre ne doit faire obstruction à la souveraineté d'un autre pays membre.

Dans les dernières semaines de novembre, la question de la Grande-Syrie est levée à la Ligue arabe. Cela donne lieu dans la presse à la publication en masse de rapports contradictoires sur des réunions de la Ligue, et de rumeurs diverses : des déclarations du Roi Abdallah, l'entrée des troupes transjordaniennes en Syrie, un ultimatum lancé par le roi Ibn Saoud à Abdallah⁸⁰, etc. Finalement, les 1^{er} et 2 décembre 1946 est diffusé dans tous les organes de presse un communiqué du service de presse du gouvernement libanais :

*« Le rideau est désormais tiré sur l'affaire de la Grande-Syrie. Le Ministre des Affaires étrangères de Transjordanie a lui aussi, signé la motion adoptée par tous les Ministres des Affaires étrangères des pays de la Ligue arabe réprouvant le projet de la Grande-Syrie. »*⁸¹

Dans le seul quotidien *L'Orient*, j'ai pu répertorier entre le 8 novembre et le 5 décembre une trentaine d'articles qui traitent de la polémique sur le projet de Grande-Syrie d'Abdallah, soit l'équivalent de plus d'un article par jour, dont notamment la Une du 27 novembre qui y est quasiment entièrement consacré.

Cette profusion d'articles de presse, colportant une grande quantité d'informations, fiables ou simples rumeurs, témoigne d'une atmosphère de suspicions, de doutes et aussi d'un

⁷⁸ BITAR George, « Samir Pacha Er Rifai parle de la Grande-Syrie... », *L'Orient*, 8 novembre 1946

⁷⁹ « Pas de Grande-Syrie ! réplique Tacla », *L'Orient*, 21 novembre 1946

⁸⁰ « L'Arabie saoudite aurait adressé un ultimatum à la Transjordanie », *Le Jour*, 30 novembre 1946. Cet article est publié sur la Une du journal, dans un encadré intitulé « L'Affaire de la Grande-Syrie » et précise, en sous-titre : « d'après le « *Journal de Jérusalem* » ».

⁸¹ « Le Ministre des Affaires étrangères de Transjordanie a signé la motion réprouvant le projet de Grande-Syrie », *Le Jour*, 2 décembre 1946

intérêt certain pour la question dans la société libanaise. Bien qu'est alors réaffirmée la souveraineté du Liban, cette ambiance pourrait traduire une certaine inquiétude dans la société libanaise pour la souveraineté de leur État tout juste indépendant.

- Une réception plus favorable des ambitions d'Abdallah en Syrie ?

Plus généralement, les invitations, directes ou indirectes, d'Abdallah pour la formation d'une Grande-Syrie surviennent lors de périodes d'instabilités politiques, surtout en Syrie, afin de rallier l'opposition. Les insistances du Roi Abdallah constituent un réel danger en Syrie car une partie de la population y est favorable à un régime monarchique grand-syrien. Cela s'explique par la division du peuple syrien sur la question de la nature du gouvernement qu'ils commencent tout juste à mettre en place. En 1946 un régime républicain est au pouvoir avec Choukri al-Kouatly à la tête du gouvernement (depuis 1943 et jusqu'en 1949). Face à lui se dresse une opposition, surtout favorable à un régime monarchique. Parmi ce mouvement d'opposition on peut faire l'hypothèse que figurent certains partis émergents en Syrie comme par exemple le Parti Social Nationaliste Syrien (PSNS) d'Antoun Saadé, le fondateur du nationalisme pan-syrien.

Un memorandum rédigé par un membre du consulat britannique d'Alep et envoyé au Foreign Office en février 1947⁸² révèle un soutien intéressant au projet grand-syrien. Il s'agit de monseigneur Fattal, l'archevêque de l'Église grecque-catholique à Alep, qui annonce le 24 février 1947 qu'il est clairement favorable au schéma grand-syrien. Il affirme que c'est la manière la plus logique de constituer un État arabe unifié, qui sera en tous points plus satisfaisant que les États nés de frontières artificielles imposées par les pays européens, et que le régime républicain qui ne profite qu'à quelques hommes politiques ambitieux. Monseigneur Fattal ajoute que sont en faveur du projet grand-syrien l'ensemble de la communauté catholique romaine de Syrie, ainsi que les musulmans d'Alep. Lui est attribuée une fiabilité certaine par le Foreign Office britannique : il est décrit comme « *une des personnes les plus influentes et les mieux informées de l'ensemble des Chrétiens du nord de la Syrie* ».

Très marginaux sont ceux qui, en Syrie et au Liban, soutiennent directement le Roi Abdallah et sa montée sur le trône de Syrie. Cependant, c'est l'idée monarchique en tant que

⁸² PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap 5.35 "Memorandum by Mr J. Vaughan Russel, 26 February 1947, 'Greater Syrian Movement'" [FO 371/61492], cf annexe 5 p.154

telle, et l'unification d'un territoire syrien plus large, différent de celui imposé par les puissances étrangères, qui attire ces personnalités de l'opposition syrienne.

On observe donc de manière récurrente la reprise des sollicitations du Roi Abdallah et de ses hommes d'État pour le projet grand-syrien à des moments-clés. Est faite une nouvelle déclaration à chaque fois que sont remarquées, surtout en Syrie, des instabilités politiques notables et des mouvements de l'opposition contre le gouvernement en place. C'est une tactique du Roi Abdallah pour réussir à s'insérer dans les affaires politiques du gouvernement syrien, et à acquérir toujours plus de légitimité au-delà des frontières de son État. C'est de cette manière que le gouvernement transjordanien met en avant son projet, comme alternative à saisir pour les opposants au régime en place. Dans le contexte de l'indépendance nouvelle de ces pays, de l'édification parfois difficile de leurs gouvernements et d'une entente nationale difficile à atteindre, le projet grand-syrien trouve donc quelque écho. Au Liban, malgré une opposition ferme à l'idée d'une Grande-Syrie, la société, par le biais de la presse, est remuée par les polémiques récurrentes. Les ambitions grandes-syriennes du Roi Abdallah constituent donc une problématique importante dans les opinions publiques syrienne et libanaise.

Abdallah n'arrive pas à ses fins en Syrie et au Liban. Pour autant, ses ambitions ne s'arrêtent pas là puisque, simultanément, il vise à s'étendre en Palestine. L'axe d'analyse principal de Mary C. Wilson, sur lequel j'ai décidé de m'appuyer pour définir uns des fils rouges de mon mémoire, donne une explication tout à fait intéressante de l'objectif recherché par Abdallah dans ses multiples tentatives pour unifier la Grande-Syrie.

b) S'étendre pour survivre : la thèse de Mary Wilson sur l'entreprise d'expansion territoriale du Roi Abdallah

Mary C. Wilson est professeure d'histoire du Moyen-Orient à l'université du Massachusetts. Elle publie en 1987 une biographie politique d'Abdallah Ier assez dense, révision de sa thèse « King Abdullah of Jordan, A Political Biography » soutenue en 1983 à l'université d'Oxford. *King Abdullah, Britain and the making of Jordan* est le premier ouvrage qui traite de l'ensemble de la vie de l'émir puis roi, et se concentre sur son propre rôle dans la construction de l'État jordanien. Cette approche est originale à une période où la personnalité

du Roi Abdallah est traitée dans le cadre de la « nouvelle histoire israélienne » (depuis le début des années 1980), qui aborde essentiellement sa « collusion » avec les sionistes⁸³.

Son ambition est de réexaminer la figure du Roi Abdallah à la fois en tant qu'homme et en tant que politicien ; et de le placer dans le contexte de son époque d'une manière plus précise et problématique que ce qui avait été fait jusque-là. Elle remet ainsi en question l'acceptation généralisée et simplificatrice présentant le Roi Abdallah comme un homme ambitieux, jamais satisfait, mais ne représentant qu'une menace bénigne. Tout en acceptant l'inégalité de leur alliance, elle contre-carre l'idée selon laquelle le Roi Abdallah n'est qu'un valet de la politique britannique au Moyen-Orient en pointant leurs intérêts mutuels. Avant l'analyse de Wilson, Abdallah a été examiné comme un homme certes ambitieux, mais toujours ultra-dépendant des Britanniques et des Juifs, et de ce fait voué au destin tragique de l'assassinat politique. Un échec politique en somme. Wilson choisit un axe d'analyse plus positif, mais tout autant recevable, concluant qu'Abdallah est arrivé à ses fins en assurant la viabilité de son État sur le temps long.

Wilson interprète les ambitions territoriales d'Abdallah, aspect présenté comme fondamental de sa trajectoire politique, comme l'étape centrale de sa stratégie de construction nationale, et non pas comme l'objectif irrationnel d'une personnalité frustrée.

En effet, à sa création en 1921, la Transjordanie n'a pas de réelle raison d'être :

*“it was created in 1921, had a population of only some 230 000, no real city, no natural resources, and no importance to trade except as a desert thoroughfare. In short, it had no reason to be a state on his own rather than a part of Syria, or of Palestine, or of Saudi Arabia, or of Iraq, except that it better served Britain's interests to be so.”*⁸⁴.

Un peu moins de trente ans après, ses ressources matérielles et humaines n'ont pas augmenté de manière significative. Abdallah est très conscient de la vulnérabilité de son État et de sa dépendance à la Grande-Bretagne. Ainsi, renforcer son autonomie en termes tant économiques que politiques va de pair avec le besoin d'étendre la base matérielle de la Transjordanie, ce qui passe par une expansion territoriale.

⁸³ L'ouvrage fondateur, et le plus représentatif de ce mouvement est celui de SHLAIM Avi, *Collusion across the Jordan : King Abdullah, the Zionist Movement, and the Partition of Palestine*, Columbia University Press, 1988

⁸⁴ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.3), « elle fut créée en 1921, avait une population de seulement 230 000 habitants, aucune vraie ville, aucune ressource naturelle, et n'était d'aucune importance pour le commerce, sauf en tant que voie dans le désert. En bref, elle n'avait aucune raison de constituer un État à lui seul plutôt qu'une partie de la Syrie, ou de la Palestine, ou de l'Arabie saoudite, ou de l'Irak, outre qu'ainsi, les intérêts britanniques seraient mieux servis. »

Si la plupart des analyses considèrent la politique d'Abdallah comme totalement divergente de celle des autres chefs d'État arabes, c'est-à-dire le nationalisme arabe, Wilson pointe le fait que l'ambition est la même, mais le chemin pris par Abdallah différent, plus sinueux, du fait de la pauvreté de son royaume. Si l'élargissement de son territoire est une nécessité pour construire son indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, l'objectif recherché est commun à tous les États arabes depuis l'époque mandataire.

Pour arriver à cette fin, les ambitions territoriales d'Abdallah vont dans beaucoup de directions différentes, à la recherche d'un prestige certain. Sa première volonté est de reconquérir son patrimoine familial au Hedjaz, pris par la dynastie saoudite en 1925. Son plus grand objectif, et le plus persistant, est d'arriver à obtenir le trône de Damas. Il cherche aussi à unir la Transjordanie à l'Irak, l'aspiration la plus aisée du fait de la relation fraternelle qui unit les deux chefs d'État. Wilson pointe le fait que la Palestine ne fait pas partie des premières ambitions territoriales d'Abdallah, ce qui est nié par les historiens focalisés sur 1948 et dans une perspective téléologique. Elle place la naissance de son intérêt réel pour la Palestine en 1937, quand Abdallah se rend compte qu'il peut grandement profiter d'un partage de la Palestine entre Arabes et Juifs. Le roi justifie alors son implication dans les affaires palestiniennes comme un premier pas vers l'union de la Grande-Syrie, et comme l'alternative la plus viable à la création d'un État juif sur l'ensemble du territoire palestinien. Cela dit, il serait là abusif de nier la part de sincérité du roi quand il évoque son désir de créer une Grande-Syrie. Tout est à nuancer.

Le retrait britannique de Palestine en mai 1948 rend donc possible l'expansion de la Transjordanie, et par conséquent la création d'un rôle régional pour Abdallah, et pour la Transjordanie qui pourrait dès lors survivre à la perte d'hégémonie de la Grande-Bretagne. Selon l'auteure, Abdallah accomplit sa mission d'édifier au moins les fondations d'un État autonome, bien qu'il n'ait pas pu le voir de ses propres yeux, puisqu'avec l'expansion de son État en Cisjordanie, il a droit à une réelle reconnaissance sur la scène régionale et internationale.⁸⁵

La Grande-Syrie constituant l'objectif ultime de la stratégie expansionniste du Roi Abdallah, qu'il s'agisse des espaces nationaux syrien, libanais, ou palestinien, les aspirations

⁸⁵ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.5)

du roi sont les mêmes. De la même façon qu'il s'infiltré dans les affaires politiques en Syrie et crée un certain malaise au Liban, Abdallah tente de se faire entendre en Palestine, et met toutes les chances de son côté en se rapprochant simultanément des deux partis opposés.

3. Abdallah entre les Arabes et les Juifs en Palestine : la stratégie des alliances multiples

La spécificité du territoire de Palestine dans la zone proche-orientale est qu'il est encore sous le mandat britannique, la « grande alliée »⁸⁶ du roi transjordanien. Cela en fait une cible plus aisée pour les ambitions du souverain hachémite. De surcroît, dès la proposition de partage de novembre 1947, la Palestine est sujette à une guerre civile opposant forces sionistes et populations palestiniennes. Un pays en guerre, plus qu'un État républicain en formation comme la Syrie, peut être aisément l'occasion de l'expansion territoriale d'un pays tiers.

C'est à partir de 1937 que les ambitions du Roi Abdallah en Palestine se concrétisent. À l'issue de la révolte arabe de 1936 suscitant d'importants heurts entre Arabes et Juifs, une commission royale britannique, la Commission Peel, est envoyée en Palestine pour examiner la situation. Le 7 juillet 1937 est publié un projet de partage du territoire entre un État juif et un État arabe, proposant une fusion de l'État arabe à la Transjordanie. Le Roi Abdallah et son principal allié en Palestine, Ragheb Nashashibi, sont les seuls à approuver ce plan. En effet, l'intérêt du roi pour le territoire de Palestine remonte aux premières années de son règne, bien qu'il n'ait pas donné lieu à autant de propagande qu'en Syrie. Là, les aspirations d'Abdallah se traduisent par une approche des différents partis sur place, tant juifs qu'arabes. Il recherche une relation de proximité et d'alliance qui s'intensifie à partir de 1937, et atteint son point culminant autour de 1947, date de la proposition de partage de l'ONU qui déclenche une guerre civile en Palestine.

a) L'allié de « l'autre voix de Jérusalem » : le clan Nashashibi, une relation assumée ?

Pour expliquer l'annexion de la Palestine arabe, la « nouvelle histoire israélienne », de la même façon que les rares auteurs arabes ayant traité de cette question que j'ai pu lire⁸⁷, se

⁸⁶ MAE La Courneuve, fond « Généralités » (côte 214QO), carton 37, *Livre blanc transjordanien*, Librairie nationale, Amman, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie], « Proclamation de son Altesse adressée au peuple, à l'occasion de son retour de Londres, après avoir obtenu le traité d'indépendance et d'alliance » [s.d.] (p.131)

⁸⁷ Par exemple KHALIDI Walid, « La fin du mandat en Palestine : le camp arabe », *Revue d'études palestiniennes*, n°28, été 1998, pp.7-36

focalisent sur l'appui britannique à la Transjordanie et/ou sur la connexion israélo-transjordanienne. Peu de mentions sont faites d'un appui local arabe aux ambitions du roi de Jordanie. S'il y en a, elles émanent essentiellement de la littérature historique arabe des années 1950 qui qualifie sans équivoque Abdallah de traître, et tous les dissidents du mouvement nationaliste de Hajj Amin al-Husseini de même.

La rébellion palestinienne (1936-1939) provoque des mutations dans la sphère politique palestinienne. Le leadership nationaliste palestinien commence alors à perdre sa position de chef médiateur entre le pouvoir britannique et la communauté arabe de Palestine. Les Britanniques cherchent alors d'autres leaders arabes plus coopérants, moins susceptibles à la pression locale palestinienne. À partir de ce moment-là, l'idée d'un État unitaire n'est plus possible⁸⁸, et la Grande-Bretagne doit remplacer son allié arabe principal en Palestine : Hajj Amin al-Husseini, nommé mufti de Jérusalem par le haut-commissaire britannique en 1921, qui devient alors son principal opposant. Par conséquent, après la Seconde Guerre mondiale, quand la Grande-Bretagne essaie encore de changer les termes de son mandat sur la Palestine, l'idée d'un gouvernement jordanien fait face à une opposition locale moins organisée. Abdallah agit alors en force stabilisatrice en l'absence d'une élite palestinienne qui pourrait servir de client à la Grande-Bretagne.

En tous les cas, les rangs du nationalisme arabe sont fatigués et déstabilisés par la rébellion de 1936. Le conflit constant entre les partis arabes palestiniens donne à Abdallah l'opportunité d'élargir son influence dans les affaires palestiniennes. Il prône une voie « modérée » de sortie du conflit entre Arabes et Juifs. Par exemple, au début de l'année 1943, le parti Istiqlal (qui remplace progressivement la place des Nashashibi dans l'opposition à Hajj Amin al-Husseini) cherche le soutien d'Abdallah pour créer un nouveau leadership palestinien. En effet, entre 1943 et 1945 la scène politique palestinienne est dominée par la confrontation entre al-Husseini et tous les autres partis politiques sur la question centrale de la formation d'un leadership représentatif de l'ensemble de la nation⁸⁹. Dans ce contexte, l'implication d'Abdallah dans la politique intérieure lui permet de consolider son influence en Palestine. Tout en cultivant l'image du voisin philanthrope, il garde en tête ses ambitions politiques, et pour ce

⁸⁸ WILSON Mary C., "King Abdullah and Palestine", *British society for Middle Eastern studies bulletin*, vol. 14, n°1, 1987, pp.37-41 (p.38)

⁸⁹ NEVO Joseph, *King Abdullah and Palestine, a territorial ambition*, St Martin's press, 1996 (p.49)

faire reste particulièrement attentif à ses agents et collaborateurs qui promeuvent ses programmes d'unité sur place.⁹⁰

C'est dans le clan opposé à celui de Hajj Amin al-Husseini qu'il trouve son soutien principal, ou en tous cas le seul qui ne le rejette pas complètement : le clan Nashashibi et son Parti de Défense Nationale, optant pour une politique « modérée ». Ce parti est affaibli dès 1936 du fait qu'il est totalement marginalisé par le parti dominant mené par Hajj Amin al-Husseini prônant l'intransigeance par rapport aux propositions de partage de la Palestine.⁹¹

L'ouvrage publié par le neveu de Ragheb Nashashibi en 1990⁹² peut nous éclairer sur la nature des relations du leader avec le Roi Abdallah. J'utilise ce document comme source secondaire, étant donné que son objectif est grossièrement de justifier la politique « modérée » de Ragheb Nashashibi, maltraité dans l'historiographie arabe de la question de Palestine :

*“This book is an attempt to redress the balance, to remind students of Palestine's contemporary history that there were many eminent Palestinian Arabs who whole-heartedly endorsed Ragheb Nashashibi's policy of moderation, that he was indeed Jerusalem's other voice.”*⁹³

Pour cela, il s'appuie sur les documents personnels de son oncle et sur ce qu'il connaît de lui. Le parti de Ragheb Nashashibi, créé après la perte de son poste de maire de Jérusalem en 1934, choisit une politique de coopération avec la puissance mandataire dans l'optique d'acquiescer le maximum de concessions et ainsi promouvoir le développement d'institutions autonomes pour les Palestiniens arabes. Comme rappelé à multiples reprises dans cet ouvrage, il est ardemment critiqué par les autres personnalités et partis arabes de Palestine, notamment Hajj Amin Al-Husseini, mufti de Jérusalem, président du Conseil Suprême musulman, et leader spirituel de son parti politique : le Parti de la Palestine Arabe. Sont rapportées et dénoncées plusieurs campagnes de haine et de terreurs, notamment des actes terroristes, commanditées par le mufti contre le parti de Nashashibi à différentes occasions. L'auteur les interprète comme le

⁹⁰ NEVO Joseph, *King Abdullah and Palestine, a territorial ambition*, St Martin's press, 1996 (p.50)

⁹¹ PORATH Yehoshua, *The Palestinian Arab National Movement, From Riots to Rebellion, volume 2: 1929-1939*, Frank Cass, 1977 (p.217)

⁹² NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990

⁹³ *Ibid*, (p.21), « Ce livre est une tentative de rétablir l'équilibre, de rappeler aux étudiants de l'histoire contemporaine palestinienne qu'il y avait plusieurs Arabes palestiniens éminents qui ont adhéré de tout cœur à la politique de modération de Ragheb Nashashibi, qu'il était vraiment l'autre voix de Jérusalem. »

seul moyen pour le mufti d'exprimer sa haine contre ses plus grands opposants : les Britanniques, les Juifs et le Roi Abdallah.

Par ailleurs, les opposants de Nashashibi l'accusent régulièrement de soutenir les projets du Roi Abdallah, notamment quand il approuve dans ses termes généraux la Commission Peel en été 1937 et quand il se retire de la Haute Commission Arabe la même année. Au contraire, l'auteur n'admet aucune alliance politique entre Ragheb Nashashibi et le roi de Jordanie. Il s'étale plutôt sur leur relation d'amitié :

« They respected and liked one another. I do not know of any declaration, resolution, or public statement made by Ragheb or any prominent member of the National Defence Party in which Abdullah was mentioned as the potential king of ruler of any part of Palestine. Their policies in search of a solution of the Palestine problem might have coincided on certain points and certain aspects during a period of more than thirty years. That is all. As mentioned before, Ragheb's enemies alleged that there was a secret agreement between Emir Abdullah and Ragheb's National Defence Party regarding the partition of Palestine. They charged that the two men shared dreams and made future plans and plotted together. The fact is that the number of letters exchanged between Abdullah and Ragheb during thirty years of the British mandate did not exceed four or five. Neither Abdullah nor Ragheb liked secretiveness. Ragheb never attempted to hide his admiration for the Hashemites and of Abdullah. It was obvious to all who knew them that they were bound by friendship, not mutual interest. »⁹⁴

À la lumière de ce témoignage, on peut émettre l'hypothèse que le soutien viendrait d'Abdallah vers le clan Nashashibi plutôt que l'inverse, bien que dans les faits, cela ne change pas grand-chose. En effet, par rapport aux ambitions sionistes sur la Palestine, ils suivent la même ligne politique de « modération » et de favorisation de la négociation plutôt que celle de la force. S'ils étaient totalement opposés sur la question d'une union des territoires palestiniens

⁹⁴ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990 (p.110), « Ils se respectaient et s'appréciaient. Je ne suis au courant d'aucune annonce, décision ou déclaration publique faite par Ragheb ou aucun autre membre important du Parti de la Défense Nationale dans laquelle Abdallah serait mentionné comme le potentiel roi ou souverain d'une quelconque partie de la Palestine. Leurs politiques dans la recherche d'une solution au problème de la Palestine pourraient avoir coïncidé sur certains points et certains aspects sur une période de plus de trente ans. C'est tout. Comme mentionné précédemment, les ennemis de Ragheb prétendaient qu'il y avait un accord secret entre l'Émir Abdallah et le Parti de la Défense Nationale de Ragheb concernant le partage de la Palestine. Ils accusent les deux hommes d'avoir partagé des rêves, édifié des projets pour le futur et comploté ensemble. Le fait est que le nombre de lettres échangées entre Abdallah et Ragheb pendant les trente ans du mandat britannique n'a pas dépassé quatre ou cinq. Ni Abdallah ni Ragheb n'aimaient la dissimulation. Ragheb n'a jamais tenté de cacher son admiration pour les Hachémites et pour Abdallah. Il était évident pour tous ceux qui les connaissaient qu'ils étaient liés par l'amitié, non pas par des intérêts communs. »

et transjordanien, leur relation amicale aurait logiquement été très affectée par l'occupation de la Cisjordanie et de Jérusalem-est en 1948. Or ce n'est pas le cas.

En effet, aucune référence n'est faite à l'occupation des territoires de la Palestine arabe par Abdallah. On n'apprend rien des relations entre Nashashibi et Abdallah à la fin des années 1948, ce qui aurait pu nous éclairer sur le soutien ou non de l'occupation militaire transjordanienne en 1948. Cela peut s'expliquer par le fait que Ragheb Nashashibi est en exil à Alexandrie entre février 1948 et 1951 ; mais aussi parce qu'il soutient une voie médiane dans le conflit. N'acceptant pas de léguer toute la Palestine aux sionistes, et voyant s'effacer l'idée d'une Palestine entièrement arabe, l'idée de la conservation d'une partie de la Palestine dans le royaume de son « ami » ne paraît pas irrecevable. L'auteur met simplement en valeur le comportement de Ragheb Nashashibi vis-à-vis du nouveau gouvernement jordanien auquel le Roi Abdallah l'invite à participer en 1949. Il aurait refusé l'opportunité de devenir Premier ministre palestinien du royaume hachémite de Jordanie parce qu'il ne voulait pas donner raison à ses rivaux politiques qui le soupçonnent depuis les années 1930 de fomenter avec Abdallah la partition et l'annexion de la Palestine⁹⁵. Cela dit, quelques temps après, Ragheb Nashashibi accepte les postes de gouverneur de Cisjordanie et de ministre de l'Office des réfugiés.

Bien que la relation politique entre Abdallah et Ragheb Nashashibi ne soit pas assumée par ce dernier - ni à l'époque contemporaine ni actuellement -, elle est très supposée. En outre, si rien n'est écrit sur un soutien ou non au niveau local de l'annexion de la Cisjordanie et de Jérusalem-est par Abdallah, c'est peut-être car la population locale palestinienne ne joue qu'un rôle marginal dans le rapport de force à ce moment-là. Dans le contexte de guerre, les discussions et les décisions ne se font pas au niveau local, mais exclusivement entre les forces militaires israélienne et transjordanienne. C'est la conséquence et l'aboutissement d'une longue période de négociations entre le Roi Abdallah et les autorités sionistes.

b) Le tournant politique du rapprochement entre sionistes et Transjordanien

En même temps qu'il s'implique ardemment dans les affaires palestiniennes, Abdallah se rapproche des sionistes. Plus que d'un paradoxe, il semble s'agir d'une stratégie, si ce n'est d'alliances multiples, de rapprochements antithétiques aux forces opposées en Palestine.

⁹⁵ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990 (p.123)

- Une relation d'abord économique

On sait, grâce au renouveau historiographique des années 1980 et à des recherches postérieures plus amples, que la « connexion » entre les Juifs et l'Émirat de Transjordanie commence dès le début du règne d'Abdallah. Elle s'articule d'abord autour de questions économiques. En effet, l'émir encourage les investissements des Juifs dans les secteurs des minerais et de l'électricité, par le biais de concessions accordées aux influents hommes d'affaires Moshe Novomeysky et Pinhas Rutenberg dans les années 1920. Par la suite, l'Agence juive se rapproche d'Abdallah pour ouvrir la Transjordanie aux colonies juives dans les années 1930. En 1932, elle lui achète une option de location-vente des terres qu'il possède dans la vallée du Jourdain.⁹⁶

Yoav Alon, dans son ouvrage publié en 2009, se concentre sur l'implication du « cheikh des cheikh » dans la formation de l'État jordanien, et évoque à cette occasion le rapprochement de Mithqal al-Fayiz d'un ingénieur de l'Agence juive faisant une étude de terrain en Transjordanie. Au cours des années 1930 et 1940, le chef de la tribu Bani Sakhr négocie avec l'Agence juive au sujet de l'immigration et de l'implantation juive dans les terres transjordaniennes. Si ces négociations n'aboutissent globalement pas, Mithqal al-Fayiz en retire beaucoup de profits, puisqu'il est systématiquement dédommagé par l'Agence.⁹⁷

Selon Joseph Nevo, au début des années 1930, le Yishouv et Abdallah deviennent des alliés « naturels » contre la pression croissante du mouvement national palestinien mené par le mufti de Jérusalem. Un pacte est signé entre les deux partis en 1933 : un « arrangement » qui permet à deux membres de l'Agence juive de louer des terres que l'émir possède dans la vallée du Jourdain. L'auteur évoque également des « paiements » de l'Agence juive à Abdallah pendant les années 1930 et 1940, qui viseraient à le récompenser pour ses services (informatifs particulièrement), à promouvoir des intérêts politiques mutuels, et à préserver la bonne volonté d'Abdallah. Ce dernier aspire à ce qu'en encourageant l'activité économique juive en Transjordanie, les sionistes supportent son ambition de créer un royaume uni entre la Transjordanie et la Palestine, au sein duquel serait fondée une province juive.⁹⁸

⁹⁶ ROGAN Eugene L., « Chapitre 4. La Jordanie et 1948 : persistance d'une histoire officielle », dans ROGAN Eugene L. et al., *1948 : la guerre de Palestine*, Autrement « Mémoires/Histoire », 2002, pp. 95-117 (p.102)

⁹⁷ ALON Yoav, *The making of Jordan, tribes, colonialism and the modern state*, I. B. Tauris, Londres, 2007

⁹⁸ NEVO Joseph, *King Abdullah and Palestine, a territorial ambition*, St Martin's press, 1996 (p.24)

- À partir de 1946 : les négociations secrètes

Après l'indépendance de la Transjordanie et au début du conflit israélo-palestinien en 1947, les relations israélo-transjordanienues deviennent plus politiques qu'économiques.

En 1976 sont publiées les Mémoires d'Alec Kirkbride⁹⁹, ministre britannique plénipotentiaire à Amman de 1948 à 1951. Dans cet ouvrage, qui est le premier livre sur la période mandataire écrit par un haut diplomate britannique, il expose les événements auxquels il prend part pendant cette période cruciale. C'est là que sont révélées les négociations secrètes de novembre 1947 entre le Roi Abdallah et Golda Meir. C'est donc notamment sur ce document, mais aussi sur les sources nouvellement ouvertes des archives britanniques et israéliennes, que les nouveaux historiens israéliens s'appuient pour traiter du thème de la « collusion ». En ressortent deux éléments principaux.

Durant le mois d'août 1946, au moment où la plupart des pays arabes accèdent à l'indépendance, la question du sort de la Palestine se pose sérieusement. Elias Sasson, le responsable de la section arabe du département politique de l'Agence juive, cherche à avoir l'appui d'Abdallah pour le partage de la Palestine après avoir recueilli l'acceptation provisoire de l'Égypte. Lors de leur rencontre dans la propriété du roi à Shuna, Elias Sasson suggère un plan de partage qui amènerait à la création d'un État juif et à l'annexion des territoires arabes de Palestine par les forces transjordanienues, ce à quoi Abdallah répond favorablement et ajoute qu'un partage et un échange de populations constitueraient la solution la plus viable au conflit.¹⁰⁰

Au moment où il apparaît que le partage de la Palestine serait approuvé par les Nations Unies en novembre 1947, le Roi Abdallah ressent la nécessité de réaffirmer ses vellétés sur les territoires arabes de Palestine. Le 17 novembre 1947, une rencontre a lieu à Naharayim entre Abdallah et Golda Meyerson, la chef du département politique de l'Agence juive. Abdallah y propose de nouveau son projet de « royaume sémitique » que Meyerson refuse catégoriquement. Il annonce alors son intention d'annexer la partie arabe de Palestine qui serait issue du partage des Nations Unies, mais promet qu'il n'attaquera pas les forces juives. Ainsi, les sionistes ne s'opposeraient pas à l'annexion des territoires arabes par Abdallah, à condition que les Juifs de Palestine soient autorisés à établir leur propre État¹⁰¹. Cet accord oral est

⁹⁹ KIRKBRIDE Alec, *From the wings: Amman memoirs 1947-1951*, Frank Cass, 1976

¹⁰⁰ MORRIS Benny, *The road to Jerusalem, Glubb Pasha, Palestine and the Jews*, I. B. Tauris, 2003 (p.91-93)

¹⁰¹ KIRKBRIDE Alec, *From the wings: Amman memoirs 1947-1951*, Frank Cass, 1976 (p.4-5)

réaffirmé plusieurs fois au cours de l'année 1948, jusqu'au mois de mai où se met en place un affrontement à Jérusalem entre les deux partis et que les rapports diplomatiques se raidissent.

Ressortent des interprétations variées de ces deux événements dans la nouvelle historiographie israélienne, autour de la question centrale de la guerre de 1948. Selon Avraham Sela, se crée alors un « mythe » des accords secrets entre le leadership du Yishouv et le gouvernement israélien et le Roi Abdallah. La guerre dans la partie est de Jérusalem et ses conséquences politiques auraient été déterminés par ces accords, et appuyés par le soutien britannique. Ces accords seraient issus d'une opposition commune des deux partis au mouvement national palestinien, et se seraient fait au détriment du peuple palestinien.¹⁰² Sela dénonce dans son article cette « obsession » des nouveaux historiens israéliens pour la question de la collusion des intérêts israéliens et transjordanien, qui est selon lui essentialisée et très simplifiée. Cette question historiographique fait couler beaucoup d'encre. Après de premières interprétations assez radicales sur une « alliance » entre sionistes et transjordanien, d'autres historiens israéliens tendent à tomber dans l'autre extrême, en dévaluant trop fortement la connivence des stratégies politiques des deux partis.

Jusqu'en 1950, la collusion des intérêts transjordanien et israélien sur la Transjordanie est soupçonnée, mais ne peut être réellement attestée. Dans la presse libanaise francophone, on ne parle pas de négociations israélo-transjordanien avant la fin de l'année 1948, au sujet d'une paix séparée¹⁰³. Il ne s'agit là que de rumeurs, et elles sont aussitôt démenties par le roi¹⁰⁴. Je n'ai relevé aucun article, ni de *L'Orient*, ni du *Jour*, qui traite de négociations secrètes avant le déclenchement de la guerre israélo-arabe. Cela dit, on peut émettre l'hypothèse que la méfiance arabe vis-à-vis du Roi Abdallah, abordée dans les précédentes parties de mon développement, pourrait faire le terreau de nouveaux doutes sur le comportement politique du roi de Transjordanie. Aux yeux des Arabes, son alliance avec les Britanniques ainsi que ses ambitions grandes-syriennes, toutes deux connues et décriées, pourraient aisément rendre le Roi Abdallah capable d'autres manigances.

Dans la préface de son ouvrage phare publié en 1988, *Collusion Across the Jordan*¹⁰⁵, Avi Shlaim analyse trois facteurs explicatifs de cette alliance « tacite » entre la Transjordanie

¹⁰² SELA Avraham, "Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality", *Middle Eastern Studies*, vol 28, n°4, octobre 1992, pp.623-688

¹⁰³ « Négociations secrètes entre Transjordanien et Juifs pour une paix séparée », *L'Orient*, 12 novembre 1948

¹⁰⁴ « Le Roi Abdallah dément : pas de pourparlers avec Israël », *L'Orient*, 13 novembre 1948

¹⁰⁵ SHLAIM Avi, *Collusion Across the Jordan: King Abdullah, The Zionist Movement, and the Partition of Palestine*, Columbia University Press, 1988 (préface)

et Israël. Le premier est géographique : du fait de sa proximité physique, de ses relations économiques (autour du Jourdain essentiellement), et de sa juridiction commune sous le mandat britannique, la Transjordanie est l'État le plus directement et intimement impliqué dans les affaires de Palestine. Le second est politique : la Transjordanie et Israël ont des intérêts politiques communs, créant une dépendance mutuelle. Ils subissent des problèmes similaires, ont un protecteur commun - la Grande-Bretagne - et un ennemi commun - le mufti de Jérusalem. Le troisième est personnel : en tant que souverain autocratique, Abdallah est relativement libre de ses choix. En tant qu'homme d'État pragmatique, il reconnaît que les revendications des Juifs de Palestine ne peuvent pas être niées, et planifie donc un partenariat stratégique avec l'État juif naissant.

Ainsi, dès les années 1920, la Transjordanie entretient des relations cordiales, surtout économiques, avec les autorités sionistes de Palestine. C'est cependant à la veille de la guerre israélo-arabe de 1948 et à l'occasion de la proposition de partage de 1947 par l'UNSCOP (la Commission Spéciale des Nations Unies pour la Palestine, créée à cette occasion) que se cristallise la collusion de leurs intérêts politiques. Il s'agit pour le roi de Transjordanie d'étendre son territoire à la partie arabe de l'espace palestinien à l'issue de son partage, en l'échange de son consentement à la création d'un État israélien. Cet accord permet aux deux partis de marginaliser leur ennemi commun : le mufti de Jérusalem qui, avec l'avortement de son État arabe, serait considérablement affaibli. À la fin de 1947 et au début de 1948, à l'issue de plusieurs rencontres diplomatiques, les deux partis s'assurent de ne pas nuire militairement à l'autre au cours de la guerre civile qui devient, au milieu de mai 1948, une guerre israélo-arabe. Cette ligne politique définie dans les négociations israélo-transjordanienne n'est pas déclarée par le Roi Abdallah. Cependant, c'est celle qu'il suit pendant le conflit, du moins celle qu'il s'efforce de suivre. Officiellement, le Roi Abdallah soutient la Ligue arabe dans son refus du partage.

L'indépendance de la Transjordanie et de ses pays voisins constitue un moment clé dans le règne d'Abdallah. Du fait de la pauvreté de son territoire, le roi est déchiré entre son désir de souveraineté pleine et entière et l'appui nécessaire de son ancien mandataire. Il est ardemment critiqué par ses voisins du fait de la perpétuation de sa dépendance, surtout militaire, envers la Grande-Bretagne. Cependant, si l'idéologie nationaliste arabe règne indiscutablement au

Moyen-Orient, son application politique est plus complexe. En effet, les nouveaux États arabes font difficilement face au double-défi de la souveraineté nationale de chacun et de la construction d'une entente politique régionale. Dans cette atmosphère générale d'élaborations politiques, le Roi Abdallah choisit sa voie dans la construction territoriale d'une unité arabe : une Grande-Syrie dont il serait le souverain. Pour arriver à cet objectif ultime, qui va relativement à contre-sens des ambitions des autres États arabes, il mène une propagande considérable dans les États de Syrie et du Liban. Alors que le Liban réagit avec intransigeance contre ce projet, Abdallah trouve un certain soutien dans la Syrie divisée entre républicains (au pouvoir) et monarchistes (dans l'opposition). Simultanément, à partir de 1947, le roi de Transjordanie accélère son implication dans les affaires politiques palestiniennes en jouant sur les deux tableaux. Il s'appuie sur « l'autre voix de Jérusalem » parmi les Arabes, et s'assure une alliance secrète avec les autorités sionistes sur le partage de la Palestine.

Ainsi, à la veille de la guerre israélo-arabe de 1948, le Roi Abdallah mène un double jeu sur la scène politique régionale. D'une part, il mène des négociations secrètes avec les autorités sionistes pour un partage de la Palestine entre un État Juif et une partie arabe intégrée au royaume de Transjordanie. D'autre part, il soutient ouvertement la ligne politique de la Ligue arabe contre les propositions de partage, et s'aligne plus généralement au discours surtout idéologique des pays arabes en soutien à la cause palestinienne. Cette stratégie de tromperie n'est pas parfaitement menée car les intentions du Roi Abdallah sont soupçonnées par les autres pays arabes. Cependant, avec le déclenchement de la guerre de 1948, l'unité des États arabes est mise à mal. Cela se fait à l'avantage des forces israéliennes, mais aussi à celui du Roi Abdallah, puisqu'au cours de cette guerre sanglante, ses voisins arabes n'ont pas intérêt à le marginaliser. L'année 1948 se révèle être décisive pour les ambitions du Roi Abdallah : faire ses preuves en temps de guerre est la meilleure opportunité qui lui soit présentée pour à la fois susciter le respect de ses voisins et s'emparer des territoires arabes de Palestine, première étape vers sa Grande-Syrie tant rêvée.

II- 1948 : l'année décisive : l'occupation des territoires de Jérusalem-est et de la Cisjordanie en temps de guerre

Le lendemain de la proclamation de l'État d'Israël le 14 mai 1948, le conflit en Palestine devient régional. L'entrée des armées arabes dans la guerre contre Israël est la conséquence logique du mouvement de solidarité des pays du Moyen-Orient instauré politiquement par la Ligue arabe. C'est là son premier challenge militaire ainsi que le moment de tester sa solidité. Mais c'est également le moment pour les alliés secrets de mettre en pratique leur projet commun. Apparaissent alors les complications réelles du double jeu entretenu par le roi transjordanien. En effet, en ce temps de guerre, la diplomatie secrète d'Abdallah s'avère difficile à gérer dans le cadre d'une intervention commune des pays arabes ; et son pragmatisme est miné par des facteurs émotionnels. Ainsi, la Ville sainte de Jérusalem concentrant l'attention de tous, les combats qui s'y déroulent mettent une pression considérable sur le Roi Abdallah qui, détenant l'armée arabe la plus puissante, est poussé à la libérer des mains israéliennes. Son entente avec les autorités sionistes est alors mise à mal. Cela dit, à la fin de l'année 1948, le Roi Abdallah est victorieux puisqu'il arrive à occuper la Cisjordanie et l'est de Jérusalem. Il scelle l'aboutissement de ses ambitions sur les territoires arabes de Palestine par le congrès de Jéricho, ce qui est reçu de manière contrastée dans les États arabes, et en particulier dans le milieu libanais francophone.

1. L'intervention en Palestine : les doutes des Arabes au profit du Roi Abdallah

- a) Des raisons de ne pas faire confiance au roi de Transjordanie. Le « feu vert »¹⁰⁶ britannique à l'annexion des territoires est-il méconnu par les Arabes ?

Entre décembre 1947 et mars 1948, les Israéliens, agissant au sein du Stern, de l'Irgoun et de la Haganah, cherchent à sécuriser la zone qui leur est attribuée par le plan de partage. Cela passe par l'expulsion des populations arabes qui sont, elles, encadrées par les partisans de Hajj Amin al-Husseini, et aidées par l'armée de libération arabe à partir de janvier 1948.

Alors que la Ligue arabe se prépare à une intervention régionale du fait de l'aggravation des troubles en Palestine, la défiance se fait de plus en plus forte vis-à-vis du Roi Abdallah. Ce

¹⁰⁶ Expression utilisée pour la première fois dans SHLAIM Avi, *Collusion across the Jordan, King Abdullah, the Zionist movement and the partition of Palestine*, Columbia University Press, 1988

qui étaient simples soupçons et rumeurs se transforment en une réelle menace, et les États arabes se méfient considérablement des projets du Roi Abdallah dans la guerre. Ainsi, les chefs d'État arabes décident de former une armée de volontaires : l'Armée de libération arabe, dirigée par Fawzi al-Qawuqji, au lieu d'engager les armées régulières des États arabes. En effet, s'il était choisi d'investir les armées nationales, la Légion arabe aurait eu une place de premier plan. C'est ce que les chefs d'État arabes veulent éviter, en particulier le Gouvernement de toute la Palestine de Hajj Amin al-Husseini (créé le 12 janvier 1948) et celui de Choukri al-Kouatly. La Transjordanie accepte ce plan, et fournit du matériel et des hommes à l'armée de volontaires.

- La découverte historiographique du « feu vert » britannique

Ces suspicions sont fondées, puisqu'ont effectivement lieu des négociations israélo-transjordanienne sur le partage de la Palestine qui impliquent l'incorporation de sa partie arabe au royaume d'Abdallah. D'autant plus qu'en février 1948, la Transjordanie obtient le « feu vert » de la Grande-Bretagne pour l'annexion transjordanienne de ces territoires. La publication des Mémoires de Glubb Pacha en 1958 révèle que le 7 février 1948, Tawfic Abu al-Huda, le Premier ministre de Transjordanie, rencontre en secret Ernest Bevin, le ministre des Affaires étrangères britanniques, à Londres. Cela se passe dans le cadre des négociations anglo-transjordaniennes pour la révision du traité d'alliance. Glubb accompagne Abu al-Huda en tant qu'interprète, et c'est lui qui fournit l'unique document rapportant cet échange. En voilà les passages les plus importants¹⁰⁷ :

« Tawfic Pacha exposa la raison de sa demande d'audience, tandis que je traduisais, phrase par phrase. Le mandat britannique sur la Palestine, dit-il, est sur le point de prendre fin. Les Juifs ont préparé un gouvernement qui sera prêt à prendre le pouvoir dès que le mandat aura expiré, le 15 mai. Mais les Arabes de Palestine n'ont fait aucun préparatif pour se gouverner eux-mêmes. Ils n'ont, dans le pays, pas de chefs capables d'organiser une administration. »

« [...] Les Arabes [de Palestine], eux, n'ont pas d'armée, ni aucun moyen d'en créer une. Tawfic Pacha exposa qu'en conséquence, la situation restait ce qu'elle était, de deux choses l'une : ou bien les Juifs négligeront le plan de partage des Nations Unies et s'empareront de l'ensemble de la Palestine jusqu'au Jourdain ; ou le Mufti reviendra, et

¹⁰⁷ GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958 (p.42 à 44)

s'efforcera de se poser en souverain d'une Palestine arabe. Aucune de ces solutions ne peut convenir à la Grande-Bretagne ni à la Transjordanie. »

« [...] Tawfic Pacha ajouta qu'au cours des récentes semaines, le roi Abdulla et le gouvernement transjordanien ont reçu, et reçoivent encore beaucoup de requêtes et de pétitions provenant d'Arabes palestiniens notables. Dans toutes ces communications les Palestiniens réclament l'aide et la protection de la Légion arabe aussitôt que les forces britanniques auront été retirées. En conséquence le gouvernement transjordanien se propose de faire franchir le Jourdain par la Légion arabe dès la fin du mandat britannique, et de lui faire occuper la partie de la Palestine garantie aux Arabes, et qui est contiguë à la frontière transjordanienne. »

À cet exposé de Tawfic Abu al-Huda, Ernest Bevin répond : *« Il semble que ce soit la meilleure chose à faire »*, et répète : *« Il semble que ce soit la meilleure chose à faire, mais n'allez pas envahir les zones attribuées aux Juifs ! »*.

« « Nous n'aurions pas à notre disposition les forces nécessaires pour le faire, même si nous en avons l'intention », répondit le Premier ministre jordanien. Et il continua sa déclaration en faisant ressortir que le traité anglo-jordanien faisait obligation aux deux parties contractantes de se consulter dans le cas où la situation deviendrait critique. C'est en vertu de cette clause du traité qu'il exposait les intentions du gouvernement transjordanien au Secrétaire d'État britannique. »

Apparaît donc ici un accord passé à l'oral entre les gouvernements transjordanien et britannique : la Grande-Bretagne donne son approbation à l'occupation des territoires arabes palestiniens par la Transjordanie. Cela se justifie par le fait que l'occupation transjordanienne est la seule option viable pour les deux partis. D'une part, elle permet de se débarrasser de Hajj Amin al-Husseini. D'autre part, elle permet de ne pas trop décevoir les Arabes en laissant toute la Palestine aux Juifs. Cette option est appuyée par l'appel à l'aide de notables palestiniens à Abdallah. Plusieurs pétitions de cette période, provenant des principales villes palestiniennes existent effectivement, et sont conservées dans les papiers du Roi Abdallah¹⁰⁸. Il pourrait s'agir de pétitions signées par des notables acquis à cette option « médiane » depuis le début du conflit en novembre 1947, ou même avant, comme des membres du clan Nashashibi par exemple.

¹⁰⁸ *Hashemite Documents*, étudiés et cités par ROGAN Eugene L., « Chapitre 4. La Jordanie et 1948 : persistance d'une histoire officielle », dans ROGAN Eugene L. et al., *1948 : la guerre de Palestine*, Autrement « Mémoires/Histoire », 2002, pp. 95-117, (p.103)

Bien que l'ouvrage de Glubb Pacha puisse être considéré comme une source fiable, il en reste qu'elle la seule à évoquer concrètement cet épisode de février 1948. Cet événement est longtemps resté secret et les archives britanniques post 1978 ne le mentionnent pas. Cela peut s'expliquer par l'extrême embarras dans lequel la Grande-Bretagne se serait confinée à ce moment-là si cela avait été révélé. En effet, la Grande-Bretagne est à l'ONU l'un des pays qui soutiennent le plus ardemment la solution du partage entre deux États, et donc implicitement la création d'un État palestinien. Mais à l'échelle locale, elle doit assurer ses intérêts : confier cette partie de la Palestine à son meilleur allié arabe est la solution la plus arrangeante. Si son approbation est révélée, elle serait décrédibilisée sur la scène internationale et perdrait facilement sa mainmise déjà réduite sur le Moyen-Orient.

- Le rapport Clayton de février 1948 : une preuve de la connaissance du « feu vert » britannique dans les milieux arabes ?

Néanmoins, j'ai trouvé dans la compilation d'archives britanniques *Records of Jordan* un rapport qui semble attester d'une diffusion de cette information dans les pays arabes au cours du mois de février 1948¹⁰⁹. Il s'agit d'un document envoyé par le ministre britannique au Moyen-Orient, Clayton, à l'ambassadeur britannique au Caire, qui aurait été intercepté par l'organe de presse cairote *Al-Ikhwān al-Muslemīn*. Ce journal, le périodique de l'organisation des Frères musulmans, aurait publié l'intégralité de cette correspondance, texte qui à son tour aurait été lu à l'antenne radiophonique Rome. Radio Rome est le service radiophonique italien à l'international, qui émet des bulletins en arabe en plus de beaucoup d'autres langues.

Dans ce document, le brigadier Clayton affirme qu'au cours de sa dernière entrevue avec le Premier ministre transjordanien, il a remarqué que ce dernier avait un point de vue totalement différent des autres chefs d'État arabes. Il lui a émis certaines suggestions qui, si elles étaient mises en place, faciliteraient la mise en place du plan de partage des Nations Unies ; et les aideraient à garder leurs bases stratégiques en Transjordanie et en Palestine. Quand les forces britanniques évacueraient la Palestine, conformément à la décision des Nations Unies, la Légion arabe ferait de même. Elles cesseraient d'être actives mais resteraient dans le pays. Ensuite, le gouvernement transjordanien déciderait d'envahir la Palestine avec le prétexte de la libérer des sionistes. La seconde étape consisterait en « *l'annexion à la Transjordanie de toutes*

¹⁰⁹ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), *Archive editions*, Slough, 1996, chap. 6.06, "Text of report quoted by Rome Radio regarding publication of document sent by Brig. G. Clayton to Ambassador in Cairo, 21 February 1948, 'Transjordan plan to annex Palestine'" [FO 371/68821], cf annexe 6 p.156

les villes palestiniennes occupées par les forces transjordanienues, ce qui équivaut à occuper les villages des zones arabes. ».

Par ailleurs, Abu al-Huda assure à Clayton que les forces transjordanienues éviteraient d'attaquer les villages juifs, tout en dirigeant contre eux de minces attaques afin de dissiper les doutes. En outre, quand Clayton dit à Abu al-Huda que la Transjordanie serait par la suite susceptible d'attaquer la Syrie et le Liban pour réaliser son plan grand-syrien, ce qui compliquerait les choses, le Premier ministre sourit et répond : « *Comment pourrions-nous mettre à exécution un tel plan alors que nous sommes sous votre influence et attachés à vous par traité ?* »

Il est particulièrement intéressant de remarquer que ce déroulé des événements colle exactement à la réalité future. Cela signifie que l'expéditeur connaît les détails des rapports de force entre les gouvernements transjordanien, britannique, mais aussi les autorités sionistes. Il évoque l'annexion planifiée de la partie arabe de Palestine par le Roi Abdallah, qui est prévue dans les négociations entre sionistes et Transjordanienues ; et appuyée par l'accord de Bevin moins de deux semaines avant l'envoi de ce rapport. Il sous-entend également la décision d'une violence mutuelle limitée entre la Légion arabe et les forces sionistes. De ce fait, ce document me semble authentique : il ne peut pas être un récit inventé de toute pièce. Il n'est cependant pas à réfuter l'hypothèse de quelques modifications par le périodique des Frères musulmans, notamment peut-être sur l'aveu de soumission du gouvernement transjordanien à l'État britannique.

Il pourrait éventuellement s'agir d'un rapport de l'entretien du 7 février 1948 entre Bevin et Abu al-Huda auquel le brigadier Clayton aurait assisté. Ce dernier passe néanmoins sous silence l'accord oral donné par Bevin au Premier ministre transjordanien. De plus, dans son récit des événements, Glubb Pacha indique qu'il n'y a à cette entrevue que lui-même, Abu al-Huda et Ernest Bevin. En tous cas, ce document prouve que l'information sur le projet d'annexion de la Palestine par la Transjordanie, et l'intérêt certain de la Grande-Bretagne à ce sujet (notamment pour garder ses bases stratégiques en Transjordanie et en Palestine), est diffusée dans les milieux diplomatiques anglais.

Si ce document semble authentique, on peut se demander quelle réception il aurait pu avoir dans les milieux arabes. Contrairement au tollé que crée la révélation de Glubb Pacha sur l'entretien entre Bevin et Abu el-Huda dans les milieux historiques britanniques et

israéliens¹¹⁰, il ne m'est pas aisé de dire que cette information ait suscité la stupeur dans les milieux arabes. Je n'ai malheureusement pas pu consulter les numéros de la fin du mois de février des journaux *L'Orient* et *Le Jour*¹¹¹ pour attester d'une quelconque réception de cette information diffusée par le journal des Frères musulmans. Je me permets néanmoins d'émettre une hypothèse. La Société des Frères musulmans est fondée en 1928 par Hassan al-Banna, avec pour objectif notable de dire son opposition à la présence britannique en Égypte et en Palestine, responsable selon lui de l'échec de l'unité arabe à l'issue de la Première Guerre mondiale. Dès 1935, l'organisation se coalise avec Hajj Amin al-Husseini et participe à l'insurrection arabe de Palestine en 1936. En 1945, Saïd Ramadan crée une branche armée en Palestine du mouvement, qui a pour objectif de combattre le mouvement sioniste. Par conséquent, en 1948, les Frères musulmans ont un certain succès auprès des milieux arabes, et partagent avec Hajj Amin al-Husseini les mêmes idées « radicales ». Cependant, *Al-Ikhwān al-Muslemīn* est le journal du mouvement : ce n'est pas un périodique national. De ce fait, il est probable que cette information n'ait pas dépassé ce milieu. En outre, si cette information avait été diffusée, du fait de la popularité du mouvement, il est possible qu'elle soit passée pratiquement inaperçue. En effet, elle aurait pu se fondre dans les innombrables accusations contre la Grande-Bretagne et la Transjordanie, en particulier divulguées dans la presse égyptienne, et n'aurait fait que participer à l'atmosphère de défiance généralisée des Arabes contre ces acteurs.

L'étude de ce document nous permet de relativiser l'aspect inédit et occulte entretenu par l'historiographie des années 1980 de l'entrevue du 7 février 1948. Si le « feu vert » britannique semble bien avoir existé, les intérêts de la Grande-Bretagne en Palestine ainsi que son appui sur la Transjordanie pour parvenir à ses fins ne sont ignorés par personne à cette époque. De la même façon, si les détails des manigances du Roi Abdallah tentent d'être gardés secrets, ils sont soupçonnés par les autres États arabes. À fortiori, ses opposants les plus fervents s'appliquent à le démasquer.

¹¹⁰ L'idée d'une « collusion » entre Ernest Bevin et Abu el-Huda est lancée par Avi Shlaim dans *Collusion across the Jordan, King Abdullah, the Zionist movement and the partition of Palestine*, Columbia University Press, 1988. Il devient un des grands débats de la « nouvelle histoire » israélienne des années 1980. Dans les années 2000 ce « feu vert » accordé par les britanniques commence à être relativisé : cf BRADSHAW Tancred, "History invented : the British-Transjordan 'collusion' revisited", *Middle Eastern Studies*, vol. 43, n°1, 2007, pp.21-43

¹¹¹ Quand je consultais les archives de presse à Beyrouth en janvier, je ne me suis pas attardée sur le mois de février 1948 parce que je n'avais pas encore trouvé le rapport de Clayton dont je traite ici. À la BDIC, les numéros des années 1947 et 1948 de *L'Orient* et du *Jour* ne sont pas disponibles.

Ainsi, la défiance générale vis-à-vis du Roi Abdallah ainsi que les fortes hésitations de la Ligue arabe à lui faire confiance dans la guerre israélo-arabe semblent être le fait d'une répugnance surtout idéologique, non pas à la personnalité-même du roi de Transjordanie, mais plutôt à un clan qualifié d'anti-arabe, regroupant la Grande-Bretagne, qui soutient depuis 1920 l'idée d'un foyer national juif, donc le mouvement sioniste, et qui est la grande alliée du souverain hachémite. L'idée d'un appui de la Grande-Bretagne à la Transjordanie, qu'elle soit fondée ou non sur un texte légal, hante les chefs des États arabes qui comptent faire la guerre contre l'impérialisme également symbolisé par Israël.¹¹² Les oppositions arabes à l'entrée en guerre de la Légion semblent n'être donc que la conséquence de ce jeu pluriel. En tous cas, cette indétermination ralentit le processus décisionnel d'intervention militaire de la Ligue arabe, et met en lumière le manque d'unité du « clan » arabe à la veille de la guerre. Néanmoins, le mois d'avril 1948 change la donne, avec l'aggravation du conflit israélo-palestinien.

b) Le 10 avril 1948 : la résignation des Arabes en faveur de la Légion arabe

o L'entrée de la Légion arabe dans la guerre

À partir d'avril 1948, les forces sionistes, à l'aide d'armes tchécoslovaques, lancent le plan Dalet qui prévoit la destruction de villages et de villes arabes : Haïfa le 22 avril, Jaffa le 13 mai, et la destruction de villages sur la route entre Tel-Aviv et Jérusalem. Les populations palestiniennes fuient devant les actions israéliennes. Le 9 avril, l'Irgoun massacre 254 hommes, femmes et enfants à Deir Yassine. Cet événement provoque une prise de conscience réelle des États de la Ligue arabe. Pour Abdallah, la situation est délicate. D'une part, le massacre précipite une vague de migration palestinienne à Amman, demandant aide et protection, ce qui légitime les intentions du roi. D'autre part, le massacre lève un tel sentiment d'hostilité et d'amertume au Moyen-Orient que les États arabes doivent considérer sérieusement une intervention directe des armées régulières, et plus seulement de l'Armée de libération arabe. Or, cette intervention commune menacerait grandement les intentions du roi.¹¹³

¹¹² D'autant plus que le 22 mars 1948 est signé le traité anglo-transjordanien qui continue d'assurer la connexion entre Grande-Bretagne et Transjordanie et est très mal reçu dans les milieux arabes. Je l'ai développé dans la première partie de mon mémoire.

¹¹³ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.168)

Par conséquent, pour ne pas perdre le cap en Palestine, Abdallah décide de prendre en main les plans arabes pour l'intervention. Le 10 avril, il propose à la Ligue arabe que son armée aille secourir les Palestiniens. Malgré l'opposition de Hajj Amin al-Husseini et du gouvernement syrien, elle accepte la proposition du roi. La Légion arabe a alors comme mission de protéger les villages palestiniens d'attaques comme celles de Deir Yassine. Il a donc fallu cette situation d'urgence pour que la Ligue arabe prenne la décision d'envoyer sérieusement des forces en Palestine. Le fait que ce soit la Légion arabe qui entre en premier peut être interprété comme une résignation de la Ligue : aucun autre État n'étant prêt à envoyer ses forces - ou du moins à se présenter comme tel -, dans une situation de crise il a fallu accepter la proposition du roi de Transjordanie. Si aucun autre État ne se propose à ce moment-là, c'est sûrement car avec la multiplication des exactions sionistes, il y a une prise de conscience réelle de leur puissance militaire, qui entraîne des hésitations et de la peur. Pour Abdallah la crainte est limitée depuis ses accords tacites avec les autorités sionistes sur les termes militaires. Par conséquent, cette décision peut être interprétée comme la reconnaissance par les États arabes de la puissance de l'armée transjordanienne, prenant le dessus des nombreuses critiques qui lui sont faites de sa dépendance à la Grande-Bretagne.

Cela dit, bien que l'implication militaire de la Légion arabe soit acceptée, à la Ligue les discussions continuent, la question étant désormais les conditions de son intervention. La Légion arabe doit-elle être sous le commandement de la Ligue ? Abdallah doit-il commander les forces de la Ligue en plus de celles de la Légion ? Le conseil de la Ligue arabe se réunit à multiples reprises du 11 au 30 avril pour discuter de ces problématiques - au moins six fois, mentionnées dans les quotidiens *Le Jour* et *L'Orient* - ; et les chefs d'État se rencontrent très souvent pour se consulter.

- Le traitement de l'intervention arabe dans la presse libanaise en avril 1948

Cette atmosphère de tergiversations se retrouve dans la presse. Les journaux de la presse libanaise francophone sont inondés d'articles sur les avancées des négociations. Du 11 au 30 avril 1948 on compte approximativement trois articles par jour, et très souvent des Unes, qui concernent de près ou de loin l'intervention en Palestine, tant dans *L'Orient* que dans *Le Jour*. Bien que le sujet soit abondamment traité dans la presse, n'en ressortent que très peu d'informations importantes. Il s'agit plutôt d'actualités diplomatiques stériles : les rencontres entre chefs d'État, la tenue du conseil de la Ligue arabe, ses participants, les sujets abordés de

façon sommaire, etc. ; ou de rumeurs. L'atteste un article du 30 avril dans *L'Orient*¹¹⁴. Surtitré « Mot d'ordre : Se taire », l'article explique la situation médiatique en ces termes :

« En l'absence d'indications officielles sur le déroulé des événements, on en est réduit aux commentaires les plus contradictoires basés le plus souvent sur des rumeurs plus ou moins fondées. ».

Cela à cause du « mutisme observé dans les milieux responsables sur tout ce qui concerne la Palestine ».

Ce mutisme est interprété comme la preuve de la mise en place d'un plan d'action au sein de la Ligue arabe. On décèle aisément une certaine exaspération à ce sujet avec l'utilisation de l'adverbe « finalement » : « Ce qui est le plus certain c'est que la décision de « SE TAIRE », démontre suffisamment, qu'un plan d'action a été finalement préparé au Caire et à Amman ».

Par ailleurs, on retrouve sur le sujet de la Ligue arabe dans la guerre en Palestine les mêmes accusations décelées précédemment au sujet de la présence de troupes britanniques en Transjordanie. Le lendemain de la prise de décision d'une action coordonnée des armées arabes régulières, *L'Orient* transmet les incertitudes de plusieurs autres organes de presse libanais (*Koul Chay*, *Beyrouth* et *Dyar*) sur l'intervention arabe¹¹⁵. Intitulé « Les actes suivront-ils les paroles ? », l'article pose la question : « Pourquoi les armées arabes n'ont pas marché sur la Palestine ? ». Il y répond en évoquant les « divergences de vue qui existent entre les divers Gouvernements arabes, touchant le statut futur de la Palestine. », notamment autour des ambitions du roi de Jordanie. Ces disputes sont appelées « raisons d'ordre inter-arabe ». À côté de cela sont évoquées les « raisons d'ordre extérieur », c'est-à-dire les pressions exercées par les puissances étrangères, sous-entendue la Grande-Bretagne ; et la puissance militaire des sionistes. *L'Orient* entretient donc une ligne éditoriale où le comportement de la Ligue arabe est régulièrement remis en question et critiqué. Si ces organes de presse font difficilement confiance à la Ligue arabe, il en est de même pour les États qui la compose, y compris la Transjordanie.

Plus précisément sur la place de la Transjordanie dans la guerre en avril 1948, j'ai sélectionné un article d'opinion qui met assez bien en valeur la perplexité du milieu francophone libanais. Le lendemain de la décision d'envoi de la Légion arabe en Palestine, *L'Orient* re-publie un article de Pierre Solan, un journaliste de l'Agence France Presse au Caire,

¹¹⁴ « Entre Damas, Amman, Riad et Le Caire », *L'Orient*, 30 avril 1948

¹¹⁵ « Les actes suivront-ils les paroles ? », *L'Orient*, 1er mai 1948

intitulé : « La Palestine ne sera pas confiée au Roi Abdallah »¹¹⁶. Faisant le résumé des décisions prises au comité de la Ligue arabe la veille, c'est-à-dire le plan militaire d'un commandement unique et la préparation des sept armées arabes, il minimise la place du Roi Abdallah dans la guerre :

« Il paraît invraisemblable que le comité accepte la suggestion transjordanienne, qui confierait au seul Roi Abdallah, le soin d'occuper avec son armée l'ensemble du territoire palestinien le jour-même du départ des Anglais ».

Le fait de diffuser cet article de l'Agence France Presse, entité qui jouit d'une légitimité certaine, sans le commenter, montre que *L'Orient* souhaite faire partager cette opinion à ses lecteurs. Cela suppose que le journal puisse être du même avis. Le 10 avril, suite à des insistances du Roi Abdallah, ses propositions sont finalement acceptées par la Ligue, alors qu'il est de notoriété publique que la Légion arabe est commandée par des officiers britanniques. Ce peut être interprété comme une sorte de soulagement de se dire que l'intervention de la Légion arabe n'est que temporaire et sera rattrapée par une entité militaire arabe plus grande et organisée. Je choisis ici d'utiliser le terme « soulagement » car, pour la société libanaise très fière de sa souveraineté récemment acquise, dont *L'Orient* fait l'écho, confier la Palestine au Roi Abdallah équivaldrait à accepter son expansion territoriale, qui à terme menacerait la Syrie et le Liban, suivant son projet grand-syrien.

Ainsi, la perplexité quant à l'entrée en guerre de la Transjordanie se retrouve tant dans les milieux politiques que dans la presse. Elle constitue un vrai débat, et témoigne d'un déchirement des Arabes entre idéologie et pragmatisme. Suivre l'idéologie consisterait à refuser à la Légion arabe d'intervenir en Palestine étant donné que chacun sait qu'elle est commandée par l'ennemi des Arabes : la Grande-Bretagne. Cependant, suivre l'esprit pragmatique consisterait à accepter l'aide de « la meilleure armée au Moyen-Orient »¹¹⁷. Cela dit, l'idéologie rejoint un certain pragmatisme sur un point principal, notamment dans la société libanaise : une avancée territoriale d'Abdallah en Palestine pourrait marquer le début d'une entreprise plus large d'expansion qui menacerait alors la Syrie et le Liban.

¹¹⁶ SOLAN Pierre (AFP, Le Caire), « La Palestine ne sera pas confiée au Roi Abdallah », *L'Orient*, 11 avril 1948

¹¹⁷ « Amman offre la Légion arabe à l'ONU », *L'Orient* (republication d'un article de la United Press), 12 avril 1948

En fin de compte, le 12 mai 1948, à l'issue de la conférence d'Amman, le conseil de la Ligue arabe ratifie sa décision d'envoyer les armées d'Égypte, d'Irak, de Syrie et du Liban en Palestine aux côtés de la Légion arabe. Les plans du Roi Abdallah risquent alors d'être mis en péril.

- c) Le 12 mai 1948, un État-major commun commande les armées arabes régulières : la mise en péril des plans d'Abdallah ?

La stratégie du Roi Abdallah, fomentée lors de ses négociations avec les autorités sionistes en novembre 1947 et confirmée en février 1948 lors des discussions avec Ernest Bevin, consiste à entrer pacifiquement en Palestine. L'objectif est d'occuper les territoires destinés à l'État arabe du partage en évitant le maximum d'altercations avec les forces israéliennes. Il est donc plus aisé pour lui d'être autonome dans la guerre contre Israël, afin de pouvoir gérer plus facilement l'avancée des combats. La décision de faire entrer les autres armées arabes dans la guerre semble donc constituer un défi pour Abdallah. Après avoir relaté la discussion du 7 février 1948 entre Ernest Bevin et Abu el-Huda dans ses Mémoires, Glubb Pacha note ceci :

« Il y a lieu de rappeler que lorsque cette conversation eu lieu, ni les Britanniques ni les Transjordanien ne se doutaient que la Ligue arabe interviendrait, et encore moins que les États arabes enverraient des troupes en Palestine. À l'époque où nous nous étions rendus à Londres, nous avons prévu que la Légion arabe occuperait la Palestine arabe (sauf Gaza et la Galilée), qu'elle y établirait la sécurité à l'intérieur, formerait une administration et patrouillerait sur la frontière de la zone juive. »¹¹⁸

Le commandant explique ensuite brièvement les deux facteurs qui font « échouer » ce projet. D'une part, ce plan est mis en péril par la perte de contrôle des autorités britanniques en Palestine avant la fin du mandat, du fait de l'engrenage du conflit à l'échelle locale, notamment autour de la route de Jérusalem. D'autre part : « *la Ligue arabe, sous direction égyptienne, décida d'inciter ses membres à attaquer les Juifs dès la fin du mandat.* ». L'expression « *sous direction égyptienne* » fait logiquement référence au fait que le secrétaire d'État de la Ligue arabe à cette période est Azzam Pacha (depuis 1945 et jusqu'en 1952), un Égyptien. Ce deuxième facteur d'échec est présenté de manière très simplifiée, et de façon à mettre en exergue l'influence égyptienne dans les prises de décisions de la Ligue arabe. En effet, Glubb

¹¹⁸ GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958 (p.44)

pourrait partir du principe que, puisqu'Azzam Pacha est égyptien, il aurait tendance à suivre la ligne politique de l'Égypte, plus radicale que celle de la Transjordanie vis-à-vis de la question palestinienne. En effet, en disant que la Ligue arabe pousse ses membres à « *attaquer les Juifs dès la fin du mandat* », il semble bien qu'il sous-entende une attitude hâtive et violente. Or, il s'agit surtout de la ligne politique définie dès 1947 par la Ligue arabe, de soutien à la cause palestinienne et de refus du plan de partage¹¹⁹. En tous cas, cette insistance sur la « *direction égyptienne* » met en exergue les divisions au sein de la Ligue arabe : depuis sa création, elle est composée de deux « clans » : un clan hachémite regroupant la Transjordanie et l'Irak, et un clan anti-hachémite, composé de l'Égypte et de l'Arabie saoudite.

En outre, la nouvelle de l'entrée en guerre des armées régulières arabes semble être bien accueillie dans la presse libanaise francophone. En témoigne un article de *L'Orient* daté du 18 mai¹²⁰ qui fait le commentaire de la déclaration publiée le 16 mai par la Commission politique de la Ligue arabe. Cette déclaration est l'aboutissement des discussions menées depuis avril en son sein. L'auteur de cet article semble confiant et soulagé par les décisions de la Ligue, notamment sur le fait qu'elles semblent mettre un point final aux projets du Roi Abdallah sur la Palestine :

« Quand ils proclament qu'ils n'ont pas de visées territoriales en Palestine, qu'ils retireront leurs forces armées dès que l'ordre et la paix auront été rétablis et que, enfin, ils entendent permettre aux populations arabes et juives d'user de leur droit sacré à disposer d'eux-mêmes, les gouvernements arabes opposent un démenti formel aux rumeurs selon lesquelles le Roi Abdallah pénètre, aujourd'hui, en Palestine pour ne plus en repartir. ».

Certes, la Légion arabe agit en Palestine depuis le 10 avril, mais par cette déclaration, les gouvernements arabes s'engagent à respecter la souveraineté palestinienne, et donc à faire se retirer les forces transjordanienues à l'issue de la guerre. D'autant plus qu'ils semblent disposer d'un accord avec le roi de Transjordanie :

« Les documents publiés samedi à Beyrouth permettent donc de supposer que M. Riad el-Solh et M. Abdel-Rahman Azzam sont parvenus à convertir le Roi Abdallah et son gouvernement au point de vue des autres gouvernements arabes. ».

¹¹⁹ En novembre 1947, aucun État de la Ligue arabe n'accepte la proposition du plan de partage de la Palestine, sauf le Roi Abdallah de Transjordanie.

¹²⁰ K.L., « Pour les Arabes, comme pour les Juifs », *L'Orient*, 18 mai 1948, cf annexe 7 p.158

Ce que l'auteur pourrait cependant noter, mais il ne le fait pas, est que le roi puisse ne pas être totalement sincère dans sa « conversion ». Cette omission pourrait avoir comme objectif d'apaiser les doutes de l'opinion libanaise francophone sur la cohérence de la Ligue arabe vis-à-vis de la question palestinienne. Cette manœuvre semble avoir pour but de rassurer l'opinion quant à l'intervention arabe coordonnée en Palestine.

Un autre élément est interpellant dans cet article :

« Jusqu'à la veille du 15 mai, on avait eu, ici et ailleurs, le sentiment que le rôle principal dans la libération de la Palestine serait confié à la Légion arabe du Roi Abdallah et aux unités spécifiquement transjordaniennes, récemment constituées à Amman. »

« [...] Les Transjordanienns, aujourd'hui, ne sont pas seuls en Palestine. ».

Là, on décèle un soulagement quant à la même problématique d'une intervention arabe coordonnée, qui vise à empêcher la Transjordanie, dont les ambitions sont douteuses, d'être à la tête des combats en Palestine.

En effet, le 30 avril le Conseil décide de nommer le Roi Abdallah commandant suprême de toutes les armées arabes agissant en Palestine. Son État-Major, composé d'officiers des différentes armées arabes, est chargé de la coordination des opérations militaires. Cette nouvelle, additionnée à l'entrée de la Légion dès le mois d'avril en Palestine, explique l'inquiétude de l'opinion arabe par rapport au déroulement et à l'issue du conflit en Palestine.

Cependant, selon Henry Laurens¹²¹ :

« Le choix de la Ligue de désigner Abdallah comme commandant suprême s'explique par le fait qu'il n'a pas de compétiteur après la mort d'Abd al-Qadir al-Husseini et la défaite de Qawuqji, c'est-à-dire par l'échec de la stratégie de la guerre de guérilla. ».

En effet, Abd al-Qadir al-Husseini, commandant de l'Armée de la Guerre sainte qui encadre les Palestiniens, meurt au combat le 9 avril. Quant à Qawuqji, l'Armée de libération qu'il dirige se trouve dès le mois d'avril en échec face au plan Dalet des forces sionistes.

« L'intention de Azzam Pacha est d'imposer un contrôle sur les mouvements de l'armée jordanienne et de rendre impossible une éventuelle annexion d'une partie du territoire palestinien par la Jordanie. Il fournit une aide financière de 250 000 livres à la Jordanie au

¹²¹ LAURENS Henry, *La question de Palestine*, Tome troisième, 1947-1967, *L'accomplissement des prophéties*, Fayard, 2007 (p.87-88)

nom de la Ligue des États arabes, avance sur un total promis de 3 millions de livres. Mais il se refuse à agir auprès des Égyptiens quand ces derniers confisquent un chargement de munitions destiné à la Légion arabe lors de son passage par le canal de Suez. ».

L'objectif suivi par la Ligue arabe serait donc, en incorporant Abdallah à un poste clé de l'intervention, de le canaliser, *« de subordonner le royaume hachémite à la Ligue des États arabes et à l'Égypte, qui en est la puissance dominante. ».*

Ainsi, l'entrée des armées régulières arabes en Palestine constitue une menace pour les plans d'Abdallah, puisque l'objectif sous-jacent de la Ligue est de mettre en échec ses ambitions territoriales. C'est peut-être un des seuls moments où la presse libanaise francophone, et derrière elle une large part de l'opinion publique, semble avoir confiance en la Ligue arabe. Cependant, par le fait même que le déclenchement d'une guerre israélo-arabe soit l'occasion de régler des différends internes, l'unité des forces armées arabes dans la guerre contre Israël, qui pourrait faire leur puissance, est mise en péril.

En effet, ce qui ressort le plus de l'évolution de l'intervention de la Ligue arabe dans la guerre de Palestine entre décembre 1947 et mai 1948 n'est pas, comme l'historiographie officielle israélienne l'atteste, la formation d'un bloc arabe unifié contre l'ennemi israélien. Il s'agit plutôt de l'indétermination au sein de la Ligue, ainsi que des tensions interarabes. Ces tensions se cristallisent autour de la figure du Roi Abdallah, suscitant la défiance de ses voisins arabes par son comportement politique ambigu. Déchirée entre pragmatisme militaire et crainte du règne de l'intérêt de chacun dans le conflit, la Ligue arabe passe beaucoup de temps à essayer de concilier les ambitions. Cependant, sur place, la situation urge. Cet empressement profite en premier lieu à Légion arabe : elle est autorisée dès avril à entrer en Palestine. Mais le 10 mai est décidé un commandement commun des armées arabes en Palestine, ce qui complexifie les plans du Roi Abdallah. D'autant plus que le premier théâtre de guerre à partir du 15 mai 1948 est le plus délicat : Jérusalem, la Ville sainte tant convoitée, mais dont le statut n'a pas été discuté dans les négociations israélo-transjordanienues.

2. Le roi sous pression arabe : les combats à Jérusalem

Dans la nuit du 13 au 14 mai 1948, le mandat britannique sur la Palestine prend officiellement fin. Quelques heures après est proclamé l'État d'Israël. Le lendemain, les armées égyptienne, syrienne, irakienne, jordanienne et libanaise déclarent la guerre à Israël. Comme illustré sur la carte suivante¹²², les troupes syriennes avancent de part et d'autre du lac de Tibériade, tandis qu'au sud les Irakiens et les Transjordanais marchent en Cisjordanie et que l'armée égyptienne avance de Gaza vers Jaffa et Tel Aviv ainsi qu'au Néguev.



Le 16 mai, les forces juives tentent d'entrer dans la vieille ville de Jérusalem alors qu'une trêve y est instaurée durant les derniers jours du mandat. Le lendemain, suite à l'appel à l'aide des défenseurs arabes, le roi ordonne au commandant de la Légion d'envoyer des

¹²² Philippe REKCEWICZ, « La première guerre israélo-arabe », *Le Monde diplomatique*, avril 1998, en ligne [<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/procheorient1949>], consulté le 06/03/2017

troupes pour défendre la vieille ville. À l'issue de neuf jours d'intenses combats, le quartier juif de la vieille ville se rend à la Légion arabe le 28 mai. Les combats à Jérusalem constituent une problématique spécifique de la guerre israélo-arabe en ce qu'il s'agit d'une bataille acharnée entre forces israéliennes et troupes transjordanienne allant à l'encontre des plans mis en place par les alliés secrets.

En effet, la question de Jérusalem est jusque-là quasiment absente des négociations entre Transjordanien et sionistes. Ni les discussions entre Golda Meyerson et Abdallah 17 novembre 1947, ni leur nouvelle rencontre secrète dans la nuit du 10 au 11 mai 1948¹²³ n'ont porté sur Jérusalem. L'un des seuls moments où la question de la Ville sainte est soulevée entre les deux partis est quand Glubb Pacha, soucieux de voir son armée détruite en observant l'agressivité des forces sionistes, envoie l'un de ses officiers britanniques prendre contact clandestinement avec les responsables de la Haganah, le 2 mai 1948. Il tient à connaître les objectifs territoriaux réels des sionistes, mais l'envoyé n'a le droit à aucune réponse claire. En ce qui concerne le secteur de Jérusalem, les responsables de la Haganah disent qu'il n'y a pas de risque d'affrontement si la Légion n'y intervient pas et si la liberté de circulation y est rétablie.¹²⁴ Jérusalem est prévue zone internationale par le plan de partage, et les négociations israélo-transjordanienne étant basées sur les frontières du plan de partage, cela pourrait expliquer que ce sujet n'ait pas été traité clairement. C'est très probablement également parce que les intérêts des deux partis auraient été irréconciliables.

Dès le mois d'avril 1948, les relations sont particulièrement tendues entre les autorités sionistes et transjordanienne du fait de l'agressivité des forces sionistes et de l'entrée prématurée de la Légion arabe en Palestine. L'entente entre les deux partis s'étant construite en temps de paix, elle est mise à mal par l'atmosphère guerrière, et surtout par le double jeu qu'Abdallah doit perpétuer, cette fois sur le front.

La bataille de Jérusalem est intéressante en ce qu'elle met en exergue les difficultés du Roi Abdallah dans la guerre de 1948, révélant l'imprévu des négociations israélo-transjordanienne. En tant que Ville sainte, Jérusalem dévoile les conceptions sentimentales et plus seulement stratégiques du roi de Transjordanie, qui le poussent à entrer en guerre contre son allié. En tant qu'espace stratégique, elle fait apparaître une confrontation entre enjeux

¹²³ Cette rencontre a lieu du fait que les dirigeants juifs ont l'impression qu'Abdallah se rallie finalement aux côtés du reste du monde arabe après son appointment au commandement des forces armées arabes le 30 avril 1948.

¹²⁴ LAURENS Henry, *La question de Palestine, Tome troisième, 1947-1967, L'accomplissement des prophéties*, Fayard, 2007 (p.90)

politiques et enjeux militaires et révèle l'importance d'autres acteurs que le seul roi de Transjordanie, et de ce fait les rapports de forces internes à la Légion arabe.

a) La spécificité du terrain de Jérusalem

Jérusalem tient une place centrale dans les religions juive, chrétienne et musulmane. S'y trouve la mosquée al-Aqsa et le dôme du rocher, bâtis par le calife omeyyade Abd al-Malik. Selon Daniel Pipes¹²⁵ :

« l'impact de la cité et des émotions qu'elle suscite auprès des Musulmans croît régulièrement lorsqu'elle revêt une grande importance politique. Inversement, lorsque l'utilité de Jérusalem s'amoindrit, son statut et les passions qu'elle incarne pâlisent à l'unisson. ».

En effet, Jérusalem, et en particulier la mosquée al-Aqsa, est à l'époque contemporaine le lieu de nombreuses manifestations politiques de leaders arabes. Ce phénomène s'amplifie considérablement au XX^{ème} siècle : par exemple, Hajj Amin al-Husseini place ce bâtiment au centre de ses efforts politiques et mobilisateurs anti-sionistes.

De la même façon, au début de la guerre de 1948, Jérusalem revêt une importance politico-religieuse considérable pour les Arabes, et aussi, plus spécifiquement, pour le Roi Abdallah. La Légion arabe étant l'unique armée arabe à entrer en combats à Jérusalem, il revient au roi de Transjordanie de préserver la Ville sainte pour qu'elle reste aux Arabes. C'est ici un enjeu stratégique pour le souverain hachémite puisque sauver Jérusalem des mains juives renforcerait sa légitimité à occuper la Palestine.

Cependant, l'initiative ne vient pas exclusivement de lui. Dès le départ des britanniques, les forces sionistes lancent l'assaut sur les bâtiments officiels abandonnés, puis sur les quartiers arabes. L'objectif est de libérer le quartier juif de Jérusalem, enclave assiégée depuis quelques mois. Les sionistes s'apprêtent parallèlement à encercler la Ville sainte. En réaction à cette offensive, les notables palestiniens et combattants sur place envoient une délégation à Amman, comprenant Mustafa al-Siba'i, le chef des Frères musulmans syriens. Ils demandent au Roi Abdallah l'intervention urgente de la Légion arabe à Jérusalem, ce qu'il refuse. Siba'i se tourne alors vers le Président syrien pour lui demander d'appuyer sa demande auprès de la

¹²⁵ PIPES Daniel, « Les revendications des Musulmans sur Jérusalem », *Controverses*, n°17, 2011, en ligne [<http://fr.danielpipes.org/1878/les-revendications-des-musulmans-sur-jerusalem>], consulté le 14/03/2017

Transjordanie.¹²⁶ Selon Suleiman Musa, dès les premiers jours de l'entrée de la Légion arabe en Palestine, plusieurs officiers arabes commencent à montrer des signes d'impatience face à la posture défensive adoptée par leurs commandants (britanniques) et à la précaution mise en œuvre pour éviter un affrontement avec les Juifs. Par exemple, au cours d'une visite aux troupes de la Légion en Samarie, Glubb Pacha accompagné du prince Talal, reçoivent de dures critiques sur l'attitude paresseuse de la Légion, critiques qui parviennent rapidement à Amman¹²⁷.

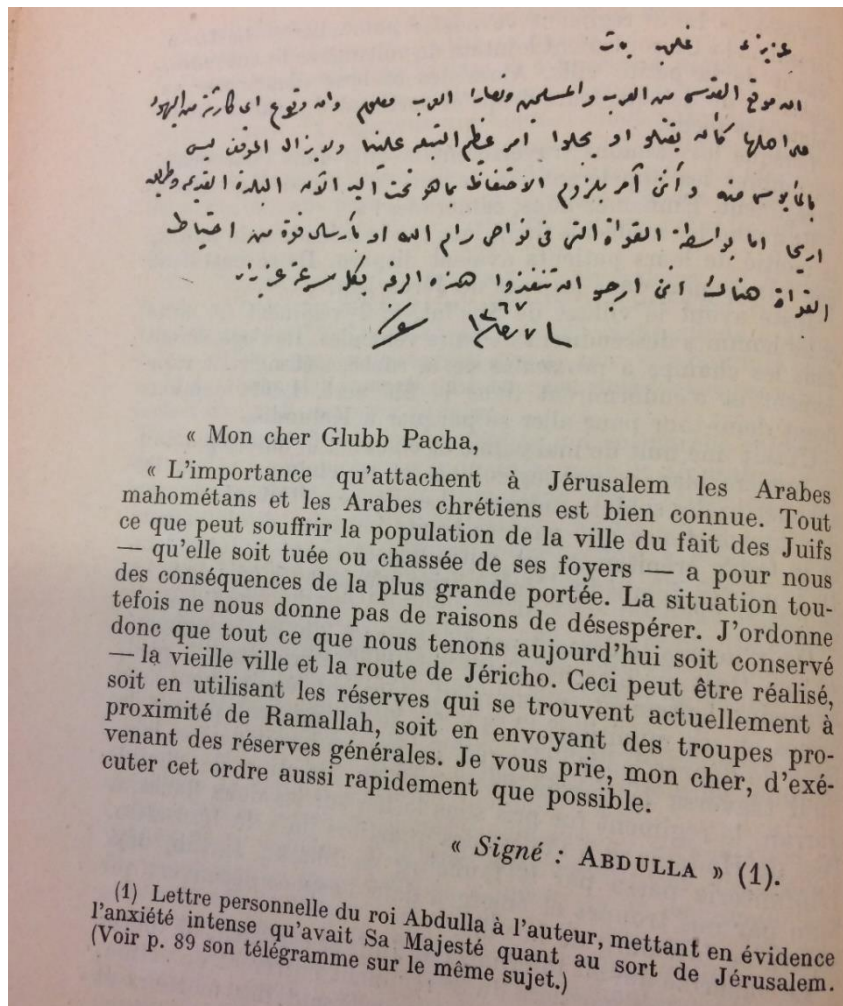
Ces éléments montrent qu'une lourde pression des acteurs arabes du conflit commence à peser sur Abdallah. Cela peut paraître paradoxal par rapport à ce qui a été développé précédemment sur la suspicion de l'opinion arabe envers les projets du roi de Transjordanie. De fait, la situation d'urgence, et la conscience que seule la Légion arabe puisse être efficace dans des combats à Jérusalem efface toute appréhension politique à l'échelle locale. Cette requête prend la forme d'une sollicitation à la solidarité entre les Arabes, contre l'ennemi commun qu'est Israël.

Dans ses Mémoires, Glubb Pacha publie une lettre que le roi lui a envoyé personnellement à cette période¹²⁸ :

¹²⁶ LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome troisième, 1947-1967, L'accomplissement des prophéties*, Fayard, 2007 (p.111)

¹²⁷ MUSA Sulayman, *Tarikhal-urdunnfi 'l-qarnal-'ishrin* (« L'histoire de la Jordanie au XXe siècle »), Amman, 1959 (p.129-130) cité dans SELA Avraham, "Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality", *Middle Eastern Studies*, vol 28, n°4, octobre 1992, pp.623-688 (p.649)

¹²⁸ GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958 (p.102)



Cette lettre est datée de l'année 1367 du calendrier hégirien correspondant aux années 1947-1948 du calendrier grégorien. Cet élément ne figure pas dans la traduction faite par Glubb. En dessous semblent figurer des indications plus précises, mais elles sont très peu lisibles. On peut y voir le chiffre 7, qui pourrait éventuellement préciser qu'il s'agirait du septième mois de l'année 1367, soit le Rajab, qui correspond au mois de mai 1948. Par son contenu on peut imaginer que cette lettre ait été envoyée après l'entrée de la Légion arabe à Jérusalem (le 18 mai) puisque le roi ordonne à son commandant que « *tout ce que nous tenons aujourd'hui soit conservé* » en parlant de la vieille ville et la route de Jéricho, qui sont officiellement acquises le 28 mai.

L'objet de cette lettre est un conseil militaire donné par le roi à Glubb, lui demandant de renforcer la présence de la Légion à Jérusalem et autour. Dans sa forme, elle indique l'urgence de la situation : il faut s'exécuter « *aussi rapidement que possible* ». Par ailleurs, le Roi Abdallah s'y pose en leader du peuple arabe : « *Tout ce que peut souffrir la population de la ville du fait des Juifs [...] a pour nous des conséquences de la plus grande portée* ». Il est comme investi d'une mission de sauvetage. Il ne mentionne d'ailleurs pas le terme

« Palestiniens », mais utilise le mot « *population* », et parle des « Arabes », « mahométans » ou « chrétiens ». Il se considère, avec les populations palestiniennes locales, comme appartenant à la même communauté.

En outre, si Abdallah refuse dans un premier temps d'intervenir à Jérusalem, c'est très probablement parce qu'il ne veut pas affronter les forces israéliennes, dans la ligne de son accord avec elles. Cependant, il change très vite d'avis. Abdallah est attaché personnellement à la ville de Jérusalem : son père, le chérif Hussein, est enterré au *Haram al-Sharif*, le sanctuaire sacré des musulmans, sur l'esplanade des mosquées. Conquérir Jérusalem serait pour lui l'occasion d'accomplir la vocation de la dynastie hachémite d'être gardienne des Lieux saints islamiques. Selon Ronen Yitzhak¹²⁹, Jérusalem est à ce moment-là une « petite consolation » pour l'énorme échec d'Abdallah à gouverner les Lieux saints du Hedjaz au début des années 1920.

Dès le 17 mai, Abdallah demande à Glubb de faire mouvement vers les positions juives afin de calmer les offensives sur les quartiers arabes. Glubb hésite énormément, car il sait que dans ce cas ce serait une guerre ouverte avec l'État juif. Au-delà de son appréhension à violer le plan de partage, le commandant de la Légion arabe est inquiet par des aspects pratiques : son armée n'est pas entraînée à combattre dans des espaces étroits comme les rues de Jérusalem. Il ignore les nombreux télégrammes que lui envoient le roi lui-même et son Ministère de la Défense. Impatienté, Abdallah envoie le jour-même Abdallah al-Tall, un des principaux officiers arabes de la Légion en charge de l'espace de Jérusalem, envahir la Ville sainte. Il pense qu'en tant qu'Arabe, son engouement serait plus efficace pour intervenir rapidement¹³⁰. Tardivement dans la journée du 18 mai, Glubb envoie une compagnie de 100 hommes à Jérusalem. Le 19 mai il forme une colonne de 300 hommes qui stoppe l'encerclement en cours en reprenant le quartier de Shaykh Jarra.

Selon Ronen Yitzhak:

“When the Jews launched Operation Kilshon, Abdallah used it as an excuse to have his soldiers enter the city. He refused any requests for a ceasefire as he could not give up the chance

¹²⁹ YITZHAK Ronen, “A small consolation for a big loss : King Abdullah and Jerusalem during the 1948 war”, *Israel affairs*, vol 14, n°3, juillet 2008, pp.398-418 (p.414)

¹³⁰ *Ibid* (p.407)

of controlling Jerusalem, and that is why he replaced Glubb with Abdallah al-Tall when Glubb refused his order to have his soldiers invade the city.»¹³¹

Cet argument est bien-sûr recevable puisqu'il va dans le sens des ambitions du roi de Transjordanie, d'autant plus qu'il se base sur le fait que la Légion arabe est déjà placée autour de Jérusalem avant le 16 mai. Cependant, je me permets d'émettre l'hypothèse que les pressions de la part du camp arabe sur Abdallah, leurs appels répétés, jouent eux-aussi un rôle dans sa décision de se lancer dans une bataille à Jérusalem. D'autant plus que ce combat est périlleux pour le roi : depuis avril 1948 les forces sionistes font leurs preuves sur le terrain ; en les attaquant de front, le roi trahit leur alliance, et risque des représailles. Parmi ces représailles qui le bloqueraient dans ses ambitions, figure le fait que les forces israéliennes pourraient ne plus se retenir d'envahir l'est de la Palestine destinée selon leur accord à la Transjordanie.

Les combats à Jérusalem prennent fin le 28 mai, avec la chute du quartier juif de la vieille ville. Les Transjordaniens expulsent 1 700 Juifs qui y étaient restés. Le roi devient ainsi le sauveur de la Ville sainte. Par sa symbolique, Jérusalem suscite de l'émotion, ce qui pourrait pousser le Roi Abdallah à intervenir pour sauver la population arabe et préserver les Lieux saints. Selon moi, sans fermer les yeux sur les intérêts politiques du souverain à prendre cette ville, il faut considérer la part d'émotion que suscite la Ville sainte, conjuguée avec l'esprit de fraternité arabe, dans l'intervention du roi à Jérusalem. En effet, cette bataille révèle la complexité du conflit en cours en Palestine, mettant en scène des acteurs aux intérêts variés, et opposant de front les alliés secrets.

b) La complexité de l'intervention de la Légion arabe à Jérusalem : la confusion entre les alliés secrets, la confrontation des aspirations au sein de la Légion arabe

o Questionner l'alliance israélo-transjordanienne pendant la guerre

En 1998, Avraham Sela publie un article intitulé « *Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality* »¹³². Son objectif est de relativiser les acquis historiques de la nouvelle histoire israélienne sur la « collusion » des intérêts transjordaniens et israéliens,

¹³¹ YITZHAK Ronen, "A small consolation for a big loss : King Abdullah and Jerusalem during the 1948 war", *Israel affairs*, vol 14, n°3, juillet 2008, pp.398-418 (p.415), « Quand les Juifs ont lancé l'opération Kilshon, Abdallah l'utilisa comme prétexte pour faire entrer ses soldats dans la ville. Il refusa toute demande de cessez-le-feu puisqu'il ne pouvait pas reculer devant cette chance de contrôler Jérusalem, et c'est pour cela qu'il remplaça Glubb par Abdallah al-Tall quand Glubb refusa l'ordre d'envoyer ses soldats envahir la ville. »

¹³² SELA Avraham, "Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality", *Middle Eastern Studies*, vol 28, n°4, octobre 1992, pp.623-688

selon lesquels leurs négociations antérieures auraient mis sur pied une alliance indéfectible. Cette interprétation historique postule que la bataille et la division de Jérusalem entre forces israéliennes et transjordanienne à l'issue de la guerre sont le produit direct des accords secrets entre les deux partis. Pour contre-carrer ces acceptations simplistes et quasiment de type complotistes, Sela se concentre sur la bataille de Jérusalem. En effet, c'est cette phase des combats, essentielle dans la guerre de 1948, qui met en exergue la complexité des relations entre Transjordaniens et Israéliens. Là règnent l'imprévu et l'improvisation. Par ailleurs, Glubb Pacha tient dans cette problématique une place essentielle. Sela postule qu'Abdallah, loin d'être seul, s'efface dans la bataille de Jérusalem derrière Glubb Pacha qui mène les troupes et doit gérer les problématiques à la fois politiques et militaires. J'ajoute à cette argumentation la place stratégique que prend l'officier Abdallah al-Tall dans cette bataille, agissant dans une volonté panarabiste plutôt que d'expansion du royaume transjordanien.

La pression arabe pesant sur Abdallah développée précédemment met en danger les relations israélo-transjordanienne. Avraham Sela expose l'idée que les fondations de l'accord entre Abdallah et l'Agence juive sur le partage de la Palestine dès août 1946 sont substantivement modifiées pendant la guerre non-officielle (de décembre 1947 à mai 1948), rendant cet accord vétuste et caduque en 1948. Selon lui, l'intervention de la Légion arabe à Jérusalem n'est pas planifiée à l'avance mais imposée par ses circonstances. Ce processus se reflète dans le mécanisme d'intervention de la Légion : elle arrive tardivement ; avec réserve et des différends entre les décideurs ; la communication est défectueuse entre les deux partis et les intentions de l'opposant souvent mal interprétées¹³³.

En effet, la nécessité de discrétion d'Abdallah quant à son accord avec les forces sionistes, additionnée à son inquiétude croissante face à leurs conquêtes et à leur agressivité depuis le mois d'avril, provoquent une rupture des relations entre l'Agence juive et le Roi Abdallah. Elles sont à l'origine d'une incompréhension mutuelle de l'action de l'autre : les deux partis ne se font pas confiance une fois sur le terrain. Cette situation est le fait de l'entrée des autres armées arabes dans la guerre, chamboulant les projets pacifiques des sionistes et des Transjordaniens.

¹³³ SELA Avraham, "Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality", *Middle Eastern Studies*, vol 28, n°4, octobre 1992, pp.623-688 (p.627)

- Démonstration à partir de l'incident de Gush Etzion

Un exemple de malentendu entre les deux armées à Jérusalem a lieu le 12 mai 1948, trois jours avant le déclenchement de la guerre officielle. La route reliant Jérusalem à Hébron constitue à ce moment-là un théâtre d'affrontement entre forces sionistes et armées locales arabes. Les colonies de Gush Etzion sur cette route, isolées en zone arabe, coupent les voies de communication de la Légion arabe vers Jérusalem. En effet, l'instruction donnée à cette garnison est de détourner les forces arabes du secteur de Jérusalem. Or, ce passage est indispensable au bon fonctionnement de la Légion, et à fortiori situé dans la zone arabe du partage. Après avoir essayé en vain de lancer une action punitive sur ce groupe de colonies le 4 mai, les commandants locaux de la Légion tiennent à mettre un terme à cette menace. À partir du 12 mai et sous le commandement d'Abdallah al-Tall, la Légion entreprend un investissement méthodique des lieux. Al-Tall est l'un des commandants locaux évoqués précédemment, visiblement excédé par la passivité du commandement supérieur de la Légion. Nous reviendrons sur ce personnage à la fin de la troisième partie du mémoire. Après la reddition le 14 mai, certains des défenseurs de Gush Etzion sont massacrés par des villageois arabes de la région d'Hébron et les autres sont faits prisonniers par la Légion arabe.

Cet évènement est mal interprété par les autorités sionistes, qui voient là une attaque frontale de la Légion arabe sur les forces juives. Là commencent les appréhensions de Ben Gourion sur l'offensive de la Légion arabe à Jérusalem. Cet accident alimente les soupçons du Premier ministre quant à un complot entre Abdallah et la Grande-Bretagne qui viserait à empêcher la création d'un État juif. Cette idée est fautive bien-évidemment, mais le problème est que les opinions divergentes d'Abdallah, Glubb Pacha et des commandants locaux comme Abdallah al-Tall, se font au détriment des plans militaires fixés par les négociations israélo-transjordanienues.

En effet, il y a à posteriori des interprétations contradictoires sur les conditions de cette offensive. Dans son ouvrage publié en 1958¹³⁴, Abdallah al-Tall affirme que c'est lui qui organise l'assaut, désobéissant aux instructions de Glubb qui prône la non-intervention. Il aurait fait croire à son commandant que la Légion était attaquée. Cependant, Glubb Pacha revendique dans ses Mémoires la responsabilité de cette action de liquidation, du fait de la trop grande dangerosité de cette position pour les communications de son armée. Il semblerait en tous cas

¹³⁴ AL-TALL Abdallah, *Karithat filastin* (« La catastrophe de Palestine »), Le Caire, 1958, cité dans LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome troisième, 1947-1967, L'accomplissement des prophéties*, Fayard, 2007 (p.95)

qu'Abdallah ait été au courant de cette opération, et y aurait donné son consentement.¹³⁵ Cette situation met en exergue le manque de coordination entre les différents acteurs de l'armée transjordanienne.

Ainsi, la bataille de Jérusalem révèle le manque de coordination à la fois entre les alliés secrets israélo-transjordaniens et entre les acteurs de la Légion arabe aux aspirations différentes, voire opposées. Cette atmosphère de chaos est difficile à gérer en ce qu'elle émane d'une imbrication des conceptions politique et militaire de la guerre. Les forces sionistes sont en position d'offensive contre les forces arabes locales. Glubb Pacha cherche à respecter les ordres de la communauté internationale et de la Grande-Bretagne le sommant de ne pas briser la trêve de Jérusalem ; en vertu des accords israélo-transjordaniens et pour protéger son armée il est réticent à attaquer de front les forces sionistes. Abdallah al-Tall, pris dans l'engouement des officiers arabes locaux à l'idée d'affronter l'ennemi, semble avoir lancé l'offensive contre les Juifs avant-même la fin du mandat. Abdallah, quant à lui, essaie de continuer à gérer autant qu'il peut la pression des populations locales et de ses officiers arabes, tout en gardant à l'esprit la dangerosité d'affronter les forces sionistes. Le 17 mai, agacé par le mutisme de Glubb Pacha, le roi charge son officier arabe Abdallah al-Tall d'envoyer de premiers renforts à Jérusalem. Il est retenu dans l'historiographie arabe, et apparemment également au sein de la population locale¹³⁶ comme le libérateur de la vieille ville de Jérusalem, au détriment de Glubb Pacha qui est pourtant le commandant suprême de la Légion arabe.

Pendant la guerre de 1948, Abdallah ne peut pas se fier qu'à son pragmatisme qui l'amenait auparavant à considérer la Palestine comme un espace simplement stratégique. Avec la problématique de Jérusalem, le roi de Transjordanie semble se rendre réellement compte de l'émotion que suscite la Ville sainte pour les Arabes, ainsi que de l'engouement de ses officiers pour faire la guerre contre Israël. D'autant plus qu'à ce moment-là tout se joue au niveau militaire, et que ce domaine est confié à Glubb Pacha qui garde, lui, une attitude plus

¹³⁵ LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome troisième, 1947-1967, L'accomplissement des prophéties*, Fayard, 2007 (p.96)

¹³⁶ Dans une lettre que le ministre plénipotentiaire de France à Amman envoie au ministre des Affaires étrangères, il dit d'Abdallah al-Tall qu'il « est considéré comme le libérateur de la vieille ville de Jérusalem. » : MAE La Courneuve fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°176/AL, 29 mars 1949, cf annexe 10 p.165

pragmatique, mais hésitante. On observe ici une complexification dans les relations d'alliances stratégiques et dans la coordination des acteurs d'une même force dans la guerre.

Malgré le règne de la confusion et les difficultés de coordinations politiques et militaires, Abdallah sort victorieux de la bataille de Jérusalem. Il sort également victorieux de la guerre israélo-arabe avant même sa fin officielle, puisque dès le mois d'octobre 1948, il parvient à occuper militairement et d'une façon durable les territoires de Cisjordanie et de Jérusalem-est, son objectif initial.

3. La victoire transjordanienne

Un cessez-le-feu est signé le 11 juin 1948 suite à l'arrivée du comte Folke Bernadotte, médiateur envoyé par l'ONU. Ce moment est mis à profit par les deux camps pour reconstituer leurs forces, avec un avantage certain pour Israël. Les combats reprennent le 8 juillet 1948 et sont marqués par un succès considérable de l'armée israélienne. Elle prend notamment la Galilée et la région de Jérusalem (excepté Jérusalem-est). Après un nouveau cessez-le-feu signé le 18 juillet, les combats reprennent le 15 octobre. Dans le Néguev, l'armée israélienne affronte l'armée égyptienne et les combats cessent le 7 janvier 1949 avec la victoire de cette dernière. La Légion arabe jordanienne conserve la Cisjordanie et Jérusalem-est. À cette victoire militaire s'ajoute une composante politique importante : les projets du médiateur de l'ONU vont dans le sens des ambitions du roi de Transjordanie.

Le comte Folke Bernadotte est le premier médiateur officiel de l'UNSCOP, nommé le 20 mai 1948 avec l'objectif de faire cesser les combats et de superviser la mise en application d'un partage territorial entre Israël et les États arabes. Le 27 juin, il propose un plan de partage composé d'un État juif sur 20% de la Palestine au lieu des 55% prévus par le plan de 1947, confédéré avec la Transjordanie. L'État arabe disparaît du partage et son territoire est attribué à la Transjordanie. Y est prévu le rapatriement ou le dédommagement des réfugiés. Ce plan est rejeté par tous les partis, y compris arabes. Le 16 septembre, Folke Bernadotte propose un nouveau plan de partage dans lequel la Transjordanie annexerait le Néguev, la Judée et la Samarie. L'idée de la confédération disparaît, et est prévu un État juif sur la Galilée. Le passage de Jérusalem serait sous contrôle international et reste l'idée du rapatriement ou dédommagement des réfugiés. Ce second plan est de nouveau refusé par les Israéliens et les pays arabes. La Transjordanie, grande gagnante du projet de Bernadotte, n'ose pas accepter du fait de l'état de guerre contre Israël et des soupçons de collaboration qui pèsent sur lui. Le 17 septembre, le comte Bernadotte est assassiné par un homme du groupe Stern. Son successeur,

Ralph Bunche, arrive à imposer un cessez-le-feu, mais ne perpétue pas l'idée d'un État arabe incorporé à la Transjordanie. Cependant, la médiation de Bernadotte aide à entériner l'idée, aux échelles régionale et internationale, d'une incorporation de la partie arabe de Palestine au royaume transjordanien.

Une fois éloigné des combats, à partir du cessez-le-feu de juillet, le Roi Abdallah s'applique à pérenniser et légitimer son occupation des territoires arabes de Palestine. Cela passe par la réunion d'un congrès de notables palestiniens le 1^{er} décembre 1948 à Jéricho, où l'objectif est de présenter l'unification des « deux rives du Jourdain » comme l'unique solution viable pour la préservation du peuple palestinien. Par ailleurs, dans ce contexte de l'aboutissement des ambitions du roi de Transjordanie, il est intéressant de se pencher sur la réception de l'occupation transjordanienne dans le monde arabe, notamment dans la presse libanaise francophone.

a) Le congrès de Jéricho : enjeux et réception dans la presse libanaise francophone

À la fin de l'année 1948, avec le retrait progressif des troupes égyptiennes de Palestine du fait de l'agression israélienne dans le Néguev et leur avancée en Galilée contre l'Armée de libération arabe, les armées moyen-orientales se sentent définitivement vaincues. Par ailleurs, la deuxième partie de l'année 1948 est marquée par des suspicions dans l'opinion arabe sur le comportement de la Légion arabe dans la guerre. Ceci découle du fait que le 11 juillet, la Légion arabe, sous ordre de Glubb Pacha, se retire de ses positions stratégiques à Lydda et Ramleh, un couloir entre Tel Aviv et Jérusalem qui permettrait aux Israéliens de désenclaver Jérusalem. La Légion arabe, et par extension le Roi Abdallah, sont accusés de n'être motivés que par des intérêts nationaux, qui seraient, d'autant plus, dictés par la puissance britannique. Cette animosité est accentuée par l'appel d'Ernest Bevin à la reprise du cessez-le feu après la chute des deux villes, ce qui laisserait Lydda et Ramleh aux mains israéliennes.

o Les enjeux du congrès de Jéricho

Pour saper les ambitions du roi, les membres de la Ligue arabe, menés par l'Égypte, organisent la création d'un gouvernement arabe en Palestine, né le 22 septembre à Gaza : « le Gouvernement de toute la Palestine ». À la mi-octobre, avec la poussée israélienne au Néguev contre l'armée égyptienne, le directoire de Gaza est contraint à s'expatrier au Caire. L'influence transjordanienne est renforcée par le départ de cette force concurrente du territoire de Palestine.

Le 1er octobre 1948 est organisé un premier congrès arabe palestinien par le Roi Abdallah à Amman dans l'optique de combattre la prééminence de ce gouvernement où l'influence du grand mufti se révèle prépondérante. Il donne « *pleine et entière délégation à Sa Majesté le Roi Abdallah pour parler au nom des Palestiniens arabes, soit pour négocier, soit pour traiter du problème palestinien comme Elle l'entend* »¹³⁷.

Le congrès de Jéricho s'insère dans ce mouvement mené par le Roi Abdallah, mais porté par une voix officielle palestinienne, pour l'incorporation des territoires arabes de Palestine (y compris Jérusalem) au royaume de Transjordanie, dans le contexte de la fin de la guerre israélo-arabe de 1948. À l'aide d'une mise en scène bien réfléchie, il constitue un élément essentiel du processus de légitimation de la présence transjordanienne sur les territoires arabes palestiniens.

En effet, l'élan pour ce congrès est le fait d'Abdallah qui s'attèle à mener plusieurs entreprises de publicité et de propagande. La station de radio de Ramallah sous le contrôle de la Légion fait la publicité de cette conférence ; le gouverneur militaire de la Palestine occupée par la Transjordanie a comme mission d'assurer la venue du plus de notables possibles, utilisant la force si nécessaire ; les amis et alliés officiels ou non du roi, ainsi que les officiers de l'armée, font des tours dans les villages et dans les camps de réfugiés pour persuader les leaders d'opinion locaux que ce serait dans leur meilleur intérêt d'y assister. Par conséquent, la conférence de Jéricho est plus impressionnante que celle d'Amman en octobre : elle compte 3000 participants selon les estimations de Mary Wilson¹³⁸, mais le grand nombre de participants ne semble donc pas totalement être le fait d'un mouvement spontané. L'objectif du pouvoir royal est de donner l'impression d'un mouvement local palestinien bien enraciné soutenant le projet de l'unification.

Le document ci-joint est une copie traduite du texte des résolutions adoptées au congrès de Jéricho¹³⁹. Il est envoyé par Mohamed Ali el-Jaabari, président du congrès de Jéricho et maire d'Hébron, à Monsieur Dumarcay, ministre de la légation de France à Amman. Il est agrafé avec la lettre d'envoi d'al-Jaabari à Dumarcay et une analyse de Dumarcay destinée au ministre des Affaires étrangères français. Ce document compte quatre résolutions. La première

¹³⁷ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » : « Congrès arabe palestinien », lettre n°220/AL, 9 octobre 1948

¹³⁸ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.92-93)

¹³⁹ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » « 2^e Congrès arabe palestinien », lettre 294/AL, 9 décembre 1948

exprime la décision du congrès de former un seul royaume avec le royaume transjordanien, reconnaissant la souveraineté constitutionnelle du Roi Abdallah. La deuxième a pour but de remercier l'investissement des États arabes dans la lutte pour la libération de la Palestine, et demande la poursuite de cette mission. La troisième est une revendication auprès de la Ligue arabe et de l'ONU pour le retour des émigrés en Palestine et leur indemnisation. La dernière est la décision du congrès de soumettre le jour-même au roi leur allégeance et l'initiative de l'unification ; ainsi que d'assurer l'envoi du texte de ces résolutions aux représentants diplomatiques à Amman, à la Ligue arabe et à l'ONU, ce qui atteste d'une volonté de diffusion de ces décisions à grande échelle.

RESOLUTIONS

=====

ADOPTÉES PAR LE 2ème CONGRÈS ARABE PALESTINIEN
REUNI A JERICHO LE 30 MOHAREM 1368 (1° DECEMBRE
1948)

=====

- 1.- La Palestine constitue une partie de la Syrie physique ou des pays arabes. Le Mandat, qui y a été établi sans le consentement des populations intéressées et qui s'est prolongé jusqu'au 15 Mai 1948 a empêché ce pays d'atteindre son indépendance ou de s'intégrer à l'un des Etats frères indépendants. Les populations palestiniennes estiment aujourd'hui, à la lumière de la situation politique et militaire en Palestine, que le temps est arrivé où elles doivent agir résolument, afin de préserver leur avenir en décidant définitivement de leur sort pour jouir d'une vie indépendante et libre, de concert avec les pays arabes voisins. En conséquence, le Congrès décide que la Palestine formera avec le Royaume transjordanien hechémite un seul Royaume et que Sa Majesté le Roi Abdallah Ben El-Husseïn sera reconnue comme "Souverain constitutionnel de Palestine".
- 2.- Le Congrès remercie les Etats arabes des efforts militaires et politiques qu'ils ont fournis en vue de préserver l'arabisme de la Palestine et de ses Lieux Saints, rend hommage aux armées arabes stationnées dans les diverses régions de ce pays, et prie les Etats arabes de poursuivre la mission de libération qu'ils se sont attribués en intervenant en Palestine.
- 3.- Le Congrès prie les Etats de la Ligue arabe et l'O.N.U. de prendre des mesures efficaces en vue d'assurer, dans les plus brefs délais possibles, le retour des émigrés arabes de Palestine et de leur verser une indemnité en rapport avec les dommages qu'ils ont subis.

.../....

4;- Le Congrès décide de soumettre, immédiatement après la clôture de sa réunion, à Sa Majesté le Roi Abdallah, Souverain du Royaume transjordanien hachémite la résolution, ayant fait l'objet d'un vote unanime de cette Assemblée, concernant la formule d'investiture (moubaya'a) ainsi que celle relative à l'unification des deux pays frères et d'assurer la notification de l'ensemble des résolutions aux Etats de la Ligue arabe, à l'O.N.U. et aux représentants diplomatiques à Amman./.

Le Président du 2ème Congrès arabe
Palestinien

MOHAMED ALI EL-JAABARI

Fouad ATALLAH
Vice-Président

Ajaj NOUEIHED
Secrétaire

Hikmat Taji EL-FAROUKI
Membre du Bureau

Kamal HANNOUN
Membre du Bureau

Une résolution est une décision prise par le congrès d'un parti et aussi le résultat du vote d'une seule Chambre, ici le congrès arabe palestinien réuni par l'initiative du Roi Abdallah. Il n'a donc pas encore valeur de loi. De fait, il ne s'agit pas là de l'annexion officielle des territoires. Pourtant, ces résolutions témoignent grandement de la volonté du roi – et apparemment d'une partie des Palestiniens – de l'unification des deux rives du Jourdain. Le choix de Jéricho, ville située à la limite de la frontière transjordanienne de Palestine, témoigne symboliquement de cette volonté de fusion des deux territoires. Toutefois, Abdallah est poussé par la Grande-Bretagne à remettre à plus tard l'annexion formelle du fait de la poursuite de la guerre. Ces résolutions pourraient cependant témoigner d'un comportement zélé du roi à ce moment-là, voulant mettre en avant l'autonomie de son gouvernement.

Par ailleurs, à la veille de la conférence, Shaykh Mudammad 'Ali al-Ja'bari, maire d'Hébron, président de ce congrès et partisan d'Abdallah depuis longtemps, rencontre le roi à Shuna pour composer une liste de résolutions. De ce fait, on peut partir du principe que le choix de ces résolutions et leur formulation émane quasi-directement de la voix du pouvoir royal. Dumarcaay, dans son analyse, note ceci :

« Il n'y a pas lieu de s'attarder à rechercher le crédit à réserver aux décisions de Jéricho non plus que sur la valeur représentative des délégués ayant assisté au Congrès, qui n'est qu'un instrument commode entre les mains du Roi Abdallah pour réaliser ses ambitions immédiates. »

Ces affirmations de Dumarçay sont difficiles à contredire, étant donné l'ampleur des démarches propagandistes d'Abdallah et de ses hommes auprès des Palestiniens. Ce que Dumarçay semble vouloir dire est que le roi aurait choisi comme délégués des personnalités ralliées à lui et à ses plans, donc sans prendre en compte l'autre partie de la population palestinienne ralliée aux ambitions du mufti de Jérusalem. Les signataires de ces résolutions – Fouad Atallah, Ajaj Noucheid, Hikmat Taji el-Farouki Kamal Hanoun et Mohamed Ali al-Jaabari - sont des personnalités palestiniennes, sur lesquelles je n'ai pas réussi à trouver beaucoup d'informations. En outre, depuis octobre et l'expatriation du Gouvernement de toute la Palestine en Égypte, ainsi que les échecs répétés des armées égyptiennes et syriennes, il est plausible de considérer que l'option du Roi Abdallah séduise de plus en plus de Palestiniens, comme une dernière chance de sauvegarder leurs territoires de « l'ennemi juif ».

Par ce congrès, le Roi Abdallah est invité à devenir le responsable du peuple et du territoire de Palestine arabe. En effet, les rédacteurs de ces résolutions se font les porte-paroles des Palestiniens en général : *« les populations palestiniennes estiment aujourd'hui... »*. L'allégeance, *« moubaya'a »* des Palestiniens au roi de Transjordanie est proclamée ouvertement. Cette allégeance est justifiée tout au long du texte, notamment quand est évoquée la sauvegarde des *« Lieux saints »*, la meilleure victoire de la Légion arabe. Il semble s'agir de remercier la Légion, et derrière elle le Roi Abdallah, pour avoir réussi à garder ce lieu spécifique sous la coupe des Arabes, plutôt que l'ensemble des armées arabes. Par ailleurs, choisir cette option est présenté comme *« agir résolument »* : il semble être sous-entendu différemment du clan des Husseini qui n'agirait pas résolument, ni avec responsabilité. Enfin, l'expression : *« décidant définitivement de leur sort »* donne un ton ultime à cette décision de s'unir au royaume de Transjordanie.

Par ailleurs, les résolutions du congrès de Jéricho forment un plébiscite original pour la cause palestinienne. La rhétorique du discours est basée sur l'arabité plutôt que sur la sauvegarde du peuple palestinien en tant que tel. En cela, la première résolution prend la forme d'une mise en contexte idéologique : l'absence d'autonomie de la Palestine est le fait des puissances mandataires ; la Palestine fait *« partie de la Syrie physique OU des pays arabes »*. L'aboutissement de cette mise en contexte idéologique est une décision fondamentale formulée comme suit : *« Le Congrès décide que la Palestine formera avec le Royaume transjordanien*

hachémite un seul royaume ». Les deux entités sont mises à égalité, il n'y a pas de substitution d'une entité à l'autre. Cela s'inscrit dans un discours idéologique propre à l'unité arabe.

En outre, le texte de ces résolutions fait apparaître la ligne du discours officiel du roi aux États arabes. Y figurent des remerciements à la participation des États arabes dans la guerre de libération de la Palestine : il est important pour Abdallah de continuer à se présenter comme un élément du clan arabe investi dans la guerre en soutien à la Palestine. Cela bien qu'à ce moment-là la plupart des pays arabes sont très critiques à l'égard de sa loyauté, notamment depuis la chute de Lydda et Ramleh. Le but a cependant été atteint : « *préserver l'arabisme de la Palestine et de ses Lieux-Saints* », et cela pour une large part de manière effective grâce à l'armée transjordanienne qui a été victorieuse à Jérusalem-est. L'hommage rendu aux armées arabes est sur le ton de l'apaisement. De même, la troisième résolution est la requête auprès des États de la Ligue arabe et à l'ONU pour le retour des émigrés palestiniens et leur indemnisation. Cette idée est un point central du discours porté par les Palestiniens et par les Arabes à ce moment-là : il consiste à ne pas se résoudre à la défaite et à tenir la lutte. De fait, incorporer cette résolution dans le texte du congrès semble avoir pour but de dédouaner le Roi Abdallah d'intentions proprement personnelles et égoïstes en Palestine.

Ainsi, la composition et l'acceptation de ces résolutions, pour être explicitées, sont indissociables du contexte de la fin de l'année 1948 marqué par la défaite progressive de toutes les armées arabes, et par l'avènement du royaume de Transjordanie comme seule issue possible à la sauvegarde de l'arabité du territoire de Palestine, et en particulier des lieux saints. S'il y a pu avoir une mise en scène efficace de la revendication de l'unification par les Palestiniens-mêmes, c'est du fait de cette situation complexe. Quant à la rhétorique portée dans ces résolutions, elle relève essentiellement à la fois du discours officiel porté par le Roi Abdallah que de ses ambitions politiques plus intimes. Néanmoins, d'un point de vue pratique, ce document n'amène aucune décision légale formelle quant au statut de la Palestine arabe : son contenu est globalement ambigu et flou sur la question.

Le 3 décembre, plusieurs pays, dont l'Union soviétique et tous les pays arabes membres de l'ONU s'accordent à rejeter la recommandation de Bernadotte concernant le rattachement des zones arabes de Palestine à la Transjordanie. C'est la « réponse » arabe au congrès de Jéricho.

- Quelle réception du congrès de Jéricho dans la presse libanaise francophone ?

La nouvelle du congrès de Jéricho semble être diffusée très rapidement et attirer l'attention des pays arabes, et spécifiquement de la société libanaise. En témoigne un article de *L'Orient* intitulé : « Des rumeurs de plus en plus précises sur la création d'un « Royaume Uni de Transjordanie et de Palestine »¹⁴⁰. L'article étant publié seulement le lendemain du congrès, le texte des résolutions n'a pas eu le temps d'être tout à fait diffusé. Le fait que circulent des « rumeurs de plus en plus précises » atteste que l'idée d'un « Royaume Uni » jordanien circule déjà dans la société libanaise.

Dans la presse libanaise francophone, les résolutions émanant du congrès de Jéricho sont globalement reçues avec dépit mais je n'ai pas relevé de graves condamnations. On peut imaginer une réception plus sévère dans la presse égyptienne par exemple, l'Égypte étant le principal rival d'Abdallah. En effet, un article publié le 13 décembre 1948 dans *L'Orient*¹⁴¹ témoigne de la difficulté pour la société libanaise à prendre parti dans cette situation. De cet article ne ressort aucune preuve de soutien à la politique du Roi Abdallah en Palestine, mais une mise en avant de la logique de son entreprise, teintée d'une admiration blasée : « *On doit d'abord avouer que le Roi Abdallah a montré dans toute l'affaire une patience, sinon méritoire, du moins fort habile* ».

L'entreprise active du Roi Abdallah en Palestine y est présentée comme louable par rapport aux hésitations et à l'inaction de la Ligue et des autres pays arabes :

« quand on en est au point où l'on est, l'action utile devient plus efficace que le droit théorique. »

« A cette position ferme et nette appuyée sur une action rapide, les autres États opposent de l'hésitation. »

De même, le 4 décembre 1948, le journal *Le Jour* résume une déclaration de Camille Chamoun sur le sujet du congrès de Jéricho : « *J'estime que la proclamation du Roi Abdallah comme roi de Palestine doit être considérée comme un moindre mal* »¹⁴². Cette déclaration d'un député libanais renommé révèle là encore la difficulté de la société libanaise à prendre position

¹⁴⁰ « Des rumeurs de plus en plus précises sur la création d'un « Royaume Uni de Transjordanie et de Palestine », *L'Orient*, 2 décembre 1948

¹⁴¹ « A l'initiative du Roi Abdallah, que vont opposer les autres membres de la Ligue ? », *L'Orient*, 13 décembre 1948

¹⁴² « Une déclaration de M. Camille Chamoun : Le coup de théâtre de Jéricho, un moindre mal », *Le Jour*, 4 décembre 1948

face à cette situation. Elle révèle également le fait logique qu'une partie de la population arabe, si ce n'est l'ensemble, se doit de considérer que la Cisjordanie et, à fortiori, une partie de Jérusalem, sont toujours mieux entre les mains d'un État arabe qu'entre celles des Israéliens.

Cela dit, un article de presse de *L'Orient* publié à l'issue du congrès de Jéricho¹⁴³ révèle une dimension inédite de cette entreprise « plébéienne » pour l'unification des deux rives du Jourdain. Il sous-tend que, les résolutions du congrès de Jéricho étant publiées à un moment clé (l'aveu de défaite des États arabes en Palestine), l'idée d'une unification des territoires arabes diffusée par le Roi Abdallah aurait un écho considérable en Syrie :

« *Il y a jusqu'à présent, un échec indiscutable en Palestine, et cet échec sera exploité par tous les partis d'opposition [...] comme il l'est actuellement en Syrie avec la violence que l'on sait déjà.* ».

En posant la question : « *La coïncidence du renversement du Cabinet Mardam avec la proclamation de Jéricho n'est-elle donc pas due seulement au hasard ?* », l'auteur de cet article pose l'hypothèse du choix stratégique de la date de la proclamation de Jéricho dans l'optique, pour le Roi Abdallah, de séduire l'opposition syrienne. En effet, il rappelle qu'existent en Syrie des courants de sympathie à l'égard des projets hachémites. Le gouvernement syrien (mené par le Premier ministre Jamil Mardam Bay depuis 1946 et jusqu'au 17 décembre 1948) faisant face à de graves instabilités politiques, c'est l'occasion pour le roi de faire renaître le projet grand-syrien à un moment clé. Ce postulat est aisément recevable car le Roi Abdallah procède de cette façon régulièrement en Syrie, comme nous l'avons étudié précédemment dans la première partie de ce mémoire.

Effectivement, le projet unitaire du Roi Abdallah a un écho certain en Syrie, comme l'atteste un article de *L'Orient* le 19 décembre : « *Trente chefs de tribus du territoire de Syrie sont arrivés à Amman afin de féliciter le roi de Transjordanie du rattachement de la partie arabe de la Palestine à la Transjordanie et pour lui demander d'intervenir dans l'affaire syrienne.* »¹⁴⁴

On peut noter que dans la rhétorique de ces différents articles est constamment affirmé que le Roi Abdallah est devenu souverain de Palestine, et que l'unification est établie. Ce n'est pas le cas en réalité, bien que le lendemain du congrès le roi « accepte » les propositions des

¹⁴³ « Encore un fait accompli ? » « Le gouvernement libanais attend une décision de la Ligue pour prendre position en face de la proclamation de Jéricho », déclare M. Gabriel Murr », *L'Orient*, 3 décembre 1948, cf annexe 8 p.159

¹⁴⁴ Source AFP, « 30 chefs de tribus syriennes en appellent au Roi Abdallah », *L'Orient*, 19 décembre 1948

délégués palestiniens. Cette considération de la presse traduit la manière dont sont reçues les déclarations de Jéricho et l'impact qu'elles créent : pour les Arabes, le Roi Abdallah impose un fait accompli, est arrivé à ses fins, bien qu'en réalité rien ne soit encore définitif.

Par sa rhétorique, le texte des résolutions du congrès de Jéricho aborde un axe stratégique central des ambitions du roi de Transjordanie sur la Palestine : son investissement pour paraître fidèle aux causes arabe et palestinienne auprès des autres États arabes et des Palestiniens eux-mêmes. Par ailleurs, ces résolutions forment un des éléments centraux et pionniers du processus légal d'unification. Elles mettent en avant le caractère progressif de l'annexion et la hâte du roi qui s'explique par le contexte de l'aboutissement de la guerre et du ressenti général de la défaite arabe. Les résolutions du congrès de Jéricho sont accueillies avec une once de méfiance mais surtout du dépit et de l'indécision dans la presse libanaise francophone. Cela m'amène à relativiser mon postulat initial selon lequel le Roi Abdallah serait vu comme un traître par les autres États arabes à l'issue de l'occupation par son gouvernement de la Cisjordanie et de Jérusalem-est.

b) La notion de traître en question

En effet, au moment de la phase d'étude bibliographique de ma recherche, j'ai été persuadée que le Roi Abdallah était le traître du mouvement arabe pour la cause palestinienne en 1948. Je m'attendais donc à trouver dans la presse une redondance de ce terme. Ce ne fut pas le cas.

Le terme « traître » n'apparaît pas dans les quotidiens *L'Orient* et *Le Jour* au moment des événements. Il est néanmoins qualifié d'« *ennemi intérieur* » en mai 1948 dans un article de *L'Orient*¹⁴⁵. On peut cependant concevoir que le terme « traître » puisse figurer dans les organes de presse d'autres pays opposés plus frontalement à la politique du Roi Abdallah, comme l'Égypte et l'Arabie saoudite. En effet, quand *Le Jour* rapporte le 1^{er} avril les propos du journal cairote *Al-Misri*, opposé clairement à la politique abdallienne, apparaît la notion de trahison, sans pour autant que le roi soit nommé lui-même « traître » : « *Le commandant en chef des armées arabes a trahi la cause de la Palestine* » écrit « *al-Misri* »¹⁴⁶.

¹⁴⁵ K.L., « L'épreuve de la Ligue », *L'Orient*, 12 mai 1948

¹⁴⁶ « La presse égyptienne a repris sa campagne contre la Jordanie, « Le commandant en chef des armées arabes a trahi la cause de la Palestine » écrit « al-Misri » », Une de *Le Jour*, 1^{er} avril 1950

En outre, une campagne de la presse égyptienne contre la Jordanie est lancée en avril 1950. Elle se situe dans le contexte des premières révélations des relations secrètes entre le Roi Abdallah et les autorités israéliennes pendant la guerre. Au cours du mois de mars 1950, l'officier de la Légion arabe Abdallah al-Tall fournit à la presse égyptienne plusieurs documents attestant d'une collusion entre la Transjordanie et les autorités israéliennes pendant et après la guerre. En effet, Abdallah al-Tall démissionne de son poste de gouverneur de Jérusalem en juillet 1949, probablement parce que Glubb refuse alors de le faire passer brigadier, craignant qu'il soit impliqué dans une conspiration contre le roi, ou le rejettant du fait de sa popularité auprès des Palestiniens¹⁴⁷. Il s'exile d'abord à Irbid, puis au Caire. Une lettre de l'ambassade britannique du Caire au Foreign Office nous informe de la publication par le journal égyptien *Akhbar al-Yom* de ces documents fournis par al-Tall¹⁴⁸. Il s'agit d'une lettre datée du 10 décembre 1948 d'Elias Sassons à Abdallah, mentionnant notamment leur « *cause commune* » ; d'une lettre du Roi Abdallah à al-Tall lui demandant d'arriver à un accord avec les autorités juives lors de leurs négociations d'armistice secrètes entre décembre 1948 et mars 1949 ; et d'une correspondance entre le Roi Abdallah et Moshe Shertok à la fin de l'année 1948 révélant leurs relations intimes dans la guerre et depuis longtemps, ainsi qu'une attitude conciliante du roi de Transjordanie envers les autorités israéliennes.

Ces informations inédites sont diffusées largement par la presse égyptienne, dont le journal *Al-Misri*, qui réclame à cette occasion l'interdiction provisoire de l'accès de la Jordanie à la Ligue arabe¹⁴⁹. Cela crée de vives tensions entre la Jordanie et les autres États arabe. Elle est menacée d'être expulsée de la Ligue à plusieurs reprises, notamment quand Le Caire en fait la requête officielle le 15 mai 1950. Le Roi Abdallah est mis en cause pour la « *rupture du front arabe* » du fait de ses accords secrets passés avec Israël pendant et à l'issue de la guerre. *Al-Misri* argue que :

« *Si les accusations étaient exactes, le Conseil de la Ligue devrait décider d'éliminer la Jordanie de la Ligue, de rompre toutes relations avec la Jordanie et de traiter ce pays sur le même pied qu'Israël.* ».

¹⁴⁷ SNOW Peter, *Hussein, a biography*, Barrie and Jenkins, 1972 (p.31-32)

¹⁴⁸ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.02 : "Cairo chancery to African Department, FO, 23 March 1950 with enclosure : article from *Progrès Dimanche*, 19 March 1950, 'Le Roi Abdallah était en contact avec les autorités d'Israël durant la guerre de Palestine'" [FO 371/82797]

¹⁴⁹ Source AFP, « Un journal égyptien demande que l'accès de la Ligue arabe soit provisoirement interdit à la Jordanie », Le Caire, relayé dans *Le Jour*, 21 mars 1950

On décèle dans ces propos journalistiques une animosité certaine de la société égyptienne envers le Roi Abdallah, sans pour autant qu'il soit étiqueté « traître » directement.

Nous ne disposons que d'une unique dénomination du roi Abdallah de traître au moment des événements. Elle apparaît dans la presse égyptienne au lendemain de l'assassinat du souverain, et est relayée par un article du journal britannique *The Times* que nous étudierons plus en détails à la fin de notre mémoire¹⁵⁰. Accusant l'Égypte et son hégémonie idéologique extrême de se cacher derrière le meurtre du roi, l'auteur mentionne le titre d'un article égyptien (sans préciser le nom du journal) paru le lendemain des événements : « *The end of the traitor Abdullah, Enemy No 1 of Peace* » (« La fin du traître Abdallah, ennemi n°1 de la paix »). Cependant, il précise par la suite que ce « déchaînement » (« *outburst* » dans le texte) n'est pas habituel.

De manière générale et étendue à l'ensemble du Moyen-Orient, il semble que le fait de nommer, et non plus seulement considérer le roi de Transjordanie comme traître, est un phénomène plus tardif. En effet, la responsabilité du Roi Abdallah dans la défaite des armées arabes en 1948 est un thème qui se développe dans l'historiographie arabe de la guerre au cours des années 1950. Il est lancé par les révélations plus détaillées faites par Abdallah al-Tall dans son ouvrage *Karithat filastin*, « La catastrophe de Palestine », publié en 1958¹⁵¹. Il y apporte des preuves de la « collusion » de la Transjordanie avec l'Agence juive, une des causes selon lui de la défaite de 1948. Se développe alors une littérature subversive sur les « secrets de 1948 », publiée en grande partie au Caire¹⁵². Ainsi, il semble que ce soit plutôt dans le cadre de l'écriture d'une histoire largement imprégnée de l'idéologie nationaliste arabe des années 1950 menée par le président de l'Égypte Gamal Abd al Nasser qu'est interprétée la figure du Roi Abdallah comme celle d'un traître à la cause arabe ayant à cette période pour centralité la cause palestinienne. D'autant plus que cette historiographie est essentiellement fondée sur les mémoires personnelles d'Abdallah al-Tall et est le fait de personnalités opposées politiquement au gouvernement jordanien.

¹⁵⁰ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.03: "Article from The Times, 26 July 1951, 'Murder of King Abdullah'" [FO 371/91203], cf annexe 12 p.171

¹⁵¹ AL-TALL Abdallah, *Karithat filastin* (« La catastrophe de Palestine »), Le Caire, 1958, cité dans ROGAN Eugene L., « Chapitre 4. La Jordanie et 1948 : persistance d'une histoire officielle », in ROGAN Eugene L. et al., *1948 : la guerre de Palestine*, Autrement « Mémoires/Histoire », 2002, pp. 95-117 (p.96)

¹⁵² SAYIGH Anis, *al-Hashimiyun wa qadiyya filastin* (« Les Hachémites et le problème de la Palestine »), Beyrouth, 1966 ; AL-JUBURY Salih sa'ib, *Mihnath Filastin wa asraruha alsiyasiyya wa 'l-askariyya* (« Le désastre de Palestine et ses secrets politiques et militaires ») ; 'ABD AL-MUN'IM Muhammad Faysal, *Asrar 1948* (« Secrets de 1948 »), Le Caire, 1968, cités dans ROGAN Eugene L., *Ibid* (p.96)

Bien que limitée, cette réflexion sur la qualification de « traître » dans l'opinion publique arabe contemporaine de l'occupation de la Palestine par le roi de Transjordanie permet de mettre en exergue la complexité de la situation politique de l'année 1948. En effet, tout juste acquis à l'indépendance, les États arabes prônent un nationalisme, une arabité ainsi qu'une solidarité arabe régionale. Cependant, ils sont rapidement handicapés par le chaos militaire de la guerre, qui se transforme en difficultés économiques et sociales. De fait, ils n'ont pas le temps de construire des entités politiques fortes correspondant à leur idéologie à double face, à la fois nationaliste et panarabiste. En effet, le nationalisme arabe dans sa forme étatique se développe réellement au cours des années 1950, avec comme modèle l'Égypte de Gamal 'Abd al-Nasser. Par conséquent, la période située autour de 1948 est une époque de transition dans la construction politique du Moyen-Orient. Le Roi Abdallah profite de ces instabilités, notamment en Palestine et en Syrie, pour parvenir à ses fins.

La guerre de 1948 est un défi à relever pour le Roi Abdallah afin de mener à bien son projet d'expansion sur le territoire arabe de Palestine. Ses projets sont supposés par ses voisins, qui se méfient surtout de sa dépendance à la Grande-Bretagne. Paradoxalement, l'indétermination de la Ligue quant à l'entrée des armées arabes en Palestine, notamment parce qu'elle permet à la Légion arabe d'y entrer, se fait au profit du Roi Abdallah. Dès le 10 avril, il peut envoyer la Légion sur le terrain, positionner ses forces stratégiquement et acquérir le mérite d'être la première armée arabe à être intervenue. Cependant, l'entrée des autres armées arabes régulières en guerre le 15 mai 1948 menace les plans du Roi Abdallah, pour qui l'affrontement avec Israël devrait être limité. Dans ce contexte, la bataille de Jérusalem révèle la complexité de la stratégie transjordanienne : la pression tant palestinienne qu'arabe a un réel impact sur sa façon de gérer les combats, ce qui remet largement en question la solidité de son « alliance » avec les forces sionistes. De plus, apparaît à ce moment-là l'hétérogénéité des intérêts des acteurs transjordaniens, révélant des difficultés de coordination entre l'hégémonie britannique, la ligne proprement panarabiste incarnée par Abdallah al-Tall, et la ligne ambiguë d'Abdallah. Néanmoins, le manque d'unité de la Ligue arabe et ses dissensions internes, notamment la défiance arabe autour du roi de Transjordanie, aboutissent finalement au succès d'Abdallah. Le 1^{er} décembre, un congrès arabe palestinien se réunit à Jéricho pour revendiquer l'unification de la Transjordanie et de la Cisjordanie. Le congrès de Jéricho est accueilli avec dépit dans la presse libanaise francophone, qualifié de « moindre mal » par Camille Chamoun. C'est un sentiment compréhensible en ce que l'occupation par la Transjordanie des territoires de

Palestine, et surtout d'une partie des Lieux saints, a le mérite de les avoir préservé d'Israël. Cette situation paradoxale met en exergue la déstabilisation des États arabes du fait de la guerre de 1948, qui profite en définitive aux ambitions du Roi Abdallah.

Le second congrès arabe palestinien du 1^{er} décembre 1948 marque le lancement du processus d'unification des deux rives du Jourdain, qui conduit à l'aboutissement des projets expansionnistes transjordanien avec l'annexion officielle de la Cisjordanie et de Jérusalem-est le 25 avril 1950.

III- De décembre 1948 à l'assassinat du Roi Abdallah, en passant par le 25 avril 1950 : le royaume de Jordanie hachémite

À l'issue de la guerre israélo-arabe de 1948, le Roi Abdallah acquiert le contrôle du territoire arabe de Palestine, y compris de la vieille ville de Jérusalem contenant les lieux saints de l'islam. Bien qu'Abdallah soit critiqué par ses voisins pour avoir profité du chaos en Palestine afin de servir ses intérêts propres, selon eux dictés par la Grande-Bretagne, cette issue de la guerre est également interprétée comme un moindre mal en ce qu'elle fait barrage aux visées territoriales plus large d'Israël au Proche-Orient. Par ailleurs, selon Mary C. Wilson, loin de ne faire que servir les intérêts britanniques, l'expansion territoriale du royaume transjordanien en Palestine lui ouvre une porte vers une plus grande autonomie politique et économique :

*« Within the constraints of British interests, it was left to Abdullah to make something of his position, and he spent the remainder of his life looking beyond Transjordan's borders for a role, a clientele, or a stable balance of interests which would allow him a future independent of British fortunes. He found all three after 1948 when, in conjunction with the creation of Israel, he came to rule the portion of Palestine known as the West Bank. »*¹⁵³

Le Roi Abdallah s'érige en protecteur du peuple palestinien avec comme idéologie sous-jacente l'unité arabe, et comme aspiration ultime la création d'un royaume arabe unifié sous sa couronne. L'objectif de cette troisième partie est d'évaluer la cohérence entre ces aspirations panarabistes et l'action politique du Roi Abdallah dans l'entreprise d'incorporation de l'entité palestinienne à son royaume. L'unification des deux rives du Jourdain a-t-elle comme projet la fusion des deux peuples en une entité politique unique et égale ? L'assassinat d'Abdallah par un Palestinien un an après l'annexion officielle révèle-t-il une faille de l'entreprise politique du roi de Transjordanie, ou plus largement une mutation de la conjoncture socio-politique du Moyen-Orient ? Pour amener des éléments de réponse à ces questions, nous nous appuyons sur des documents essentiellement officiels, sur de rares travaux traitant de ce sujet, ainsi que sur

¹⁵³ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (quatrième de couverture), « Sous la contrainte des intérêts britanniques, il était laissé à Abdallah l'opportunité de construire quelque chose à partir de ce qui lui a été confié, et il passa le reste de sa vie à chercher au-delà des frontières transjordaniennes à acquérir un rôle, une clientèle, ou un rapport de force stable qui lui permettraient de s'assurer un futur indépendant des aléas britanniques. Il trouva les trois après 1948 quand, en concomitance avec la création d'Israël, il parvint à gouverner la partie de la Palestine connue sous le nom de Cisjordanie. »

certaines articles de *L'Orient* et *Le Jour* afin d'examiner succinctement la réception de l'annexion de la Palestine arabe dans la société libanaise francophone.

1. Le processus d'unification

L'annexion de la Cisjordanie et de Jérusalem-est au royaume de Transjordanie ne se fait pas du jour au lendemain. Elle est le résultat d'une entreprise d'un peu moins de deux ans d'absorption progressive du territoire arabe de Palestine. Cela passe par la standardisation de la législation politique, économique et sociale des deux entités territoriales, sur le modèle transjordanien. Ce processus, s'appuyant sur des bases légales, amène-t-il à la reconnaissance du royaume de Jordanie hachémite en tant qu'État unifié et légitime par les autres États arabes ? Ou, au contraire, aggrave-t-il les tensions entre les États de la Ligue et le Roi Abdallah ?

a) Un processus totalement légal

Le 9 décembre 1949, Jacques Dumarçay, ministre plénipotentiaire de France en Jordanie hachémite, envoie au Ministère des Affaires étrangères une note sur le rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie à l'occasion de la modification de la législation douanière entre les deux pays.¹⁵⁴ Il y fait figurer un « *tableau chronologique des principaux actes ayant conduit au rattachement de la Palestine arabe au Royaume jordanien hachémite* ». Je m'appuie sur ce document concis - et y ajoute des éléments non répertoriés - pour mettre en perspective les grandes étapes de l'annexion.

o L'étape des congrès

La première phase de l'unification des deux entités territoriales est celle des congrès arabes palestiniens. Le premier a lieu à Amman le 1^{er} octobre 1948, et donne au Roi Abdallah « *pleine et entière délégation pour parler au nom des Palestiniens arabes, soit pour négocier, soit pour traiter du problème palestinien comme il l'entend* ». Le 14 novembre, ce 1^{er} congrès arabe palestinien notifie sa prise de décision à l'ONU, donnant une dimension officielle et de plus grande envergure à cette réunion. Le second congrès se déroule à Jéricho le 1^{er} décembre : y est décidé le rattachement et scellé l'allégeance des 3000 Palestiniens, dont 500 délégués, au

¹⁵⁴ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Annexion » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°542/AL, 9 décembre 1949, cf annexe 9 p.160

Roi Abdallah qu'ils proclament « *Souverain Constitutionnel de Palestine* ». Le troisième congrès arabe palestinien a lieu à Naplouse le 28 décembre, représentant les populations arabes de Samarie (le tiers septentrional de la Cisjordanie) et confirmant les résolutions du congrès de Jéricho. Ces trois congrès ont le même objectif : donner l'illusion du choix par le peuple palestinien lui-même de l'unification des deux entités territoriales.

La réunion d'un congrès national arabe à Jérusalem le 31 janvier 1949 est citée dans le tableau chronologique de Dumarcay : elle ferait donc partie du processus pour l'unification de la Palestine et de la Transjordanie. Elle me paraît singulière car elle est présidée par le député libanais Camille Chamoun en l'absence des délégations officielles arabes. Le congrès est tenu par des organisations de jeunesse palestiniennes et jordaniennes. En plus d'avoir qualifié en décembre 1948 l'occupation transjordanienne de la Palestine de « moindre mal »¹⁵⁵, la présidence de Camille Chamoun à un congrès favorisant l'unification des deux entités pourrait attester de sa probable adhésion aux projets d'Abdallah. D'autant plus qu'il rejoint l'opposition au gouvernement libanais en mai 1948, et assure la présidence de ce congrès car aucune délégation officielle arabe ne s'y présente. Je ne peux cependant pas aller plus loin dans cette réflexion car je n'ai pas trouvé d'archive traitant précisément de ce congrès.

- Les étapes administratives

S'en suit une phase proprement légale du processus d'annexion de la Palestine arabe au royaume d'Abdallah. Elle consiste en une série de modifications de l'appareil étatique transjordanien dans les domaines législatif, diplomatique, et de politique intérieure. L'objectif est d'arriver à une politique gouvernementale commune aux territoires transjordanien et palestinien.

La première décision faite en ce sens date du 21 janvier 1949. Le Conseil Supérieur islamique décide que la « *do'aa* » doit désormais être dite en faveur du Roi Abdallah lors de la prière du vendredi et dans toutes les mosquées de Palestine¹⁵⁶. Ainsi, la première étape du processus d'annexion est essentiellement symbolique. Elle vise à appuyer la composante islamique du royaume d'Abdallah. De manière pratique, il s'agit de faire intégrer la souveraineté de la Palestine au Roi Abdallah par l'ensemble de la population palestinienne, tant l'élite que le peuple. En effet, la mosquée, et à fortiori lors de la prière du vendredi, est un lieu

¹⁵⁵ « Une déclaration de M. Camille Chamoun : Le coup de théâtre de Jéricho, un moindre mal », *Le Jour*, 4 décembre 1948

¹⁵⁶ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 425 : « « Do'aa » en faveur du Roi Abdallah », lettre n°31/AL, 20 janvier 1949

regroupant la collectivité. La *do'aa* dite en faveur du souverain est une pratique remontant à l'époque califale qui consiste à affirmer la souveraineté du calife sur le territoire dominé. L'objectif semble être le même pour le Roi Abdallah.

Par la suite, le processus d'annexion devient proprement législatif, bien que gardant toujours une dimension symbolique. Sa disposition initiatrice entre en vigueur le 14 mars 1949. Il s'agit du décret-loi royal n°17 qui supprime l'administration militaire en Palestine arabe (en vigueur depuis l'occupation de la Cisjordanie par la Légion arabe pendant la guerre de 1948) pour la remplacer par une administration civile. La Palestine arabe est désormais divisée en trois provinces appelées *liwa-s* : Jérusalem, Hébron et Samarie, dirigées par des préfets ou *moutassarif-s* relevant du Ministère de l'Intérieur transjordanien par l'intermédiaire d'un administrateur général de Palestine appelé *wali*. Le 1er juin 1949, un décret du ministre de l'Intérieur précise les limites des trois provinces de la Palestine arabe. Cette re-disposition territoriale atteste de la formation d'une structure étatique unique.

Je trouve davantage d'informations sur cette nouvelle division territoriale dans une lettre de Dumarçay au Ministère des Affaires étrangères datée du 29 mars 1949¹⁵⁷. Omar Pacha Mattar est nommé au poste d'administrateur général de Palestine. C'est un ancien gouverneur militaire général transjordanien et il participe depuis les années 1920 au gouvernement d'Abdallah. Le choix de ce personnage pourrait s'expliquer par la recherche d'une personne de confiance et totalement loyale au roi. Décrit par Dumarçay comme : « *D'une instruction rudimentaire, borné, il passe toutefois pour être honnête et énergique* », il paraît correspondre à ces critères. Quant à l'administration des *liwa-s*, elle est assurée par un Transjordanien et deux Palestiniens. Abdallah al-Tall, l'officier de la Légion arabe, « *considéré comme le libérateur de la vieille ville de Jérusalem* », est nommé au *moutassarif* de Jérusalem. Selon Dumarçay, il a une très bonne réputation auprès des communautés de Palestine. De même pour Ahmed Khalil, originaire de Haïffa qui, après des études de droit à Londres, exerce des « *fonctions judiciaires* » en Palestine pendant le mandat britannique. Nommé au *moutassarif* d'Hébron, il est apparemment connu pour « *son hostilité au Grand Moufti* ». Originaire de Naplouse, Naim Toukan est nommé *moutassarif* de la province de Samarie. D'une formation anglo-saxonne, il exerce comme Khalil des « *fonctions judiciaires* » pendant la période mandataire. Il s'est

¹⁵⁷ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°176/AL, 29 mars 1949, cf annexe 10 p.165

distingué par sa loyauté au Roi Abdallah, en combattant vivement l'influence de Hajj Amin al-Husseini et des opposants au roi.

Ces trois personnages ont donc en commun d'avoir prouvé leur loyauté à l'égard du roi transjordanien, en servant victorieusement dans son armée ou en ayant combattu ses ennemis. Cependant, contrairement à Omar Pacha Mattar, ils sont Palestiniens ou fortement attachés à la cause palestinienne, ce qui leur donne plus de légitimité à l'échelle locale.

Un décret qui m'apparaît pourtant fondamental dans cette seconde étape de l'unification ne figure pas dans la chronologie présentée par Dumarcaÿ. Il s'agit de la loi du 15 février 1949. Additif provisoire à la loi sur les passeports de 1942, elle consiste en ce que : « *tout Arabe palestinien, de nationalité palestinienne, pourra obtenir un passeport transjordanien conformément à la loi n°5 de 1942 sur les passeports.* »¹⁵⁸. Dans sa lettre d'envoi, Dumarcaÿ notifie ce qui suit :

« En réalité, des dispositions ont été prévues par les autorités en vue d'admettre, par une procédure exceptionnelle, tout réfugié sollicitant un titre de voyage, à la nationalité « jordanienne hachémite ». ».

Il s'agit donc non pas de donner la nationalité transjordanienne aux réfugiés palestiniens qui le souhaitent, mais la nationalité « *jordanienne hachémite* », ce qui montre une étape dans la mutation de l'État d'Abdallah. Se considérer de nationalité jordanienne, et à fortiori hachémite, revient à admettre que les deux rives du Jourdain forment un seul État, dirigé par la dynastie hachémite. Cela dit, il s'agit d'une loi provisoire, peut-être parce que le gouvernement transjordanien est conscient qu'unifier les nationalités jordanienne et palestinienne avant que ne soit unifié le territoire est une entreprise prématurée. En outre, le fait que cette disposition ne figure pas dans la chronologie de Dumarcaÿ pourrait s'expliquer du fait que c'est une loi qui ne touche pas en elle-même à la nature du territoire, mais à la population.

Grâce à ces premiers dispositifs législatifs, le royaume de Transjordanie parvient à intégrer légalement en son sein le territoire et la population palestiniennes. De fait, à partir de mai 1949, les efforts pour l'unification des deux territoires peuvent se concentrer sur des questions proprement politiques. Dans le domaine de la politique intérieure, on peut noter trois éléments fondamentaux.

¹⁵⁸ MAE Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 448, dossier « Questions administratives » : « Délivrance de passeports transjordaniens aux réfugiés », lettre n°107/AL, 2 mars 1949

Le 7 mai 1949 est constitué le premier Conseil des ministres mixte, comprenant six Transjordaniens et trois Palestiniens. Cette disposition est facilitée par le fait que la Constitution de 1947 ne prescrit pas que les membres du Conseil doivent posséder la nationalité transjordanienne. Ruhi Bey Abdal Hadi, originaire de Naplouse, Musa Naser, originaire de Jérusalem, et Khulusy Khairy, originaire de Ramleh, sont les trois nouveaux ministres palestiniens. Ils ont tous trois occupé des postes dans la fonction publique palestinienne pendant le mandat¹⁵⁹. Ce renouvellement politique montre l'ambition d'intégrer la population palestinienne à l'appareil étatique du royaume, éloignant l'idée de sa subordination à un État proprement transjordanien.

Par ailleurs, par la loi n°48 du 1^{er} décembre 1949, le Roi Abdallah s'arroge les pouvoirs de l'ancienne puissance mandataire en Palestine, tels qu'ils avaient été définis par le « *Palestine Order in Council* » du 10 août 1922¹⁶⁰. Ces pouvoirs, désormais confiés à Abdallah, consistent en la gestion de l'administration des domaines exécutif, législatif et judiciaire en Palestine. En résumé, Abdallah s'approprie l'ensemble des pouvoirs administratifs en Palestine arabe, sur le modèle de la gestion mandataire britannique.

Sur le plan fiscal, l'unification des territoires de Cisjordanie et de Transjordanie passe par la suppression des formalités douanières entre les deux zones territoriales¹⁶¹. Cette disposition, prononcée le 19 novembre, entre en vigueur le 1^{er} décembre 1949 par la loi n°52. Elle consiste en une modification de la Loi sur la Douane et les Taxes douanières de 1926. Est ainsi décidé d'effacer tout obstacle à la libre circulation tant des personnes que des biens entre les deux zones entourant le Jourdain.

- L'étape diplomatique

La dernière entreprise, la plus officielle et symbolique, du processus d'annexion des territoires arabes de Palestine à la Transjordanie, est d'ordre diplomatique. D'une part, elle consiste, par la décision gouvernementale n°113 du 27 juin 1949, à supprimer le Consulat de Transjordanie à Jérusalem, « *motif pris du « rattachement de la circonscription de Jérusalem à*

¹⁵⁹ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 6.13: "Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 7 May 1949" [FO 371/75276]

¹⁶⁰ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°540/AL, 9 décembre 1949

¹⁶¹ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Annexion » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°542/AL, 9 décembre 1949, cf annexe 9 p.160 : figure dans cette lettre, en plus de la chronologie ici présentée, le texte de la loi sur le changement de la législation douanière.

l'administration jordanienne ». »¹⁶². La représentation consulaire transjordanienne en Palestine perd toute son utilité à partir du moment où les deux territoires émanent du même gouvernement.

D'autre part, il s'agit d'une modification des appellations du royaume et de ses territoires. Le 18 mai 1949, le gouvernement rappelle que la seule appellation admise est celle du « *Royaume de Jordanie hachémite* » selon les termes de la Constitution de 1947. En effet, à l'indépendance, l'Émirat de Transjordanie : « *imarat sharq al-urdun* »¹⁶³ devient le royaume de Jordanie hachémite : « *mamlakat urdunniyya hachemiyya* ». Cependant, dans la sphère diplomatique européenne, le territoire sous la souveraineté du Roi Abdallah est appelé « Transjordanie ». Dans les archives diplomatiques, Jacques Dumarçay signe en tant que « *ministre de France en Transjordanie* ». De la même façon, Sir Alec Kirkbride, ambassadeur britannique à Amman, envoie au Foreign Office des rapports annuels sur la Transjordanie : « *Annual report on Transjordan* ». Alors que cette habitude n'avait pas particulièrement l'air de déranger le gouvernement d'Abdallah jusque-là, il trouve la nécessité en mai 1949, au moment de la mise en marche effective du processus d'annexion, de rappeler l'appellation de son royaume. Le terme « Jordanie » incluant à la fois la Transjordanie et la Cisjordanie, semble dès lors plus approprié. Cette insistance est essentiellement dirigée vers les corps diplomatiques européens puisque les États voisins utilisent la même appellation arabe que le gouvernement d'Abdallah. Le changement d'appellation est respecté par les instances diplomatiques françaises et anglaises : on le remarque dans les archives à partir de mai 1949.

S'ajoute à cela un décret royal du 6 décembre 1949 qui complète l'uniformisation des deux administrations en supprimant la fonction d'administrateur général de la Palestine héritée du mandat britannique. Il précise par ailleurs qu'est imposée l'appellation « *zone occidentale* » du royaume jordanien hachémite à la place de « *Palestine arabe* ». Cela semble avoir pour objectif symbolique et politique de placer cette région, par sa dénomination-même, à l'intérieur des frontières du royaume d'Abdallah. Modifier l'appellation d'une région n'est pas anodin : cela vise à ancrer dans la durée le changement de nature du territoire. Selon Mary C. Wilson, il s'agit de souder une identité jordanienne unique¹⁶⁴.

¹⁶² Ibid

¹⁶³ L'expression « *imarat sharq al-urdun* » peut être plus précisément traduite par « Émirat de l'est de Jourdain », opposant les territoires à l'est et à l'ouest du Jourdain. Dans l'appellation européenne de « Transjordanie », le préfixe « trans- » s'oppose généralement à celui de « cis- » (qu'on retrouve d'ailleurs dans « Cisjordanie ») pour donner le sens de « de part et d'autre », en l'occurrence du Jourdain.

¹⁶⁴ WILSON, Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.190)

Le rattachement de la Cisjordanie et de Jérusalem-est au royaume transjordanien est consacré le 24 avril 1950 lors de la proclamation de l'unité des deux rives du Jourdain par le Parlement jordanien. Cette date est retenue comme celle de l'annexion officielle. À la fin du mois de décembre 1949, le Roi Abdallah annonce la dissolution du Parlement jordanien et la tenue d'élections prochaines. Dans le courant du mois d'avril le nouveau Parlement est élu et y sont représentées les populations des deux territoires. En effet, il est prévu que la chambre haute compte vingt députés de plus, issus de Cisjordanie, et la chambre basse dix sénateurs d'origine palestinienne en plus des dix sénateurs d'origine transjordanienne. Pendant la même période des élections, un amendement est ajouté à la loi sur la nationalité jordanienne de façon à ce que les Palestiniens résidant en Transjordanie ou sur le territoire occupé par le royaume transjordanien, deviennent jordaniens¹⁶⁵. Ainsi, au début de l'année 1950, le processus d'unification est considérablement accéléré et consolidé.

Immédiatement, la Grande-Bretagne reconnaît la fusion, à l'exception de Jérusalem, et étend le champ du traité anglo-transjordanien à la Cisjordanie, tout en laissant ouverte la question d'éventuelles modifications de la ligne d'armistice entre la Jordanie et Israël¹⁶⁶. Cependant, Israël refuse de reconnaître l'annexion de la Cisjordanie sans un règlement de la paix. Le statut des régions arabes de la rive ouest reste donc pour l'État d'Israël une question ouverte, ce qui donne lieu à la poursuite de négociations peu fructueuses.

Ainsi, le processus d'unification légale des deux rives du Jourdain, s'étalant du 1^{er} octobre 1948 au 25 avril 1950, peut être divisé en plusieurs étapes. La première est l'expression, au moyen de congrès, de la volonté du peuple vis-à-vis de l'union des deux rives du Jourdain. S'en suit une réorganisation territoriale de l'espace palestinien ainsi que de nombreuses lois visant à incorporer les affaires extérieures de l'État transjordanien concernant la Palestine à ses affaires intérieures. L'administration des territoires se trouve ainsi progressivement fusionnée, sous la coupe de l'État transjordanien. Leur appellation est modifiée, pour devenir la « zone occidentale » du royaume de Jordanie hachémite, appliquant ces mutations au domaine diplomatique. Étant le résultat d'un processus totalement légal, qui pourrait de ce fait aboutir à

¹⁶⁵ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 6.25: "Extracts from summaries of events in Arab Palestine for the month December, 1949, 6 janvier 1950" [FO 371/82176]

¹⁶⁶ MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Annexion » : « Reconnaissance par le gouvernement britannique de l'union entre la Transjordanie et la Palestine arabe », lettre n°623/AL 4 mai 1950

une acceptation générale, il peut être intéressant de questionner la réception de l'annexion de la Palestine arabe par le Roi Abdallah dans les pays arabes.

- b) Les réactions à l'unification dans les pays arabes en général et dans la presse libanaise francophone en particulier

La réception dans les pays arabes voisins de l'annexion officielle de la Palestine arabe par le royaume de Jordanie hachémite s'insère en fait dans le contexte plus large de l'animosité des pays de la Ligue arabe vis-à-vis du Roi Abdallah. Cette atmosphère s'impose à partir du mois de janvier 1950, quand Abdallah al-Tall révèle la collusion de la Transjordanie et des autorités israéliennes durant la guerre et pendant les négociations d'armistices, au détriment de la cause palestinienne. Comme étudié précédemment¹⁶⁷, l'Égypte lance une campagne politique contre le Roi Abdallah appuyée par la presse nationale, elle-même alimentée par les révélations d'Abdallah al-Tall exilé alors au Caire. Les articles des journaux égyptiens sont diffusés largement, atteignant les organes de la presse libanaise francophone. À ces révélations s'ajoute, et est intimement liée, la défiance des États de la Ligue arabe face à la poursuite des négociations israélo-transjordaniennes afin d'arriver à une paix durable.

- Abdallah mis sur le banc des accusés à la Ligue arabe

La nouvelle de l'annexion officielle de la Cisjordanie et de Jérusalem-est annoncée par le Parlement jordanien le 24 avril 1950 donne un prétexte de plus à l'Égypte pour inciter à la condamnation du Roi Abdallah à la Ligue arabe. En outre, les pays voisins de la Jordanie s'attendent à ce que soit proclamée l'annexion. Dès le 24 avril, le Premier ministre syrien ainsi que le Ministère des Affaires étrangères égyptien déclarent que la Commission politique de la Ligue arabe serai convoquée pour réfléchir aux « *mesures à prendre contre la Jordanie dans l'éventualité d'une annexion* »¹⁶⁸. Le 26 avril, Nahas Pacha, chef du gouvernement égyptien, demande au Secrétariat général de la Ligue arabe la réunion immédiate d'un comité politique afin d'examiner la situation à l'issue de l'annexion. Le 6 mai, le Conseil des ministres égyptien propose l'exclusion de la Jordanie à l'occasion de la réunion du Conseil de la Ligue.¹⁶⁹

¹⁶⁷ La notion de traître en question, étant le dernier point de la deuxième grande partie de ce mémoire.

¹⁶⁸ « Le Roi Abdallah proclame, aujourd'hui, l'annexion de la Palestine arabe », *L'Orient*, 24 avril 1950

¹⁶⁹ « L'Égypte demande à la Ligue l'exclusion de la Jordanie », *L'Orient*, 6 mai 1950

Le 12 mai, la Ligue arabe se réunit pour étudier le cas de la Jordanie, un évènement qualifié de « *véritable tribunal* » dans l'article du journal *Le Jour* qui s'y consacre¹⁷⁰. Nahas Pacha y accuse la Jordanie d'avoir :

« *manqué à la lettre et à l'esprit de la Charte de la Ligue, aux engagements auxquels elle a souscrit et surtout à la promesse solennelle faite aux Arabes de Palestine. Elle a fait disparaître de la carte le nom même de la Palestine* ».

En effet, le 6 décembre 1949, à l'occasion d'un décret royal, Abdallah impose l'appellation « zone occidentale » au lieu de Palestine arabe à la zone qu'il administre officiellement depuis le 14 mars 1949.

L'Égypte demande une fois de plus l'exclusion de la Jordanie de la Ligue arabe. Soutiennent cette requête Ahmad Hilmi Pacha, président du Gouvernement de toute la Palestine ; l'Arabie saoudite ; le Yémen ; et le Liban « *avec quelques nuances* ». La défense de la Jordanie est assurée par son ministre des Affaires étrangères, Mohamed el-Choureiki Pacha. Il invoque la nature plébéienne de cette décision du rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie ; ainsi que sa nature provisoire. En effet, ce choix des Palestiniens est évoqué à plusieurs reprises lors des congrès arabes palestiniens, bien que ne réunissant pas l'ensemble de la communauté. En outre, à multiples reprises le Roi Abdallah exprime dans ses discours qu'il s'agit d'un sauvetage de la population palestinienne, qui n'est décidé par aucun autre pays arabes ; et qu'il ne « *préjugeait en rien du règlement définitif de la question palestinienne* ». À cette défense de la partie jordanienne est additionné le soutien prévisible de l'Irak. Elle s'oppose à son expulsion, plaidant les circonstances atténuantes et évoquant le danger que cela créerait pour l'union des pays arabes.

« *A la surprise générale* », le gouvernement syrien se rallie à l'opinion irakienne. En effet, le jour où l'annexion est proclamée, il semble partager l'intransigeance égyptienne. L'article n'explique pas ce revirement, mais on peut émettre l'hypothèse que la Syrie partage avec l'Irak l'idée de la préservation nécessaire de la Ligue arabe. Si la Jordanie est exclue de la Ligue, cela pourrait donner naissance à deux blocs arabes réels, un hachémite (au moins la Jordanie et l'Irak) et un anti-hachémite (au moins l'Égypte et l'Arabie saoudite). Dans cette situation, la Syrie aurait plus de chance de tomber dans les filets du projet grand-syrien des

¹⁷⁰ « Le cas jordanien devant la Ligue arabe, Nahas Pacha demande l'exclusion », *Le Jour*, 12 mai 1950, cf annexe 11 p.170

Hachémites, sa souveraineté n'étant plus assurée par l'instance politique supérieure et proprement nationaliste de la Ligue arabe.

Cet article met en exergue la « *solution de compromis* » qui émane en définitive de ce litige du fait de la division des États arabes sur la question. L'idée d'une dislocation de la Ligue arabe dans l'hypothèse de l'exclusion de la Jordanie semble l'emporter, et le Roi Abdallah est sommé de réitérer dans les vingt-quatre heures l'idée d'une souveraineté future de la Palestine :

« *Le Comité Politique de la Ligue arabe s'est ajourné dans une atmosphère relativement détendue. Personne ne semble plus s'attendre à une exclusion qui aurait brisé définitivement le bloc des pays arabes* ».

L'atmosphère est à l'apaisement.

Les événements le montrent : c'est l'Égypte qui pousse à la condamnation du Roi Abdallah à la Ligue arabe. Cependant, l'exclusion d'un membre de la Ligue ne peut se faire qu'à l'unanimité des voix, sauf la sienne. Face à l'opposition de l'Irak et de la Syrie, les deux autres puissances de la Ligue, cette décision ne peut s'imposer, mettant en danger l'existence-même de cette organisation régionale déjà affaiblie par la guerre israélo-arabe. La Ligue renvoie une première fois la question des sanctions à adopter contre la Jordanie à la mi-juin 1950, puis une seconde fois au mois d'octobre 1950, chacun campant sur ses positions. En définitive, aucune sanction réelle n'est prise contre le roi de Jordanie. Ainsi, les États arabes semblent se résoudre à accepter le « *fait accompli* » du Roi Abdallah afin de préserver la Ligue arabe.

- La réception de l'annexion dans la presse libanaise

Dans la presse libanaise francophone, j'ai retenu deux articles d'opinion de *L'Orient* assez représentatifs de la réception de l'annexion de la Palestine arabe par la Jordanie au cours de l'année 1950.

Le premier est daté du 12 mai, et est intitulé : « Un autre fait accompli »¹⁷¹. Le comportement du Roi Abdallah est dénoncé clairement :

« *On savait, depuis longtemps, que le Gouvernement d'Amman avait l'intention de faire à sa tête et d'exploiter à son seul profit le drame palestinien* ».

Cela dit, c'est une critique à l'encontre de la Ligue arabe qui est plus largement formulée dans cet article - comme ce fut le cas à plusieurs reprises en temps de crise dans la presse

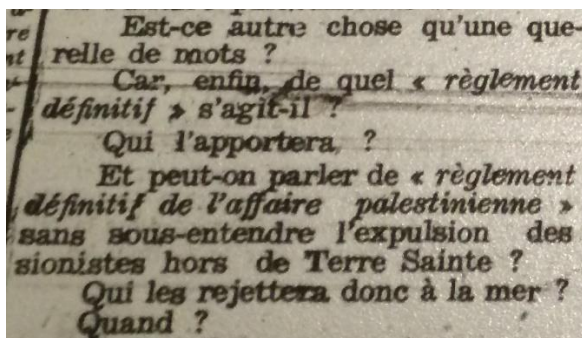
¹⁷¹ K. G., « Un autre fait accompli », *L'Orient*, 12 mai 1950

libanaise francophone - : « *Il nous semble pourtant que la Ligue a trop tardé à prendre position en face des prétentions jordaniennes* ». L'auteur accuse la Ligue arabe d'avoir fermé les yeux sur les ambitions du Roi Abdallah au moment de la guerre israélo-arabe, et de ne réagir que de manière rhétorique après coup :

« *On a laissé passer l'heure de l'action et, à la dernière minute, on envisage de remonter le courant et de redresser une situation évidemment très compromise. [...] Les Gouvernements des pays arabes n'étaient-ils pas, en 1948, informés des visées de la Jordanie et des buts de sa politique ?* »

Il déplore par ailleurs l'impuissance de la Ligue : « *Après le fait accompli israélien, voici un autre fait qui va être accompli. Le malheur est que la Ligue, quoi qu'elle dise, ne pourra rien empêcher.* ». Une fois de plus, la société libanaise, en tous cas francophone, semble être dépitée par les agissements, à la fois de la Jordanie et de la Ligue arabe.

Le second article est daté du 13 juin¹⁷², au moment où la question de l'annexion est posée de nouveau à la Ligue arabe, avant d'être ajournée au mois d'octobre. La rhétorique reste la même, comme en témoigne le titre : « *Dispute sur des mots* ». L'accusation porte sur l'inaction de la Ligue et des États arabes, se limitant à traiter de formules verbales et de promesses. L'auteur rapporte les litiges entre l'Égypte et la Jordanie, Le Caire demandant au Roi Abdallah de « *reconnaître à la Palestine arabe le caractère de « dépôt sacré » entre ses mains jusqu'au « règlement définitif de l'affaire palestinienne* » » ; et ce dernier ne voulant s'engager qu'à « *reconsidérer la situation* » après « *le règlement définitif de l'affaire palestinienne* ». Cet article fait entrevoir du pessimisme quant à ce « *règlement définitif de l'affaire palestinienne* » :



¹⁷² Rubrique « Les Faits Du Jour », « *Dispute sur des mots* », *L'Orient*, 13 juin 1950

Il semble que l'existence de l'État d'Israël soit intégrée par les auteurs de *L'Orient*, bien qu'avec dépit.

Par ailleurs, cet article pointe le rôle du Liban dans cette situation, qualifié de jamais « *plus délicat ni plus important* ». Il s'agit pour le Liban de « *maintenir debout un organisme de collaboration régionale qu'on tente de tuer avant de l'avoir pleinement essayé.* ». Cette idée rejoint en fait les décisions finales de la Ligue arabe souhaitant arriver à un compromis afin de préserver l'union régionale et d'éviter un éclatement qui l'affaiblirait davantage.

Ainsi, entre mai et juin 1950, on observe une constante de l'opinion de *L'Orient* sur la question de l'annexion de la Palestine arabe par la Jordanie et de son traitement à la Ligue arabe : sont dénoncés à la fois l'impuissance de la Ligue face à l'action jordanienne, et l'ascendant de la rhétorique sur l'action politique.

Face à l'annexion de la Palestine arabe par le Roi Abdallah, les États voisins sont accusateurs, l'Égypte la première, mais en définitive aucune sanction réelle n'est formulée à l'égard du roi de Jordanie. Son manque de légitimité à faire partie de la Ligue arabe est néanmoins levé, sans pour autant l'amener à revenir sur sa décision, qui est l'aboutissement d'un travail diplomatique, politique et guerrier de longue haleine. La Ligue arabe préfère éviter l'éclatement en écartant l'idée de l'exclusion d'un pays arabe, en l'occurrence la Jordanie : en témoigne le revirement de la Syrie à ce sujet entre la mi-avril et le milieu du mois de mai. Dans la société libanaise francophone, ces discussions sont jugées trop tardives et la Ligue arabe impuissante. L'idée de l'impuissance plus générale des pays arabes contre l'État d'Israël, née de leur échec dans la guerre, apparaît avec dépit dans le journal *L'Orient*.

Le processus d'unification des deux rives du Jourdain se traduit donc par l'extension graduelle de l'administration du roi et de son influence en Palestine passant par des transformations économiques et politiques. Par la voie d'abord plébéienne, puis de la législation, la partie arabe de Palestine est incorporée à l'État transjordanien de manière officielle en avril 1950, par la proclamation d'un Parlement représentatif des deux communautés qui sont appelées désormais à ne former qu'une seule nation. Les invectives arabes à l'égard du roi de Jordanie ne l'empêchent pas de continuer son entreprise d'annexion. Sur fond d'atmosphère arabe post-guerrière marquée par un embarras certain au sein de la

Ligue, cette stratégie graduelle semble avoir porté ses fruits. En dépit de l'engagement du roi auprès de la Ligue, cette expansion territoriale semble s'engager sur le long terme puisqu'il s'agit d'incorporer la composante palestinienne à l'État jordanien, cela passant par la création d'un gouvernement unique et de nouvelles institutions.

2. Construire un État incorporant un peuple de plus

Sur les changements d'appellation des territoires, Mary C. Wilson affirme ce qui suit :

« *It was a change of name that did not entirely work. Jordan easily replaced the cumbersome Transjordan, but Palestinians continued to be identified and to identify themselves as Palestinians. West Bank became a term of differentiation, while East Bank, despite its use in official circles, never really entered the popular vocabulary. Indeed, popular usage spoke simply of "the bank" (al-diffa), meaning the West Bank, directional reference being superfluous.* »¹⁷³

Wilson sous-tend l'idée que la réelle fusion « transjordano-palestinienne » est très difficile à atteindre. Cela du fait que ce sont deux populations très différentes, aux modes de vie quasiment opposés, et qui n'aspirent alors pas au même avenir. Les Palestiniens aspirent toujours à un État indépendant, malgré la désillusion de l'échec la guerre israélo-arabe ; tandis que les Transjordaniens vivent sous l'autorité du Roi Abdallah depuis trente ans, et s'en sont accommodés.

Cela dit, à l'issue de la guerre de 1948, les droits des Palestiniens sont confiés aux États arabes voisins. Aux 400 000 habitants de Transjordanie s'ajoutent 450 000 réfugiés dans des camps sur l'ensemble du territoire, en plus de 400 000 nouveaux habitants en Cisjordanie. Ainsi, le royaume d'Abdallah voit sa population tripler en seulement un an. Il s'agit pour le roi de réussir à gérer cette métamorphose démographique ainsi que ses conséquences politiques et économiques. Cela passe par la garantie du bien-être de l'ensemble de cette population, mais aussi par l'affirmation de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire.

¹⁷³ WILSON, Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.190), « Ce fut un changement d'appellation qui ne marcha pas entièrement. Jordanie remplaça facilement Transjordanie, mot trop encombrant, mais les Palestiniens continuèrent à être identifiés et à s'identifier comme Palestiniens. Cisjordanie devint un terme de différenciation, tandis que Transjordanie, malgré son utilisation dans les cercles officiels, n'entra jamais réellement dans le vocabulaire commun. En effet, l'usage commun parlait simplement de « la rive » (*al-diffa*), signifiant la Cisjordanie, une référence directionnelle étant superflue. »

- a) Un nouveau gouvernement incorporant à égalité les deux communautés ?
- La façade d'intégration des Palestiniens à l'appareil étatique jordanien

Dans son article « *The Jordanian-Palestinian Pendulum* » publié en 1987, Joseph Nevo¹⁷⁴ développe l'idée que l'intégration de ces deux populations si différentes l'une de l'autre s'avère très complexe au début des années 1950. Il avance que l'exigence d'Abdallah sur le fait que la Transjordanie garde une position dominante (alors qu'elle est moins développée), car elle garantit la pérennité de l'autorité hachémite, rend l'aspiration à l'intégration de la population palestinienne pratiquement impossible. Selon Nevo, Abdallah, comme son petit-fils Hussein, gouvernent les deux rives du Jourdain sur un pied d'égalité, mais en réalité l'intégration concrète n'est faite quand et qu'où elle sert les intérêts d'Abdallah. Dans le cas contraire, l'autorité transjordanienne s'impose de concert avec une discrimination envers les Palestiniens, qu'elle soit ostensible ou dissimulée¹⁷⁵.

En ce qui concerne la participation politique, l'égalité des deux communautés et des deux régions (Cisjordanie et Transjordanie) est instaurée par la nouvelle Assemblée générale constituée en avril 1950. Elle est composée de quarante parlementaires, dont vingt représentant la région transjordanienne, et vingt représentant la région cisjordanienne. Cependant, cette égalité n'est que superficielle. En effet, sachant que la Cisjordanie abrite deux fois plus d'habitants que la Transjordanie, un vote transjordanien est en fait égal à deux votes palestiniens. De même pour la composition du Cabinet ministériel. Si la moitié des membres du Cabinet sont Palestiniens dans chaque gouvernement de 1950 à 1967, ils n'ont généralement pas accès aux postes de Premier ministre et de ministre de l'Intérieur¹⁷⁶. Cela alors que le poste de ministre de l'Intérieur est en charge des forces sécuritaires locales, de l'administration provinciale et des affaires municipales : il peut par conséquent gérer à la source l'incorporation de la Cisjordanie au Royaume hachémite ainsi que les affaires locales.

- Une stratégie clanique à l'œuvre dans l'État jordanien ?

Par ailleurs, selon Mary C. Wilson, la stratégie d'expansion du Roi Abdallah passe par la désignation de ses « supporters » à des postes clés de l'administration jordanienne ; et par l'étouffement des voix politiques indépendantes. Ses supporters en Palestine constituant une faction minoritaire, l'appareil administratif du Roi Abdallah est très restreint, et cela car il est

¹⁷⁴ NEVO Joseph, « *The Jordanian-Palestinian Pendulum* », *Middle East focus*, vol 9, n°5, été 1987

¹⁷⁵ *Ibid* (p.4)

¹⁷⁶ *Ibid* (p.5)

destiné à imposer sa propre volonté sur la Palestine plutôt qu'à développer de nouvelles bases de soutien au sein du champ politique palestinien.¹⁷⁷

L'ouvrage de Nasser Eddin Nashashibi donne une toute autre vision de la chose. En 1949, le Roi Abdallah offre à Ragheb Nashashibi l'opportunité de devenir le premier Premier ministre palestinien du Royaume de Jordanie hachémite. Ragheb Nashashibi refuse cette offre, ne voulant pas donner raison à ses rivaux politiques qui le soupçonnent depuis les années trente de fomenter avec Abdallah la partition et l'annexion de la Palestine. L'auteur ajoute à ce sujet que « l'ironie » de cette situation est que plusieurs de ces personnes sautent sur l'opportunité de servir le royaume hachémite. Par exemple, Muhyeddin al-Husseini, le beau-frère de Hajj Amin al-Husseini, devient député, membre du parlement, puis sous le règne du roi Hussein ambassadeur de Jordanie au Koweït et au Maroc. De même, Hussein al-Khalidi succède, par un décret royal, à Ragheb Nashashibi au poste de gardien des Lieux saints en 1951 et devient par la suite Premier ministre (durant le mois d'avril 1957). D'autres notables issus du parti du mufti de Jérusalem et de celui de l'Istiqlal se voient attribuer des postes dans le gouvernement jordanien¹⁷⁸. Le but recherché par Nasser Eddin Nashashibi semble être de dédouaner son oncle d'une alliance machiavélique et égoïste avec le roi de Jordanie, dont il est accusé dans l'historiographie arabe nationaliste. Cela passe donc par l'incrimination des anciens membres du clan Husseini.

Le phénomène que décrit l'auteur paraît surprenant, et il n'en donne pas d'explication. Il n'en est pas moins réel, et est également soulevé dans les correspondances diplomatiques de la légation de France en Transjordanie. Le 19 août 1949¹⁷⁹, Jacques Dumarçay informe le Ministère français des Affaires étrangères de deux promotions ministérielles dans le Cabinet jordanien : Samir Pacha al-Rifai en qualité de ministre de la Cour hachémite (ayant pour rôle d'être le premier conseiller du roi) ; et Ragheb Nashahsibi en qualité de ministre de l'Office des réfugiés. Or, il rappelle que Samir Pacha al-Rifai a été remercié en 1947 par le Roi Abdallah, le jugeant trop asservi à la Ligue arabe, et l'accusant d'avoir fomenté un coup d'État contre lui

¹⁷⁷ WILSON, Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987: "This was a policy of gradual political and economic transformation by which he extended his administration and influence throughout Transjordanian-occupied Palestine, naming his supporters to key positions and stifling independent political voices and organizations. [...] Since his supporters in Palestine had always been a minority faction, his administrative apparatus was inherently narrow, created to impose his will on Palestine rather than to develop new bases of support in the changed circumstances of Palestinian politics." (p.189)

¹⁷⁸ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990 (p.123)

¹⁷⁹ MAE Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 444 : « Cabinet jordanien », lettre 381/AL, 19 août 1949

avec le gouvernement syrien. De même, ses frères Mounir et Abd al Mounem qui s'étaient alliés à lui retrouvent un emploi au sein du gouvernement hachémite en 1949. Jacques Dumarçay semble surpris par cette nouvelle, d'autant plus qu'al-Rifa'i aurait déjà réussi à « *se substituer au chef du gouvernement, en centralisant entre ses mains toutes les affaires politiques.* ». « *C'est dire qu'une situation aussi paradoxale et aussi préjudiciable au règlement des affaires de l'État ne saurait se prolonger longtemps.* » : il est étonné mais ne donne aucune explication à ce retournement de situation.

Ce phénomène pourrait selon moi s'expliquer par la perte d'hégémonie de Hajj Amin al-Husseini dans la question de Palestine, et surtout sur place. En effet, l'ancien mufti de Jérusalem est exilé au Caire depuis le mois d'octobre 1948 ; et son action pour la cause palestinienne pourrait avoir été discréditée par son impuissance dans la guerre israélo-arabe. Si le Gouvernement de toute la Palestine existe encore, il n'a que très peu de moyen, pour la gestion des réfugiés notamment - qui est prise en charge par la Croix Rouge puis à partir de 1951 par l'Office de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA). De plus, il ne dispose plus d'assise locale visible, ce qui profite à l'influence du roi de Jordanie qui, lui, est sur place et constitue une administration visible. Peut-être qu'Abdallah se sent alors moins menacé, et pense pouvoir neutraliser l'opposition en intégrant ces personnalités anciennement hostiles à des postes importants de son gouvernement.

Tout en gardant à l'esprit l'objectif propagandiste de son ouvrage, le discours et le point de vue portés par Nasser Eddin Nashashibi est intéressant en ce qu'il amène à relativiser la stratégie « clanique » du Roi Abdallah énoncée par Wilson dans la constitution de son nouveau gouvernement, et donc plus largement dans le processus politique d'annexion.

- La perte de souveraineté politique des Palestiniens

Après plusieurs propositions de postes toutes déclinées par Ragheb Nashashibi, l'auteur met exergue la démarche humaniste de son oncle pour expliquer son engagement professionnel au sein du gouvernement d'Abdallah. Il dit que « *s'il devait intégrer le Cabinet jordanien, ou tenir n'importe quelle fonction haut placée il préférerait en tenir une qui le garderait intimement attaché à son peuple* »¹⁸⁰. Il évoque ici la question des réfugiés. Ce serait donc par l'initiative de Nashashibi que le roi crée en août 1949 le Ministère pour les réfugiés. Je ne dispose d'aucun autre document qui atteste de cette initiative ; mais il est vrai que le Ministère

¹⁸⁰ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990 (p.124)

pour les réfugiés est créé en août 1949 et Ragheb Nashashibi est directement nommé à sa tête. Il a comme mission le « *recasement sur [le] territoire du plus grand nombre possible des réfugiés palestiniens qui s'y trouvent actuellement et dont le chiffre est estimé à 521 000 [...] en accord avec les organismes internationaux* »¹⁸¹.

Le 5 janvier 1951, Ragheb Nashashibi est nommé « *Serviteur de la mosquée al-Aqsa, gardien des Lieux saints de Jérusalem, et superintendant du Haram al sharif* ». Son neveu relate la cérémonie d'investiture ainsi que le discours royal prononcé à cette occasion¹⁸². Il insiste alors grandement sur la tristesse que Ragheb, comme lui, ressentent à ce moment-là :

« *It was a truly glittering occasion, but neither Ragheb Pasha nor I were happy. We both knew in our hearts that a leader of the Arabs of Palestine, a former mayor of Jerusalem, had, at the end of a distinguished career, been reduced to a local personality, a player on the periphery – a Jordanian administrator in a dusty corner of Jerusalem.* »

La lumière est ici mise sur le sentiment de perte de souveraineté politique des Palestiniens, et en l'occurrence d'une grande famille palestinienne qui n'a pourtant jamais combattu l'hégémonie du Roi Abdallah. Certes, Ragheb Nashashibi, réputé allié du Roi Abdallah dans ses projets expansionnistes, est intégré au gouvernement jordanien et est placé à des postes prestigieux et symboliques. Il est néanmoins, en tant que Palestinien, désigné à une fonction locale, alors que l'administration réelle de son pays est confiée à une entité étrangère.

Ainsi, la façade d'intégration de la population palestinienne à l'appareil étatique jordanien dans une optique de fusion nationale peut être aisément remise en question. Se dévoile alors une volonté d'Abdallah de garder la prééminence politique à la population transjordanienne, déjà bien intégrée au système gouvernemental et assujettie à l'autorité du souverain. En outre, l'idée de Wilson selon laquelle le Roi Abdallah procède à l'intégration politique d'une seule partie de la communauté palestinienne, soit celle avec qui il entretient de bonnes relations depuis les années 1930, est limitée. Certains documents des archives diplomatiques françaises montrent que d'anciens alliés de Hajj Amin al-Husseini intègrent alors

¹⁸¹ MAE Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 444 : « Cabinet jordanien », lettre 381/AL, 19 août 1949

¹⁸² NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990 (p.219-221), « C'était un événement réellement somptueux, mais ni Ragheb Pacha ni moi n'étions heureux. Nous savions dans notre cœur qu'un leader des Arabes de Palestine, un ancien maire de Jérusalem, à l'issue d'une carrière remarquable, fut alors réduit à être une personnalité locale, un joueur de périphérie – un administrateur jordanien dans un coin poussiéreux de Jérusalem. »

le gouvernement jordanien. Par ailleurs, l'ouvrage de Nasser Eddin Nashashibi met en exergue l'hostilité de son oncle quant à l'accaparement de la Palestine par le Roi Abdallah, exprimant la perte de souveraineté politique des Palestiniens. À cette discrimination des Palestiniens à l'échelle gouvernementale s'ajoute une situation socio-économique différenciée entre les territoires de Cisjordanie et de Transjordanie.

b) La gestion des nouveaux espaces jordaniens

En effet, la gestion des nouveaux espaces du royaume hachémite est une problématique essentielle de la construction de l'État « unifié » du Roi Abdallah. Par définition, il s'agit d'étudier l'exploitation concrète, dans ses dimensions sociale et économique, des territoires issus de l'expansion transjordanienne. Cette analyse ne peut être menée pleinement dans les limites chronologiques de mon sujet, puisqu'un phénomène socio-économique ne peut être étudié que dans la durée. Or, en seulement deux ans, l'évolution socio-économique de la Cisjordanie sous le gouvernement jordanien n'est pas observable. Je tiens cependant à en donner un aperçu succinct. Pour aborder cette question, je me base donc sur l'étude qu'en a fait Jamil Hilal publiée dans la *Review of Middle East Studies* en 1992 : “*West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967*”¹⁸³.

Sociologue de formation et d'origine palestinienne (plus précisément cisjordanienne), Jamil Hilal est un chercheur spécialisé sur la Palestine. Après avoir suivi un premier cursus universitaire en Cisjordanie, il est diplômé en 1963 de la Hull University de Grande-Bretagne en sociologie et philosophie. Puis, il obtient une maîtrise de lettres à l'université de Durham où il devient chercheur puis conférencier au sein du département de sociologie de 1964 à 1971. Il a notamment travaillé au sein du *Palestine Research Centre* et de l'*Institute for Palestine Studies* à Beyrouth. Il est actuellement directeur du département d'information de l'Organisation de Libération de la Palestine à Tunis, et un membre du Conseil national palestinien. Son orientation professionnelle témoigne d'un engagement certain pour la question et la cause palestinienne. Cela dit, son expérience au sein d'universités étrangères additionnée à sa connaissance profonde de la Cisjordanie, attestent d'une certaine expertise dans l'analyse sociologique de la région. D'autant plus qu'il s'appuie dans son analyse sur des sources

¹⁸³ HILAL Jamil, “West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967”, *Review of Middle East Studies*, n°5, 1992, pp.33-37

officielles et diversifiées (rapports des Nations Unies, documentation de l'UNRWA, statistiques du gouvernement jordanien, etc.).

Son article intitulé “*West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967*” vise à établir les grandes lignes de la situation socio-économique des deux régions de Palestine ayant échappé à la domination israélienne de 1948 à 1967. Il s'agit de déterminer les facteurs de mutation de la conjoncture socio-économique dans ces régions. Selon lui, la domination politique jordanienne sur la Cisjordanie (comme celle égyptienne sur Gaza) joue un rôle significatif dans les modifications de la structure économique et de la « *class formation* », ou construction sociale, de la région.¹⁸⁴

La Cisjordanie souffre tout d'abord du démembrement de la Palestine à l'issue de la guerre de 1948. Alors qu'elle est déjà avant la guerre la région la moins développée de Palestine, la Cisjordanie ne peut désormais plus profiter de ses échanges avec les autres parties du pays. D'une part, elle perd son marché local et beaucoup de sources d'approvisionnement de sa production. D'autre part, elle se trouve privée de son accès aux ports méditerranéens et est coupée des réseaux de transports et de communications palestiniens. De plus, une grande partie des Palestiniens vivant en Cisjordanie perdent leur travail une fois coupés des villes qui passent sous le contrôle d'Israël. De même pour les agriculteurs qui perdent une partie de leurs terres du fait de la ligne d'armistice entre la Jordanie et Israël.

L'afflux des réfugiés aggrave encore cette situation. Des 714 000 réfugiés palestiniens, 39 % trouvent refuge en Cisjordanie, contre seulement 10% en Transjordanie. Ainsi, la population de cette région augmente d'environ 60% en 1948, au moment où son économie est interrompue et son mode de vie perturbé¹⁸⁵. En conséquence, le niveau de vie est considérablement diminué : en 1952, 28% des habitations de la Cisjordanie sont précaires (des tentes, des caves et des cabanes en bois ou en boue) ; seul un tiers des habitations possèdent leur propre source en eau, et 2,6% ont de l'électricité¹⁸⁶.

À partir de ce contexte critique, Hilal pose l'idée que la Cisjordanie est délibérément négligée par le pouvoir central jordanien et que la priorité est donnée au développement de la Transjordanie. Cette politique discriminatoire se reflète dans deux principaux aspects de la vie

¹⁸⁴ HILAL Jamil, « *West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967* », *Review of Middle East Studies*, n°5, 1992, pp.33-37 (p.33)

¹⁸⁵ *Final reports to the UN Survey Mission for the Middle East*, UN, AAC 256 (New York 1950), cité dans *Ibid* (p.35)

¹⁸⁶ *Housing Census of 1952*, Jordan, cité dans *Ibid* (p .35)

socio-économique. D'une part, malgré le niveau élevé d'émigration (vers les pays du Golfe en particulier), les salaires restent plus bas en Cisjordanie qu'en Transjordanie : en 1965 à Amman le salaire moyen est plus élevé de 56,7% par rapport à Jérusalem, de 95% par rapport à Naplouse, et de 46,5% par rapport à Hébron¹⁸⁷. D'autre part, le niveau de vie est plus bas en Cisjordanie qu'en Transjordanie. Pour l'année 1965, la consommation de calories et de protéines par personne et par jour en moyenne est plus basse ; seuls 11,7% des habitations de Cisjordanie disposent d'eau potable, contre 30,5% en Transjordanie ; seuls 13,3% des habitations de Cisjordanie ont de l'électricité, contre 20,5% en Transjordanie ; et le revenu par habitant en Cisjordanie équivaut à 75% du revenu par habitant en Transjordanie¹⁸⁸. Ces chiffres mettent en perspective une détérioration continue à la fois du revenu par habitant et du niveau de vie en Cisjordanie sur une période de 17ans, débutant en 1948 sous le règne d'Abdallah, et maintenue sous le règne du roi Hussein.

En conclusion, Jamil Hilal relève quatre éléments principaux du processus gouvernemental jordanien sur la Cisjordanie. Le premier est la paupérisation de la population de Cisjordanie, illustrée par un taux élevé de chômage et une baisse des salaires. Le second est l'extension de l'appareil coercitif de l'État jordanien allant de pair avec une politique économique discriminatoire : la majorité des investissements sont dirigés en Transjordanie, des restrictions sévères sont imposées aux organisations représentatives de la population active, un effort quotidien est mené pour empêcher la formation d'un leadership politique en Cisjordanie, etc. Ces deux premiers éléments ont comme conséquence le maintien d'une dépendance économique de la Cisjordanie envers le centre économique transjordanien. De ce fait, ce territoire est transformé en un fournisseur de main d'œuvre bon marché pour la Transjordanie, bien que le chômage reste le phénomène dominant de la situation socio-économique de la Cisjordanie¹⁸⁹.

En replaçant l'analyse de Jamil Hilal dans le cadre de l'extension de la souveraineté hachémite en Palestine arabe, on peut en conclure que, d'un point de vue économique, les territoires acquis ne sont pas gérés sur le même pied d'égalité que les territoires « d'origine ». En somme, l'expansion territoriale de la Jordanie semble servir essentiellement à

¹⁸⁷ *Labor law and Practice in Jordan*, Département du travail des États Unis (p.49) ; *First Census of Population and Housing*, tables 8.3, 8.4, 8.5, Jordanie, cités dans HILAL Jamil, « West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967 », *Review of Middle East Studies*, n°5, 1992, pp.33-37 (p.35)

¹⁸⁸ *Mediterranean Development Project*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Jordanie, p.9 ; *First Census of Population and Housing*, tables 8.3, 8.4, 8.5, Jordanie, cités dans *Ibid* (p.35)

¹⁸⁹ *Mediterranean Development Project*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Jordanie, p.9 ; *First Census of Population and Housing*, tables 8.3, 8.4, 8.5, Jordanie, cités dans *Ibid* (p.36)

l'enrichissement du centre du pouvoir : la Transjordanie. Cette interprétation pourrait s'insérer dans la logique expansionniste du royaume développée par Mary C. Wilson, étudiée dans la première partie de mon mémoire. En outre, ce phénomène peut être expliqué en y ajoutant une considération politique. Si la Palestine arabe est délaissée par le pouvoir jordanien du point de vue économique, ce pourrait être pour éviter qu'elle ne devienne le lieu d'une contestation politique. En effet, notamment dans la jeune génération palestinienne, les idées politiques nouvelles se sont répandues, associant le nationalisme arabe avec un socialisme naissant. Abdallah ressent forcément dès cette période que le risque est de voir le pouvoir passer aux mains des Palestiniens, mieux éduqués et plus modernes¹⁹⁰. Dans la pauvreté, les revendications premières du peuple devraient être la survie, et non l'opposition au pouvoir. Par ailleurs, Jamil Hilal se concentre sur la région cisjordanienne, et pas sur le peuple palestinien en général, dont une partie, certes moins conséquente, s'installe notamment à Amman. Ces populations ont un niveau de vie largement plus élevé que la plupart des habitants de Cisjordanie¹⁹¹.

Ainsi, de la fusion des deux rives du Jourdain ressortent de nombreuses désillusions sur les plans tant politique qu'économique. D'une part, la gestion politique de ce peuple nouvellement absorbé dans le royaume consiste en une intégration partielle, voire superficielle, de la communauté palestinienne à l'appareil d'État jordanien. D'autre part, la gestion du territoire nouvellement acquis paraît consister d'emblée en une stratégie discriminatoire visant à l'enrichissement de la Transjordanie, et à la canalisation de la résistance locale par la coercition. Cependant, il semble apparaître, avec l'assassinat du Roi Abdallah le 20 juillet 1951 par un Palestinien, que le gouvernement jordanien n'arrive pas à taire radicalement la résistance palestinienne. Si cet assassinat politique est le fait de l'opposition à la politique hachémite, est-il la conséquence de la mauvaise gestion des nouveaux territoires acquis, ou plus largement l'illustration de la fin d'une époque au Moyen-Orient ?

¹⁹⁰ LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome troisième, 1947-1967, l'accomplissement des prophéties*, Fayard, Paris, 2007 (p.279)

¹⁹¹ *Ibid* (p.278)

3. L'assassinat du Roi Abdallah (juillet 1951) par un Palestinien : le revers de la médaille ?

« Le roi pénétra dans la vaste cour de la grande mosquée de Jérusalem un peu avant midi. Des milliers de personnes s'y pressaient, comme d'habitude, au moment de la prière du vendredi. Les gens s'écartèrent légèrement pour laisser passer le roi, une foule dense formant la haie sur son chemin. Il aimait converser avec ses sujets et il s'arrêta à plusieurs reprises pour adresser la parole aux personnes qu'il reconnaissait. [...] Le roi franchit le seuil le premier, toute l'escorte derrière lui. Le vieux cheik de la mosquée, un vénérable ecclésiastique à la longue barbe blanche, s'avança pour lui baiser la main. A cet instant, un homme surgit de derrière la porte massive de la mosquée. Il se trouvait à un mètre seulement du roi. Un pistolet à la main, il tira presque à bout portant sur le roi Abdulla qu'il atteignit à la tête. La balle pénétra derrière l'oreille et sortit par l'orbite. Le roi tomba en avant, mort, son turban blanc roula sur le dallage de marbre. »¹⁹²

L'assassin du Roi Abdallah est Mustapha Choukri Achchu, un couturier palestinien de 21 ans qui vit dans la vieille ville de Jérusalem. L'objectif de cette dernière partie est d'essayer d'identifier quel mouvement se cache derrière cet homme et cette action. Plus largement, nous tenterons à la fois d'expliquer et de situer cet évènement dans le contexte moyen-oriental du début des années 1950.

a) L'œuvre de l'opposition au régime hachémite

De manière immédiate, j'ai été tentée de considérer l'assassinat du Roi Abdallah comme une réaction directe à la politique de coercition qu'il mène depuis la fin de l'année 1948 en Palestine. Il révélerait que, malgré l'entreprise d'unification pacifique et la répression des mouvements politiques dissidents, l'opposition au régime hachémite n'est pas morte, sinon vivifiée. Cela en se rappelant que le leader de l'opposition à Abdallah en Palestine est Hajj Amin al-Husseini. Ce postulat premier s'explique par la date de cet assassinat, le 20 juillet 1951, à peu près un an après l'unification officielle de la Palestine le 24 avril 1950. Cet acte pourrait illustrer la contestation populaire à cette décision quasiment forcée. À cela s'ajoute la symbolique du lieu de l'assassinat : Jérusalem, la Ville sainte prise par Abdallah aux Palestiniens. Cependant, le dénouement des évènements avec le jugement des accusés en

¹⁹² GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958 (p.266)

septembre 1951 invite à adopter une vision beaucoup plus nuancée sur les motivations et les auteurs de l'assassinat.

- Hajj Amin al-Husseini accusé d'emblée

Le lendemain des événements, la presse est assez unanime pour accuser un homme : Hajj Amin al-Husseini. Cette option semble être la plus logique puisqu'il s'agit du rival du Roi Abdallah en Palestine, et que l'assassin a combattu sous ses ordres lors de la guerre de 1948. Effectivement, un article du journal britannique *The Guardian* daté du lendemain de l'assassinat¹⁹³ note que pendant la guerre de 1948, il était un membre de « L'équipe assassinat » attachée aux forces irrégulières arabes associées à Hajj Amin al-Husseini. De même, la Une du journal *L'Orient* titre : « Le Roi Abdallah est tombé sous les balles d'un partisan de Haj Amin »¹⁹⁴. Le journal *Le Jour* est plus réservé quant à cette accusation, titrant sobrement sa Une « Le Roi Abdallah a été assassiné » et indiquant simplement que : « *plusieurs personnes pourraient être impliquées dans l'attentat dont a été victime le Roi Abdallah de Jordanie.* »¹⁹⁵.

Avec une prise de position très claire, un article du journal britannique *The Times* publié six jours après l'assassinat, porte la même accusation :

« *Jordan's King was assassinated not by a Jew or an imperialist or any of the Arab League's stock enemies but by a Muslim Arab reputed to belong to the "Holy War" organization, founded by the ex-Mufti of Jerusalem* »¹⁹⁶

L'auteur de cet article, le correspondant du *Times* au Caire, accuse plus largement un clan et un mouvement dominants qu'il dénomme « nationalisme arabe extrême »¹⁹⁷ : l'État égyptien qui domine la Ligue, la presse égyptienne et Hajj Amin al-Husseini. Selon le correspondant, Abdallah aurait été tué pour deux raisons : d'une part du fait de son alliance avec la Grande-Bretagne ; d'autre part du fait de sa tentative de paix avec Israël (il aurait à cette occasion trahit la cause arabe). Il interprète le premier point comme un acte de loyauté envers son principal allié, et profite de cette explication pour blâmer la condamnation indistinguée de

¹⁹³ « Assassination of King Abdullah », *The Guardian*, 21 juillet 1951, archive du journal mise en ligne [https://www.theguardian.com/theguardian/1951/jul/21/fromthearchive] consulté le 13/05/2017

¹⁹⁴ « Le Roi Abdallah est tombé sous les balles d'un partisan de Haj Amin », *L'Orient*, 21 juillet 1950

¹⁹⁵ « Le Roi Abdallah a été assassiné », *Le Jour*, 21 juillet 1950

¹⁹⁶ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Article from *The Times*, 26 July 1951, 'Murder of King Abdullah'" [FO 371/91203], cf annexe 12 p.171, « Le roi de Jordanie a été assassiné non pas par un Juif, ni par un impérialiste, ni par quelconque ennemi invariable de la Ligue arabe mais par un Arabe musulman réputé pour son appartenance à l'organisation « Guerre sainte », fondée par l'ancien mufti de Jérusalem »

¹⁹⁷ « *extreme Arab nationalism* » dans le texte

l'Occident et l'ultranationalisme de la Ligue arabe subordonnée à l'Égypte. Quant aux négociations israélo-transjordanienne pour la paix, l'auteur les interprète comme une preuve de plus de la politique « réaliste » de la Jordanie, contrastant selon lui avec l'irréalisme des autres États arabes trop intransigeants avec Israël et obsédés, avec aveuglement, par la nécessité pour les Palestiniens de retourner sur leurs terres :

« *Jordan, harbouring over half-a-million Palestinian Arab refugees, knew that their terrible plight was not to be alleviated by stubborn reiteration of League resolutions that they should be allowed to return to their old homes, any more than the problem of Arab-Israeli relations could be solved by pretending that Israel did not exist.* »¹⁹⁸

L'auteur poursuit ensuite son accusation à l'égard des revendicateurs du nationalisme arabe, l'Égypte en tête. Il pointe l'attitude orgueilleuse de l'État égyptien qui l'amène à marginaliser la Jordanie hachémite et ses projets d'unité arabe pour pouvoir garder sa place de leader au sein du monde arabe ; et à divulguer une « légende » selon laquelle l'échec de 1948 est dû à l'inaction du Roi Abdallah, manière de cacher l'amertume de l'Égypte face à sa défaite. Cette propagande serait ardemment relayée par la presse égyptienne, encourageant une « aversion extrémiste »¹⁹⁹ à l'égard du souverain hachémite.

Cette prise de position à la faveur de la politique abdaliennne est exprimée franchement dans les dernières lignes de l'article :

« *It now remains for the Arab extremists to decide, or at least to calculate, how many more noble Arabs must be sacrificed to the Moloch of ultra-nationalism and xenophobia.* ».²⁰⁰

Elle s'explique par le profil de l'auteur de cet article : il s'agit d'un correspondant du journal britannique *The Times*, intimement lié au pouvoir anglais. En effet, le quotidien est tenu depuis 1922 (et jusqu'en 1966) par la famille Astor, une célèbre famille anglo-américaine d'origine allemande connue pour sa prééminence dans le monde des finances et de la politique. Par conséquent, le journal se doit de suivre la ligne idéologique britannique en soutien au Roi

¹⁹⁸ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Article from *The Times*, 26 July 1951, 'Murder of King Abdullah'" [FO 371/91203], cf annexe 12 p.171, « La Jordanie, abritant plus d'un demi-million de réfugiés arabes palestiniens, savait que leur terrible situation ne serait pas soulagée par un rabâchage têtu des résolutions de la Ligue préconisant qu'ils devraient être autorisés à retourner dans leurs anciennes maisons, pas plus que le problème israélo-palestinien ne serait résolu en prétendant qu'Israël n'existe pas. »

¹⁹⁹ « *extremist dislike* » dans le texte

²⁰⁰ *Ibid*, « Aujourd'hui, il reste aux extrémistes arabes de décider, ou au moins de calculer, combien de nobles arabes de plus doivent être sacrifiés au nom de l'ultranationalisme et de la xénophobie. »

Abdallah. On note cependant un acharnement certain (et assez inhabituel dans la presse britannique) sur les leaders du nationalisme arabe de l'époque, qui pourrait s'expliquer par l'amertume toujours vive vis-à-vis de l'assassinat du souverain hachémite.

Cet article met l'accent sur la radicalisation du mouvement nationaliste arabe depuis la défaite de 1948 qui serait issue de l'intransigeance politique de ses leaders arabes, en premier lieu le gouvernement égyptien. Cette radicalisation aurait mené à la pratique de l'assassinat politique. D'où la re-publication, dans cet article, d'une liste exhaustive dressée par un journal cairote des personnalités arabe éminentes tuées depuis 1945, date de création de la Ligue arabe. L'auteur y voit plus qu'une coïncidence, considérant cette organisation politique régionale comme le terreau de la « *doctrine ultra-nationaliste* ».

Par ailleurs, le rival du souverain hachémite, Hajj Amin al-Husseini, pourrait avoir sur place des soutiens parmi la population cisjordanienne, cela malgré son exil en octobre 1948. En effet, en avril 1950, de nombreux habitants de Cisjordanie protestent contre l'élection du Parlement commun. Ce mouvement aurait été encouragé par certains États de la Ligue et par les communistes²⁰¹. En tous cas, en août 1951 le Premier ministre divulgue une liste de personnes suspectées de liaison avec l'assassinat du roi et qui seront mis en examen²⁰². Parmi les huit cités, deux ont été des membres du gouvernement d'Abdallah : Musa Abdullah Husseini, ancien chef de l'office à Jérusalem du Ministère des Affaires étrangères jordanien ; et Abdallah al-Tall, l'ancien colonel de la Légion arabe et gouverneur militaire de Jérusalem, alors exilé au Caire. Ils sont présentés comme étant ralliés à l'ancien mufti de Jérusalem.

- Les nuances apportées par le jugement des accusés en septembre 1951

Cependant, en septembre 1951, à l'issue du jugement des accusés, les détails de l'assassinat sont révélés et montrent une plus grande complexité dans la responsabilité à attribuer au meurtre du Roi Abdallah. En effet, le 17 septembre 1951, Alec Kirkbride fait parvenir au Foreign Office un rapport sur les « *événements ayant mené au meurtre du Roi Abdallah* », construit à partir des confessions et témoignages recueillis lors du procès²⁰³.

²⁰¹ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.03 : "Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 3 January 1951 with enclosure: Annual Report on the Hashimite Kingdom of the Jordan, 1950" [FO 371/91788]

²⁰² PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Amman Chancery to Eastern Department, FO, 20 August 1951" [FO 371/91839]

²⁰³ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Sir A. Kirkbride to Mr K. Younger, 17 September 1951, 'Events leading up to the murder of King Abdullah'" [FO 371/91839], cf annexe 13 p.174

Kirkbride est le seul à avoir fourni ces renseignements sur le plan de l'assassinat : nous ne disposons pas d'autres sources. Nous nous appuyons donc dessus, ainsi que sur l'analyse qu'en fait le journal *Manchester Guardian* peu après, afin de déceler le mouvement qui se cache derrière l'assassinat du Roi Abdallah.

Kirkbride annonce d'abord dans ce rapport que l'assassinat est planifié depuis le début de l'année 1950, mais avorté une première fois. En effet, l'idée est fixée pour la première fois lors d'une rencontre, au début de l'année 1950, entre Musa Husseini, cousin et ancien adhérent à Hajj Amin al-Husseini, et Abdallah al-Tall, l'ancien colonel de la Légion arabe qui démissionne en juillet 1949, s'exile au Caire en octobre de la même année et révèle peu après les accords israélo-transjordanien pendant la guerre de 1948. Cet assassinat doit alors avoir comme objectif de marquer le début d'une série d'assassinats politiques, notamment parmi les Hachémites. Cette entreprise meurtrière pourrait avoir pour objectif d'imposer le chaos, en Cisjordanie notamment. D'ailleurs, Glubb Pacha, dans une lettre qu'il envoie au colonel Melville en août 1951²⁰⁴, accuse l'Égypte et l'ancien mufti, commanditaires selon lui de l'assassinat d'Abdallah, de s'atteler depuis longtemps à organiser une guerre civile entre Transjordanien et Cisjordanien qui suivrait directement l'assassinat du roi. Ce meurtre constituerait en quelque sorte un encouragement à la rébellion.

Par la suite, Al-Tall se rapproche de Musa Ayoubi, un proche de Hajj Amin al-Husseini, au Caire, pour établir les détails du plan, suite à quoi Ayoubi part rencontrer Musa Husseini à Jérusalem. Le 20 octobre 1950, Musa Husseini rencontre au Caire Abed Ukkeh, le leader de l'organisation « L'équipe assassinat » : c'est là que sont fixés les derniers détails du plan de l'assassinat. Ukkeh conseille d'employer Mustapha Choukri Ashshu, un ancien terroriste palestinien, comme meurtrier. Il reçoit alors une partie de l'argent (sa rémunération étant fixée à 2000 dinars), accompagnée d'une note disant : « *Tue-le et n'ai pas peur, ta sûreté est assurée.* » et d'une fatwa lui assurant d'être exempté de punition dans l'au-delà. Ces documents sont rédigés par Ayoubi qui lui, prévoit de quitter le pays avant l'assassinat.

Le roi doit être assassiné en entrant à la mosquée al-Aqsa pour la prière du vendredi comme à son habitude, une fois par mois. Sa fuite après le meurtre serait couverte par un lancement de bombes simultanées. S'il n'est pas tué par les gardes du corps d'Abdallah, il le sera par l'un des conspirateurs (afin qu'il ne divulgue pas ses informations par la suite), et les

²⁰⁴ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Gen. J. Glubb to Lt. -Col. R. Melville, 6 August" [FO 371/91839]

bombes ne seront alors pas jetées, ce qui sera annoncé au dernier moment. L'assassinat, prévu le 12 mai 1951, est annulé car Ayoubi rate son vol. Il aurait été avorté de toute façon puisqu'Abdallah ne se déplace finalement pas à Jérusalem ce jour-là. Ayoubi retourne au Caire en juin, et confie alors sa mission de superviseur à Musa Hussein.

L'assassinat est alors reprogrammé pour le vendredi 20 juillet 1951. Abdul Qader Farhat, le propriétaire du café où les conspirateurs disent s'être réunis, fournit à Achchu un pistolet British Army Webley 38 à cette fin.

Selon Kirkbride, cet assassinat politique s'apparente énormément à ceux de la période mandataire, qu'il qualifie d'impitoyables, et fomentés par des « *gangs meurtriers* ». Imposant une atmosphère de terreur, ils étaient assurés, auparavant, d'une immunité certaine. Cette immunité disparaît cependant dans l'assassinat d'Abdallah, du fait du spectre de l'ancien mufti et de son organisation. En effet, le fait que la plupart des gangs investis dans l'assassinat étaient des adhérents de l'ex mufti pousse l'opinion publique à le voir comme l'incitateur premier de cet acte. Cependant, d'après Kirkbride, ceux qui connaissent bien al-Husseini nient cela :

« *This subtle expert in assassination, they say, would never have lent himself to such a clumsy plot, nor would he have used his somewhat stupid cousin, whom he personally disliked and distrusted, as the principal agent in its execution.* »²⁰⁵

En effet, comme l'indique un article du *Manchester Guardian* publié manifestement après le procès, en septembre 1950 et intitulé « *Murder Trial in Jordan* »²⁰⁶, Musa Hussein est connu pour retourner sa veste régulièrement, son seul objectif étant le profit immédiat à la clé. En 1941, il travaille avec l'ancien mufti de Jérusalem à Bagdad, allant jusqu'à l'accompagner rencontrer Hitler à Berlin en 1945. Mais en 1949, il supporte chaleureusement l'union des deux rives du Jourdain et applaudit l'alliance avec les Britanniques. Avec son caractère intransigeant, Hajj Amin al-Husseini n'aurait pas permis qu'il participe aussi activement à la planification de l'assassinat. De ce fait, il semble plus plausible de considérer Abdallah al-Tall plutôt que Hussein comme le superviseur de tout le plan du meurtre du Roi Abdallah, d'autant plus qu'il

²⁰⁵ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Sir A. Kirkbride to Mr K. Younger, 17 September 1951, 'Events leading up to the murder of King Abdullah'" [FO 371/91839], cf annexe 13 p.174, « Cet expert subtil de l'assassinat, disent-ils, ne se serait jamais prêté à un coup monté si désorganisé, et n'aurait jamais utilisé son quelque peu stupide cousin, qu'il détestait et en qui il n'avait aucune confiance, comme l'agent principal de son exécution. »

²⁰⁶ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.03 : "Article from the Manchester Guardian, September 1951, 'Murder trial in Jordan'" [FO 371/91839]

apparaît dans les différents témoignages relevés par Kirkbride comme l'initiateur de l'idée, comme l'intermédiaire entre les différents protagonistes, et comme finançant le projet.

Kirkbride n'aurait en tous cas aucun déplaisir à mettre en avant l'implication d'Abdallah al-Tall dans son rapport du procès. En effet, l'ambassadeur nourrit beaucoup de mépris envers l'ancien colonel de la Légion arabe depuis la guerre de 1948. Dans ses Mémoires, il réserve tout un chapitre à la trahison de Tall, intitulé « *Treachery* »²⁰⁷. Il explique la « *volte-face* »²⁰⁸ d'Abdallah al-Tall par son excès de fierté et d'orgueil. Le roi l'aurait trop favorisé, notamment en lui donnant un rôle majeur dans la bataille de Jérusalem. De ce fait, Abdallah al-Tall aurait voulu aller trop vite, s'imaginant futur Premier ministre, et fut donc vexé par le refus de Glubb à le nommer brigadier en juillet 1949. D'où sa démission, et son ralliement au régime égyptien, à qui il fournit des informations secrètes sur la politique jordanienne.

En tous cas, la responsabilité de Tall est confirmée dans sa biographie publiée par Ronen Yitzhak en 2012²⁰⁹. Les sources utilisées par Yitzhak révèlent la germination d'une conspiration contre le roi dès la fin de l'année 1948, menée par Tall, et rejointe par plusieurs autres officiers arabes²¹⁰. Abdallah al-Tall aurait préparé un coup d'État dès 1949 avec le prince Talal, qu'il rencontre secrètement le 8 avril 1949²¹¹. L'objectif serait que Talal prenne le contrôle de la Jordanie et coopère avec les officiers de la Légion menés par al-Tall. L'auteur note cependant que ce coup d'État est organisé contre l'hégémonie britannique en Jordanie plutôt que pour provoquer l'effondrement du régime hachémite. Parallèlement, Abdallah al-Tall se rapproche du parti Baas implanté en Cisjordanie depuis 1949 et constituant une force d'opposition au régime hachémite, avec un succès croissant²¹². L'auteur de cette biographie confirme la responsabilité de l'ancien colonel de la Légion en reprenant les termes du procès, et n'y apporte pas d'éléments plus précis²¹³.

Par ailleurs, l'article du *Manchester Guardian*, signé « *From a Special Correspondant* », met en exergue l'idée que les agents du meurtre d'Abdallah n'ont pas de motif politique, étant des assassins professionnels issus de la rébellion de 1937 à 1939. Le

²⁰⁷ KIRKBRIDE Alec, *From the wings: Amman memoirs 1947-1951*, Frank Cass, 1976 (p.127-139)

²⁰⁸ En français dans le texte

²⁰⁹ YITZHAK Ronen, *Abdallah al-Tall, Arab Legion commander: Arab nationalism and opposition to the Hashemite regime*, Sussex Academic Press, Brighton, 2012

²¹⁰ *Ibid* (p.76)

²¹¹ *Ibid* (p.77)

²¹² *Ibid* (p.79)

²¹³ *Ibid* (p.106-108)

mouvement derrière la main de Achchu ne serait donc pas la voix du peuple. Et le gouvernement transjordanien tient à insister sur cela : bien que n'ayant pas établi l'origine exacte du plan contre Abdallah, la Cour de justice en vient à une conclusion simple : le meurtre a été dicté par des ennemis extérieurs d'Abdallah, et non de l'intérieur. En effet, aucun des accusés ne parle de l'assassinat comme une étape vers un coup d'État, que ce soit pour la constitution d'un État palestinien indépendant, pour une réforme constitutionnelle, ou contre l'influence britannique. Et, en l'occurrence, l'assassinat n'a pas provoqué une explosion de manifestations populaires en Cisjordanie : il n'y a donc pas de vrai bloc révolutionnaire palestinien derrière le meurtre. Cela rappelle que l'opposition en Cisjordanie est désorganisée, pas encore assez solide. En outre, la conclusion de la Cour, attribuant la responsabilité du meurtre à des acteurs extérieurs, et non à un mouvement palestinien d'ensemble, semble avoir pour objectif d'apaiser les tensions entre Palestiniens et Transjordanien :

« It [the trial] showed that there was no revolutionary block behind the murder and absolved Palestinians as a whole of murderous intent. Palestine was guilty only with the guilt of his past and indestructible record. The King was the victim of the bitter conflicts of Palestine's mandatory era, of the vice and brutality they harboured and the inter-arab enmities they bred. Even so, there was no disposition to carry revenge beyond the strict limits of the law. The Husseini family was not victimised. Two of its members had been amongst the accused, along with Musa el Husseini. Once, Tewfic Husseini had, according to the testimony, been a paymaster in the mufti's former para-military organisation. But, all evidence lacking, they were duly acquitted. With its care for correctitude and its restraint, the trial went some way towards healing a breach between Transjordanians and Palestinians. »²¹⁴

Mary C. Wilson dresse une liste des théories sur les responsables au lendemain de l'assassinat du Roi Abdallah. La première personnalité qu'elle cite est Hajj Amin al-Husseini :

²¹⁴ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.03: "Article from the Manchester Guardian, September 1951, 'Murder trial in Jordan'" [FO 371/91839], « Il [le jugement] montra qu'il n'y avait pas de bloc révolutionnaire derrière le meurtre et ôta les Palestiniens dans leur ensemble d'intentions meurtrières. La Palestine était coupable uniquement avec le complexe de son passé et son irrémédiableté. Le roi était la victime des conflits amères de l'époque mandataire en Palestine, du vice et de la brutalité dont ils ont fait preuve et des inimitiés interarabes qu'ils ont fait grandir. Malgré cela, il n'y a eu aucune disposition pour se venger au-delà des limites strictes de la loi. La famille Husseini n'a pas été prise pour victime. Deux de ses membres ont été parmi les accusés, notamment Musa el-Husseini. Une fois, Tawfic al-Husseini, conformément à la déposition, a été un trésorier dans l'ancienne organisation paramilitaire du mufti. Mais, preuve manquante, ils ont été dûment acquittés. Avec son soin pour l'exactitude et avec ses contraintes, le jugement finit en quelques sortes par tenter d'adoucir les liens entre Transjordanien et Palestiniens. »

le spectre de cet homme apparaît d'emblée à la suite du meurtre car, selon elle, il personnifie la haine que beaucoup de Palestiniens ressentent contre Abdallah. Ensuite viennent l'Égypte, l'Arabie saoudite ou la Syrie, du fait de leur rivalité avec le royaume hachémite. Cependant, si leur aversion pour Abdallah est la motivation, les Palestiniens eux-mêmes seraient mieux placés pour agir de la sorte. D'autres prônent que la Grande-Bretagne se cacherait derrière l'assassinat du roi car la Jordanie fomenterait à ce moment-là une union avec l'Irak, qui serait en sa défaveur. Une telle réaction apparaîtrait cependant démesurée de la part de cette grande alliée. Certains doutes planent également contre les États-Unis, qui auraient échoué à prévenir Abdallah de la conspiration qui le visait²¹⁵. Wilson nous apprend que, le procès n'ayant rien donné de concret, ces théories sévissent jusqu'à aujourd'hui (en tous cas jusqu'à 1987, date de la publication de son ouvrage)²¹⁶.

Par ailleurs, l'auteure émet le même postulat que l'article du *Manchester Guardian* trente-six ans auparavant, avec plus de recul historique évidemment, ce qui confirme la chose. L'assassinat ne lance pas de vague de rébellion palestinienne contre les Transjordanien, population comme État. Elle ajoute que ce fut même plutôt le contraire, le peuple transjordanien ayant tendance à mettre la faute sur l'ensemble des Palestiniens. En somme, l'assassinat d'Abdallah ne change rien à la situation sur place puisque les Palestiniens n'ont alors pas d'autres alternatives que de vivre sous la tutelle jordanienne.²¹⁷

Ainsi, cet assassinat ne reflète pas directement les failles de la stratégie d'intégration des Palestiniens au corps d'État jordanien, ce à quoi je m'attendais au départ. Il ne s'agit pas d'une explosion populaire, mais du fruit d'une conspiration de certains acteurs contre le roi de Jordanie, acteurs qui s'appuient sur des assassins professionnels, et en l'occurrence palestiniens. Il met plutôt en lumière l'étendue de la force d'opposition à la politique d'Abdallah. Les deux derniers documents britanniques étudiés ici ont tendance à faire une analogie entre le meurtre d'Abdallah et les assassinats de la période mandataire dirigés contre des agents anglais. Cela est plausible dans les sens où il s'agit des mêmes mains qui ont tué le

²¹⁵ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.212)

²¹⁶ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Man Qatala al-malik 'Abd Allah*, « Qui a tué le Roi Abdallah », Manshurat al-Anba', Koweït, 1980 ; MADI Munib, MUSA Suleyman, *Tarikh al-Urdun fi al-qarn al-'ishrin, 1900-1959* « Histoire de la Jordanie au XXe siècle, 1900-1959 », Maktabat al-Muhtasab, 1988 (p.552-553), cités dans *Ibid* (p.212-213)

²¹⁷ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.213)

roi : des hommes issus de gangs créés dans les années 1930, notamment par Hajj Amin al-Husseini contre l'expansion sioniste et l'autorité britannique en Palestine. Cependant, si Abdallah est très souvent associé aux figures britanniques, accusé d'être à leur botte, il reste un Arabe, et n'est pas le représentant d'une puissance étrangère établie sur place. Cela pourrait montrer une certaine évolution du mouvement pour la souveraineté palestinienne : il ne combat plus seulement les puissances étrangères, britannique et sioniste, mais s'attaque désormais avec la même force à des éléments arabes comme eux.

En outre, on peut identifier un élargissement du profil des opposants à la politique hachémite, les fomenteurs réels de l'assassinat. En effet, le centre de l'opposition ne se situe plus en Palestine mais plutôt au Caire ; les agents de cette opposition ne se concentrent plus essentiellement autour de la figure de Hajj Amin al-Husseini ; et ne sont pas forcément palestiniens (Tall et Ayoubi sont jordaniens). D'ailleurs, une preuve considérable de l'extension de l'opposition à la politique hachémite est le ralliement du propre fils et successeur du roi de Jordanie : le prince Talal. En effet, il met régulièrement son père dans l'embarras²¹⁸, et prévoit apparemment d'organiser un coup d'État avec Abdallah al-Tall en avril 1949. Le fait que ces hommes ayant servi ou ayant été très proches du pouvoir jordanien (Tall, Ayoubi, Talal) se retournent contre son souverain après la guerre de 1948 pourrait s'expliquer par l'attrait croissant du mouvement nationaliste arabe, au détriment du réalisme politique d'Abdallah. L'animosité toujours plus étendue contre ce vieil homme d'État pourrait-elle être la même qui habite les assassins de Riad al-Solh trois jours avant le meurtre du Roi Abdallah ?

b) L'assassinat de Riad el-Solh et celui du Roi Abdallah à trois jours d'écart : la fin d'une époque ?

En consultant les archives de presse sur la période du meurtre du Roi Abdallah, je me suis rendue compte que le Premier ministre libanais Riad al-Solh est lui aussi victime d'un assassinat politique le 17 juillet 1951, soit trois jours avant la mort d'Abdallah. Le meurtre a lieu alors qu'il retournait à l'aéroport d'Amman après avoir rencontré le roi. Ses assassins sont tous des Libanais et non des Jordaniens, comme Glubb Pacha le précise dans ses Mémoires, soulagé²¹⁹. Cela m'a amené à me questionner sur un lien éventuel entre les deux meurtres, et

²¹⁸ Par exemple, au mois de décembre 1948, des rumeurs circulent selon lesquelles le Roi Abdallah aurait privé son fils de son droit de succession au trône après qu'il ait pris la tête du parti s'opposant aux résolutions du congrès de Jéricho, cf « Le prince Talal de Transjordanie serait privé de son droit de succession au trône », *Le Jour*, 19 décembre 1948

²¹⁹ GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958 (p.265)

plus largement sur la signification et les enjeux de la série d'assassinats politiques dans le monde arabe à cette époque, rappelée notamment dans l'article du journal *The Times*²²⁰ étudié précédemment.

Riad al-Solh est une personnalité très estimée et appréciée dans la société libanaise : il est le premier chef du gouvernement libanais après avoir signé en 1943, avec Béchara al-Khoury, le Pacte national qui met en place le système politique du Liban basé sur sa souveraineté nationale.

Ces deux assassinats à une semaine d'écart semblent en fait avoir très peu en commun en ce qu'ils sont issus de l'initiative de deux mouvements différents. En effet, le Roi Abdallah est assassiné par ses opposants politiques soutenant le nationalisme arabe et la cause palestinienne. L'assassinat de Riad al-Solh, quant à lui, serait le fait du Parti Social Nationaliste Syrien (PSNS), en représailles de l'exécution le 6 juillet 1949 de son fondateur Antoun Saadé, accusé de fomenter un coup d'État. L'idéologie et l'action politique de ce mouvement sont basés sur la création d'un unique État grand-syrien. Cet acte de vengeance est avoué par Mohamed Abdel Latif Salah, l'un des meurtriers parmi les 40 suspects arrêtés et emprisonnés à Amman au lendemain de l'assassinat²²¹.

L'étude de la réception du meurtre du Roi Abdallah dans la presse libanaise est ici particulièrement intéressante puisque ses auteurs ont en tête l'assassinat, une semaine plus tôt, de leur chef d'État. En effet, les organes de la presse libanaise francophone expriment à cette occasion leurs sentiments vis-à-vis de cette perte, et publient plusieurs articles questionnant la situation générale du monde arabe, et pas seulement l'assassinat du roi de Jordanie.

Il est intéressant de noter tout d'abord que la compassion est réelle au Liban, et portée par le gouvernement. En effet, un article du journal *Le Jour* nous apprend qu'à l'occasion du décès du Roi Abdallah, un deuil de trois jours est décidé au Liban, comme cela est fait à la suite du meurtre de Riad al-Solh²²². Le même sentiment de compassion est exprimé au sein des articles de presse. Dans sa rubrique « Ce Que Disent Les Autres » du 22 juillet 1951, le journal *L'Orient* met en exergue le soutien de l'ensemble des organes de presse à la personnalité du Roi Abdallah : « *Tous les éditorialistes [libanais] [...] réproouvent avec force le meurtre*

²²⁰ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Article from *The Times*, 26 July 1951, 'Murder of King Abdallah'" [FO 371/91203], cf annexe 12 p.171

²²¹ « Arrestations en masse de P.P.S à Amman », *L'Orient*, 18 juillet 1951

²²² « Un deuil de trois jours au Liban », *Le Jour*, 22 juillet 1951

politique et déplorent vivement la perte du souverain hachémite. ». Cette réaction peut s'expliquer par la profonde volonté démocratique du peuple et de l'État libanais quelques années après son indépendance.

À ce sentiment de compassion s'ajoute un hommage à rendre à la carrière du roi de Jordanie : son action politique est largement relativisée, voire mise en valeur. Par exemple, dans sa rubrique « Les Faits du Jour » du 22 juillet, le journal *L'Orient* note ceci :

« *Le Liban perd en Abdallah Ier de Jordanie un ami loyal.* »

« [...] *En dépit de tout ce qu'on a pu lui reprocher sur le plan de la politique et des amitiés internationales, on doit reconnaître que le souverain d'Amman constituait l'une des bases de la stabilité en Proche-Orient. Ce partisan acharné de la Grande-Syrie avait fini par devenir, en fait, un obstacle à tout bouleversement.*

« *Abdallah disparu, l'équilibre pourra-t-il se maintenir ?* »²²³

Est ici reconnue l'extrême importance de cette personnalité politique sur la scène régionale, ce qui est auparavant peu développé dans la presse libanaise francophone.

En résumant le contenu des journaux libanais, *L'Orient* relève des commentaires contrastés sur la carrière du Roi Abdallah à posteriori, selon les affinités des différents organes de presse avec le gouvernement jordanien, qui restent cependant toujours sur le ton d'une assez grande estime :

« *Le DIYAR observe de son côté que les patriotes arabes reprochaient à sa Majesté sa soumission à l'Angleterre et sa carence lors de la campagne de Palestine. Toutefois, relève-t-il, nul ne pouvait douter de sa sincérité et de son dévouement à la cause arabe. Seulement, on n'était pas d'accord avec lui sur la méthode à suivre pour servir cette cause.* »

« *Le BAYRAK fait l'éloge du souverain hachémite et souligne que sa mort prive la cause arabe d'un de ses défenseurs les plus loyaux et les plus constants.* »

Globalement, le ton employé est doux, propre à l'hommage. En somme, la mort du Roi Abdallah, d'autant plus du fait d'un assassinat politique qui a frappé de la même manière le très estimé chef d'État des Libanais, est l'occasion de mettre en valeur les apports de la politique du Roi Abdallah, son dévouement à la cause arabe, ainsi que sa loyauté.

²²³ Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Que peut-il en sortir ? », *L'Orient*, 22 juillet 1951, cf annexe 14 p.176

En outre, la nouvelle de ce meurtre amène la presse à mettre en exergue l'omniprésence de l'assassinat politique au Proche-Orient depuis les indépendances. *L'Orient*, néanmoins conscient de son manque de recul, tente dans un autre article d'en analyser la signification le lendemain de la mort du Roi Abdallah²²⁴ :

« On a, en attendant, l'impression que quelque chose craque... Les attentats individuels et les coups d'État se sont multipliés, ces dernières années, dans le Proche-Orient. Est-ce l'édifice de ce résidu de vieil ottomanisme que sont encore souvent les régimes politiques des pays arabes, qui s'effondre ? »

Cette idée me paraît très intéressante. Elle permet de définir plus précisément cette période de transition politique des tout nouveaux États indépendants déchirés entre volonté nationaliste et pragmatisme politique, idée que j'ai essayé de définir un peu plus tôt dans mon développement. Bien que prônant le panarabisme ainsi que le nationalisme arabe, les hommes qui servent les gouvernements arabes dans les premières années de leurs indépendances sont des personnalités politiques issues de l'appareil étatique ottoman. C'est notamment l'un des uniques points que Riad al-Solh et le Roi de Jordanie ont en commun. Après avoir étudié à Constantinople, Abdallah Ibn Hussein devient en 1911 le député du Hedjaz au sein du nouveau Parlement établi par les Jeunes Turcs, servant d'intermédiaire entre son père (le Grand chérif de La Mecque) et le gouvernement ottoman. Riad al-Solh, élevé dans une grande famille intimement liée à l'Empire ottoman (son père fait carrière dans l'administration ottomane), fréquente l'école ottomane d'État : profondément marqué par la culture politique ottomane, il s'engage cela dit dès 1913 dans le milieu des sociétés secrètes arabistes²²⁵.

La nouvelle génération arabe, maintenant en âge d'être politisée, pourrait aspirer à un renouvellement de la classe politique, ce qui expliquerait la succession de crimes politiques et de coups d'État à cette période. La violence employée pourrait s'expliquer, selon moi, par l'atmosphère d'après-guerre marquée par une animosité certaine du fait de la défaite des gouvernements arabes, et créant un sentiment d'injustice croissant dans les sociétés moyen-orientales.

Il est intéressant de noter que je n'ai trouvé cette idée que dans les milieux arabes (en l'occurrence ici dans la presse libanaise francophone). Son absence des analyses diplomatiques

²²⁴ Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Craquements ?... », *L'Orient*, 21 juillet 1951

²²⁵ LAURENS Henry, « Riad al-Solh, fils de l'Empire et père du Liban », *L'Orient littéraire*, n°131, mai 2017, en ligne [http://www.lorientlitteraire.com/article_details.php?cid=16&nid=4987], consulté le 23/05/2017

européennes (britanniques et françaises en tout cas) pourrait s'expliquer par la relative cordialité qu'entretiennent ces puissances avec la classe politique arabe de l'époque, étant donné qu'elles traitent ensemble depuis longtemps. Un renouvellement profond de l'appareil politique arabe serait en la défaveur des Européens, l'idéologie nationaliste arabe pouvant alors dicter une action politique réelle, discriminant totalement les coopérations européennes.

Ainsi, la succession des assassinats de Riad al-Solh et d'Abdallah au cours de l'été 1951 amène la presse libanaise d'une part à relativiser l'animosité de son pays vis-à-vis du royaume de Jordanie, plutôt vu jusque-là comme une menace à la souveraineté du Liban ; et d'autre part à réfléchir sur la signification de cette série de violences politiques. Si les deux meurtres ne sont pas liés directement, étant le fait de deux mouvements distincts, ils révèlent une atmosphère politique violente étendue à l'ensemble du Moyen-Orient. L'idée que je retiens est que le meurtre du souverain hachémite s'insère dans un contexte plus large de revendication d'un renouvellement de la classe politique par la nouvelle génération arabe.

L'assassinat du Roi Abdallah le 20 juillet 1951 n'a donc pas de lien direct avec une faille quelconque de la stratégie d'intégration des Palestiniens au corps d'État jordanien. Il s'agit plutôt de l'aboutissement d'une conspiration de ses propres sujets (notamment d'origine transjordanienne) contre lui. Ainsi, l'opposition au roi de Jordanie semble de plus en plus liée à un nationalisme arabe plus radical qu'avant le cap de la guerre de 1948. En questionnant la signification de cette série de crimes politiques, avec en tête le meurtre du très estimé Riad al-Solh, la presse libanaise francophone apporte comme élément de réponse la montée en puissance à la fois des velléités et de la frustration de la nouvelle génération du nationalisme arabe.

Le Roi Abdallah procède à une absorption graduelle, par une voie à la fois symbolique et législative, de la Palestine arabe à son royaume. L'annexion, officialisée le 20 avril 1950, suscite l'indignation des États de la Ligue arabe, qui décident finalement d'abandonner l'idée d'une exclusion de la Jordanie afin de préserver l'union politique régionale. Parallèlement, la politique du souverain consiste en une fusion des deux rives du Jourdain sur la longue durée. L'idée de fusion est néanmoins paradoxale, l'intégration des Palestiniens à l'appareil étatique

jordanien se faisant de manière superficielle, et la gestion du nouveau territoire suivant une stratégie discriminatoire visant à l'enrichissement du cœur du pouvoir : le territoire transjordanien. Cependant, en questionnant la signification de l'assassinat du Roi Abdallah le 20 juillet 1951, on arrive à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'une insurrection palestinienne et populaire contre le pouvoir jordanien. Le crime politique contre Abdallah, inséré dans un mouvement plus large d'assassinats contre la classe politique alors au pouvoir au Moyen-Orient, révèle la montée en puissance d'une génération, renouvelée et plus radicale, acquise à l'idéologie du nationalisme arabe. C'est celle-là même qui prend le pouvoir dans les années 1950 en Égypte notamment, érigeant Gamal 'Abd al-Nasser comme leader du monde arabe.

Conclusion

Nous avons vu dans un premier chapitre dans quelle mesure l'indépendance de son royaume en 1946 est l'occasion pour le Roi Abdallah de redéfinir ses frontières. Cette partie nous a permis d'établir à la fois les fondements de la politique menée par le Roi Abdallah et l'atmosphère régnant au Moyen-Orient à cette époque.

Dans une première partie, nous nous sommes concentrés sur l'autorité mandataire britannique qui devient alors l'alliée principale du Roi Abdallah. Bien que subsiste une réelle dépendance de la Transjordanie à la Grande-Bretagne, l'appui de cette dernière dans le domaine militaire, scellé par le renouvellement de leur traité d'alliance en 1948 permet au royaume hachémite d'acquérir un certain rayonnement à l'échelle régionale. La politique moyen-orientale après les indépendances étant basée sur le nationalisme arabe, les critiques quant à la pérennité de la dépendance transjordanienne à la Grande-Bretagne sont vives. Cela dit, si la dénonciation d'une perpétuation de la colonisation est unanime, l'étude de fond menée sur la presse libanaise nous a permis de relativiser la radicalité de la politique menée par les pays arabes. Dans cette époque de transition, l'idéologie nationaliste arabe l'emporte, mais l'action politique associée, qu'elle soit nationale ou régionale, a du mal à se mettre en place effectivement. En outre, l'indépendance du royaume de Transjordanie est également sa consécration en tant qu'État totalement souverain. Les fondements que le Roi Abdallah lui attribuent sont sa figure-même en tant qu'unificateur de la Nation, ainsi qu'une idéologie basée sur l'unité des Arabes. En définitive, la substance nationale de l'État transjordanien fait écho à l'ambition centrale de son souverain : la construction d'une Grande-Syrie.

En effet, le projet grand-syrien constitue pour le Roi Abdallah une ambition personnelle et dynastique, étant le premier pas vers l'unité arabe entreprise par son père, le chérif Hussein. Pour l'accomplir, le souverain hachémite sollicite constamment les États syriens et libanais qui constituent le noyau de la Grande-Syrie. Dans cette seconde partie, nous avons donc dressé un tableau succinct de la réception des ambitions grande-syriennes du Roi Abdallah en Syrie et au Liban. Si au Liban les réactions sont intransigeantes, les acteurs étatiques comme la presse rappelant constamment la souveraineté du jeune État, en Syrie la réception de ces ambitions est plus contrastée du fait des instabilités politiques qui règnent. En effet, nous avons été alertés par le soutien de l'archevêque grec-catholique d'Alep à l'idée grande-syrienne du roi²²⁶. Ce

²²⁶ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap 5.35 "Memorandum by Mr J. Vaughan Russel, 26 February 1947, 'Greater Syrian Movement'" [FO 371/61492], cf annexe 5 p.154

développement m'a permis de combler une problématique de mon sujet qui n'apparaît pas dans les ouvrages de ma bibliographie, et de relativiser la déconnexion totale des projets d'Abdallah de la réalité en montrant le soutien dont il est susceptible de bénéficier dans ces pays. Cela dit, c'est l'idée monarchique en tant que telle plutôt que celle d'un État dirigé par le Roi Abdallah qui séduit un pan de la société syrienne. Ensuite, nous nous sommes arrêtés sur les enjeux d'une telle expansion territoriale pour l'État de Transjordanie. À cet effet nous avons développé la ligne d'analyse de Mary C. Wilson²²⁷, selon laquelle l'extension territoriale du royaume d'Abdallah est indispensable à sa survie socio-économique ainsi qu'à son entreprise d'autonomisation vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

C'est à partir de cette mise en contexte détaillée que nous avons pu, dans une troisième partie, nous concentrer sur la stratégie politique menée par le Roi Abdallah en Palestine. Suivant le même objectif d'expansion territoriale, le souverain hachémite choisit de se rapprocher des deux clans opposés en Palestine : les Arabes et les Juifs. Parmi les Arabes, il trouve son soutien le plus notable en la personne de Ragheb Nashashibi, le leader de « l'autre voix de Jérusalem ». Cela dit, l'étude de sa biographie publiée par son neveu Nasser Eddin Nashashibi²²⁸ nous apprend que ni à l'époque contemporaine, ni actuellement, cette relation d'alliance n'est assumée. Parallèlement, au début du conflit israélo-palestinien, le rapprochement entre Abdallah et les Juifs de Palestine, qui était au départ essentiellement économique devient proprement politique. Plusieurs négociations secrètes sont menées entre les deux partis, prévoyant la création d'un État juif d'une part et l'incorporation des territoires arabes de Palestine au royaume de Transjordanie d'autre part. Ces négociations ne sont manifestement pas connues à l'époque contemporaine.

Dans un second chapitre, nous avons étudié l'implication de la Transjordanie dans la guerre de 1948 sous plusieurs angles. Cela nous a permis d'étudier en profondeur le tournant décisif que constitue la guerre israélo-arabe pour les ambitions transjordaniennes en Palestine.

En premier lieu, nous avons analysé en quoi les hésitations de la Ligue quant à l'intervention des États arabes dans la guerre de Palestine profitent aux ambitions du Roi Abdallah. Si la Ligue choisit d'abord d'engager une armée de volontaires plutôt que les armées

²²⁷ WILSON Mary C., "King Abdullah and Palestine", *British society for Middle Eastern studies bulletin*, vol. 14, n°1 1987, pp.37-41 et WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987

²²⁸ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990

régulières en Palestine, c'est pour éviter l'entrée de la Légion arabe sur le terrain. En effet, les pays voisins ont des raisons de ne pas faire confiance au roi. Il est constamment accusé de servir les intérêts britanniques, ce qui irait à contre-courant de l'idée d'une libération de la Palestine. À ce sujet, nous nous sommes ici arrêtés sur le « feu vert » britannique à l'annexion des territoires arabes de Palestine par Abdallah et, en nous appuyant sur le rapport du brigadier Clayton²²⁹, avons dressé des hypothèses de la connaissance, dans les milieux arabes, de cette rencontre secrète entre Ernest Bevin et Tawfic Abu al-Huda. Malgré la défiance envers le Roi Abdallah, les États de la Ligue arabe se résignent à laisser entrer la Légion arabe en Palestine au lendemain du traumatisant massacre de Deir Yassine (le 9 avril). Dans la presse libanaise francophone, le discours est à la perplexité quant à cette intervention transjordanienne, mais aussi quant à l'action utile de la Ligue arabe. Cependant, le 12 mai 1948, la Ligue décide qu'un État-Major commun commande les armées arabes régulières en Palestine. Si cette intervention constitue une menace aux projets d'Abdallah, elle révèle surtout une mise en péril de l'unité des forces arabes dans la guerre.

En second lieu, nous avons étudié la particularité de la bataille de Jérusalem (du 17 au 28 mai 1948). Dans ce lieu à la symbolique spécifique, le comportement du Roi Abdallah est de moins en moins pragmatique, subissant la pression à la fois des États voisins, de ses officiers arabes et de la population locale. L'intervention de la Légion arabe dans la Ville sainte se complexifie alors. Une méfiance mutuelle s'installe entre les alliés secrets, la question de Jérusalem ayant été absente de leurs négociations secrètes. En témoigne l'altercation à Gush Etzion le 12 mai 1948 qui, comme l'intervention officielle le 17 mai, révèle également un manque de coordination entre les acteurs militaires jordaniens, notamment entre le commandant britannique Glubb Pacha et le colonel arabe Abdallah al-Tall. Apparaît à cette occasion une fragmentation des aspirations au sein de la Légion arabe.

En troisième lieu, nous nous sommes concentrés sur les enjeux et la réception de la victoire transjordanienne. En effet, Abdallah réussit, dès le milieu de l'année 1948, à occuper militairement la Cisjordanie et Jérusalem-est. Débute alors son entreprise d'absorption de l'entité palestinienne à son royaume dont l'évènement fondateur est le congrès de Jéricho du 1^{er} décembre 1948. Son objectif est de mettre en scène la revendication plébéienne de l'unification des deux rives du Jourdain. Il y a en fait une certaine réalité de cette volonté, qui

²²⁹ PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), *Archive editions*, Slough, 1996, chap. 6.06, "Text of report quoted by Rome Radio regarding publication of document sent by Brig. G. Clayton to Ambassador in Cairo, 21 February 1948, 'Transjordan plan to annex Palestine'" [FO 371/68821], cf annexe 6 p.156

serait plutôt de l'ordre de la résignation. Dans la presse libanaise francophone, nous avons décelé des difficultés à prendre parti face au congrès, action condamnée de façon tempérée. Pour les Libanais francophones, le Roi Abdallah impose un fait accompli, et est arrivé à ses fins. Cette analyse de la réception du congrès de Jéricho dans la presse libanaise nous a amené à étudier de façon plus poussée la notion de traître concernant le Roi Abdallah. En effet, j'étais au départ persuadée que le Roi Abdallah était considéré comme le traître du mouvement arabe pour la cause palestinienne, et cela depuis 1948. En réalité, le terme « traître » n'apparaît à aucun moment dans la presse libanaise francophone. Cependant, cette considération existe dans d'autres milieux, notamment dans le cadre de la campagne de presse égyptienne contre la Jordanie lancée au début de l'année 1950. À cette période, nous n'avons relevé qu'un seul exemple de la mention de « traître », dans un journal égyptien, mais il n'est pas représentatif de l'ensemble. Il semble en fin de compte que le fait de nommer, et non plus seulement de considérer le roi comme traître est un phénomène qui se consolide plutôt dans l'historiographie arabe de la guerre au cours des années 1950 et 1960.

Dans un troisième chapitre, nous avons mené une enquête sur l'unification de la Palestine arabe et de la Jordanie en tant que telle, de la fin de l'année 1948 à la mort du Roi Abdallah en 1951.

En premier lieu, nous nous sommes concentrés sur une étude du processus d'unification. La légitimité du Roi Abdallah sur la Cisjordanie est certifiée par la mise en place d'un processus d'annexion totalement légal consistant à l'incorporation à la fois territoriale, politique et diplomatique de la Palestine arabe au royaume de Jordanie hachémite. La réception de l'annexion de ces territoires dans le monde arabe s'insère dans l'atmosphère plus générale de défiance vis-à-vis du roi de Jordanie, entretenue par la campagne de presse égyptienne contre lui en 1950. Cette animosité mène à des menaces d'exclusion de la Jordanie de la Ligue conduites par l'État égyptien, menaces qui cependant n'aboutissent pas, les États arabes préférant préserver le relatif équilibre des forces instauré par l'organisation politique régionale. Dans la presse libanaise francophone, ces tractations sont jugées trop tardives, et l'impuissance de la Ligue arabe est dénoncée avec vivacité et déception.

En second lieu, nous avons essayé de déceler la réalité politique et économique de l'État unifié. En posant la question de l'égalité des deux communautés dans le domaine politique, nous nous sommes rapidement rendus compte de la discrimination dans la représentation politique des Palestiniens dissimulée derrière une façade d'intégration paritaire. Nous avons

ensuite apporté une nuance au point de vue de Mary C. Wilson²³⁰ sur l'intégration des seuls alliés du Roi Abdallah dans le gouvernement jordanien en nous appuyant sur le récit qu'en fait Ragheb Nashashibi²³¹. En définitive, il semble apparaître que le Roi Abdallah tente de faire taire l'opposition en leur attribuant de hauts postes. En outre, le sentiment de perte de souveraineté politique des Palestiniens à cette époque se double d'une marginalisation économique des territoires annexés. En effet, en nous appuyant sur l'analyse de Jamil Hilal²³², nous sommes arrivés à la conclusion que l'expansion territoriale de la Jordanie semble servir essentiellement à l'enrichissement du centre du pouvoir. Cela dit, nous avons ajouté l'idée que ce délaissement de la Palestine arabe pourrait avoir comme objectif d'éviter qu'elle ne devienne le lieu d'une contestation politique. Ainsi, la principale difficulté de l'annexion pour Abdallah réside dans l'équilibre à imposer entre l'apaisement des Palestiniens à l'échelle locale (notamment en les incorporant au gouvernement) et la nécessité d'affirmer son autorité (notamment par la surreprésentation des Transjordaniens au gouvernement).

En troisième lieu, nous nous sommes concentrés sur les significations de l'assassinat politique du Roi Abdallah en juillet 1951. Étant partie du postulat selon lequel ce crime politique serait une réaction directe de rébellion contre la politique coercitive menée par Abdallah en Cisjordanie (développée dans ma deuxième partie), je me suis rendue compte de la plus grande complexité du phénomène. En effet, si le lendemain des événements tous les commentateurs sont assez unanimes pour accuser Hajj Amin al-Husseini, les conclusions du procès diffusées par Alec Kirkbride au début du mois de septembre 1951 mettent en exergue l'intrication dans la responsabilité de l'assassinat du Roi. Le meurtre aurait été dicté par des ennemis extérieurs à la Transjordanie, et non pas de l'intérieur. Cette considération vise à l'apaisement de la société civile, car en réalité le fomentateur semble être Abdallah al-Tall, le colonel transjordanien qui a servi la Légion arabe. Cette analyse nous a permis de mettre en lumière l'étendue et la mutation de l'opposition à la politique jordanienne : elle est composée désormais aussi de Transjordaniens, et même du prince Talal. Afin de mener plus loin cette analyse du meurtre d'Abdallah, nous avons tenté de le confronter à l'assassinat de Riad al-Solh qui a lieu trois jours plus tôt. Dans la presse libanaise, nous avons observé une certaine compassion, accompagnée d'une relativisation de l'animosité vis-à-vis du dirigeant hachémite.

²³⁰ WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987 (p.189)

²³¹ NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990 (p.123)

²³² HILAL Jamil, "West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967", *Review of Middle East Studies*, n°5, 1992, pp.33-37

S'il n'y a pas de lien direct entre ces meurtres, on peut les insérer dans la vaste série d'assassinats politiques d'hommes d'État arabes depuis 1945. Un article de *L'Orient*²³³ nous a alors aiguillé sur leur signification : ce pourrait être le signe d'un renouvellement prochain de la classe politique, dominée jusque-là par des hommes issus de l'appareil étatique ottoman.

De cette dissertation nous pouvons retenir certaines notions qui jalonnent l'ensemble du développement et qui nous permettent de répondre désormais de manière synthétique à nos problématiques.

Tout d'abord, nous pouvons, à l'issue de ce développement, définir la stratégie politique conduite par le Roi Abdallah de la manière suivante. La pérennité de l'appui britannique au royaume de Transjordanie lui permet de témoigner d'une puissance militaire considérable, qui lui est utile en tant de guerre puisque c'est notamment ainsi qu'il parvient à prendre une partie de Jérusalem et à occuper la Cisjordanie en évitant un blocage effectif des autres forces arabes. Par ailleurs, il développe une stratégie d'alliances politiques plurielles. Il cherche des appuis partout où ils sont possibles : tant dans la puissance étrangère britannique que dans la société politique déçue de Syrie, et que dans les deux clans opposés en Palestine. Ces appuis multiples lui permettent de s'assurer plus facilement l'aboutissement de ses ambitions. Contrairement aux autres États arabes, son action politique ne se limite pas à une ligne idéologique anti-impérialiste et nationaliste, ce qui lui permet d'agir sans se soucier des critiques qui sont faites à son égard.

Cependant, les failles de sa stratégie politique émanent de ces positions diverses et souvent contradictoires. En effet, nous avons abordé dans notre deuxième chapitre l'opposition des aspirations de Glubb Pacha et d'Abdallah al-Tall lorsque la question de combattre ou non à Jérusalem est posée. Nous assistons là à des dissensions graves au sein de l'État transjordanien, illustrées à leur paroxysme en 1950 par la trahison d'Abdallah al-Tall.

À ce sujet, j'ai tenu à mettre en exergue dans mon mémoire la tension perpétuelle entre la stratégie de pouvoir et le désir sincère de défendre et d'unir le peuple arabe dans la personnalité politique du Roi Abdallah. Cet élément forme selon moi la particularité de la stratégie conduite par le souverain.

Selon ses voisins arabes, Liban compris, son intérêt personnel l'amène à aller à contre-sens du mouvement général pour la souveraineté du Moyen-Orient : du fait de la perpétuation

²³³ Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Craquements ?... », *L'Orient*, 21 juillet 1951

de son alliance avec la Grande-Bretagne d'une part, et de ses visées expansionnistes en Palestine d'autre part. À posteriori, on sait aussi qu'il a mené avec Israël des négociations secrètes afin de s'assurer l'appropriation des territoires arabes de Palestine. En outre, nous étant appuyés sur l'analyse de Mary C. Wilson que nous avons résumée en l'expression : « s'étendre pour survivre », il paraît logique d'affirmer ici que le Roi Abdallah mène une politique pragmatique, dite « réaliste » par plusieurs auteurs contemporains et postérieurs²³⁴. Cela bien qu'elle soit motivée par des ambitions difficilement réalisables à cette époque (la Grande-Syrie).

Néanmoins, cette ambition ayant une dimension dynastique et idéologique forte, on ne peut pas soustraire de notre analyse l'émotion qu'elle suscite. Ce désir sincère de défendre le peuple arabe apparaît de manière assez flagrante lors de la bataille de Palestine, où le roi finit par appeler son officier arabe pour intervenir dans la Ville sainte, en ignorant les précautions politiques du commandant britannique. De même, au lendemain du massacre de Deir Yassine, quand le roi insiste pour faire entrer la Légion arabe en Palestine. On le retrouve également dans l'effort d'intégration de l'entité palestinienne à l'appareil étatique, bien que menée avec discrimination. Cette entreprise révèle le désir incontestable d'Abdallah d'unir les peuples arabes sous la même souveraineté. Il est le seul à donner la possibilité aux réfugiés palestiniens d'être intégrés administrativement à un État : ni le Liban, ni la Syrie, ni l'Égypte ne font de même. Dans tous ces exemples, le pragmatisme politique et la sincérité sont intimement imbriqués.

Par ailleurs, j'ai mené dans ce mémoire une analyse de la réception des ambitions du Roi Abdallah et de leurs concrétisations dans la presse libanaise francophone. Afin de l'évaluer plus précisément, j'ai été amenée à la confronter à ce que j'ai pu apprendre succinctement de cette réception dans les pays arabes en général.

La presse libanaise francophone se fait le miroir de la presse arabe en général en ce qu'on y observe une condamnation indéniable de la politique menée par le Roi Abdallah : tant de son projet grand-syrien que de sa dépendance à la Grande-Bretagne, et que de son annexion de la Palestine arabe. Elle adopte cependant un ton plutôt pondéré, qui contraste notamment avec celui employé par certains articles de journaux égyptiens. La presse libanaise francophone

²³⁴ On retrouve le qualificatif « réaliste » notamment dans l'article du journal *The Times* du 26 juillet 1951 : PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05 : "Article from *The Times*, 26 July 1951, 'Murder of King Abdallah'" [FO 371/91203], cf annexe 12 p.171 ; à posteriori Mary C. Wilson l'emploie elle-même, ainsi que la plupart des nouveaux historiens israéliens.

nous a surtout beaucoup éclairés sur sa perception de l'action arabe en Palestine. Les tractations de la Ligue arabe sont ardemment critiquées. Cette dernière est régulièrement qualifiée d'impuissante. Y est notamment dénoncé l'affrontement de deux clans au sein de la Ligue : le clan dit « hachémite » (la Jordanie et l'Irak), et le clan dit « anti-hachémite », qui entend faire barrage aux aspirations d'expansion territoriale des Hachémites. Cette rivalité menace la viabilité de la Ligue : elle ralentit l'entrée en guerre des États arabes en 1948 et amène à la menace d'exclusion de la Jordanie.

Globalement, l'analyse que j'ai menée sur *L'Orient* et *Le Jour* m'a souvent aiguillée sur certains sujets, me permettant de mener une réflexion de fond sur l'atmosphère qui sévit dans les sociétés arabes de cette époque charnière.

Par exemple, l'idée que j'ai développée, en m'appuyant sur un article de *L'Orient* du 21 juillet 1950²³⁵, de la revendication par la nouvelle génération d'un renouvellement de la classe politique à l'issue des indépendances m'a menée à une autre réflexion. Il s'agit de la déconnexion entre les ambitions radicales des populations et la demi-mesure employée par les chefs d'État des pays nouvellement indépendants du Moyen-Orient. C'est surtout le cas de l'Irak, dont le souverain soutient la politique du roi de Transjordanie, mais où la presse lance de grandes invectives à l'égard d'Abdallah au lendemain du renouvellement du traité anglo-transjordanien de 1948²³⁶.

En outre, j'ai essayé de déceler par le biais de la presse ce qui est su à l'époque de la collusion israélo-transjordanienne par les Arabes. Il apparaît qu'elle est, jusqu'en 1950, supposée du fait de la tournure de la guerre. Elle est attestée en 1950 dans la presse égyptienne qui relaie les informations que lui donne Abdallah al-Tall alors exilé. Cependant, les documents écrits et officiels n'arrivent qu'à posteriori. Le premier pas est la publication de *Karithat Falastin* en 1958²³⁷. Ensuite, tout s'accélère dans les années 1980 avec l'ouverture des archives britanniques et israéliennes mais là, l'intérêt des Arabes quant à cette question semble moins prégnant²³⁸.

²³⁵ Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Craquements ?... », *L'Orient*, 21 juillet 1951

²³⁶ Sur les réactions irakiennes : PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 6.02, "Minute by Mr M. Walker, 1 April 1948, 'Reactions of the Arab States to the Anglo-Transjordan Treaty'" [FO 371/68820], cf annexe 2 p.151 : source analysée dans la deuxième partie du deuxième chapitre du développement.

²³⁷ AL-TALL Abdallah, *Karithat filastin* (« La catastrophe de Palestine »), Le Caire, 1958

²³⁸ Comme développé dans la présentation historiographique de mon sujet (en introduction), le traitement historique récent de l'annexion de la Palestine arabe par Abdallah n'est que très peu traité par des auteurs arabes, notamment par rapports aux travaux des historiens israéliens.

Comme le souligne Mary C. Wilson, l'action politique du Roi Abdallah a finalement porté ses fruits, étant donné qu'après la mort du dirigeant, la Jordanie réussit à s'ériger en un État réellement souverain et légitime, cela notamment grâce à la prise en charge d'une grande partie de la communauté palestinienne :

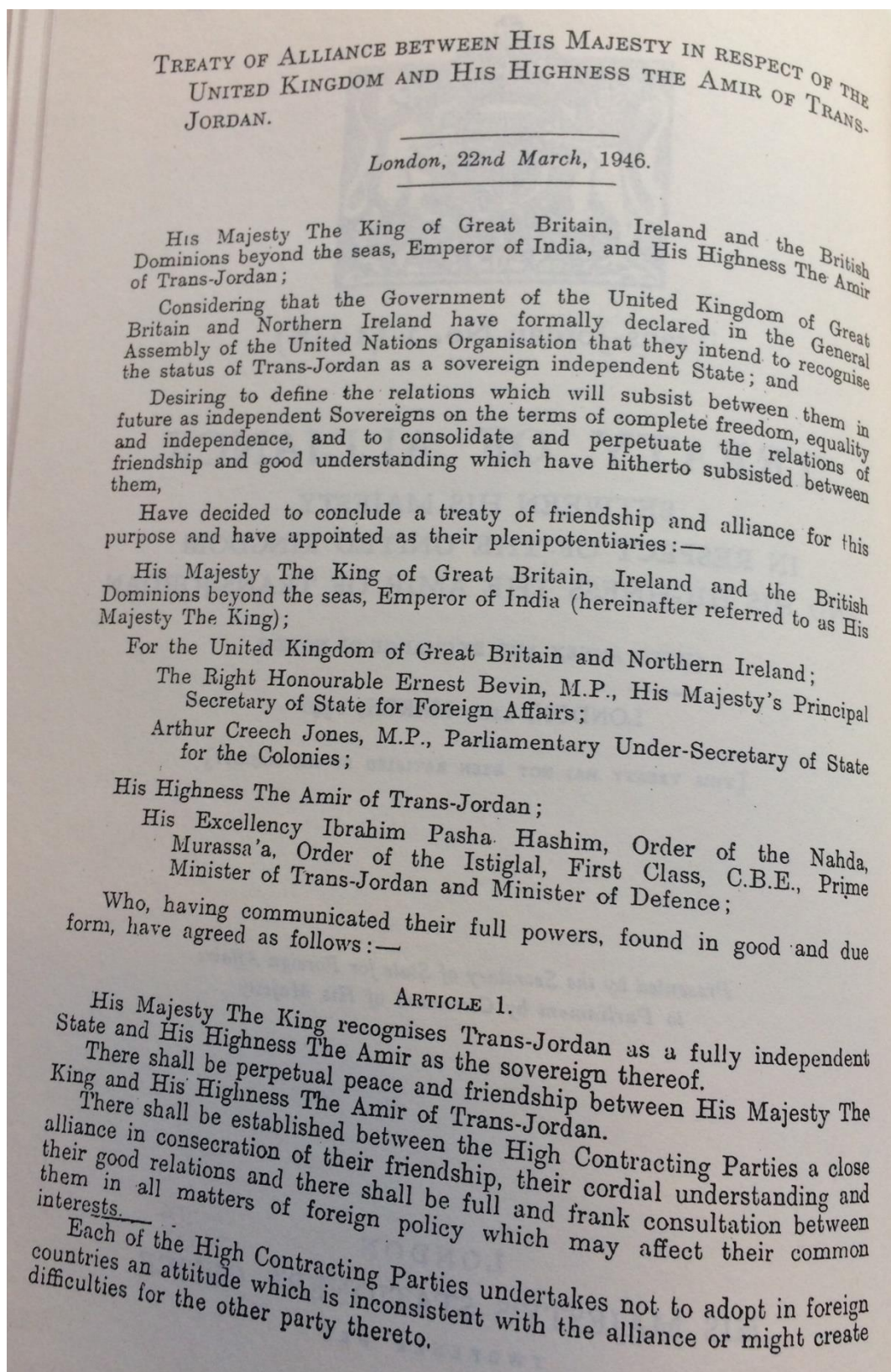
“Although Abdullah may not have been totally aware of it, the Transjordanian occupation of the West Bank created an entirely new regional balance of forces, which did allow the resulting Hashemite kingdom of Jordan to outlast Britain's moment in the Middle East. This balance, which included The United States, The United Nations, Arab States and Israel in addition to Britain, supported the continued existence of Jordan in recognition of its valuable role in satisfying the immediate social and economic needs of a majority of Palestinians and presumably vitiating their political will. Since Jordan now served the interests of more than one state, it was finally able to diversify its sources of political and financial support and to avoid the sort of singular dependency that had characterized its relationship with Britain under the mandate.”²³⁹

La dynastie hachémite continue à gouverner la Cisjordanie et Jérusalem-est jusqu'à la guerre des Six-Jours en 1967, à l'issue de laquelle ces territoires sont occupés par Israël, et cela jusqu'à aujourd'hui. En définitive, la rébellion palestinienne contre l'État jordanien, dont je pensais trouver les prémices dans l'assassinat du roi en 1951, n'éclate qu'en 1970, lors de l'épisode qu'on a appelé postérieurement « Septembre noir ». Elle est l'aboutissement d'une politisation profonde de la communauté palestinienne en Jordanie, où siège notamment l'Organisation de Libération de la Palestine depuis sa création en 1964, destinée à regrouper les mouvements de résistance palestiniens.

²³⁹ WILSON Mary C., “King Abdullah and Palestine”, *British society for Middle Eastern studies bulletin*, vol. 14, n°1 1987, pp.37-41 (p.41), « Bien qu'Abdallah n'en ait peut-être pas été complètement conscient, l'occupation transjordanienne de la Cisjordanie créa un rapport de forces régional totalement nouveau, qui permit au nouveau Royaume hachémite de Jordanie de survivre à l'époque britannique au Moyen-Orient. Cet équilibre, qui inclut les États-Unis, les Nations Unies, les États arabes et Israël en plus de la Grande-Bretagne, soutint l'existence continue de la Jordanie en reconnaissance de son rôle précieux dans la satisfaction des besoins sociaux et économiques immédiats d'une majorité de Palestiniens et éventuellement dans sa façon de porter atteinte à leur volonté politique. Puisque la Jordanie servit alors les intérêts de plus d'un État, elle était facilement capable de diversifier ses soutiens politique et financier et d'éviter ce type de dépendance singulière qui caractérisa sa relation avec la Grande-Bretagne pendant le mandat. »

Annexes

1. PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap. 5.28: "Treaty of alliance between HMG and the Emir of Transjordan, 22 March 1946" [CO 537/1844]



ARTICLE 2.

Each High Contracting Party will be represented at the Court of the other High Contracting Party by a diplomatic representative duly accredited.

ARTICLE 3.

It is understood between the High Contracting Parties that responsibility for the maintenance of internal order in Trans-Jordan and, subject to the provisions of Article 5 below, for the defence of Trans-Jordan from external aggression rests with His Highness The Amir of Trans-Jordan.

ARTICLE 4.

Should a dispute arise with a third State, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security, the High Contracting Parties will, first of all, concert together to seek a solution by peaceful means as provided in Article 33 of the Charter of the United Nations.

ARTICLE 5.

Should either High Contracting Party, notwithstanding the provisions of Article 4 of the present Treaty, become involved in hostilities, as a result of armed attack by a third party, the other High Contracting Party will, subject always to the provisions of Article 12 of the present Treaty, immediately come to his aid as a measure of collective self-defence. In the event of an imminent menace of hostilities the High Contracting Parties will immediately concert together the necessary measures of defence.

ARTICLE 6.

In order to facilitate the discharge of the mutual obligations under Article 5 above, the High Contracting Parties have agreed to the provisions set forth in the Annex to the present Treaty.

ARTICLE 7.

His Majesty The King will make every endeavour to obtain for His Highness's Government the services of any experts or officials with technical qualifications of whom Trans-Jordan may stand in need.

ARTICLE 8.

1. All obligations and responsibilities devolving on His Majesty The King in respect of Trans-Jordan in respect of any international instrument which is not legally terminated should devolve on His Highness The Amir of Trans-Jordan alone, and the High Contracting Parties will immediately take such steps as may be necessary to secure the transfer to His Highness The Amir of these responsibilities.

2. Any general international treaty, convention or agreement which has been made applicable to Trans-Jordan by His Majesty The King (or by his Government in the United Kingdom) as mandatory shall continue to be observed by His Highness The Amir until His Highness The Amir (or his Government) becomes a separate contracting party thereto or the instrument in question is legally terminated in respect of Trans-Jordan.

ARTICLE 9.

1. The High Contracting Parties will open negotiations for a Commercial and Establishment Agreement as soon as practicable.

2. Until the conclusion of the Agreement referred to in paragraph 1, or until the expiry of two years from the date of signature of the present Treaty, whichever is the earlier, each High Contracting Party will maintain in relation to the nationals and commerce of the other the régime applying at the date of signature of the Treaty; provided that neither High Contracting Party will extend to the nationals or commerce of the other treatment less favourable in any respect than that which he accords to the nationals and commerce of the most favoured foreign country.

3. The provisions of the second paragraph of this Article apply to the colonies, overseas territories and protectorates of His Majesty The King and the territories administered by His Majesty's Government in the United Kingdom under mandate or trusteeship.

4. The High Contracting Parties agree that the provisions of the second paragraph of this Article with regard to the grant of the treatment of the most favoured foreign country shall not extend to—

- (1) Any special customs privileges which at the date of signature of this Treaty His Highness The Amir accords to goods produced or manufactured in any territory which in 1914 was wholly included in Asiatic Turkey or Arabia provided that such privileges are not accorded to any other foreign country, or
- (2) customs privileges granted by one of the High Contracting Parties to a third country in virtue of a Customs Union which has already been or may hereafter be concluded.

ARTICLE 10.

It is agreed by the High Contracting Parties that commercial concessions granted in respect of Trans-Jordan territory prior to the signature of this Treaty shall continue to be valid for the periods specified in their texts.

ARTICLE 11.

On the coming into force of the present Treaty the Agreement between His Majesty The King and His Highness The Amir dated the 20th February, 1928,⁽¹⁾ and subsequently revised by further Agreements dated the 2nd June, 1934,⁽²⁾ and the 19th July, 1941,⁽³⁾ shall cease to have effect.

ARTICLE 12.

Nothing in the present Treaty is intended to or shall in any way prejudice the rights and obligations which devolve, or may devolve, upon either of the High Contracting Parties under the Charter of the United Nations or, save as may result from the provisions of Articles 8 and 11, under any other international agreements, conventions or treaties.

ARTICLE 13.

Should any difference arise relative to the application or the interpretation of the present Treaty, and should the High Contracting Parties fail to settle such difference by direct negotiation, the difference shall be referred to the International Court of Justice unless the parties agree to another mode of settlement.

ARTICLE 14.

The present Treaty shall be ratified and shall come into force upon the exchange of instruments of ratification, which shall take place as soon as possible.

⁽¹⁾ "Treaty Series No. 7 (1930)," Cmd. 3488.

⁽²⁾ "Treaty Series No. 34 (1935)," Cmd. 4999.

⁽³⁾ Cmd. 6323.

The present Treaty shall remain in force for a period of twenty-five years from the date of its coming into force, and thereafter it shall remain in force until the expiry of one year after a notice of termination has been given by one High Contracting Party to the other through the diplomatic channel.

In witness whereof the above-named plenipotentiaries have signed the present Treaty and affixed thereto their seals.

Done in duplicate in London, this twenty-second day of March, 1946, in the English and Arabic languages, both texts being equally authentic.

(L.S.)

ERNEST BEVIN.

(L.S.)

A. CREECH JONES.

(L.S.)

IBRAHIM HASHIM.

ANNEX.

ARTICLE 1.

His Majesty The King may station armed forces in Trans-Jordan in places where they are stationed at the date of signature of the present Treaty, and in such other places as may be agreed upon, and His Highness The Amir will provide all the facilities necessary for their accommodation and maintenance and the storage of their ammunition and supplies, including the lease of any land required. Any private rights on such land will, if necessary, be expropriated.

ARTICLE 2.

His Highness The Amir of Trans-Jordan will grant facilities at all times for the movement and training of the armed forces of His Majesty The King, and for the transport of the supplies of fuel, ordnance, ammunition and other materials required by these forces, by air, road, railway, water-way and pipe-line and through the ports of Trans-Jordan.

ARTICLE 3.

The armed forces of His Majesty The King will have the right to use their own systems of signal communication, including wireless.

ARTICLE 4.

His Highness The Amir of Trans-Jordan will safeguard, maintain and develop as necessary in consultation with the Government of the United Kingdom the ports and lines of communication in and across Trans-Jordan, required for the free movement and maintenance of His Majesty's armed forces, and will call upon His Majesty's assistance as may be required for this purpose.

ARTICLE 5.

His Majesty The King will reimburse to His Highness The Amir all expenditure to which His Highness's Government is put in connection with the provision of the facilities mentioned in Articles 1, 2 and 4 of this Annex and will repair or pay compensation for any damage arising from actions by members of His Majesty's armed forces other than damage caused in military operations undertaken in accordance with Article 5 of this Treaty as a result of an attack on Trans-Jordan.

ARTICLE 6.

Pending the conclusion of an agreement between the High Contracting Parties defining in detail the jurisdictional and fiscal immunities of members of the forces of His Majesty The King in Trans-Jordan, they will continue to enjoy the immunities which are accorded to them at present.

ARTICLE 7.

No demand will be made for the payment by His Majesty The King of any Trans-Jordan taxation in respect of immovable property leased or owned by His Majesty or in respect of his movable property, including customs duty on goods imported or exported by or on behalf of His Majesty.

ARTICLE 8.

His Majesty The King will afford financial assistance to His Highness The Amir in meeting the cost of the military units of the Amir's forces which are required to ensure the purposes of Article 5 of the Treaty. The strength of such units will be agreed upon annually by the High Contracting Parties, and His Highness The Amir will enable His Majesty's representative in Trans-Jordan to ascertain that the funds in question are expended for the purpose for which they are issued.

ARTICLE 9.

In view of the desirability of identity in training and methods between the Trans-Jordan and British armies:—

- ~~(1)~~ His Majesty The King will provide any British officers whose services are required to ensure the efficiency of the military units of the Amir's forces.
- (2) His Majesty The King will (a) afford all possible facilities to His Highness The Amir of Trans-Jordan for the military and aeronautical instruction of Trans-Jordan officers at schools of instruction maintained for His Majesty's forces, and (b) provide arms, ammunition, equipment and aircraft and other war material for the forces of His Highness The Amir of Trans-Jordan.
- (3) His Highness The Amir will (a) meet the cost of instruction and equipment referred to in paragraph (2), (b) ensure that the armament and essential equipment of his forces shall not differ in type from those of the forces of His Majesty The King, (c) send any personnel of his forces, that may be sent abroad for training, to military schools, colleges and training centres maintained for His Majesty's forces.

ARTICLE 10.

At the request of either of them the High Contracting Parties will consult together at any time to consider whether it is desirable to introduce by agreement any amendments to the provisions of this Annex designed to give fuller effect to its purposes.

E. B.

A. C. J.

I. H.

2. PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 6.02, "Minute by Mr M. Walker, 1 April 1948, 'Reactions of the Arab States to the Anglo-Transjordan Treaty'" [FO 371/68820]

Reactions of the Arab States to the Anglo-Transjordan Treaty.

The new Anglo-Transjordan Treaty has been received favourably in Transjordan itself. Such public opinion as can be said to exist has either congratulated the Transjordan Government or confined its criticism to minor points of procedure. The Transjordanian students at Damascus University, under the influence of the exiled opponent of King Abdullah, Dr. Subhi abu Ghanima, and almost certainly inspired by the Syrian Government, made a small and unimportant demonstration against the Treaty.

Comment in the Syrian press has been generally unfavourable, though not very extensive. The view is taken that the new Treaty perpetuates Transjordan's dependence on the "coloniser". Of those Lebanese papers which commented, the majority blame King Abdullah (not Great Britain) for concluding a treaty without consulting the Arab League. But several Lebanese papers have commented favourably.

In Egypt, the Opposition papers strongly attacked the Treaty. Government and independent papers reported it fully but without comment.

As was to be expected, reaction in Iraq was violent and abusive. The Right-wing paper "Istiqlal" called the Treaty "tyrannous"; the Left-wing "Saut-al-Ahali" saw in it a threat to the whole Arab world. In view of its similarity to the Treaty of Portsmouth, another paper calls it "a challenge to the Iraqi national movement" and fears that Iraq will be implicated because of the Iraqi-Transjordan Treaty. All the extremist papers direct their main attack against the Joint Defence Board. Some say that the Board could only have been accepted by Transjordan in return for a promise of support over Greater Syria. Transjordan is said to have given her all for £2 million a year.

The most revealing criticism is that of "Al Wattan", which says that the Treaty "sabotages the main demand of all Arab peoples, the withdrawal of foreign troops" and that it is a stab in the back to both the Iraqi and Egyptian national resistance movements.

Two demonstrations against the Treaty have taken place in Bagdad, during which demonstrators shouted against the Hashemites, the Transjordan Prime Minister (who was wrongly thought to be in Bagdad) and the British. The visits of the Transjordan Prime Minister and of King Abdullah to Bagdad have both been cancelled for security reasons, at the request of the Iraqi Government. *HM Ambassador has been instructed to bring forcibly to the attention of the Iraq Govt the danger of allowing demonstrations of this kind to continue.*

M Walker
(M WALKER)
1st April, 1948.

MWB 2.4.

JAB
1.4

Avril 1948 à 10h.10.

L'OPINION DES AUTRES

L'Emir et son traité

Dans son article de fond, le BAYRAK, commentant le traité anglo-transjordanien, fait remarquer que « tandis que la Ligue arabe se trouve absorbée par le projet d'institution d'une citoyenneté commune, la Transjordanie devient un centre d'occupation étrangère et un passage devant servir à la colonisation de s'infiltrer dans les autres pays arabes. De tous ces pays, le Liban est le seul qui soit libre de tout traité et de toute occupation étrangère.

Le TELEGRAPH publie une observation qui lui est faite par un correspondant occasionnel : Lorsque le Patriarche maronite avait, il y a un peu plus d'une année, préconisé la conclusion

d'un traité d'alliance avec une Puissance déterminée, certaines personnes s'étaient empressées, à l'intérieur et à l'extérieur du Liban, de protester. Mais ces mêmes personnes se font aujourd'hui concurrence pour exprimer des félicitations à la Transjordanie à la suite de la conclusion du Traité anglo-transjordanien. Relevons le caractère contradictoire de la double attitude de ces mêmes personnes.

Le SAOUT EL CHAAB soutient, dans un nouvel article, que l'unanimité des peuples arabes réprouve le nouveau traité anglo-transjordanien. Cet organe reproduit les commentaires publiés dans ce sens par les principaux journaux égyptiens : AL AHRAM, AL MASRI, AL WAFD EL MASRI, etc...

L'éditorialiste du SAOUT EL AHRAR écrit, à son tour, que le traité anglo-transjordanien constitue une chaîne qui lie l'indépendance de la Transjordanie. « La Ligue arabe, ajoute-t-il, s'est vantée jusqu'ici de n'accepter comme membre que tout Etat arabe complètement indépendant. Cette même Ligue s'est déchaînée contre la présence en Syrie et au Liban des troupes françaises, considérant cette présence comme incompatible avec la souveraineté syro-libanaise. Que pense donc maintenant cette Ligue des clauses du traité anglo-transjordanien. Pourquoi ne proteste-t-elle pas contre la présence de troupes britanniques en Transjordanie, de la même manière qu'elle s'était élevée contre la présence de troupes françaises en Syrie et au Liban? Si elle ne le fait pas, on sera porté à croire que la Ligue arabe emploie deux poids et deux mesures.

arts de tous Genres

ALL — PING PONG
Y — WATERPOLO
X D'ADRESSE

duits

S AGENTS DEPOSITAIRES

Michel B. Yared

municipalité — Tél. : 61-35

E T É S

Les Américains, grands amis des bêtes, ne se sont d'ailleurs résolus à immoler ces animaux qu'après avoir reconnu l'inefficacité des méthodes mécaniques ordinaires.

On frémit en pensant que d'autres n'auraient sans doute pas cherché si loin. Pas même jusqu'aux bêtes.

PARADOXES ARABES

LA Transjordanie jouit d'étonnants privilèges. Elle peut, librement, faire de la démocratie et de la souveraineté nationale ce qu'elle veut ; et signer des traités de la plus étrange nature. Au sein de la Ligue arabe, personne ne lui conteste ce droit. Et lorsque les engagements qu'elle prend signifient pour elle des liens internationaux merveilleusement intimes et étroits, chacun s'en accommode et trouve que c'est naturel et tout simple. Vainement se scandaliser pour si peu à Damas, à Bagdad ?

Nous ne discutons pas dans sa nouvelle forme le traité anglo-transjordanien. Ce ne peut être qu'un chef-d'œuvre, bilingue de courtoisie nuancée, d'équilibre, de mesure. Il eut été naïf d'imaginer ce traité différent de ce qu'il est. Nous constatons seulement que, pour "son armée", "son aviation" et le reste, et en vue d'une défense commune, le roi Abdallah reçoit un vaste concours financier et militaire de l'Angleterre. Si Glubb pacha cesse d'être le commandant en titre de cette armée il en restera le maître à coup sûr. Ainsi la Transjordanie, qui vit si clairement au-dessus de ses moyens, accepte allègrement et en poussant à leurs dernières limites les lois de l'hospitalité, une présence de celles qu'on trouve tout à fait choqua-

tes dans le voisinage. Vérité en deçà de Rutbah et de Botra ! erreur au delà !

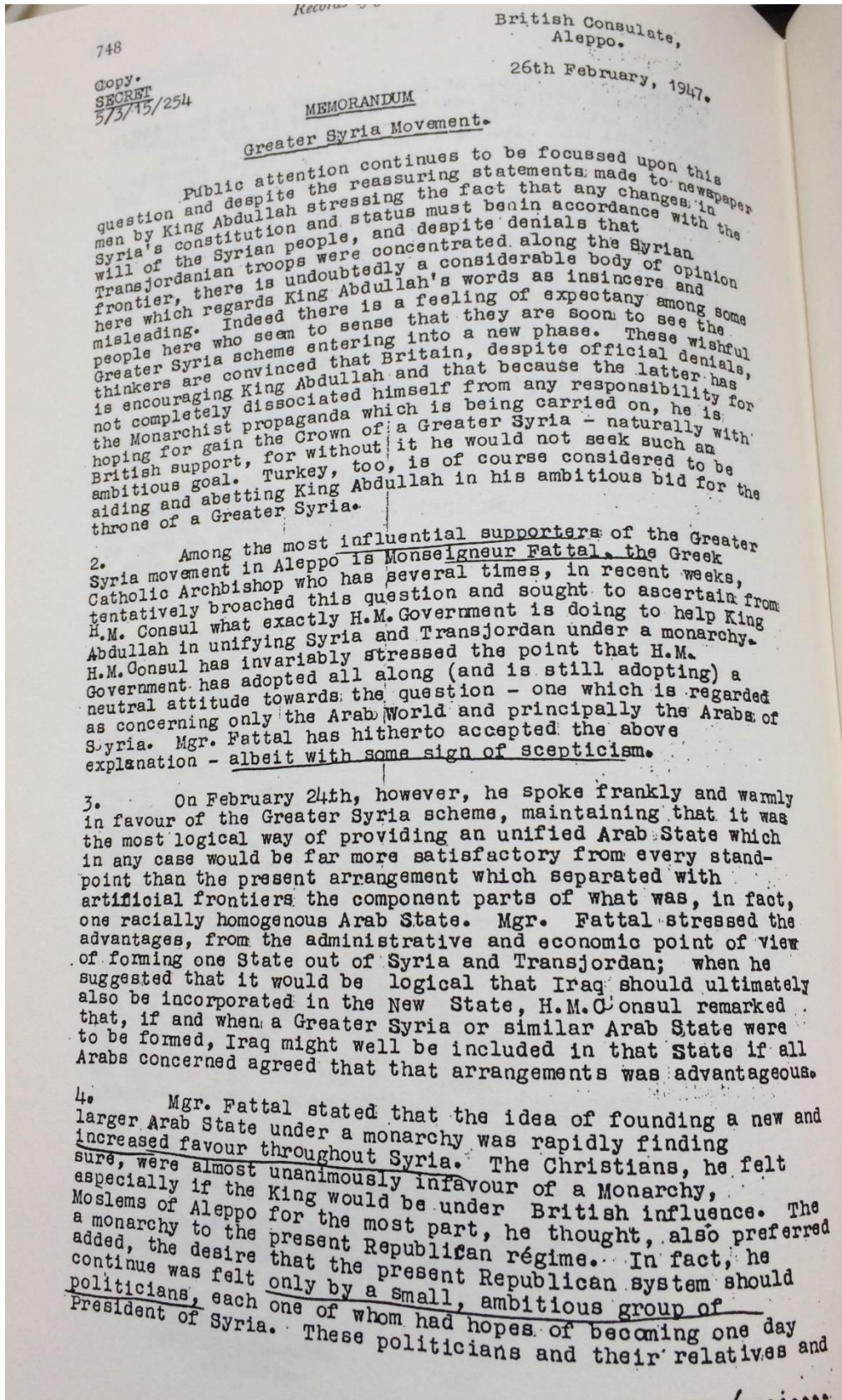
Nous voudrions les pays arabes plus conséquents avec eux-mêmes. Nous les voudrions plus justes, les uns envers les autres. Ce n'est pas parce qu'une évidence se promène derrière un voile pendant la nuit qu'elle cesse d'être une évidence.

L'avenir de tous les pays arabes appelle plus de logique et de clarté. Pendant qu'on fait aux uns de vaines et gratuites querelles, on feint de ne pas voir ce que les autres font. Une sorte de pudeur collective cache leurs entreprises. Pendant que, d'un côté, on tente de déformer un acte de sagesse et de raison, on consent à ignorer apparemment des matières tout à fait graves, dont on devrait pourtant s'informer.

On dirait que, systématiquement, dans les affaires arabes, la forme emporte le fond. Le vocabulaire et la procédure écrasent le principe et l'idée. Et l'on voit les foules suivre comme des aveugles, des hommes qui, sur la réalité des choses, ne leur apprennent à peu près rien. Cette façon de se comporter et de gouverner appelle manifestement une réforme. Autrement le réveil serait dur.

M. C.

5. PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), Archive editions, Slough, 1996, chap 5.35 "Memorandum by Mr J. Vaughan Russel, 26 February 1947, 'Greater Syrian Movement'" [FO 371/61492]



and friends were, Mgr. Fattal considered, a very insignificant minority; their small numerical strength was, of course, out of all proportion to their financial strength. This circumstance enabled them to wield an immense influence and to stir up a large section of the population into believing that the Republican system was progressive and democratic and that the country headed by a monarchy must be showing reactionary tendencies. The Communists, of course, also spread abroad this propaganda for no Russian-sponsored party could do other than oppose by every means the development of the Monarchist movement especially if the Monarch were likely to be under British influence. By appealing to the patriotism of the masses these self-styled defenders of the Republican régime against the dangers of a monarchical system were effectively slowing down the progress of the monarchist Greater Syria movement, for no Syrians wished to show themselves to their friends as unpatriotic. Nevertheless, the movement was gaining strength though its supporters were unable, except at great risk, publicly to give expression to their feelings in favour of the Greater Syria project.

5. Mgr. Fattal gave the impression that the supporters of the Greater Syria movement were now in a state of expectancy and awaiting important developments. He stated that the party's rank and file, although confident that there would sooner or later be a Greater Syria, were awaiting guidance and that the leaders of the movement seemed uncertain as to how to bring about the hoped-for merger, hinting that perhaps guidance would be forthcoming from Britain. H.M. Consul did not respond to this hint and avoided further reference to this question.

6. It was evident from Mgr. Fattal's remarks that he hoped to elicit from H.M. Consul some information showing perhaps that Britain was now showing increased interest in the Greater Syria movement. In view of the instructions now in force regarding the official British attitude towards the Greater Syria project, Mgr. Fattal was, as on previous occasions, again assured that Britain was not encouraging King Abdullah in the efforts which he is making in order to unify Syria and Transjordan.

7. Mgr. Fattal, like many other people here, remains convinced that Britain is backing King Abdullah and his views are interesting in view of the fact that he is one of the most influential and best-informed among the Christians of Northern Syria, and because he makes it clear that the Roman Catholics in Syria are in favour of the Greater Syria plan. In the latter connexion, Mgr. Fattal's remarks confirm the change of attitude referred to in para. No. 1 of Beirut Legation Weekly Political Summary No. 5 for week ending 4th February, 1947.

Aleppo,
27.2.47.

(Signed) J.F.R. Vaughan-Russell.

6. PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol. 6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap 6.06: "Text of report quoted by Rome Radio regarding publication of document sent by Brig. G. Clayton to Ambassador in Cairo, 21 February 1948, 'Transjordan plan to annex Palestine'" [FO 371/68821]

FROM FOREIGN OFFICE
 THE MONITORING SERVICE
 P.O. BOX 60
 READING

From Rome Radio
Transjordan Plan to Annex Palestine

An Arabic transmission from Rome (20.15, 19.2.48 - FBIB) stated that the Cairo paper *Al-Ikhran Al-Muslemin* had published "the full text of a document sent by Brig. Clayton, the British Minister in the Middle East, to the British Ambassador in Cairo". A later Rome broadcast, of which the beginning was not heard, gave what appeared to be this full text. The broadcast as received ran:

"... nothing before submitting the case to the Presidents of the Lebanese and Syrian Republics and consulting their respective Parliaments. But I am assured that if we use threats we shall obtain good results. From my interviews with the Syrian and Lebanese Premiers about the partition of Palestine, I realised the Arab countries' firm decision to oppose it. But in my last interview with the Transjordan Premier, I found that he had a view different from that of other Arab countries. He made certain suggestions to us which I believe would, if carried out, make the partition of Palestine according to the UN decision possible, with the Arab countries' opposition. If these suggestions are carried out, we shall be able to keep our strategic bases in Transjordan and Palestine. I do not exaggerate when I say that the carrying out of these proposals would frighten Syria and the Lebanon into subjection to our influence.

"The Transjordan Premier's suggestions are that when the British forces evacuate from Palestine in accordance with the UN decision, Transjordan forces be also withdrawn from Palestine. When that evacuation is accomplished, British officers in the service would present their resignations. They will officially retire from active service, but will remain in the country. The revolution will undoubtedly be of wide proportions and volunteers will pour in from all Arab countries. Then the Transjordan Government will decide to invade Palestine, on the pretext of liberating it from the Zionists. The Transjordan Army is

undoubtedly well equipped. When it enters Palestine, volunteers will naturally join the Transjordan Army and be under its command. Thus the carrying out of the first part of the Transjordan Premier's proposals will not rouse the Arab countries' misgivings. The second part consists in annexing to Transjordan all the Palestine cities & occupied by Transjordan forces, which will endeavour to occupy the villages of Arab districts.

"The Transjordan Premier assured me that the Transjordan forces will avoid attacking Jewish villages, while carrying out from time to time slight attacks against them in order to dispel doubts. He also added that upon complete occupation of Arab districts in Palestine by the Transjordan Army, the Transjordan Government will contact Jewish leaders and urge them to give adequate guarantees not to expand their State or attack Arab villages adjacent to their zone. Then I told him that maybe Transjordan would try later on to attack & Syria and the Lebanon to realise the Greater Syria plan, thus creating complications in that part of the East. The Transjordan Premier smiled and said: 'How could we carry out such a plan while we are under your influence and bound to you by treaty?' Before concluding my interview with the Transjordan Premier, I asked him if he had submitted these proposals to King Abdullah. He said: 'Have I the right to make suggestions or speak on His Majesty's behalf without his knowledge and consent?' I asked His Excellency to write down his suggestions and sign them and certify that King Abdullah approves them. As he did not oppose this, I wrote his suggestions down and he signed them. Because I was unable to meet you, I hastened to send them to the Foreign Office to inform the Minister about them and kept a copy for myself.

Les faits du jour

Pour les Arabes, comme pour les Juifs

IBAN TUENI

en direction de vers le nord du direction de Hamada et l'artillerie ont poussé leur grandes poussées Sud et de l'Est, forces égyptiennes à opérer dans le secteur où serait, près la grande of- la bataille n'a rec le gros des rencontrés au- t sur le litto-

lem égée nkji screeée par sation, tou- par Fawzi se sait, a res directs a reçu le tion reste e à celle is le chef la libéra- t. venant- lées jus- Hussein ont été alement

Pour les gouvernements arabes, le conflit palestinien est une opération de police. C'est ce qui ressort de la déclaration publiée, samedi soir, par la Commission Politique de la Ligue et du Mémoire remis par M. Hamid Frangié aux chefs des missions diplomatiques étrangères à Beyrouth pour qu'il soit transmis à leurs gouvernements et à l'O.N.U.

A l'usage des Arabes

La déclaration aux Juifs et le Mémoire aux Etats étrangers et à l'O.N.U. ont été, bien évidemment, conçus, en tout premier lieu, à l'usage intérieur des Arabes. Ils sont l'aboutissement des conversations menées pendant un mois entre Le Caire, Amman, Bagdad et Riad, par le Président Riad Solh et M. Abdel-Rahman Azzam.

Quand ils proclament qu'ILS N'ONT PAS DE VISEES TERRITORIALES en Palestine, qu'ILS RETIRERONT LEURS FORCES ARMEES DES QUE L'ORDRE ET LA PAIX AURONT ETE RESTABLIS et que, enfin, ils entendent permettre aux populations arabes et juives D'USER DE LEUR DROIT SACRE A DISPOSER D'EUX-MEMES, les gouvernements arabes opposent un démenti formel aux rumeurs selon lesquelles le Roi Abdallah pénètre, aujourd'hui, en Palestine pour ne plus en repartir. Ils confirment, par la même occasion, leurs déclarations antérieures disant que le statut politique de la Palestine unifiée et la forme de son gouvernement seront fixés par les Palestiniens eux-mêmes après l'écrasement du terrorisme sioniste.

Précieuses — très précieuses — indications

L'intervention massive des unités égyptiennes sur le terrain palestinien confirme, en quelque sorte, ces déclarations. Jusqu'à la veille du 15 Mai, on avait eu, ici et ailleurs, le sentiment que le rôle principal dans la libération de la Palestine serait confié à la Légion Arabe du Roi Abdallah et aux unités spécifiquement transjordanienues, récemment constituées à Amman. Les Transjordanienues, aujourd'hui, ne sont pas seuls en Palestine.

Ils y sont en compagnie des Libanais, des Syriens, des Irakiens et des Egyptiens.

Or, pour le Liban, la Syrie et plus particulièrement l'Egypte — (la position de l'Irak n'a été clairement définie que par le Mémoire Commun des Arabes aux Nations Unies) — l'occupation de la Palestine ne saurait être définitive: C'est, en tout cas, ce qu'a affirmé, à deux reprises, S.M. le Roi Farouk et ce qu'a confirmé Nokrachy Pacha.

Les documents publiés samedi à Beyrouth permettent donc de supposer que M. Riad Solh et M. Abdel-Rahman Azzam sont parvenus à convertir le Roi Abdallah et son gouvernement au point de vue des autres gouvernements arabes.

Bien que la bataille de la Palestine ne fasse que commencer, les indications fournies par ces documents offrent un intérêt considérable.

Aux Juifs de Palestine...

Ces indications sont d'autant plus intéressantes qu'elles répondent à certaines appréhensions exprimées en Europe, et en Amérique concernant le sort de la minorité juive de Palestine.

Aux Juifs de Palestine, le Roi Abdallah avait déjà, il y a dix jours, donné des assurances formelles.

Ces assurances sont reprises, pour leur propre compte, par l'ensemble des gouvernements arabes.

Les Juifs de Palestine, on avait à peine besoin de l'affirmer, ne seront pas massacrés. Ils ne seront pas exposés à des mesujes individuelles ou collectives de vengeance. La Ligue Arabe prend, devant le monde entier, l'engagement solennel d'assurer leur protection et de leur accorder le plein exercice de leurs libertés politiques et religieuses et de leurs droits civiques.

Au lendemain de la libération de la Palestine, les Juifs seront invités, AU MEME TITRE QUE LES ARABES ET DANS LES MEMES CONDITIONS, à établir la Constitution du nouvel Etat unifié. Il est, d'ores et déjà, admis qu'ils seront représentés dans les assemblées législatives et municipales et dans les conseils du gouvernement.

La Commission Politique de la Ligue a cru devoir comparer, à cette occasion, le traitement réservé aux Juifs dans les Etats arabes au traitement

qui leur est fait dans certains pays civilisés d'Europe. Des incidents ont pu se produire en 1941 à Bagdad et en 1945 au Caire. Des pétards ont pu être lancés en 1947 et en 1948 à Beyrouth. Mais il s'agissait, invariablement, d'incidents populaires. A aucun moment, depuis la naissance de l'affaire palestinienne, les gouvernements arabes ne se sont laissés entraîner à persécuter officiellement les minorités israéliennes.

...et à ceux des Etats arabes

A ces minorités israéliennes, la Commission Politique de la Ligue Arabe a consacré une grande partie de sa déclaration de samedi.

Elle a invité les populations arabes à respecter les droits de leurs compatriotes juifs et a demandé à ces compatriotes juifs de s'abstenir de tout contact avec les Sionistes.

Les gouvernements arabes entendent, en somme, accorder aux Juifs tous les droits reconnus aux non-Juifs et obtenir d'eux qu'ils se soumettent aux obligations et aux disciplines auxquelles sont soumis — sans distinction de race et de religion — tous leurs concitoyens.

Le cas de la minorité israélienne du Liban nous intéresse plus particulièrement.

Il nous plaît de constater que les Israélites du Liban se sont comportés, dans les circonstances délicates que nous traversons depuis six mois, en parfaits Libanais. Compte tenu de leur nombre, ils ont fait pour la Palestine plus que les Chrétiens et les Musulmans réunis.

Il nous plaît de constater aussi que le gouvernement assure, depuis 10 jours, à la minorité juive de Beyrouth, une protection sérieuse et efficace. Quand il aura sévi contre les auteurs de tous les pétards de Wadi-Bou-Jmil et mis fin aux pressions exercées sur les Israélites par certains organismes populaires, le Sérail libanais aura répondu aux vœux de la Commission Politique de la Ligue.

Nous souhaitons que le Liban fasse plus et mieux que ses voisins.

Il ne faut tout de même pas que ce pays de la tolérance ait à recevoir d'où que ce soit et de qui que ce soit des leçons de tolérance.

A la suite de cette citation, tous les jours on se fait 99 ans gouverner à une prétendant. Cela tous les jours : Surtout, en de cas, elle se résume c'est.

LES DIVERS PL. DE LA DAN.

J'ai également dans veut pas que je m bien qu'il ne donne soit jaloux. Il me jours, ensuite il m désire savoir très e que j'éprouve en d difficile à expliquer que la dame me citation. Je ne sai crois que c'est su que, et non le p me « il » le cru

En fin de com « On préfère dan danser qui es un beau garçon danser.

— Mais ce q ce serait un be rait en même ma.

Suite

(1) Voir n° du 28 A

Pierre d

-J

S

po

tr

pi

Y

e

tr

Y

K.L.

LA SITUATION

Encore un fait accompli ?

"Le Gouvernement libanais attend une décision de la Ligue pour prendre position en face de la proclamation de Jéricho", déclare M. Gabriel Murr

Les événements de Damas et la proclamation de Jéricho occupent la première place dans les commentaires des milieux officiels aussi bien que populaires. On voit généralement dans la crise syrienne le signal de profonds changements dans la plupart des pays arabes.

tardera pas à la connaître. Rappelons, à cette occasion, qu'une assemblée similaire s'était tenue, il y a quelques semaines, dans le même but dans une autre localité de Palestine.

On se souviendra, en cette circonstance, que le Roi Abdallah a toujours souhaité que le régime futur de la Palestine soit décidé par un plébiscite. Ce souhait vient d'être partiellement exécuté.

Il y a, jusqu'à présent, un échec indiscutable en Palestine et cet échec sera exploité par tous les partis d'opposition spécialement en Egypte, en Irak, à un moindre degré peut-être au Liban, comme il l'est actuellement en Syrie avec la violence que l'on sait déjà.

En attendant de plus amples informations sur la situation à Damas, il ne faut pas perdre de vue, en étudiant cette situation, qu'il existe un courant de sympathie, dans certains milieux populaires, à l'égard de la politique hachémite.

La coïncidence du renversement du Cabinet Mardam avec la proclamation de Jéricho n'est-elle donc pas due seulement au hasard ? La question mérite d'être posée.

Quant à la portée exacte de la résolution de l'assemblée de Jéricho proclamant la souveraineté du Roi Abdallah sur un Royaume Uni de Transjordanie et de Palestine, on ne

DANS L'EXPECTATIVE


Interrogé sur la question de savoir comment le Gouvernement libanais accueille la proclamation de Jéricho, le Président du Conseil par intérim, M. Gabriel Murr a répondu :

« Le Gouvernement libanais n'a pas été encore informé officiellement de la proclamation de la souveraineté du Roi Abdallah sur la Palestine. Il ne nous est pas permis de devancer les événements en définissant d'ores et déjà notre attitude d'autant plus que le Liban fait partie de la Ligue Arabe. Il est donc naturel qu'une prise de position commune soit adoptée de concert par tous les Etats membres »

UNDERWOOD

Experience is the best teacher

NOS MACHINES A
ECRIRE SONT UTILISEES EXCLUSIVEMENT PAR
L'U.N.E.S.C.O.
AGENTS :
KHOURI & Co.
Khan Antoun Bey
TEL : 5151



Le Paquebot « F. GRIMANI » quittera Beyrouth le soir du 13 Décembre pour les ports suivants :

Alexandrie (15/12) Naples (19/12)
Gênes (21/12) correspondances ferroviaires à Naples (Rome) et Gênes, pour toute l'Europe.

Paquebot « DIANA » quittera Beyrouth le soir du 18, pour les ports suivants :

**IPOLI LIBAN (14/12), BRINDISI (18/12)
ESTE (19/12) correspondances ferroviaires
BRINDISI et TRIESTE pour toute l'Europe**

Pour renseignements s'adresser à l'Agence
de l'«ADRIATICA», Rue du Port, Imm. Ged.
91-95, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

B

Afflu
La J
Washi
au Mi
étrang
ciété
Wilson
prend
rer t
ban t
Le
mie.
répo
Le M.
Na
nica
dica
par
cisa
cou
me
Jul
cor
res

9. MAE La Courneuve, fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Annexion » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°542/AL, 9 décembre 1949

9 Décembre 1949.

N° 542/AL

M. J. DUMARCAY, MINISTRE DE FRANCE
EN JORDANIE HACHEMITE

A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES
(Afrique-Levant)

P A R I S

A/S : Rattachement de la
Palestine arabe à
la Transjordanie.-

Cette Légation a signalé dans un récent
Bulletin Politique, que le Gouvernement d'AMMANE,
poursuivant l'unification "des deux rives du
Jourdain", avait décidé d'abolir toute entrave à
la libre circulation des personnes et des biens
entre les deux zones orientale et occidentale du
Royaume.

On sait que c'est sous l'appellation de
"zone occidentale" que la terminologie administra-
tive abdallienne désigne désormais la Palestine.

La Législation douanière a subi, en
conséquence, les retouches nécessaires. Le Dépar-
tement voudra bien trouver sous ce pli la traduc-
tion de la Loi N° 52 du 19 Novembre, publiée au
"Journal Officiel" du 1er Décembre 1949, et qui
modifie la loi sur les Douanes de 1926, en ce sens,
que toutes les dispositions prévues dans la Loi
de 1926 à l'égard des marchandises et denrées en
provenance de la Palestine vers la Transjordanie,
sont abrogées.

1 p.j.-

Cette réglementation prend effet à compter du
1er Décembre 1949. Elle s'est concrétisée par la suppression
des Services Douaniers du Pont ALLENBY sur le Jourdain,
qui marquait précédemment la frontière entre les deux
pays.

Il en est de même des Services de Police installés à ce point. La formalité du visa n'est plus désormais nécessaire pour se rendre de Transjordanie (zone orientale), en Cisjordanie (zone occidentale).

La présente communication fait suite à ma dépêche N° 540/AL du 7 Décembre 1949 sur la thèse juridique soutenue par le Roi ABDALLAH pour affirmer sa souveraineté sur la Palestine arabe, en s'octroyant les pouvoirs dévolus par la Charte Constitutionnelle du 10 Août 1922, à la Grande-Bretagne, Mandataire de la Société des Nations sur ce territoire.

On trouvera ci-dessous, à toutes fins utiles, un tableau chronologique des principaux actes ayant conduit au rattachement de la Palestine arabe au Royaume jordanien Hachémite.

1er OCTOBRE 1948. - Réunion à AMMANE du 1er Congrès arabe palestinien donnant au Roi ABDALLAH "pleine et entière délégation pour parler au nom des Palestiniens arabes, soit pour négocier, soit pour traiter du problème palestinien comme il l'entend".

14 NOVEMBRE 1948. - Le 1er Congrès arabe palestinien notifie au Secrétariat Général de l'O.N.U. "qu'il

.....

a prié le Souverain de Jordanie d'entourer de sa sollicitude la question palestinienne en l'autorisant à franchir les étapes qu'il estimerait favorables aux droits des Arabes".

1er DECEMBRE 1948.- Réunion à JERICHO du 2ème Congrès arabe palestinien qui décide le rattachement de la Palestine à la Transjordanie et proclame le Roi ABDALLAH "Souverain Constitutionnel de Palestine" par une formule d'investiture, (Moubaya' a) qualifiée de légale (Chariya) et d'authentique (sahiha).

23 DECEMBRE 1948.- Réunion à NAPLOUSE d'un Congrès représentant les populations arabes de Samarie qui confirme les résolutions du Congrès de JERICHO.

21 JANVIER 1949.- Le Conseil Supérieur Islamique décide que la "Do'aa" (invocation à la divinité) sera dite désormais, à la prière du Vendredi, dans toutes les mosquées de Palestine, en faveur du Roi ABDALLAH, "Souverain Constitutionnel" de ce pays.

31 JANVIER 1949.- Réunion d'un Congrès à JERUSALEM, sous la présidence du député libanais Camille CHAMOUN, pour réaffirmer l'arabisme de la Ville Sainte.

14 MARS 1949.- Loi N° 17, supprimant l'administration militaire en Palestine arabe, désormais divisée en 3 provinces (liwas), à la tête desquelles sont installés des Moutassarifs (préfets) relevant du Ministère de l'Intérieur d'AMMANE par le canal d'un Administrateur Général de la Palestine "Wali" de JERUSALEM.

7 MAI 1949.- Constitution à AMMANE du premier Ministère mixte comprenant 6 Transjordanien et 3 Palestiniens.

13 MAI 1949.- Le Gouvernement rappelle qu'aux termes de la Constitution de 1947, la seule appellation admise est celle de "Royaume de Jordanie Hachémite" (Mamlakat Ordonnyya Hachemiyya).
6 DÉCEMBRE 1949.- Décret royal approuvant à compter du 13 Décembre 1949, les fonctions d'Administrateur Général de la Palestine et sanctionnant l'appellation

1er JUIN 1949.- Un décret du Ministre de l'Intérieur précise les limites des trois préfectures (liwas) de la Palestine arabe.

27 JUIN 1949.- Décision gouvernementale N° 113 portant suppression, à compter du 16 Juillet 1949, du Consulat de Jordanie à JERUSALEM, motif pris "du rattachement de la circonscription de JERUSALEM à l'administration jordanienne".

2 NOVEMBRE 1949.- Loi N° 48, publiée au Journal Officiel du 1er Décembre, par laquelle le Roi ABDALLAH s'arroe les pouvoirs de l'ancienne puissance mandataire, tels qu'ils avaient été définis par le "Palestine Order in Council" du 10 Août 1922.

19 NOVEMBRE 1949.- Loi N° 52 publiée au Journal Officiel du 1er Décembre portant suppression à compter du 1er Décembre de la même année, des formalités douanières entre la Palestine arabe et la Transjordanie.

Nous, Abdallah Ben El-Hassebi, Roi

Jordanien Hachémite,

6 DECEMBRE 1949.- Décret royal supprimant à compter du 16 Décembre 1949, les fonctions d'Administrateur Général de la Palestine et sanctionnant l'appellation de "Zone Occidentale" du Royaume jordanien hachémite, aux lieu et place de "Palestine Arabe"./.

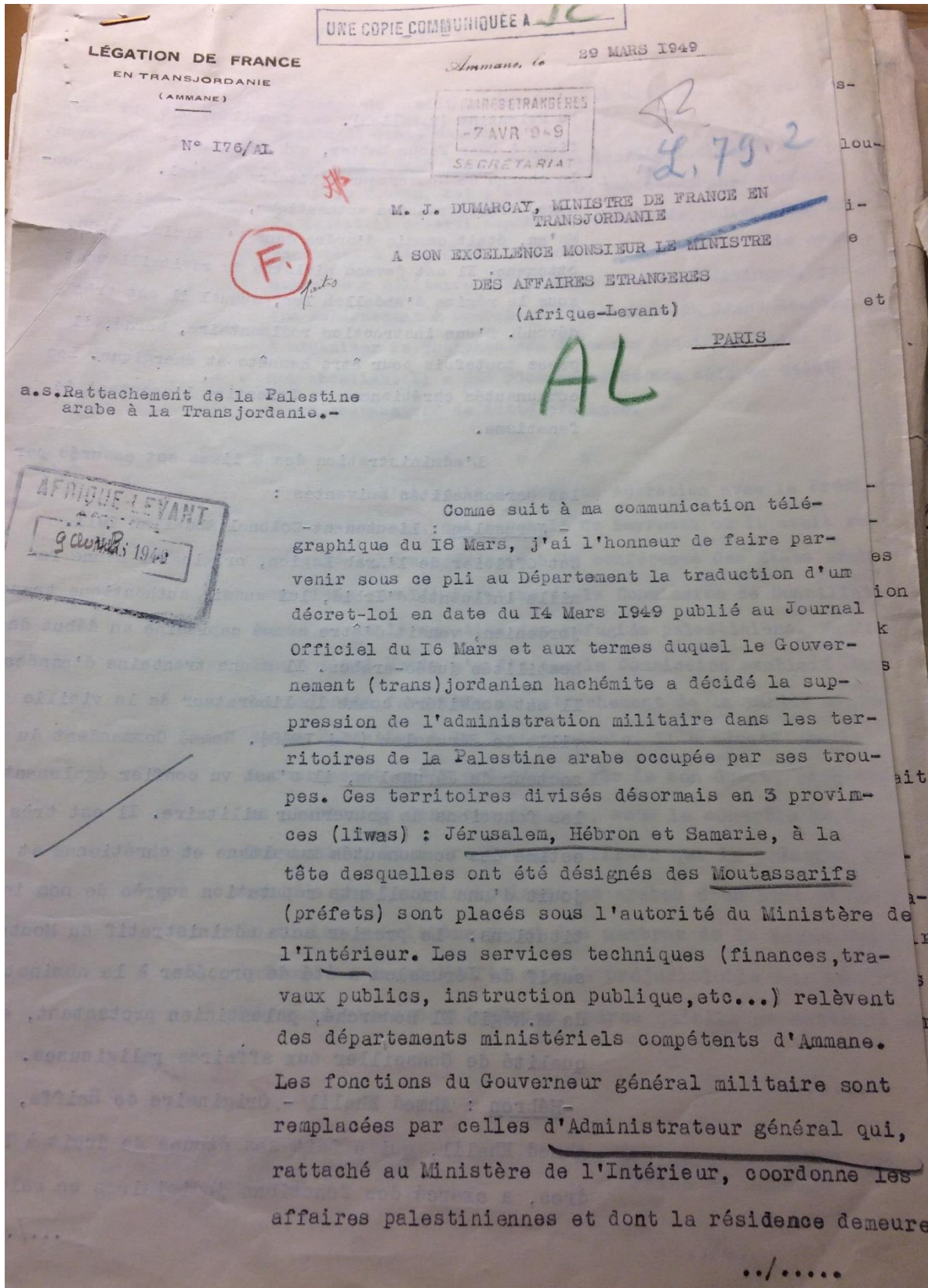
ROYAUME JORDANIEN

ROYAUME JORDANIEN - Loi sur le sceau
de l'Etat - 1949

1949

ROYAUME JORDANIEN - Loi sur le sceau
de l'Etat - 1949

10. MAE La Courneuve fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT), carton 439, dossier « Questions relatives à la question palestinienne » : « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°176/AL, 29 mars 1949



F
en Palestine (R_emallah). Ces fonctions ont été confiées à Omar Pacha Mattar, qui remplissait auparavant la charge de Gouverneur militaire général. Ce personnage, transjordanien authentique, de la région de Ma'an, était commis d'ordre dans l'administration ottomane. Il est devenu Ministre du ravitaillement sous le régime d'Abdallah Ier, auquel il est très dévoué. D'une instruction rudimentaire, borné, il passe toutefois pour être honnête et énergique. Les communautés chrétiennes de Palestine l'accusent de fanatisme.

L'administration des 3 liwas est assurée par les personnalités suivantes :

- Jérusalem : Lieutenant-Colonel Abdallah Tell.

Cet Officier de l'Arab Legion, originaire d'une famille influente d'Irbid, lui aussi, authentique transjordanien, venait d'être nommé capitaine au début des hostilités judéo-arabes. Il a une trentaine d'années. Il est considéré comme le libérateur de la vieille ville de Jérusalem (Mai 1948). Nommé Commandant du secteur de Jérusalem, il s'est vu confier également les fonctions de gouverneur militaire. Il est très estimé des communautés musulmane et chrétienne et jouit d'une excellente réputation auprès de nos institutions. Le premier acte administratif du Moutassarif de Jérusalem a été de procéder à la nomination de M. Négib El Bouarché, palestinien protestant, en qualité de Conseiller aux affaires religieuses.

- Hébron : Ahmed Khalil - Originaire de Haïffa, Ahmed Khalil, qui a fait ses études de droit à Londres, a exercé des fonctions judiciaires en Palestine

.../.....

du temps du mandat britannique. Il est connu pour son hostilité au Grand Moufti. → F. / *note*

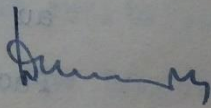
-Samarie - Naim Toukan - D'une famille influente de Naplouse, Naim Toukan, est d'éducation anglo-saxonne. Pendant le mandat il a servi auprès des autorités judiciaires britanniques à Jérusalem. Désigné il y a quelques mois comme Gouverneur militaire à Naplouse, il s'est distingué, par son acharnement à combattre l'influence du Grand Moufti, et à organiser le pourchas des éléments acquis au rival du Roi Abdallah. Il a été récompensé de son zèle en étant nommé moutassarif de cette province.

J'ai eu le 28 Mars un entretien avec le Président du Conseil, qui revenait de Beyrouth où il avait représenté la Transjordanie à la conférence des Etats arabes organisée sur l'initiative de la Commission de Conciliation au sujet de la question des réfugiés palestiniens. Toufik Pacha Aboul Houda m'a dit que la Commission semblait dans sa majorité favorable au rattachement de la partie arabe de la Palestine à la Transjordanie. Il a ajouté que le Gouvernement qu'il présidait, sûr de son droit, accepterait un plébiscite dans ces régions, sous le contrôle de la Commission. Il a cru devoir affirmer que la création préconisée par certaines puissances arabes d'un Etat arabe palestinien - huitième parmi les membres de la Ligue du Caire - inféodé au Grand Moufti serait préjudiciable aux intérêts des puissances occidentales, parce qu'elle permettrait en

.../....

réalité à l'influence russe de s'exercer dans cette partie du Moyen Orient, Hadj Amine El Hussein n'ayant aucun scrupule dans la recherche de ses amitiés.

J'ai répondu au Président du Conseil que, puisque la Transjordanie avait d'ores et déjà pris charge de la Palestine arabe, je devais, sans que d'ailleurs il puisse s'autoriser de cette démarche pour conclure à une reconnaissance de notre part de la décision de rattachement, appeler son attention sur la situation de nos oeuvres dans cette région où certaines, comme à Naplouse, seraient en butte à l'hostilité de la population. Je lui demandais en conséquence de donner des instructions aux autorités compétentes pour assurer efficacement leur protection. J'ai reçu à cet égard les assurances les plus formelles de Toufik Pacha./.



Nous Abdallah Ben El Hussein, Souverain du Royaume Jordanien
Hachémite,

Conformément à l'article 53 de la Constitution,

Vu la décision rendue en Conseil des Ministres le 14 Mars
1949,

Sanctionnons, conformément à l'article 25 de la Constitution
le décret-loi suivant et en ordonnons sa publication :

(Loi sur l'Administration générale en Palestine)

LOI N° 17 de 1949
=====

1er - Le Présent décret-loi (appelé loi sur l'Administration Générale en Palestine) entrera en vigueur, à compter de la date de sa publication au Journal Officiel.

2ème - Les charges de Gouverneurs militaires jordaniens en Palestine sont supprimées. L'administration en Palestine est assurée par des fonctionnaires civils.

3ème - Tous les pouvoirs de l'ancien Haut-Commissaire assumés par le Gouverneur militaire général en Palestine seront exercés par voie d'ordonnances royales spéciales établies par le Ministre compétent avec l'approbation du Premier Ministre.

4ème - Tout chef de service en Palestine relève dans l'exercice de ses fonctions du Ministre compétent directement ou sous couvert de l'Administrateur Général, pendant la présence de ce dernier.

5ème - Les lois et règlements en vigueur au moment de la cessation du Mandat sur la Palestine le demeureront jusqu'au moment où ils seront abrogés ou modifiés.

6ème - Le Conseil des Ministres est chargé de l'exécution de la présente loi.

le 14 MARS 1949
ABDALLAH

Le Président du Conseil, Ministre
des Affaires Etrangères
Toufik Abou EL Houda

Le Ministre de l'Intérieur
Said EL Mufti

Le Cadi Suprême et Ministre de
l'Instruction Publique
Mohamed Emine EL Changuiti

Le Ministre de la Justice
Falah EL Madadha

LE CAIRE, le 12 mai (AFP). — C'est bien devant un véritable tribunal composé des Premiers Ministres d'Egypte, du Liban, de Syrie, d'Irak et de deux Ministres d'Etat représentant l'Arabie séoudite et le Yémen qu'a comparu le ministre des Affaires étrangères de Jordanie, Mohamed El-Choureiki pacha. L'accusation a été formulée par le président du Conseil égyptien, Nahas pacha, en termes particulièrement sévères. La Jordanie, a-t-il dit en substance, a manqué à la lettre et à l'esprit de la Charte de la Ligue, aux engagements auxquels elle a souscrit et surtout à la promesse solennelle faite aux Arabes de Palestine. Elle a fait disparaître de la carte le nom même de la Palestine.

Du côté des juges siégeait la "partie civile": Ahmed Hilmi pacha, président du Gouvernement qui s'intitule, "Gouvernement de toute la Palestine" et qui se trouve frustré par la décision du roi Abdallah de tout l'annexion avait été sou- espoir, même lointain, de ren- haitée par les Palestiniens eux- dre son autorité effective. Le mêmes afin de sortir du régime greffier en chef du tribunal de guerre qui les privait de tous était naturellement le secréta- droits dans leur propre pays et re général de la Ligue arabe, même dans les autres pays ara- Azzam pacha, bes. D'ailleurs, a ajouté le repré- sentant jordanien, l'annexion n'avait pour but que de régulariser au mieux possible une situation de fait et ne préjugait

ACTA EST FABULA

Il y a quelque chose de pénible dans la façon dont l'affaire jordanienne devant la Ligue arabe. La Jordanie a quitté pour quelques réserves quelques harangues; et voit plus d'autre issue que

L'ACCUSE SE DEFEND
L'"accusé", Mohamed El-Choureiki pacha, a présenté habilement sa défense. Il a repris la thèse bien connue du roi Abdal-

(Lire la suite en page 4)

Le cas jordanien devant la Ligue arabe

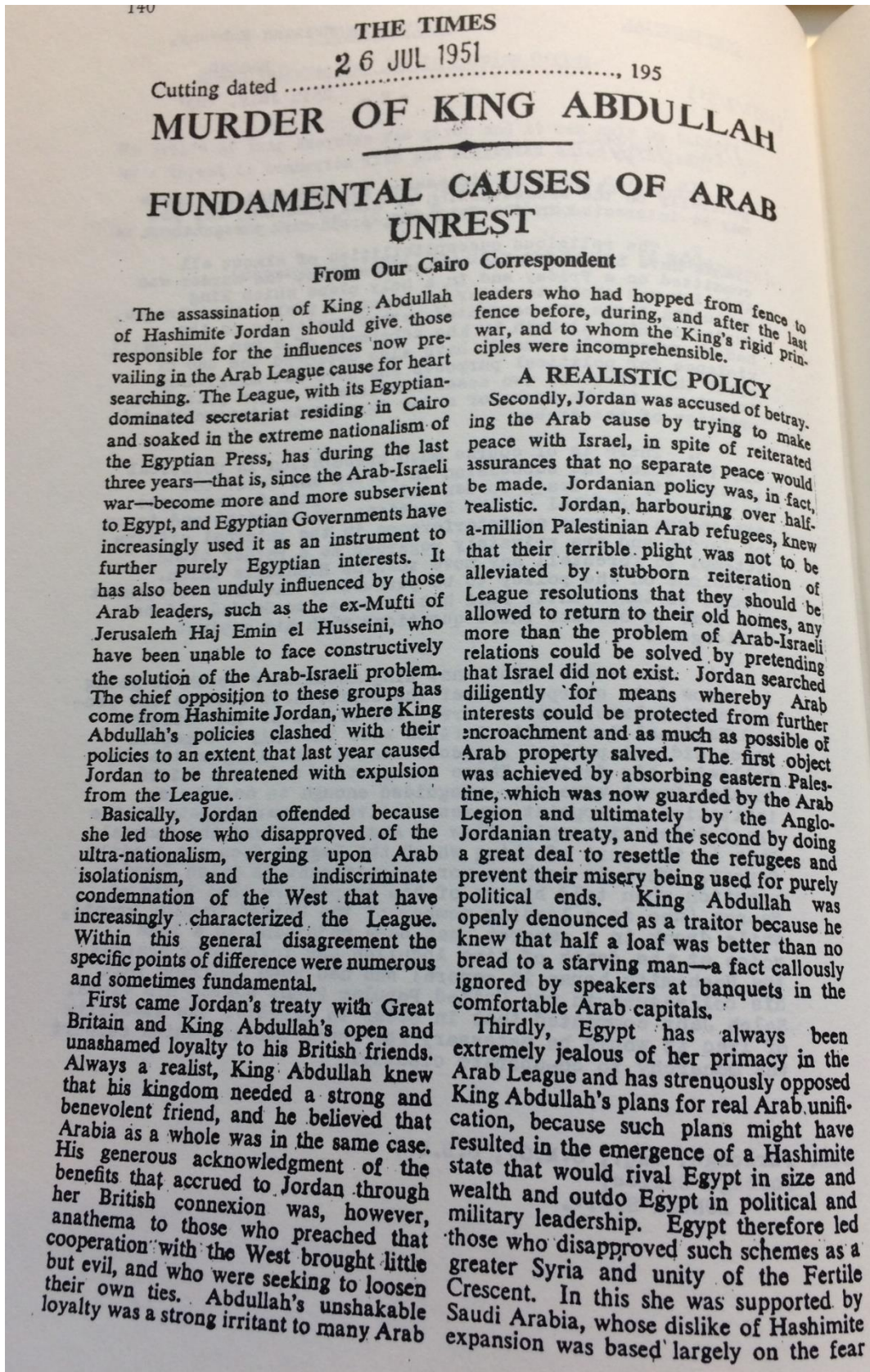
(Suite de la 1ère page) thèse irakienne.

SOLUTION DE COMPROMIS
Il est devenu alors évident qu'une solution de compromis s'imposait. On a décidé qu'un ultime appel serait adressé au souverain de Jordanie. On lui a donné 24 heures pour faire une déclaration nette. Le roi Abdallah était invité à redire une fois de plus que les mesures prises par son gouvernement en Palestine orientale ne préjugeaient en rien du règlement futur de l'ensemble du problème et que les droits des Palestiniens arabes à reconstituer un Etat indépendant et souverain étaient reconnus par la Jordanie.

LES THESES EN PRESENCE
Au cours du débat qui a suivi, les juges ont eu l'occasion d'exposer leurs propres conceptions du problème. L'Egypte a demandé l'exclusion du pays coupable de la Ligue arabe. L'Arabie séoudite et le Yémen se sont prononcés également en faveur d'une sentence sévère. Le Liban, avec quelques nuances, a approuvé lui aussi l'exclusion. L'Irak, au contraire, a plaidé non seulement les circonstances atténuantes pour la Jordanie, mais la nécessité primordiale de sauver à tout prix l'union des pays arabes. A la surprise générale, car les déclarations antérieures n'avaient pas fait prévoir cette attitude, le Premier Ministre syrien s'est rallié à la

Le Comité politique de la Ligue arabe s'est ajourné dans une atmosphère relativement détendue. Personne ne semble plus s'attendre à une exclusion qui aurait brisé définitivement le bloc des pays arabes.

12. PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.6 (1948-1950), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.03: "Article from The Times, 26 July 1951, 'Murder of King Abdullah'" [FO 371/91203]



that King Abdullah would some day try to regain his ancestral home, the Hejaz, occupied by King Ibn Saud a quarter of a century ago. King Abdullah never concealed his belief in eventual Arab unification, nor his longing to recover the Hejaz, and he would bitterly remark that the League, so ready to attack imperialism, would never make any move to induce Saudi Arabia to restore the annexed province to its rightful owner.

Fourthly, those who supported the die-hard Palestinian Arabs never forgave Jordan for defying the League and the ex-Mufti of Jerusalem by absorbing eastern Palestine into Jordan. This was not only a first step in territorial expansion, but it greatly increased Jordanian prestige, for King Abdullah now became guardian of the Holy Places of Jerusalem. It was a bitter blow to the ex-Mufti of Jerusalem, the protégé of the League and manipulator of the puppet "Government of all Palestine" that had been recognized by the League (although it had neither popular sanction, authority, nor mechanism), and the inveterate rival and enemy of King Abdullah.

Fifthly, Jordan incurred the severe displeasure of the extremist members of the League when it withheld adherence to the League Collective Security Pact on the grounds that the pact was useless. Much resentment was caused in Amman by accusations, mainly in the Egyptian Press, that the British commander of the Arab Legion was a British and even a Jewish spy, who would betray Arab military secrets. The Legion, the most efficient of the Arab armies, was a particular irritant to Arab nationalists because it was British-led and trained and partly British-officered. (The British officers were the first to admit that it was the quality of their Jordanian officers and men that enabled them to make the Legion what it is.) The achievements of the Legion in the 1948 fighting were not easily forgiven by armies with less impressive records.

Sixthly, Egypt was naturally sensitive to her defeats in Palestine in 1948, and they had to be explained away. The legend was propagated in the Egyptian Press that these defeats were entirely due to Jordanian inertia while Egypt was under attack. Inertia was developed into treachery: that in turn became an Anglo-Jordanian conspiracy to have the Egyptian Army destroyed. The Press campaign in 1950 against King Abdullah was violent, scurrilous, and sustained. Its echoes are not yet silent. The day after the King was murdered one Cairo paper wrote under the headline "The End of the Traitor Abdullah, Enemy No. 1 of Peace" that thus had ended the worst traitor in the history of the Arab East. That outburst was not, however, typical.

JORDANIAN EFFICIENCY

These were concrete reasons enough for extremist dislike of Hashimite Jordan. In addition, there was the personal example of King Abdullah, sometimes contemptuously referred to by lesser men as "the Beduin king." He rejected the teaching that the outstanding characteristic of the West is imperialism, beside which the western virtues are negligible. He preferred to trust his young and weak kingdom to Britain rather than to the ineffectual words of the League. Jordan was a constant reminder of the Arab virtues of simplicity, austerity, and plain living. It exhibited little demagoguery, ostentation, extravagance, or vulgar display. Its King spent less on his yearly household expenses than many a Pasha spends in a week in Paris. Jordanian standards of honesty and efficiency were a standing reproach to some other States. Many politicians were stung by King Abdullah's criticisms, gleaming with barbed wit but rarely rancorous. Such a Jordan has been a thorn in the side of the League and of the ultra-nationalists.

Jordan's King was assassinated not by a Jew or an imperialist or any other of the Arab League's stock enemies but by a Muslim Arab reputed to belong to the "Holy War" organization, founded by the ex-Mufti of Jerusalem with the declared object of saving Palestine from the Zionists and the equal but unpublicized object of eliminating all who contested Haj Emin el Husseini's claim to be the true and only leader of the Palestinian Arabs. This body is a direct descendant of a similar one that flourished in Palestine under the Mufti's aegis during the pre-war years. The murder was yet one more example of the logical results of ascribing the worst and most evil motives to political opponents. Certain Arab leaders and writers have publicly called King Abdullah a traitor. He met the death their appellation invited.

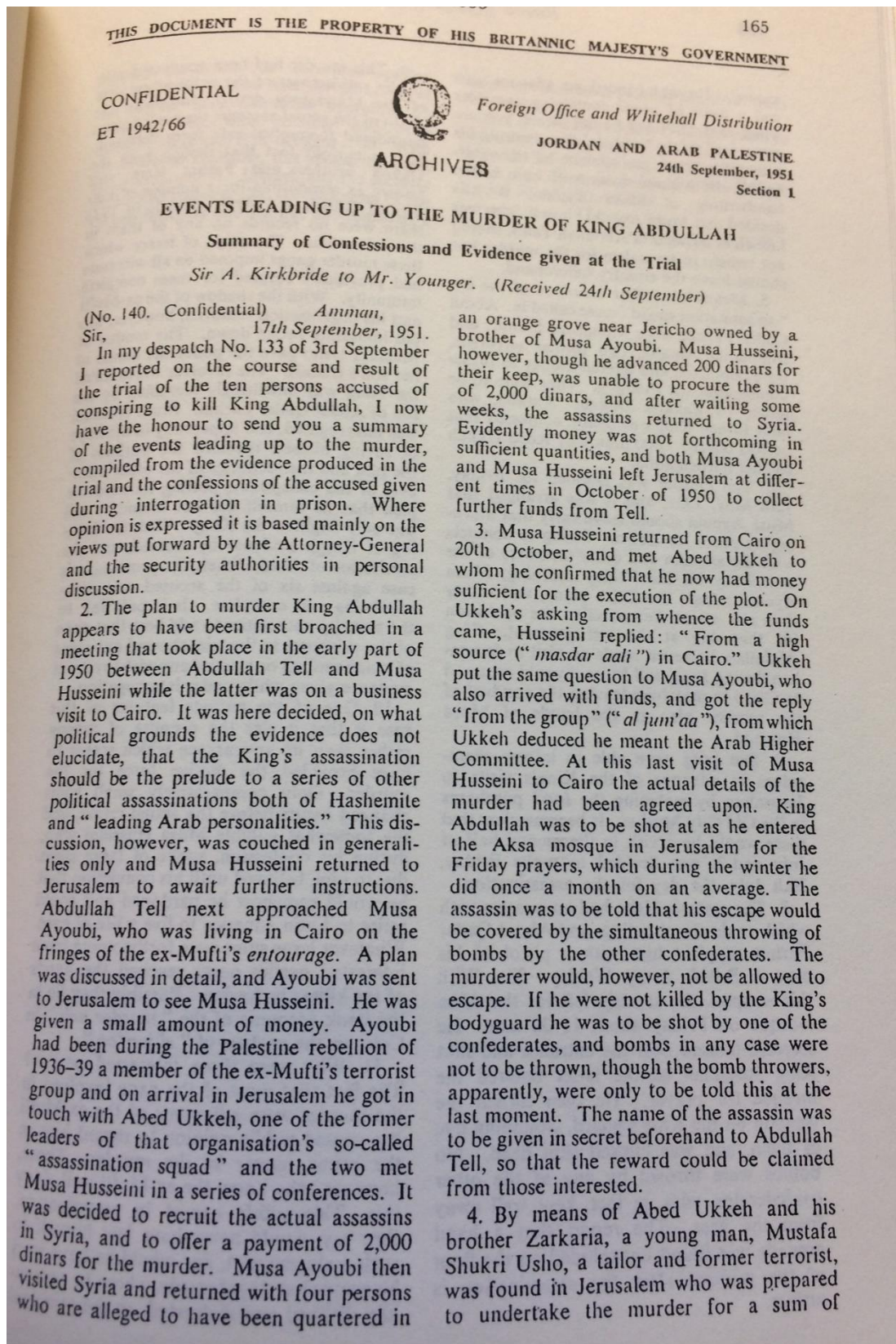
LIST OF DEATHS

A Cairo newspaper has just published a list of eminent Arabs whose lives have been taken—coincidentally, no doubt—during the lifetime of the young Arab League, the years of extreme Arab nationalism. They include two Kings, Abdullah of Jordan and the Imam Yahya of Yemen; the president of a republic, Husni Zaim of Syria; four Prime Ministers, Ahmed Maher Pasha and Nokrashy Pasha of Egypt, Muhsin el Barazi of Syria, and Raid es Solh of

Lebanon; a commander-in-chief, Sami Hennawi of Syria; the leader of the Egyptian Muslim Brotherhood, Sheikh Hassan el Banna; at least one Cabinet Minister, Emin Osman of Egypt; an Egyptian police chief, Selim Zaki Pasha; and an Egyptian president of criminal assize, Khazindar Bey.

In addition, there have been numerous determined but fortunately unsuccessful attempts on other Prime Ministers, Ministers, and public men. The Cairo newspaper ascribes this record to foreign domination and internal oppression. It does not go into the question of whether "foreign domination" is not largely the scapegoat of "internal oppression," nor does it examine the ultra-nationalist doctrine that any form of cooperation between Arabia and the West represents surrender to western imperialism and deception, the proponents of which must be denounced, and presumably treated, as traitors. It now remains for the Arab extremists to decide, or at least to calculate, how many more noble Arabs must be sacrificed to the Moloch of ultra-nationalism and xenophobia.

13. PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996, chap. 7.05: "Sir A. Kirkbride to Mr K. Younger, 17 September 1951, 'Events leading up to the murder of King Abdullah'" [FO 371/91839]



money. He was handed an advance sum and a piece of paper containing an order which said "kill and be not afraid, you are assured of safety," also a *fatwa* assuring his exemption from punishment in the after-world. Both these documents were in the handwriting of Musa Ayoubi. It was decided that Musa Ayoubi himself, who was known as a friend of Abdullah Tell's, should not remain in Jerusalem for the murder but should leave the country beforehand.

5. Meanwhile, other members of the ex-"assassination squad" were called in. Abdul Qader Farhat, alias Mohamed Sidmir, and Mahmoud Antabli, two former terrorists, were contacted and offered money to throw bombs after the shooting. They were to be joined by Zakaria Ukkeh. Antabli, who later turned King's evidence, confessed that he was offered 1,000 dinars by Abed Ukkeh for his participation.

6. The murder was planned for Friday, 12th May, 1951, and it was arranged that Musa Ayoubi should leave early that morning by plane for Cairo. Owing to contacts with the assassin and other members of the conspiracy on the Friday morning, Musa Ayoubi missed the Cairo plane, and rather than risk arrest, he cancelled the operation for that day at the last moment. King Abdullah, however, made no visit to Jerusalem during June, and Musa Ayoubi returned to Cairo in mid-June leaving the conduct of the murder plan in the hands of Musa Husseini.

7. The gang were able to inform themselves in advance of the King's visits to Jerusalem by watching the food purchases in the Old City Market. It became clear that there would be a visit in the second half of July and it was decided to make Friday, 20th July, the day for the assassination.

8. The assassin Usho had no weapon with which to do the shooting, and Abdul Qader Farhat supplied him with a pistol of his own, a British Army Webley .38. With this weapon, the assassin left for the Aksa mosque on Friday about 11.30 a.m. He secreted himself near the entrance and shot King Abdullah as the latter entered the mosque for prayer. He then turned the weapon on the King's guard, wounding five of them, and was himself shot dead. No bombs were thrown by any of the other confederates, who, in fact, kept well away from the area. The report that a hand grenade was found unexploded on the floor of the mosque after the assassination is untrue.

9. This murder had been conducted with all the ruthlessness of the political murders of the Mandatory period, and, with the death of the actual assassin, the confederates considered themselves safe from detection. It is a curious fact that though both the Ukkeh brothers and Farhat were both known as responsible for a number of killings of British and Arab officials in 1937 there were no records on any of them in the police files. The reign of terror which these murder gangs imposed on all witnesses had previously secured for them complete immunity. With the shadow of the ex-Mufti and his organisation removed, however, this old immunity broke down. The mother of Mustafa Usho gave the police the names of her son's friends. The revolver which killed the King was unwittingly identified by the son of Abdul Qader Farhat. Musa Husseini was interrogated, and apparently in the hope of saving himself revealed the outlines of the plot and the identities of the other members of the conspiracy, putting forward the plea that he himself did not intend to kill but only frighten the King. With the turning of King's evidence by Antabli, and the confession of Abed Ukkeh, the prosecution's case against six of the accused was overwhelming and complete. It is only fair to the security authorities to add here that none of the prisoners in the trial showed any signs of manhandling or evinced any wish to retract evidence given while under interrogation.

10. One of the curious features of this case is that it was the promise of money rather than its appearance which seems to have provided the motive force for the murder. Only comparatively small sums changed hands before the actual crime, and the somewhat gullible Musa Husseini who, during his confession, spoke of large sums due to him, believed until his conviction that he would somehow be pardoned and could retire to Latin America to live a life of ease. Whatever large sums were forthcoming from interested parties never reached the hands of the killers in Jordan. Possibly they lie in the bank accounts of the "*masdar aali*" in Cairo or the pockets of "*el jun'aa*."

11. Who were those interested parties? The fact that most of the gang involved in the murder were adherents of the ex-Mufti has caused public opinion to regard him as the prime mover in the murder. Those, however, who know the ex-Mufti well, deny this. This subtle expert in assassination, they say, would never have lent himself to such a clumsy plot, nor would he have used his somewhat stupid cousin, whom he personally disliked and distrusted, as the principal

agent in its execution. Informed opinion places the conception and the planning of the murder as a free-lance operation on Abdullah Tell, who possibly had been offered a large sum if he brought it off. With the evidence available, this seems the most likely explanation. Incidentally the security authorities consider that the execution of the Ukkeh brothers and Farhat has removed a

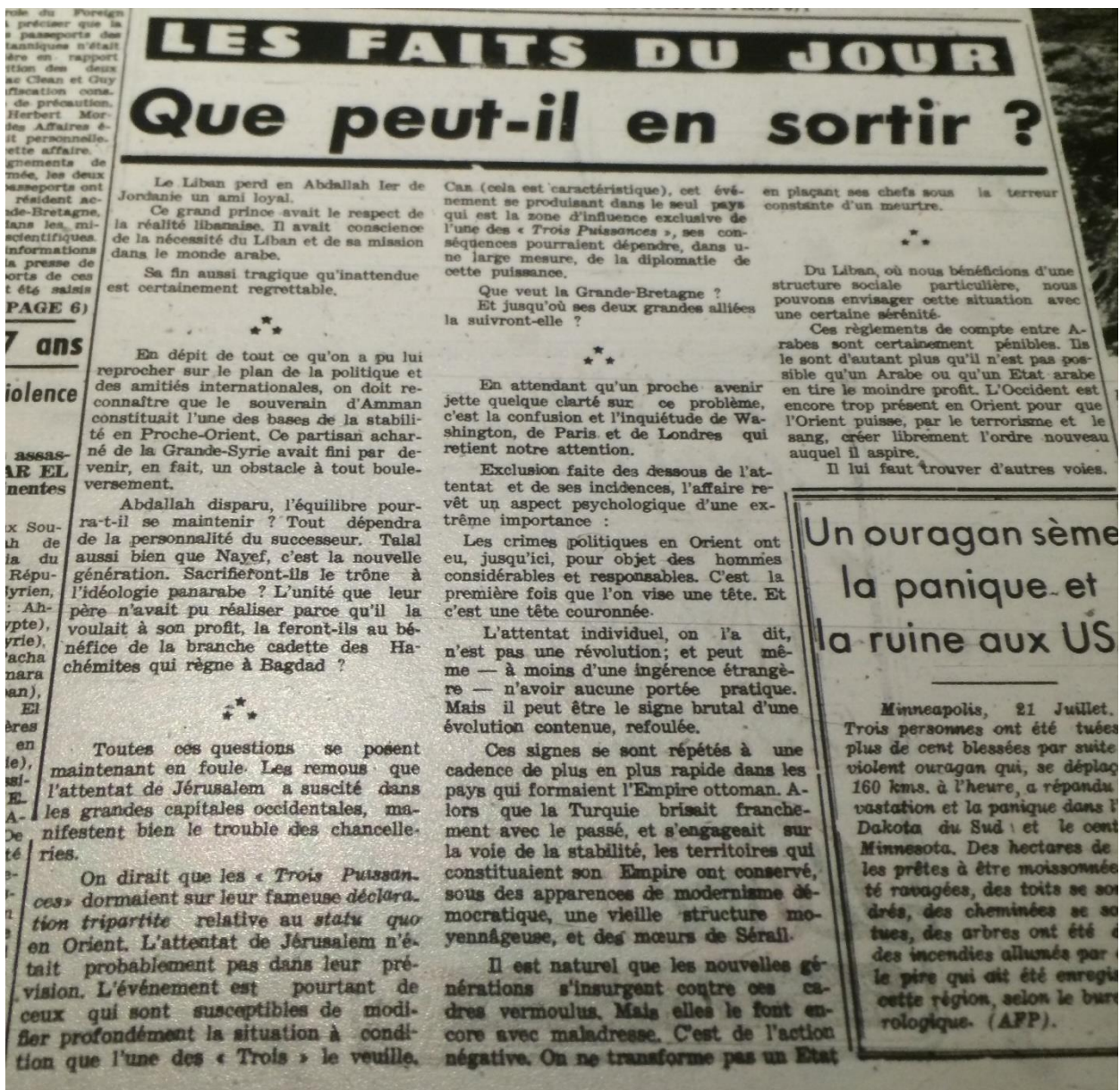
dangerous source of possible terrorism from this country.

12. I am sending copies of this despatch to His Majesty's Representatives at Alexandria, Bagdad, Beirut, Damascus, Jedda, Jerusalem and Tel Aviv and to the Head of the British Middle East Office.

I have, &c.

A. S. KIRKBRIDE.

14. Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Que peut-il en sortir ? », *L'Orient*, 22 juillet 1951



Sources

Archives britanniques

- TOYE Patricia (dir.), *Palestine Boundaries 1833-1947*, Volume 3 Palestine-Syria II – Palestine-Transjordan, Archive editions, Slough, 1996
- Chapitre 3.28, “Mandate for Palestine together with a note by the secretary-general relation to its application to the territory known as Trans-jordan under the provisions of Article 25 – presented to Parliament by Command of His Majesty, December 1922” [ZHC1/8277]
- PRIESTLAND Jane (dir.), *Records of Jordan: 1919-1965*, vol.5 (1939-1947), 6 (1948-1950), 7 (1950-1953), Archive editions, Slough, 1996
- Chapitre 5.28:
 - “Treaty of alliance between HMG and the Emir of Transjordan, 22 March 1946” [CO 537/1844]
 - “Extract from translation of speech from the throne by King Abdullah, 11 November 1946” [FO 371/52936]
- Chapitre 5.30: “Mr. H. Eyres to Mr C. Attlee, 9 December 1946, ‘Movement for a Greater Syria’” [FO 371/52355]
- Chapitre 5.35: “Memorandum by Mr J. Vaughan Russel, 26 February 1947, ‘Greater Syrian Movement’” [FO 371/61492]
- Chapitre 6.02 :
 - “Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 15 March 1948 with enclosure: Treaty of alliance between HMG and King Abdullah of Transjordan, 15 March 1948” [FO 371/68820]
 - “Minute by Mr M. Walker, 1 April 1948, ‘Reactions of the Arab States to the Anglo-Transjordan Treaty’” [FO 371/68820]
- Chapitre 6.06: “Text of report quoted by Rome Radio regarding publication of document sent by Brig. G. Clayton to Ambassador in Cairo, 21 February 1948, ‘Transjordan plan to annex Palestine’” [FO 371/68821]
- Chapitre 6.13: “Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 7 May 1949” [FO 371/75276]
- Chapitre 6.25: “Extracts from summaries of events in Arab Palestine for the month December, 1949, 6 January 1950” [FO 371/82176]
- Chapitre 7.02 : “Cairo chancery to African Department, FO, 23 March 1950 with enclosure : article from *Progrès Dimanche*, 19 March 1950, ‘Le Roi Abdallah était en contact avec les autorités d’Israël durant la guerre de Palestine’” [FO 371/82797]

➤ Chapitre 7.03: “Sir A. Kirkbride to Mr E. Bevin, 3 January 1951 with enclosure: Annual Report on the Hashimite Kingdom of the Jordan, 1950” [FO 371/91788]

➤ Chapitre 7.05:

- “Article from *The Times*, 26 July 1951, ‘Murder of King Abdullah’” [FO 371/91203]
- “Amman Chancery to Eastern Department”, FO, 20 August 1951 [FO 371/91839]
- “Sir A. Kirkbride to Mr K. Younger, 17 September 1951, ‘Events leading up to the murder of King Abdullah’” [FO 371/91839]
- “Gen. J. Glubb to Lt. -Col. R. Melville, 6 August 1951” [FO 371/91839]
- “Article from the *Manchester Guardian*, September 1951, ‘Murder trial in Jordan’” [FO 371/91839]

Archives françaises - MAE La Courneuve

- Fond « Généralités » (côte 214QO)

➤ Carton 37 :

- *Livre blanc transjordanien*, Librairie nationale, Amman, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie]
- *Livre blanc transjordanien*, Librairie nationale, Amman, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie], « Proclamation de son Altesse adressée au peuple, à l’occasion de son retour de Londres, après avoir obtenu le traité d’indépendance et d’alliance » [s.d.] (p.131)
- *Réplique syrienne au Livre blanc transjordanien*, El Dounia (ed.), Damas, 1947 [traduit par la Légation de France en Syrie]

- Fond « Transjordanie – Jordanie Hachémite (1944-1952) » (côte 369QONT)

➤ Carton 425 : « « Do’aa » en faveur du Roi Abdallah », lettre n°31/AL, 20 janvier 1949

➤ Carton 439

○ Dossier « Questions relatives à la question palestinienne » :

- « Congrès arabe palestinien », lettre n°220/AL, 9 octobre 1948
- « 2^e Congrès arabe palestinien », lettre 294/AL, 9 décembre 1948
- « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°176/AL, 29 mars 1949
- « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°540/AL, 9 décembre 1949
- Dossier « Annexion » :
- « Rattachement de la Palestine arabe à la Transjordanie », lettre n°542/AL, 9 décembre 1949
- « Reconnaissance par le gouvernement britannique de l’union entre la Transjordanie et la Palestine arabe », lettre n°623/AL, 4 mai 1950

➤ Carton 444 : « Cabinet jordanien », lettre 381/AL, 19 août 1949

➤ Carton 448, dossier « Questions administratives » : « Délivrance de passeports transjordanien aux réfugiés », lettre n°107/AL, 2 mars 1949

- *L'Orient*

- BITAR George, « Samir Pacha Er Rifaï parle de la Grande-Syrie... », *L'Orient*, 8 novembre 1946
- « Pas de Grande-Syrie ! réplique Tacla », *L'Orient*, 21 novembre 1946
- « L'Emir et son traité », *L'Orient*, 9 avril 1948
- SOLAN Pierre (AFP, Le Caire), « La Palestine ne sera pas confiée au Roi Abdallah », *L'Orient*, 11 avril 1948
- « Ammane offre la Légion arabe à l'ONU », *L'Orient* (republication d'un article de la United Press), 12 avril 1948
- « Entre Damas, Ammane, Riad et Le Caire », *L'Orient*, 30 avril 1948
- « Les actes suivront-ils les paroles ? », *L'Orient*, 1er mai 1948
- K.L., « L'épreuve de la Ligue », *L'Orient*, 12 mai 1948
- K.L., « Pour les Arabes, comme pour les Juifs », *L'Orient*, 18 mai 1948
- « Le Roi Abdallah dément : pas de pourparlers avec Israël », *L'Orient*, 13 novembre 1948
- « Des rumeurs de plus en plus précises sur la création d'un « Royaume Uni de Transjordanie et de Palestine », *L'Orient*, 2 décembre 1948
- « Encore un fait accompli ? », *L'Orient*, 3 décembre 1948
- « A l'initiative du Roi Abdallah, que vont opposer les autres membres de la Ligue ? », *L'Orient*, 13 décembre 1948
- Source AFP, « 30 chefs de tribus syriennes en appellent au Roi Abdallah », *L'Orient*, 19 décembre 1948
- « Le Roi Abdallah proclame, aujourd'hui, l'annexion de la Palestine arabe », *L'Orient*, 24 avril 1950
- « L'Égypte demande à la Ligue l'exclusion de la Jordanie », *L'Orient*, 6 mai 1950
- K. G., « Un autre fait accompli », *L'Orient*, 12 mai 1950
- Rubrique « Les faits du jour », « Dispute sur des mots », *L'Orient*, 13 juin 1950
- « Arrestations en masse de P.P.S à Amman », *L'Orient*, 18 juillet 1951
- « Le Roi Abdallah est tombé sous les balles d'un partisan de Haj Amin », *L'Orient*, 21 juillet 1951
- Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Craquements ?... », *L'Orient*, 21 juillet 1951
- Rubrique « Les Faits Du Jour » : « Que peut-il en sortir ? », *L'Orient*, 22 juillet 1951

- *Le Jour*

- « L'Arabie saoudite aurait adressé un ultimatum à la Transjordanie », *Le Jour*, 30 novembre 1946
- « Le Ministre des Affaires étrangères de Transjordanie a signé la motion réprouvant le projet de Grande-Syrie », *Le Jour*, 2 décembre 1946
- CHIHA Michel, « Paradoxes arabes », *Le Jour*, 17 mars 1948
- « Négociations secrètes entre Transjordaniens et Juifs pour une paix séparée », *Le Jour*, 13 novembre 1948
- « Une déclaration de M. Camille Chamoun : Le coup de théâtre de Jéricho, un moindre mal », *Le Jour*, 4 décembre 1948

- « Le prince Talal de Transjordanie serait privé de son droit de succession au trône », *Le Jour*, 19 décembre 1948
- Source AFP, « Un journal égyptien demande que l'accès de la Ligue arabe soit provisoirement interdit à la Jordanie », Le Caire, relayé dans *Le Jour*, 21 mars 1950
- « La presse égyptienne a repris sa campagne contre la Jordanie, « Le commandant en chef des armées arabes a trahi la cause de la Palestine » écrit « al-Misri » », Une de *Le Jour*, 1^{er} avril 1950
- « Le cas jordanien devant la Ligue arabe, Nahas Pacha demande l'exclusion », *Le Jour*, 12 mai 1950
- « Le Roi Abdallah a été assassiné », *Le Jour*, 21 juillet 1951
- « Un deuil de trois jours au Liban », *Le Jour*, 22 juillet 1951

Ouvrages postérieurs utilisés en tant que sources

NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990

KIRKBRIDE Alec, *From the wings : Amman memoirs 1947-1951*, Frank Cass, 1976

GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958

Autres sources

Carte de Philippe REKCEWICZ, « La première guerre israélo-arabe », *Le Monde diplomatique*, avril 1998, [<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/procheorient1949>], consulté le 06/03/2017

« Assassination of King Abdullah », *The Guardian*, 21 juillet 1951, archive du journal mise en ligne [<https://www.theguardian.com/theguardian/1951/jul/21/fromthearchive>], consulté le 13/05/2017

Bibliographie

- Ouvrages généraux

ALON Yoav, *The making of Jordan, tribes, colonialism and the modern state*, I. B. Tauris, Londres, 2007

CARRE Olivier, *Le nationalisme arabe*, Payot, Paris, 1996

LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome troisième, 1947-1967, l'accomplissement des prophéties*, Fayard, Paris, 2007

NASSER Riad M., *Palestinian identity in Jordan and Israel: the necessary « other » in the making of a nation*, Routledge, Londres, 2005

SNOW Peter, *Hussein, a biography*, Barrie and Jenkins, 1972

PORATH Yehoshua, *The Palestinian Arab National Movement, From Riots to Rebellion, volume 2: 1929-1939*, Frank Cass, 1977

- Articles généraux

CHAIGNE-LOUDIN Anne-Lucie, « Jordanie », *Les clés du Moyen-Orient*, mis en ligne le 1^{er} février 2010 [<http://www.lescledumoyenorient.fr/Jordanie.html>], consulté le 13/12/2016

HATTIS ROLEF Susan, “Jordan and Palestine” *Middle East Focus*, vol. 9, n°4, printemps 1987, pp.4-9

LAURENS Henry, « Riad al-Solh, fils de l’Empire et père du Liban », *L’Orient littéraire*, n°131, mai 2017, [http://www.lorientlitteraire.com/article_details.php?cid=16&nid=4987], consulté en ligne le 23/05/2017

PIPES Daniel, « Les revendications des Musulmans sur Jérusalem », *Controverses*, n°17, 2011, en ligne [<http://fr.danielpipes.org/1878/les-revendications-des-musulmans-sur-jerusalem>], consulté le 14/03/2017

- Ouvrages et articles spécialisés

- **Historiographie**

- Ouvrage

KARSH Efraim, *Fabricating Israeli History: the “new historians”*, Frank Cass, 2000

- Articles

BOURMAUD Philippe, « Une approche des champs de production historique israélien et palestinien », *Labyrinthe* vol. 13, 2002, mis en ligne le 04 mai 2007 [<https://labyrinthe.revues.org/1497>], consulté le 13/02/2017

PICAUDOU Nadine, « 1948 dans l'historiographie arabe et palestinienne », *Violence de masse et Résistance - Réseau de recherche*, publié en ligne le 15 février 2010, [<http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/1948-dans-lhistoriographie-arabe-et-palestinienne>], consulté le 13/02/2017

ROGAN Eugene L., « Chapitre 4. La Jordanie et 1948 : persistance d'une histoire officielle », dans ROGAN Eugene L. et al., *1948 : la guerre de Palestine*, Autrement « Mémoires/Histoire », 2002, pp. 95-117

SCHULZE Kirsten E., “The 1948 war: the battle over history” dans PETERS Joel, NEWMAN David (eds), *The Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict*, London, 2013, pp.45-55

○ **Stratégie politique du Roi Abdallah pour l’annexion de la Palestine**

▪ Ouvrages

BAILEY Clinton, *Jordan’s Palestinian challenge, 1948-1983: a political history*, Westview press, Londres, 1984

GELBUR Yoav, *Israeli-Jordanian dialogue, 1948-1953: cooperation, conspiracy or collusion?* Sussex Academic Press, 2004

NEVO Joseph, *King Abdullah and Palestine, a territorial ambition*, St Martin’s Press, 1996

PIPES Daniel, *Greater Syria, the history of an ambition*, Oxford University Press 1990

SHLAIM Avi, *Collusion across the Jordan: King Abdullah, the Zionist Movement, and the Partition of Palestine*, Columbia University Press, 1988

SHLAIM Avi, *The Politics of Partition: King Abdullah, the Zionists, and Palestine, 1921-1951*, Oxford University Press, 1990

WILSON Mary C., *King Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge Middle East Library, 1987

YITZHAK Ronen, *Abdallah al-Tall, Arab Legion commander: Arab nationalism and opposition to the Hashemite regime*, Sussex Academic Press, Brighton, 2012

▪ Articles

BRADWHAW Tancred, “History invented: the British-Transjordan ‘collusion’ revisited”, *Middle Eastern Studies*, vol. 43, n°1, 2007, pp.21-43

JASSE Richard L., “Great Britain and Abdullah’s plan to partition Palestine: a natural sorting out”, *Middle Eastern Studies*, vol. 22, n°4, octobre 1986, pp.505-521

KARSH Efraim, “The collusion that never was: King Abdullah, the Jewish Agency and the partition of Palestine”, *Journal of Contemporary History*, vol. 34, n°4, 1999, pp.569-585

NEVO Joseph, “The Jordanian-Palestinian Pendulum”, *Middle East focus*, vol. 9, n°5, été 1987

PIPES Daniel, “Abdallah’s ‘pure joke’ and the Greater Syria Plan”, *Middle East review*, vol.20, n°1, automne 1987, pp.43-54

WILSON Mary C., "King Abdullah and Palestine", *British society for Middle Eastern studies bulletin*, vol. 14, n°1 1987, pp.37-41

○ **Guerre israélo-arabe**

▪ Ouvrages

KHALIDI Walid, *1948, la première guerre israélo-arabe*, Actes Sud, 2013

KIMCHE Jon, KIMCHE David, *Both sides of the hill: Britain and the Palestine War*, Secker & Warburg, Londres, 1960

MORRIS Benny, *The road to Jerusalem, Glubb Pasha, Palestine and the Jews*, I. B. Tauris, 2003

▪ Articles

MOTTI Golani, "Zionism without Zion : the Jerusalem question, 1947-1949", *Middle Eastern Studies*, vol. 48, n°6, printemps 1995, pp.39-52

KHALIDI Walid, « La fin du mandat en Palestine : le camp arabe », *Revue d'études palestiniennes*, n°28, été 1998, pp.7-36

GRAHAM Jevon, "The Arab Legion and the 1948 war: the conduct of "collusion"?", *English Historical Review*, vol.130, Issue 545, août 2015

SELA Avraham, "Transjordan, Israel and the 1948 war: myth, historiography and reality", *Middle Eastern Studies*, vol. 28, n°4, Octobre 1992, pp.623-688

YITZHAK Ronen, "A small consolation for a big loss : King Abdullah and Jerusalem during the 1948 war", *Israel affairs*, vol. 14, n°3, juillet 2008, pp.398-418

YITZHAK Ronen, "The beginnings of Transjordanian military intelligence: a neglected aspect of the 1948 war", *The Middle East Journal*, vol. 57, n°3, été 2003, pp.449-468

○ **Gestion du territoire cisjordanien sous le règne d'Abdallah**

▪ Ouvrage

SHAUL Mishal, *West Bank/East Bank: the Palestinians in Jordan, 1949-1967*, Yale University Press, 1978

▪ Articles

ELISHA Efrat, "Changes in the settlement pattern of Judea and Sumeria during Jordanian rule" *Middle Eastern studies*, vol. 13, n°1, janvier 1977, pp.97-111

FAWAZ J, « L'économie de la Cisjordanie et de Gaza, 1948-1967 », *Revue d'études palestiniennes*, n°66, hiver 1998, pp.42-53

HILAL Jamil, "West Bank and Gaza strip social formation under Jordanian and Egyptian rule, 1948-1967", *Review of Middle East Studies*, n°5, 1992, pp.33-37

○ **Documents hybrides (utilisés en tant que sources et en tant qu'ouvrages bibliographiques)**

▪ Ouvrages

GLUBB John B., *Un soldat avec les Arabes*, Plon, Paris, 1958

KIRKBRIDE Alec, *From the wings: Amman memoirs 1947-1951*, Frank Cass, 1976

NASHASHIBI Nasser Eddin, *Jerusalem's other voice, Ragheb Nashashibi and Moderation in Palestinian Politics, 1920-1948*, Ithaca Press, 1990

▪ Articles

GLUBB John B., "The Battle for Jerusalem, May 1948", *Middle East international*, n°23, mai 1973, pp.4-8

WRIGHT Edmond, "Abdallah's Jordan: 1947-1951", *The Middle East journal*, vol. 5 n°4, automne 1951

• Thèses

ABDUL HADI Muhammad, *The roots of Jordanian-Palestinian relations, 1921-1951: the development of Palestinian-Jordanian relations from the foundation of the Hashemite Emirate to the assassination of King Abdullah*, 1988

ABU AL GHANAM Khaled, *The question of the legitimacy of the Jordanian presence in Palestine*, Texas Tech University, 1993

POLLARD Stacey E., *The State and Civil Society in the Arab Middle East* [<http://scholarworks.wmich.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1313&context=dissertations>], consulté le 27/10/2016

Table des matières

Sommaire	1
Chronologie.....	2
Principaux hommes d'État de la période 1946 - 1951	4
Introduction.....	6
Présentation des sources.....	24
<u>I – L'indépendance, une occasion de redéfinir ses frontières (1946-1947)</u>	30
1. L'allié britannique : Abdallah tiraillé entre nécessité matérielle et désir de souveraineté.	30
a) L'appui matériel de la Grande-Bretagne à la Transjordanie	31
o Le traité d'amitié et d'alliance de 1948	31
o Le renouvellement du traité d'alliance en 1948	33
b) Les critiques des pays arabes en général et de la presse libanaise francophone en particulier à l'égard du Roi Abdallah	35
o Le rapport de M. Walker sur les réactions des États arabes au traité de 1948	36
o La réception du traité de 1948 dans la presse libanaise francophone	37
c) La construction d'une souveraineté	40
o La nécessité de souveraineté	40
o Les fondements de la souveraineté transjordanienne	41
2. Les ambitions grandes-syriennes du Roi Abdallah	43
a) Les États syrien et libanais contemporains, noyau de la Grande-Syrie convoitée par Abdallah : quelle réception aux sollicitations du roi ?	44
o La « fièvre grande-syrienne » de novembre 1946	45
o Une réception plus favorable des ambitions d'Abdallah en Syrie ?	47
b) S'étendre pour survivre : la thèse de Mary Wilson sur l'entreprise d'expansion territoriale du Roi Abdallah	48
3. Abdallah entre les Arabes et les Juifs en Palestine : la stratégie des alliances multiples	51
a) L'allié de « l'autre voix de Jérusalem » : le clan Nashashibi, une relation assumée ?	51
b) Le tournant politique du rapprochement entre sionistes et Transjordanien	55
o Une relation d'abord économique	56
o À partir de 1946 : les négociations secrètes	57
<u>II- 1948 : l'année décisive : l'occupation des territoires de Jérusalem-est et de la Cisjordanie en temps de guerre</u>	61
1. L'intervention en Palestine : les doutes des Arabes au profit du Roi Abdallah	61
a) Des raisons de ne pas faire confiance au roi de Transjordanie. Le « feu vert » britannique à l'annexion des territoires est-il méconnu par les Arabes ?	61
o La découverte historiographique du « feu vert » britannique	62
o Le rapport Clayton de février 1948 : une preuve de la connaissance du « feu vert » britannique dans les milieux arabes ?	64
b) Le 10 avril 1948 : la résignation des Arabes en faveur de la Légion arabe.....	67
o L'entrée de la Légion arabe dans la guerre	67

o	Le traitement de l'intervention arabe dans la presse libanaise en avril 1948.....	68
c)	Le 12 mai 1948, un État-major commun commande les armées arabes régulières : la mise en péril des plans d'Abdallah ?	71
2.	Le roi sous pression arabe : les combats à Jérusalem	75
a)	La spécificité du terrain de Jérusalem.....	77
b)	La complexité de l'intervention de la Légion arabe à Jérusalem : la confusion entre les alliés secrets, la confrontation des aspirations au sein de la Légion arabe	81
o	Questionner l'alliance israélo-transjordanienne pendant la guerre	81
o	Démonstration à partir de l'incident de Gush Etzion	83
3.	La victoire transjordanienne	85
a)	Le congrès de Jéricho : enjeux et réception dans la presse libanaise francophone	86
o	Les enjeux du congrès de Jéricho.....	86
o	Quelle réception du congrès de Jéricho dans la presse libanaise francophone ?	93
b)	La notion de traître en question.....	95
<u>III- De décembre 1948 à l'assassinat du Roi Abdallah, en passant par le 25 avril 1950 : le royaume de Jordanie hachémite</u>		100
1.	Le processus d'unification	101
a)	Un processus totalement légal	101
o	L'étape des congrès	101
o	Les étapes administratives	102
o	L'étape diplomatique	105
b)	Les réactions à l'unification dans les pays arabes en général et dans la presse libanaise francophone en particulier.....	108
o	Abdallah mis sur le banc des accusés à la Ligue arabe	108
o	La réception de l'annexion dans la presse libanaise	110
2.	Construire un État incorporant un peuple de plus	113
a)	Un nouveau gouvernement incorporant à égalité les deux communautés ?	114
o	La façade d'intégration des Palestiniens à l'appareil étatique jordanien	114
o	Une stratégie clanique à l'œuvre dans l'État jordanien ?	114
o	La perte de souveraineté politique des Palestiniens	116
b)	La gestion des nouveaux espaces jordaniens	118
3.	L'assassinat du Roi Abdallah (juillet 1951) par un Palestinien : le revers de la médaille ?	122
a)	L'œuvre de l'opposition au régime hachémite	122
o	Hajj Amin al-Husseini accusé d'emblée	123
o	Les nuances apportées par le jugement des accusés en septembre 1950	125
b)	L'assassinat de Riad el-Solh et celui du Roi Abdallah à trois jours d'écart : la fin d'une époque ?	131
Conclusion		137
Annexes.....		146
Sources.....		177
Bibliographie.....		181